



BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT

TRANSPORTS

ÉNERGIE

AUTRES INDUSTRIES

SERVICES

L'ÉTAT ACTIONNAIRE

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

SERVICES FINANCIERS

IMMOBILIER

AÉRONAUTIQUE-DÉFENSE

MÉDIAS



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

L'ÉTAT ACTIONNAIRE

RAPPORT ANNUEL 2014



AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

PRÉFACE



© A. Salsese - SG

Michel Sapin
*ministre des Finances
et des Comptes publics*



© P. Ricard - SG

Arnaud Montebourg
*ministre de l'Économie,
du Redressement productif
et du Numérique*

Doté d'un large portefeuille de participations, notre pays dispose d'un patrimoine sur lequel nous avons le devoir de veiller tout en mettant en œuvre une stratégie économique, financière, industrielle et sociale exemplaire qui contribue au développement de la France et au renforcement de ses positions stratégiques.

Fort de cette conviction, le Gouvernement a souhaité clarifier la stratégie de l'État actionnaire et lui fixer un cap. Adoptées en Conseil des ministres le 15 janvier dernier, des lignes directrices permettent désormais de donner un cadre aux opérations sur capital décidées par l'État et mises en œuvre par l'Agence des participations de l'État (APE), 10 ans après la création de cette Agence.

Les opérations récentes de l'État, comme la recomposition du capital d'Airbus Group, l'ajustement des niveaux de participations dans Safran, d'Aéroports de Paris et de GDF Suez, s'inscrivent pleinement dans cette stratégie. Ces cessions se sont traduites par des recettes de 4,8 Md€ mobilisées pour réaliser de nouveaux investissements et désendetter l'État.

L'accompagnement du groupe PSA Peugeot Citroën dans ses négociations sur un accord industriel et commercial avec le constructeur chinois Dongfeng ainsi que l'entrée de l'État au capital en avril 2014 témoignent de l'attachement à la réalisation d'un projet qui assure la pérennité et le développement de ce groupe ancré en France. Très récemment, fin juin 2014, l'État a conclu un accord avec Bouygues, lui permettant de détenir 20 % des droits de vote d'Alstom et d'acquiescer jusqu'à 20 % du capital. Ces interventions directes de l'État sont complémentaires de celles de Bpifrance, créée en juillet 2013 conformément à l'engagement du Président de la République, qui rassemble les activités publiques de financement et d'investissement en fonds propres au service des entreprises françaises, en particulier des ETI et PME.

Ces cessions contribuent également au désendettement de notre pays. Il y va de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures et de notre crédibilité vis-à-vis des investisseurs.

Enfin, la modernisation et la simplification en cours du cadre juridique de l'État actionnaire lui permettra de concentrer son action sur le dialogue stratégique avec les entreprises et de disposer d'une capacité d'influence plus grande au sein des conseils. La gouvernance des entreprises à participation publique se rapprochera du droit commun tout en préservant les spécificités de l'État, notamment sur la représentation des salariés dans les organes de gouvernance.

Pour renforcer son rôle d'actionnaire, l'État va procéder à l'installation d'un comité stratégique chargé d'adapter la doctrine de l'État actionnaire au fil du temps et d'un comité des nominations devant apporter un éclairage sur les choix de dirigeants et d'administrateurs.

Nous souhaitons donc un très bon anniversaire à une APE renforcée et modernisée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Michel Sapin'.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud Montebourg'.

AVANT-PROPOS



David Azéma
*Commissaire
aux participations de l'État*

En septembre 2014, l'Agence des participations de l'État aura dix ans ; dix années consacrées à incarner l'État actionnaire, garant d'une gouvernance vigilante au sein des entreprises à participation publique et soucieux d'optimiser chaque euro investi.

Cette année d'anniversaire aura été favorable pour le portefeuille de l'État qui s'est apprécié de 36,5 % sur les douze derniers mois, représentant aujourd'hui 110 Md€ ; 4,4 Md€ de dividendes auront également alimenté le budget général. Ce montant permet, à titre d'illustration, de couvrir près de 40 % des crédits ouverts dans le budget 2014 au titre de la mission « Travail et emploi » ou 5,4 % de la masse salariale de l'État.

Il faut rendre hommage à mes prédécesseurs, Denis Samuel-Lajeunesse, Bruno Bézard et Jean-Dominique Comolli et à toutes celles et ceux qui ont travaillé autour d'eux pour avoir constitué cette agence et avoir su lui donner toute sa légitimité.

Dans ce processus d'amélioration continue au service d'une incarnation toujours plus efficace et professionnelle de l'actionariat public, l'année écoulée aura marqué une nouvelle accélération avec, successivement, la publication d'une doctrine pour l'APE, la préparation d'une ordonnance de simplification de l'État actionnaire et une mise à plat de l'organisation et des process internes de l'APE.

Recommandées dans un rapport remis aux ministres en mai 2013, ces évolutions ont été annoncées à l'issue des conseils des ministres des 2 août 2013 et 15 janvier 2014.

L'adoption d'une doctrine permet à l'APE d'exercer ses responsabilités avec une mission clarifiée : être, au-delà du suivi « en bon père de famille » d'un portefeuille hérité du passé, un investisseur stratégique en fonds propres, arbitrant des participations pour réinvestir une partie du produit de ces cessions dans d'autres entreprises, sans renoncer à l'objectif de désendettement. L'installation du conseil stratégique de l'État actionnaire permettra, au fil du temps, de revisiter et d'adapter cette doctrine, d'en préciser les déclinaisons et de juger sa mise en œuvre.

La simplification des textes renforcera l'État à la fois comme actionnaire et comme administrateur en abandonnant les défaillances d'un régime de tutelle, faussement protecteur, pour jouer un rôle de décision et d'influence avec autant de poids et d'autorité qu'un actionnaire de référence de droit commun. Cette simplification permettra également aux équipes de l'APE une meilleure allocation de leur temps qui pourra être consacré à l'analyse et au dialogue stratégique plus qu'à l'exercice de contrôles a posteriori doublonnant avec les règles de gouvernance de l'entreprise.

Enfin, à compter de juillet, l'organisation de l'APE autour de quatre directions de participations dotées de portefeuilles plus cohérents (énergie, industrie, services et finances, transports), assortie de la suppression d'un niveau hiérarchique, facilitera l'allocation des ressources, accélérera les décisions et offrira un cadre managérial beaucoup plus adapté à nos métiers.

Pendant ce vaste chantier, qui a pleinement mobilisé l'APE et au-delà, les travaux ont continué. Parmi ces derniers, je retiens tout particulièrement la finalisation et le lancement de Bpifrance, la poursuite des cessions (Safran, Airbus Group et GDF Suez), l'entrée de l'État au capital de PSA Peugeot Citroën et tout récemment l'accord avec Bouygues donnant à l'État l'option d'acquiescer jusqu'à 20 % du capital d'Alstom. Enfin, l'APE a organisé à Paris, en avril dernier, le deuxième State holding dialogue. Cet événement a réuni plus d'une quinzaine de dirigeants d'organisations internationales de gestion de participations publiques et a été l'occasion de confronter des approches souvent originales et passionnantes autour de nos sujets communs : gouvernance, dialogue stratégique avec les entreprises, etc.

Ces travaux n'ont pu être menés à bien que grâce à l'extrême dévouement et à l'engagement sans faille des équipes de l'Agence. Elles se sont également mobilisées afin de sortir ce rapport pour la première dans l'histoire de l'APE, au mois de juillet. Je tiens tout particulièrement à les remercier ici.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DAZÉMA'.

SOMMAIRE

8	LES CHIFFRES CLÉS	37	PRÉSENTATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET PAR ENTREPRISE
10	LES FAITS MARQUANTS	38	Synthèse des comptes des principales entreprises à participations publiques
15	PANORAMA GÉNÉRAL	40	Présentations sectorielles et « Fiches entreprises »
16	L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT EN QUELQUES MOTS ...	89	COMPTES COMBINÉS
16	Mission statement	90	Préambule
17	Les femmes et les hommes de l'APE	91	Avis du groupe de personnalités indépendantes
18	Une participation active à la gouvernance des entreprises	92	État de la situation financière
21	Le portefeuille de l'État actionnaire	93	Tableau de variations du résultat global
24	CONDUIRE LES MUTATIONS DE L'ÉTAT ACTIONNAIRE	93	Compte de résultat
24	Une ligne directrice au service de l'État actionnaire	93	Variation des capitaux propres
24	Simplifier et moderniser la gouvernance des entreprises	94	Tableaux de flux de trésorerie
26	LA PARTICIPATION AU REDRESSEMENT DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES À PARTICIPATIONS PUBLIQUES	95	Annexes
26	Les comptes combinés	169	ANNEXES
31	Une hausse significative de la valeur du patrimoine coté de l'État		1. Présidents des conseils d'administration - Présidents des conseils de surveillance et du directoire
34	Une politique de dividendes responsable, marquée par une baisse en 2014		2. Commissaires aux comptes
			3. Composition des conseils d'administration (ou de surveillance) des entreprises du périmètre APE
			4. Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration)
			5. Rémunération 2013 des présidents et directeurs généraux des entreprises cotées du périmètre de l'APE
			6. Rémunérations des dirigeants des entreprises publiques
			7. Principales opérations conduites par l'APE – Recettes de cession de titres et leur utilisation (depuis 2005)
			8. Effectifs par entreprise et par secteur (en ETP)

Le présent document constitue le quatorzième rapport de l'État actionnaire rédigé en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE).

Ce rapport de l'État actionnaire a été finalisé le 30 avril 2014 (exceptés les préfaces, les faits marquants et les chiffres clés).

LES CHIFFRES CLÉS

2

entrées au capital

réalisées depuis
septembre 2013, pour un
montant total de 800 M€
(PSA Peugeot Citroën et
Aéroport de Marseille-Provence);
l'État a renforcé sa participation
directe dans Areva (357 M€).

74

entreprises

relèvent du périmètre
de l'APE (dont 60 entrent
dans le périmètre de
combinaison 2013).

4

opérations de cessions

réalisées depuis
septembre 2013 pour un
montant global de 2,9 Md€
(Safran, SNPE, Airbus Group
et GDF Suez).

+ de **110** Md€

valeur des participations

suivies par l'APE au 30 avril 2014, dont 85 Md€ pour
les seules entreprises cotées (hors PSA Peugeot Citroën),
soit 23,5 % de progression depuis septembre 2013.

145 Md€

chiffre d'affaires

(périmètre de combinaison).

4,4 Md€

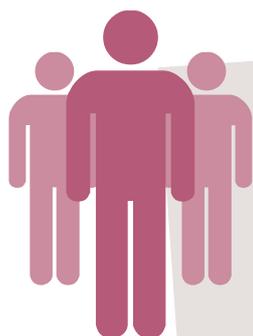
dividendes versés

en 2013, y compris les dividendes
perçus en actions.

107 Md€

capitaux propres

(hors intérêts minoritaires).



L'État participe à la nomination de

761 administrateurs

(hors représentants des salariés et élus locaux) siégeant actuellement aux conseils d'administration et de surveillance des entreprises du périmètre APE, dont 332 administrateurs représentant l'État.

27,8 % de féminisation

des représentants de l'État au 1^{er} juin 2014.

52 personnes

constituent l'équipe de l'APE (dont 26 cadres dirigeants et chargés de participations).

Les frais de gestion représentent

0,01 % du portefeuille

sous gestion (plus de 110 Md€) et concernent pour l'essentiel la masse salariale (5,13 M€) et le recrutement de conseils (5 M€).

Les entreprises du périmètre de l'APE rassemblaient un effectif moyen de **1 666 058 emplois** en 2013.

Depuis juin 2013, l'APE a directement participé à **287 réunions de conseils** d'administration ou de surveillance, ainsi qu'à **274 comités spécialisés**.

Principaux résultats des comptes combinés

Au 31 décembre 2012 (comptes retraités)	Au 31 décembre 2013
EBITDA de 27,6 Md€	EBITDA de 34,7 Md€
Résultat opérationnel de 13,7 Md€	Résultat opérationnel de 17,2 Md€
Résultat financier de -6,1 Md€	Résultat financier de -5,4 Md€
Résultat net de l'ensemble combinés de 5,9 Md€	Résultat net de l'ensemble combinés de 6,5 Md€
Capacité d'autofinancement de 23,4 Md€	Capacité d'autofinancement de 26,4 Md€
Endettement net de 117,9 M€	Endettement net de 115,2 M€

LES FAITS MARQUANTS

12 juillet 2013

Mise en place de la Banque publique d'investissement (Bpifrance)

Création de la Banque publique d'investissement (Bpifrance), dont le capital est partagé à parité entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), à la suite du rapprochement des principales structures publiques de financement des entreprises : Fonds stratégique d'investissement, CDC Entreprises et Oséo.

16 juillet

Pacte de responsabilité entre l'État et les collectivités locales pour traiter le problème des prêts structurés

Le gouvernement annonce sa volonté d'apporter une solution pérenne et globale au problème des emprunts structurés souscrits par de nombreuses collectivités territoriales auprès des banques, au premier rang desquels Dexia et la Société de financement local (SFIL) dont l'État est respectivement actionnaire à hauteur de 44 % et 75 %. Cette solution repose notamment sur un projet de loi de sécurisation des contrats de prêts structurés, afin de maîtriser les risques pour les finances publiques résultant de deux jugements récents rendus par le TGI de Nanterre le 8 février 2013 et le 7 mars 2014. Ce projet de loi doit être adopté à l'été 2014.

2 août

Communication en conseil des ministres sur la modernisation de l'État actionnaire

Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, et Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, annoncent le lancement d'une nouvelle phase de modernisation de l'actionnariat public, levier stratégique au service des politiques publiques.

4 septembre

Présentation au conseil des ministres des mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises

Le projet de loi d'habilitation relatif à la simplification et la sécurisation de la vie des entreprises, présenté par Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, comprendra notamment un volet sur la mise en œuvre des orientations retenues à l'été 2013 par le gouvernement pour rendre plus efficace la gestion des participations de l'État.

15 novembre

L'État cède 4,7 % du capital de Safran

Après une première opération en mars 2013, un second bloc Safran est cédé pour un montant de 903 M€, avec l'exercice d'une clause d'extension en raison de la forte demande des investisseurs institutionnels. Au terme de ce placement, l'État détient 22,4 % du capital et reste l'actionnaire de référence.

13 décembre

L'État cède SNPE à Giat Nexter

L'État cède 100 % des titres de SNPE au groupe Giat Industries, société de tête de Nexter Systems. Cette opération permet de rassembler au sein d'un même groupe et dans le respect de leurs stratégies, de leurs clients et de leurs marchés respectifs, leurs activités dans le domaine munitionnaire et de rationaliser la gestion des affaires foncières et immobilières. Cette cession permet également de favoriser le développement d'Eurencos, filiale de SNPE spécialisée dans les poudres et explosifs.

26 septembre

L'État acquiert 7,35 % du capital d'Areva auprès du CEA

L'État acquiert 7,35 % du capital d'Areva auprès du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) pour un montant de 357 M€. Réalisée en application de la convention conclue entre le CEA et l'État le 19 octobre 2010, cette opération de reclassement au sein de la sphère publique vise à assurer le financement d'une partie du démantèlement des installations nucléaires du CEA, en complément des subventions budgétaires allouées à cet effet. Cette opération n'a aucune incidence sur la part de détention publique du capital de la société Areva. À l'issue de cette opération, le CEA détient 61,5 % du capital d'Areva et l'État 21,7 %.

29 décembre

L'État reprend la dette de 4,5 Md€ de l'EPFR contractée vis-à-vis du Crédit Lyonnais

Conformément à la loi de finances rectificative 2013, l'État reprend la dette de l'EPFR contractée vis-à-vis du Crédit Lyonnais d'un montant de 4,5 Md€. L'EPFR avait été créé par l'État pour exercer la tutelle du Consortium de réalisation (CDR), structure de défaisance du Crédit lyonnais, dont il était filiale. L'EPFR avait donc souscrit auprès du Crédit Lyonnais un prêt de 130 milliards de francs, qui devait être remboursé grâce à des cessions d'actifs opérées par le CDR. Celles-ci ayant été insuffisantes, le montant des produits n'ayant pas permis de couvrir les financements, l'État, actionnaire de l'EPFR, a dû combler la différence.

15 janvier 2014

Communication en Conseil des ministres sur la Stratégie de l'État actionnaire

Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, et Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, présentent en Conseil des ministres une communication relative à la stratégie de l'État actionnaire, qui précise notamment les quatre objectifs principaux de l'intervention en fonds propres de l'État, le positionnement respectif de l'APE et de Bpifrance et confirme la création prochaine d'un comité stratégique et d'un comité des nominations de l'État actionnaire.

16 janvier

L'État cède 1 % de titres Airbus Group

Un bloc Airbus (451 M€) est cédé dans des conditions extrêmement favorables avec une décote limitée à 0,69 % par rapport au dernier cours coté. Cette vente visait à ramener à 11 % le taux de détention de l'État dans Airbus Group, à travers Sogepa, suite à l'ajustement des paramètres de l'accord entre États européens conclu le 5 décembre 2012.

28 & 29 avril

Organisation du deuxième State holding dialogue à Paris

L'Agence des participations de l'État organise une rencontre internationale de professionnels de l'actionariat public : les dirigeants de plus de quinze organisations de gestion de participations publiques, européennes et non européennes, ont échangé durant deux jours autour de leurs expériences nationales et des bonnes pratiques en termes de gouvernance et de dialogue stratégique avec les entreprises.

29 avril

Entrée au capital de l'État dans le groupe PSA Peugeot Citroën

Au terme de cette opération, annoncée en février et approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires de PSA le 25 avril 2014, l'État est désormais l'un des actionnaires-clés, à égalité avec les sociétés du groupe familial Peugeot et le constructeur chinois Dongfeng. Sa participation, détenue via la Sogepa atteint 14,1 % du capital du groupe. Cette opération donne au groupe les marges de manœuvre financières pour réaliser la mise en œuvre de son plan de développement. Elle illustre pleinement la stratégie de l'État actionnaire et témoigne de sa volonté d'accompagner le développement et la consolidation d'entreprises nationales, en particulier dans des secteurs et des filières déterminantes pour la croissance économique française. Les accords conclus entre actionnaires ont permis de mettre en place une gouvernance efficace et équilibrée pour l'avenir du groupe. L'État dispose de deux représentants au conseil de surveillance de l'entreprise.

24 juin

L'État acquiert la participation minoritaire de Bpifrance au capital de STX France

L'État acquiert la participation de 33,34 % de Bpifrance au capital de STX France. Cette opération de reclassement de titres entre l'État et Bpifrance permet de mettre en cohérence l'actionariat de la sphère publique dans STX France avec la doctrine de l'État actionnaire définie par le gouvernement et avec l'implication directe des différents services de l'État dans le suivi de l'entreprise, sans modifier le poids de la sphère publique au capital de l'entreprise ni sa représentation au conseil d'administration.

24 juin

L'État cède 3,1 % du capital de GDF Suez

Un bloc GDF Suez de 1,5 Md€ est cédé dans des conditions très favorables. Au terme de ce placement, l'État détient 33,6 % du capital de la société.

10 juin

Entrée dans le périmètre de l'Agence des participations de l'État de l'aéroport Marseille Provence

L'Assemblée générale du 10 juin 2014 valide la transformation de l'aéroport Marseille Provence en société anonyme à directoire et à conseil de surveillance. L'État en devient le premier actionnaire avec 60 % du capital, au côté de la chambre de commerce et d'industrie et des collectivités locales. Au terme de cette opération, l'État est présent au capital de 10 aéroports de province.

22 juin

L'État conclut un accord avec Bouygues, lui donnant l'option d'acquérir jusqu'à 20 % du capital d'Alstom

L'État a conclu ses discussions avec Bouygues en vue de satisfaire la condition qu'il avait posée à l'approbation de l'alliance entre Alstom et General Electric.

L'APE et Bouygues ont signé un accord en vertu duquel l'État, ou toute entité contrôlée par lui, y compris Bpifrance, dispose de l'option d'acquérir à son choix des actions d'Alstom soit auprès de Bouygues, soit sur le marché, lui permettant de détenir 20 % du capital de la société. À compter de la réalisation des opérations annoncées par Alstom le 21 juin 2014, cet accord fera de l'État le premier actionnaire du groupe en droits de vote avant même l'acquisition des actions correspondantes.

PANORAMA GÉNÉRAL

L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT EN QUELQUES MOTS ...

Mission statement



NOTRE MISSION

Incarner l'État actionnaire, investisseur en fonds propres dans des entreprises jugées stratégiques par l'État, pour stabiliser leur capital ou les accompagner dans leur développement ou leur transformation.

NOTRE ENGAGEMENT

Assurer le suivi des participations, avec le souci permanent de la valorisation dans la durée du patrimoine des Français.

En actionnaire de référence, patient mais exigeant, et en administrateur responsable, accompagner les entreprises dans leur développement, en veillant à la cohérence de leur stratégie, à la qualité de la gouvernance et au respect des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale.

En investisseur avisé, veiller à la juste rémunération des fonds propres et, dans la composition du portefeuille, à l'optimisation du rendement stratégique de l'euro public investi.

NOS VALEURS

	Intérêt général	parce que le patrimoine géré est celui des Français
	Dialogue	principe clé d'une relation constructive avec les femmes et les hommes qui font vivre ces entreprises, mais également de cohésion interne
	Exigence	envers nous-même et les sociétés dont nous sommes actionnaires, dans un souci de progrès continu
	Engagement	au service de nos mandants, porté par la volonté de développer sur le long terme la valeur du portefeuille

Les femmes et les hommes de l'APE

Pour l'exercice de ses missions, l'APE dispose d'une équipe resserrée de 52 personnes, essentiellement fonctionnaires. Elle se compose de 26 cadres dirigeants et chargés de participations, en majorité issus de corps d'ingénieurs (58 %) et d'administrateurs civils (35 %). Les fonctions support, les pôles d'expertise (financier, ressources humaines, juridique, audit et comptabilité) ainsi que les secrétariats emploient également 26 personnes.

Le taux de féminisation de l'Agence se situe à 50 %. Il s'élève à 60 % pour l'encadrement supérieur, alors que celui des chargés de participations juniors est de 20 %. L'âge moyen des équipes de l'APE s'établit aujourd'hui à 41 ans et à 35 ans pour la population des seuls cadres.

Les chargés de participations, dont 20 % ont une expérience de l'entreprise, exercent en moyenne une activité professionnelle depuis environ six ans. Comme l'année précédente, le taux de turn over reste relativement élevé et s'établit à 20 % et 50 % pour les profils les plus juniors, malgré une politique de mobilité interne renforcée.



© DH Simon - SG

Une participation active à la gouvernance des entreprises

La participation des représentants de l'État aux organes sociaux des entités de son périmètre constitue un élément fondamental de la mission de l'État actionnaire. L'État participe activement aux conseils d'administration et de surveillance des entreprises relevant de son périmètre ainsi qu'aux comités spécialisés. Les administrateurs représentant l'État ont concrètement été présents à 287 conseils d'administration ou de surveillance jusqu'au premier semestre 2014.

La qualité de la gouvernance des entreprises à participations publiques, que l'État a contribué à faire progresser, reste un point d'attention permanent. L'APE s'assure que ses cadres soient en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités et s'implique pour renforcer la professionnalisation des administrateurs. En étroite liaison avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du ministère, l'Institut français des administrateurs (IFA) et Ernst & Young, l'Agence a élaboré un programme de formation destiné spécifiquement aux administrateurs représentant l'État.

Un séminaire initial de deux journées est complété par deux modules spécialisés dédiés à la gouvernance de la rémunération et aux comités d'audit. Ces sessions sont ouvertes à tous les représentants de l'État et les nouveaux agents rejoignant l'APE sont tenus d'y participer. Elles sont conjointement animées par des professionnels de la formation et des agents de l'APE. Elles offrent aux administrateurs représentant l'État un référentiel commun et un cadre favorisant les échanges d'expérience. Les administrateurs disposent ainsi des compétences et des outils nécessaires à l'exercice efficace de leurs mandats (bases juridiques, responsabilité, analyse des risques, pratiques du marché, etc.).

Les membres du comité de direction de l'APE, ainsi que le secrétaire général et les responsables des pôles audit-comptabilité et ressources humaines, sont par ailleurs membres de l'Institut français des administrateurs (IFA).

La mixité au sein des conseils d'administration et de surveillance

Le taux de féminisation des conseils d'administration et de surveillance des 74 entreprises relevant du périmètre de l'APE a connu en 2014 une nette progression et s'établit au 1^{er} juin 2014 à 23,8 % contre 20,7 % en septembre 2013 et 16,2 % en 2012).

Cette évolution significative traduit les efforts mis en œuvre pour respecter l'obligation fixée par la loi du 27 janvier 2011 de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils des grandes entreprises, cotées ou non, publiques ou privées.

Pour la plupart des entreprises à participations publiques, entrant dans le champ d'application de cette loi, le respect d'un quota minimum de 20 % femmes a été atteint en janvier 2014, à l'issue d'une période intermédiaire de 3 ans. À l'horizon de janvier 2017, ce quota sera porté à 40 %. Les conseils d'administration ou de surveillance qui ne compteraient aucune femme devraient en nommer une au plus tard dans les six mois. À défaut, la loi prévoit des sanctions comme la nullité des nominations ou la suspension des jetons de présence. Le respect de cet objectif reste ainsi une préoccupation majeure de l'APE, lors du renouvellement des conseils d'administration ou de surveillance.

Pour les seuls administrateurs représentant l'État, ce taux s'établit à 27,8 %.

Au regard du taux intermédiaire de 20 % qui devait être atteint au 1^{er} janvier 2014, 41 entreprises respectaient cette cible et 3 ne comptent encore aujourd'hui aucune femme parmi leur conseil d'administration ou de surveillance.

Des disparités existent d'un secteur d'activité à l'autre : les femmes sont davantage présentes dans les secteurs de l'énergie ou des médias. À l'inverse, le secteur de l'aéronautique et de la défense ou des infrastructures de transport disposent des conseils avec le moins de femmes.

Enfin, le taux de féminisation est sensiblement plus élevé au sein des entreprises cotées : 28,5 % et 36,6 % pour les seuls administrateurs représentant l'État. A titre de comparaison, la part des femmes dans les conseils d'administration des entreprises du CAC 40 a atteint au 1^{er} juin 30,3 %, soit +2 points en un an*. Les entreprises du SBF 120 connaissent une progression similaire : la part des femmes dans leurs conseils d'administration atteint 28,8 %, soit +3,1 points.

(*) Communiqué de presse du ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, en date du 5 juin 2014, relayant les relevés du cabinet Ethics & Boards.

PARITÉ DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE DE L'APE

(Hors administrateurs salariés et censeurs)

Entreprises	Part directe de l'État (en %)	Taux de féminisation des représentants de l'État	Taux de féminisation des administrateurs
Global - toutes entreprises (1) :		27,8 %	23,8 %
Global - entreprises cotées (2) :		36,6 %	28,5 %
Par entreprise cotée			
Aéroports de Paris	50,6	33,3 %	41,7 %
Air France - KLM	15,9	66,7 %	41,7 %
Airbus Group (3)	11,0	0,0 %	8,3 %
Areva	21,7	50,0 %	41,7 %
CNP Assurances	1,1	0,0 %	35,3 %
Dexia (3)	44,4	50,0 %	11,1 %
EDF	84,5	16,7 %	16,7 %
GDF Suez	37,5	50,0 %	35,7 %
Orange	13,6	0,0 %	33,3 %
Renault	15,2	0,0 %	18,8 %
Safran	22,4	50,0 %	33,3 %
Thales	27,0	40,0 %	38,5 %
Global - entreprises non cotées (2) :		26,6 %	22,9 %
Par principale entreprise non cotée			
Aéroport de Bâle-Mulhouse (3)	50	0,0 %	0,0 %
Aéroports de Lyon	60	37,5 %	25,0 %
Aéroport de Toulouse-Blagnac	60	12,5 %	8,3 %
Aéroports de la Côte d'Azur	60	25,0 %	25,0 %
BPI-Groupe	50	60,0 %	50,0 %
DCNS	63,58	16,7 %	25,0 %
France Télévisions	100	40,0 %	31,3 %
Giat Industries - Nexter	100	16,7 %	25,0 %
Grand port maritime de Dunkerque (3)	Epic	0,0 %	0,0 %
Grand port maritime de Marseille (3)	Epic	25,0 %	33,3 %
Grand port maritime du Havre (3)	Epic	20,0 %	20,0 %
Imprimerie nationale	100	16,7 %	8,3 %
La Française des jeux	72	44,4 %	33,3 %
La Monnaie de Paris	Epic	28,6 %	28,6 %
La Poste	73,7	50,0 %	42,9 %
LFB	100	33,3 %	33,3 %
Port autonome de Paris (3)	Epic	16,7 %	5,6 %
RFF	Epic	28,6 %	25 %
Semmaris (3)	33,3	50,0 %	21,4 %
Sfil	75	0,0 %	40,0 %
SNCF	Epic	28,6 %	33,3 %

(1) Calcul prenant en compte l'ensemble des 74 entreprises du portefeuille.

(2) Calcul prenant en compte l'ensemble des entreprises de la catégorie.

(3) Société du périmètre de l'APE non soumise à la loi du 27 janvier 2011.

La vigilance de l'État actionnaire sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises (*say on pay*)

Le code Afep-Medef, révisé en juin 2013, prévoit que la rémunération des dirigeants d'entreprises cotées fasse désormais l'objet d'un vote consultatif en Assemblée générale.

Cette nouvelle recommandation s'est appliquée pour la première fois lors des Assemblées générales 2014 et a porté sur les rémunérations 2013.

Les entreprises publiques relèvent de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social. Ce dernier a été modifié par décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 et plafonne désormais la rémunération d'activité des dirigeants à 450 000 euros.

Toutes les entreprises publiques s'y conformant, les représentants de l'État ont approuvé les rémunérations des dirigeants d'ADP, Areva, CNP Assurances et EDF lors des Assemblées générales.

Dans les entreprises détenues minoritairement par l'État, l'APE a indiqué aux dirigeants qu'un vote favorable était conditionné à une baisse significative de leur rémunération (de l'ordre de 30 %) et à l'absence de jetons de présence, de retraite chapeau et d'indemnité de rupture excédant 12 mois.

En application de ces principes, les représentants de l'État ont approuvé en Assemblée générale les résolutions relatives à la rémunération des dirigeants d'Air France-KLM, GDF-Suez et Orange. Ils ont en revanche voté contre celles relatives aux rémunérations des dirigeants de Renault, Safran et Thalès.

Concernant Airbus Group, qui relève du droit néerlandais et ne prévoit pas de vote sur le montant de la rémunération du dirigeant en Assemblée générale, l'État a signifié son opposition en votant contre la modification de politique de rémunération proposée par l'entreprise.

Dexia, enfin, relève du droit belge qui prévoit un vote en Assemblée générale sur le rapport de rémunération 2013. L'État a approuvé ce rapport, les rémunérations des membres du comité de direction étant exclusivement constituées d'une part fixe et le montant total des indemnités de départ étant plafonné à 12 mois de rémunération.



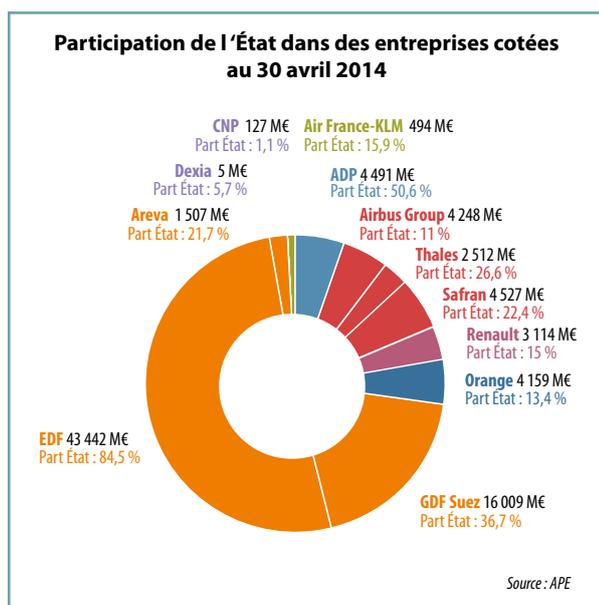
State holding dialogue - 28 et 29 avril 2014.

L'Agence des participations de l'État a organisé à Bercy une rencontre internationale de professionnels de l'actionariat public : les dirigeants de plus de quinze organisations de gestion de participations publiques, européennes et non européennes, ont échangé durant deux jours autour de leurs expériences nationales et des bonnes pratiques en termes de gouvernance et de dialogue stratégique avec les entreprises.

© DH Simon - SG

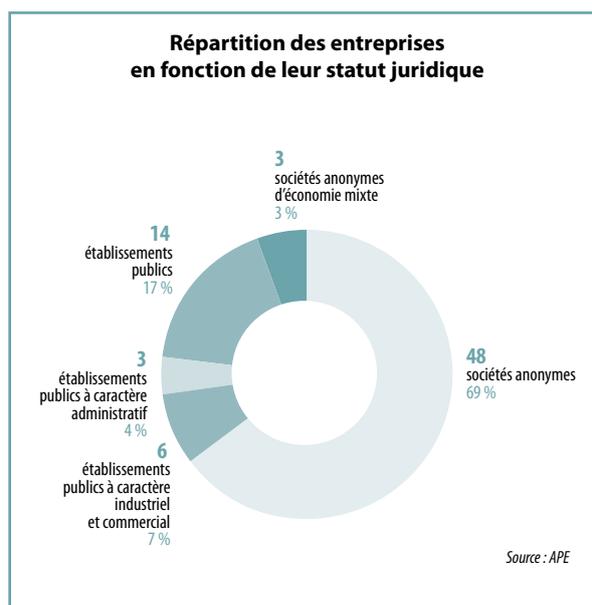
Le portefeuille de l'État actionnaire

Produit d'une stratification historique, le portefeuille détenu directement ou non par l'État est aujourd'hui à la fois étendu et très divers, tant au regard des secteurs d'activité concernés que du poids de l'État au sein des entreprises ou des formes juridiques existantes. Avec 74 entreprises relevant de son périmètre, l'APE est présente dans des secteurs aussi différents que l'aéronautique, la défense, l'énergie, les transports, les services (notamment bancaires) ou l'audiovisuel. L'État actionnaire est également en charge de plusieurs défaisances ou entités en extinction. Constitué au fil du temps, ce portefeuille évolue régulièrement, au rythme des cessions ou des prises de participations. Depuis septembre 2013, SNPE, reprise par Giat Nexter, est ainsi sortie du portefeuille ; en avril dernier, l'État est devenu l'un des actionnaires-clés de PSA Peugeot Citroën.



Parmi les 12 entreprises cotées, les niveaux de détention sont extrêmement variables, de 1,1 % pour CNP Assurances à 84,5 % pour EDF, comme la liberté laissée, ou non, pour les faire varier : le législateur a fixé un seuil de détention publique de 50 % pour ADP et de 100 % pour RTE. De même, la loi prévoit un seuil minimum de 70 % pour EDF et d'un tiers pour GDF Suez.

La valorisation boursière du portefeuille de l'État s'établit à 84,7 Md€ au 30 avril 2014. En termes de valorisation, la prédominance du secteur de l'énergie, qui représente 72,06 % de la capitalisation boursière, est particulièrement marquée loin devant le secteur aéronautique défense (13,3 %).



Les sociétés anonymes sont très largement majoritaires au sein du portefeuille de l'État actionnaire (près de 70 %). D'autres formes de statuts juridiques existent avec 6 établissements publics à caractère industriel et commercial (BPI Groupe, SNCF, RATP, RFF, La Monnaie de Paris et Charbonnage de France), 3 établissements publics à caractère administratif (Caisse nationale des autoroutes, EPFR et FDPITMA), 14 établissements publics (principalement des grands ports maritimes et un établissement publique international, l'aéroport de Bâle Mulhouse) et 3 sociétés anonymes d'économie mixte (Semmaris, ATMB et SFTRF).

ENTITÉS RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

Décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié portant création du service à compétence nationale « Agence des participations de l'État », ainsi que leurs filiales et participations

- Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT).
- Aéroport de Bâle-Mulhouse.
- Aéroports de Paris (ADP).
- Aéroports de province demeurant de la responsabilité de l'État¹.
- Air France-KLM.
- Areva.
- Arte France.
- Banque publique d'investissement (BPI-Groupe).
- Caisse nationale des autoroutes.
- Casino d'Aix-les-Bains.
- Charbonnages de France (CDF).
- Civipol conseil.
- CNP-Assurances.
- Compagnie générale maritime et financière (CGMF).
- Dexia.
- DCNS.
- Défense conseil international (DCI).
- Electricité de France (EDF).
- Etablissement public de financement et de restructuration (EPFR).
- Eramet.
- European Aeronautic Defence and Space company (EADS N.V.)².
- France Médias Monde.
- Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA).
- France Télévisions.
- GDF Suez.
- GIAT Industries.
- Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB).
- La Française des jeux.
- La Monnaie de Paris.
- La Poste.
- ODAS.
- Orange.
- Ports autonomes et Grands Ports Maritimes³.
- Radio France.
- Régie autonome des transports parisiens (RATP).
- Renault SA.
- Réseau ferré de France (RFF).
- Safran.
- Semmaris.
- Société de Financement Local (SFIL).
- Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le Mont-Blanc (ATMB-Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc).
- Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM).
- Société de prise de participation de l'État (SPPE).
- Société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM).
- Société de gestion de garanties et de participations (SGGP).
- Société de gestion et participations aéronautiques (Sogepa).
- Société des chemins de fer luxembourgeois.
- Société financière de radiodiffusion (SOFIRAD).
- Société française d'exportation de systèmes avancés (SOFRESA).
- Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF).
- Imprimerie nationale.
- Société internationale de la Moselle.
- Société nationale des chemins de fer français (SNCF).
- SNPE⁴.
- Thales.
- TSA.

Et, par ailleurs, les participations dans les entreprises dont l'État détient moins de 1 % du capital.

1. Martinique, Montpellier, Bordeaux-Mérignac, Côte d'Azur, La Réunion, Lyon, Strasbourg-Entzheim, Toulouse-Blagnac et Marseille-Provence, à compter du 10 juin 2014.

2. Devenu Airbus Group.

3. Bordeaux, Dunkerque, Guyane, Martinique, La Réunion, La Rochelle, Nantes-Saint-Nazaire, Paris, Rouen, Strasbourg, Le Havre, Guadeloupe.

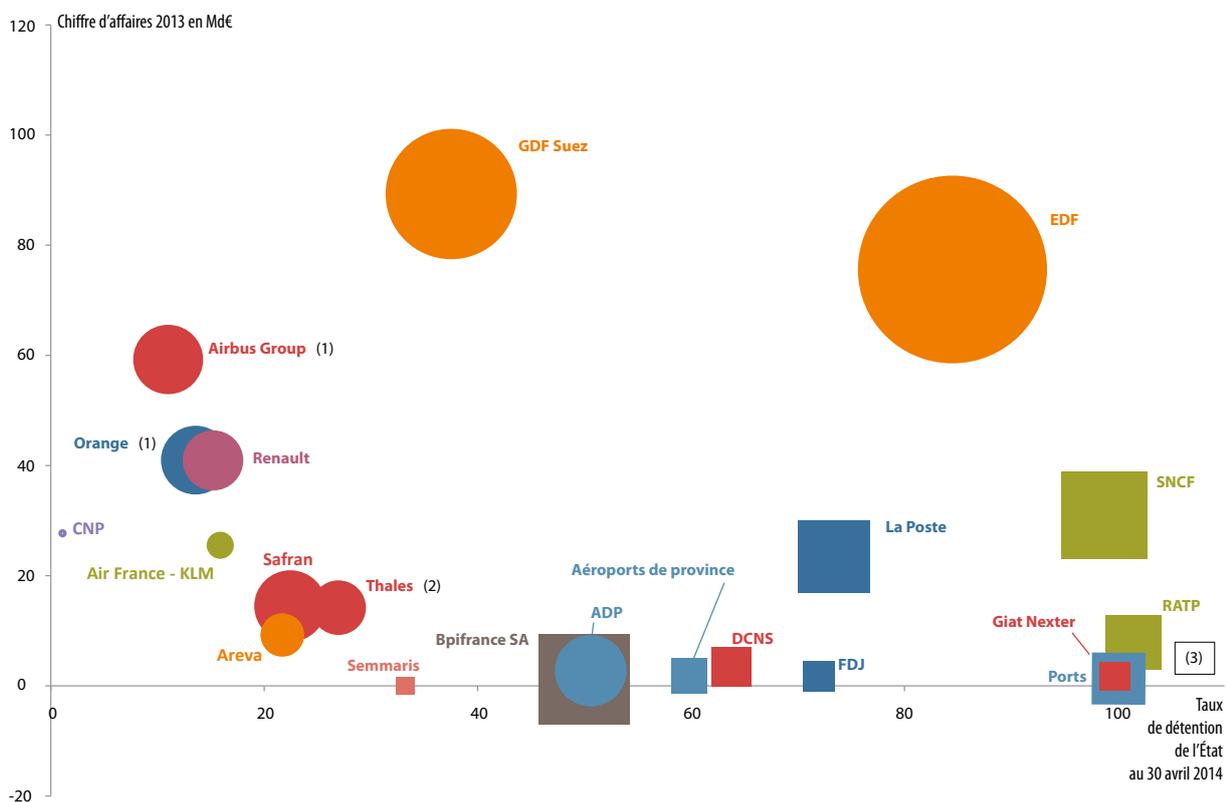
4. Cédé à Giat Nexter.

Les principales participations de l'État

Énergie
Aéronautique-Défense
Services
Transports
Autres industries

Infrastructures de transport
Médias
Finances
Participations détenues par la BPI
Immobilier-Autres

Au sein de chaque secteur, la taille des cercles est proportionnelle à la capitalisation boursière (part de l'État) pour les entreprises cotées (ronds) et à la valeur des capitaux propres pour les entreprises non cotées (carrés).



Source : APE

(1) La participation de 11 % dans Airbus Group est détenue via la Sogepa

(2) La participation de 27 % dans Thales est détenue via TSA

(3) Principales entreprises détenues à 100 % par l'État et dont le chiffre d'affaires est compris entre 150 M€ et 5 M€ : RFF, La Monnaie de Paris, Imprimerie Nationale, LFB, France Medias Monde

CONDUIRE LES MUTATIONS DE L'ÉTAT ACTIONNAIRE

Une ligne directrice au service de l'État actionnaire

L'élaboration et la communication publique d'une stratégie de l'État actionnaire a été l'une des démarches les plus importantes réalisée depuis la publication du précédent rapport de l'État actionnaire.

Pour la première fois, l'État a entendu se doter d'une doctrine de gestion active de ses participations, clarifier sa présence directe au capital d'entreprises et adapter cette dernière à ses objectifs.

Annoncée par le Gouvernement à l'issue du conseil des ministres du 2 août 2013, les *Lignes directrices pour l'État actionnaire* ont été élaborées en étroite collaboration par le ministre de l'économie et des finances et le ministre du redressement productif ainsi qu'en relation avec les commissions des finances des deux assemblées. Elles ont fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 15 janvier 2014.

Publiées et consultables par chacun sur le site Internet de l'Agence des participations de l'État les lignes directrices réaffirment que l'intervention de l'État en fonds propres est justifiée et nécessaire et précise ses 4 objectifs :

- s'assurer d'un niveau de contrôle suffisant dans des entreprises à capitaux publics stratégiques intervenant dans des secteurs particulièrement sensibles en matière de souveraineté ;
- s'assurer de l'existence d'opérateurs résilients pour pourvoir aux besoins fondamentaux du pays ;
- accompagner le développement et la consolidation d'entreprises, en particulier dans des secteurs et des filières déterminantes pour la croissance économique nationale et européenne ;
- intervenir ponctuellement, dans le respect des règles européennes, dans des opérations de sauvetage d'entreprises dont la défaillance présenterait des conséquences systémiques.

Un comité stratégique de l'État actionnaire aura notamment pour objet d'examiner et actualiser les lignes directrices.

Les opérations en capital menées depuis le printemps 2013 (recomposition du capital d'Airbus Group, ajustements des niveaux de participation dans Safran et Aéroports de Paris, prise de participation dans PSA Peugeot Citroën*) se sont inscrites dans cette stratégie.

Elles ont montré la capacité de l'État actionnaire à dégager de nouvelles ressources en fonds propres, affectées au désendettement ou au réinvestissement, à conserver un niveau de contrôle inchangé ou comparable, et à conduire d'importants projets d'investissement pour l'économie du pays.

Simplifier et moderniser la gouvernance des entreprises

Faisant le constat de l'empilement, des incohérences, de l'inutile complexité ou des lacunes des règles applicables à l'État actionnaire, mais aussi des critiques récurrentes sur sa faiblesse, l'article 10 de la loi n° 2014-01 du 2 janvier 2014 a autorisé le Gouvernement à adapter, simplifier, rapprocher du droit commun des sociétés par ordonnance le cadre législatif applicable à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique.

Le projet d'ordonnance est en cours d'élaboration par le Gouvernement.

Il viserait en premier lieu à simplifier les règles applicables à l'État actionnaire : simplification des procédures administratives en supprimant les actes inutiles ou redondants et en réduisant le nombre de procédures ou de seuils applicables, s'agissant notamment des règles relatives aux opérations en capital.

(*) Depuis fin juin 2014, Alstom et GDF Suez.

Ces mesures de simplification seront source d'économie tant pour l'État que pour les sociétés concernées. Elles seront également source d'une plus grande efficacité de l'État en éliminant par exemple les situations de vacances dans les conseils d'administration résultant de la lourdeur des procédures en vigueur.

Il visera en second lieu à sécuriser le cadre juridique applicable à l'État actionnaire. Cette sécurisation est attendue du comblement de lacunes de l'état actuel du droit, lacunes concernant par exemple la continuité de la direction des entreprises dans les situations de changement de dirigeant. Elle est également attendue de la clarification des règles actuelles, par exemple celles relatives à l'application du titre II ou du titre III de la loi de privatisation de 1993.

Ce projet visera en troisième lieu à moderniser les règles applicables à l'État actionnaire et à les rapprocher de celles du droit commun des sociétés. Cette modernisation et ce rapprochement ont pour objet de redonner aux sociétés

dans lesquelles l'État détient une participation majoritaire plus de flexibilité pour adopter la meilleure gouvernance possible. Les tailles impératives des conseils seront ainsi supprimées car elles ne prennent pas en compte la réalité et les besoins des entreprises. Le projet d'ordonnance ouvre également la possibilité pour l'État de désigner des administrateurs issus d'autres horizons que celui des agents publics et renforce la professionnalisation de l'État dans ces fonctions en créant un comité des nominations de l'État actionnaire.

Le projet d'ordonnance affirmera et préservera les spécificités de la gouvernance des sociétés dans lesquelles l'État détient une participation : affirmation d'une participation plus importante des représentants des salariés dans les organes de gouvernance des entreprises publique (« règle du tiers »), désignation d'administrateurs de l'État, protection des intérêts stratégiques de l'État, tout particulièrement dans le domaine des industries de défense.



State holding dialogue - 28 et 29 avril 2014.

L'Agence des participations de l'État a organisé à Bercy une rencontre internationale de professionnels de l'actionariat public : les dirigeants de plus de quinze organisations de gestion de participations publiques, européennes et non européennes, ont échangé durant deux jours autour de leurs expériences nationales et des bonnes pratiques en termes de gouvernance et de dialogue stratégique avec les entreprises.

© DH Simon - SG



LA PARTICIPATION AU REDRESSEMENT DE LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES À PARTICIPATIONS PUBLIQUES

Les comptes combinés 2013

Des mouvements importants dans le périmètre de combinaison

A fin 2013, le périmètre de combinaison (cf. note 32 des comptes combinés) comporte 60 entités, tout comme à la clôture de l'exercice précédent, avec toutefois d'importants mouvements à souligner :

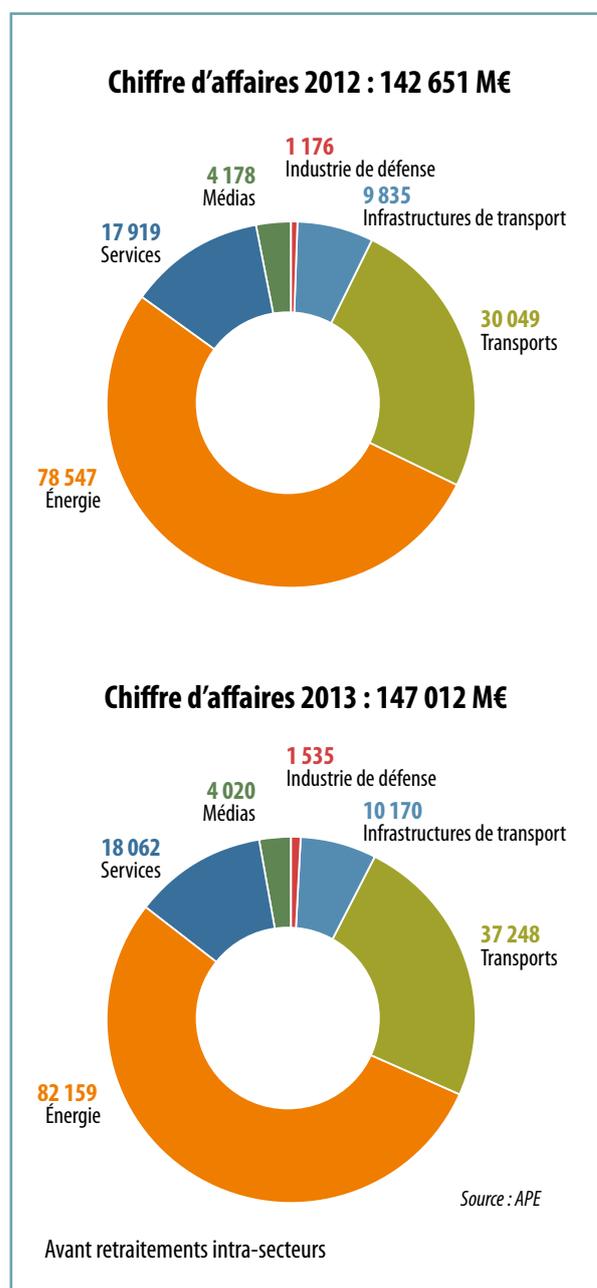
- L'entrée de la Société de financement des collectivités locales (SFIL) anciennement Dexia Municipal Agency acquise auprès de Dexia ;
- L'entrée de l'Épic BPI-Groupe qui détient à parité avec la Caisse des dépôts et consignations la société anonyme BPI-Groupe, société de tête du groupe de la Banque Publique d'investissements. Dans le cadre des apports à l'Épic BPI-Groupe, l'État a apporté ses participations dans le Fonds stratégique d'investissement (FSI), la Sofired et Oséo. Le FSI et Sofired, entités de premier rang de la combinaison en 2012, sont intégrés par le biais de l'Épic BPI-Groupe en 2013 ;
- La sortie de Sogead suite au rachat par cette société, filiale de Sogepa, de ses propres titres en 2013 par apport de titres Airbus Group (ex-EADS). Suite à cette opération, Sogepa détenait directement 15 % du capital d'Airbus Group ;
- La sortie de SNPE suite à sa cession à Giat Nexter (entité du périmètre de combinaison).

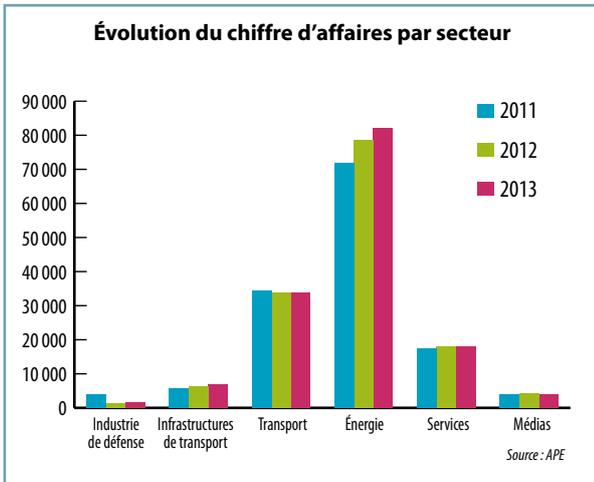
Par ailleurs, des pourcentages de détention dans des sociétés mises en équivalence ont été modifiés de manière significative :

- La cession par Sogepa de 3 % de ses actions dans Airbus Group ;
- La cession de 7,82 % de la société Safran.

Enfin, avant la loi créant l'Épic BPI, l'État et le FSI ont conjointement décidé d'allouer 4,81 % et 4,69 % du capital d'Aéroports de Paris (ADP) au Crédit Agricole Assurances/Predica et au groupe Vinci. Conformément à la loi n° 2005-357 du 20 juillet 2005 relative aux aéroports, l'État conserve à l'issue de cette opération la majorité du capital d'Aéroports de Paris (ADP), avec une participation de 50,63 %. Au 31 décembre 2013, ADP reste une entité contrôlée par l'État et ses capitaux propres sont combinés pour leur totalité conformément aux principes comptables.

Un chiffre d'affaires combiné fortement dépendant du secteur énergie

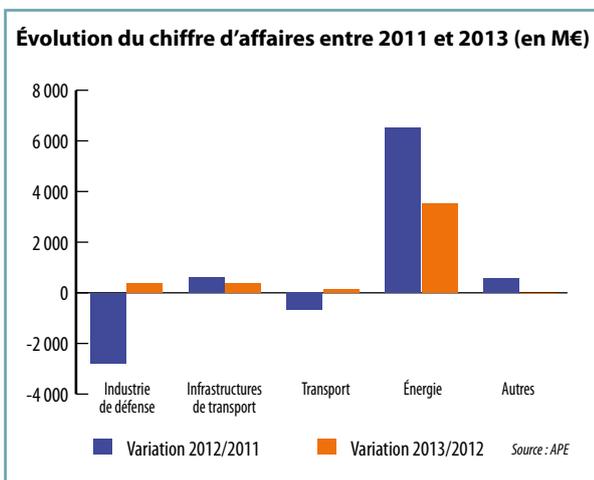




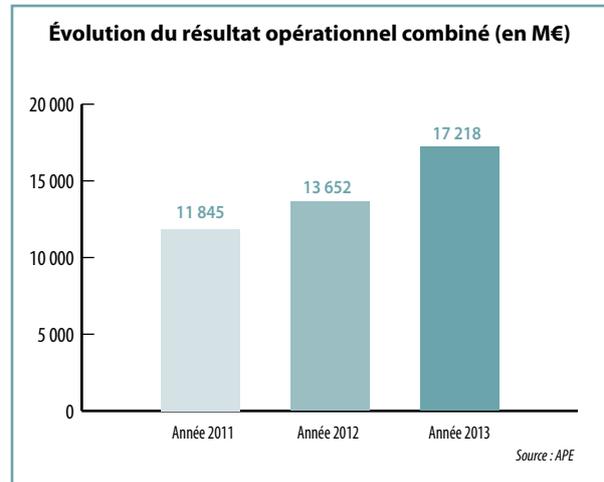
La répartition du chiffre d'affaires entre 2012 et 2013 évolue peu. La place du secteur énergie (EDF, Areva) demeure largement prépondérante avec 55,77 % du chiffre d'affaires total contre 55 % en 2012. Par ailleurs, trois secteurs d'activités, le secteur énergie précédemment cité, le secteur transport (SNCF et RATP 23,6 % du chiffre d'affaires en 2013 et 23 % en 2012) et le secteur services (La Poste et La Française des jeux : 12,3 % du chiffre d'affaires en 2013 et 12,6 % en 2012) représentent ensemble plus de 90 % du chiffre d'affaires des comptes combinés.

L'évolution du chiffre d'affaires combiné est positive sur l'exercice 2013, grâce au secteur énergie

L'accroissement du chiffre d'affaires sur les exercices 2012 et 2013 est lié essentiellement au secteur énergie (EDF et Areva) comme le montre le graphique. L'évolution du chiffre d'affaires des autres secteurs reste assez réduite, l'augmentation du chiffre d'affaires du secteur industrie de défense étant principalement dû sur l'exercice 2013 à l'entrée dans le périmètre de l'entité Odas.

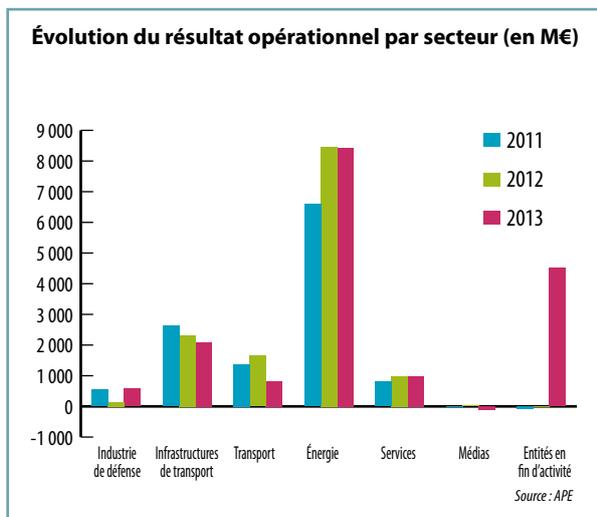


Une amélioration du résultat opérationnel combiné qui mérite une analyse fine



Le résultat opérationnel s'est amélioré de 3,6 Md€ entre les exercices 2012 et 2013 compte tenu en particulier de la reprise de dette de l'EFPR par l'État à hauteur de 4,5 Md€, de la cession des titres Airbus Group par Sogepa qui ont généré un profit de 0,6 Md€ et d'un produit lié au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 0,5 Md€.

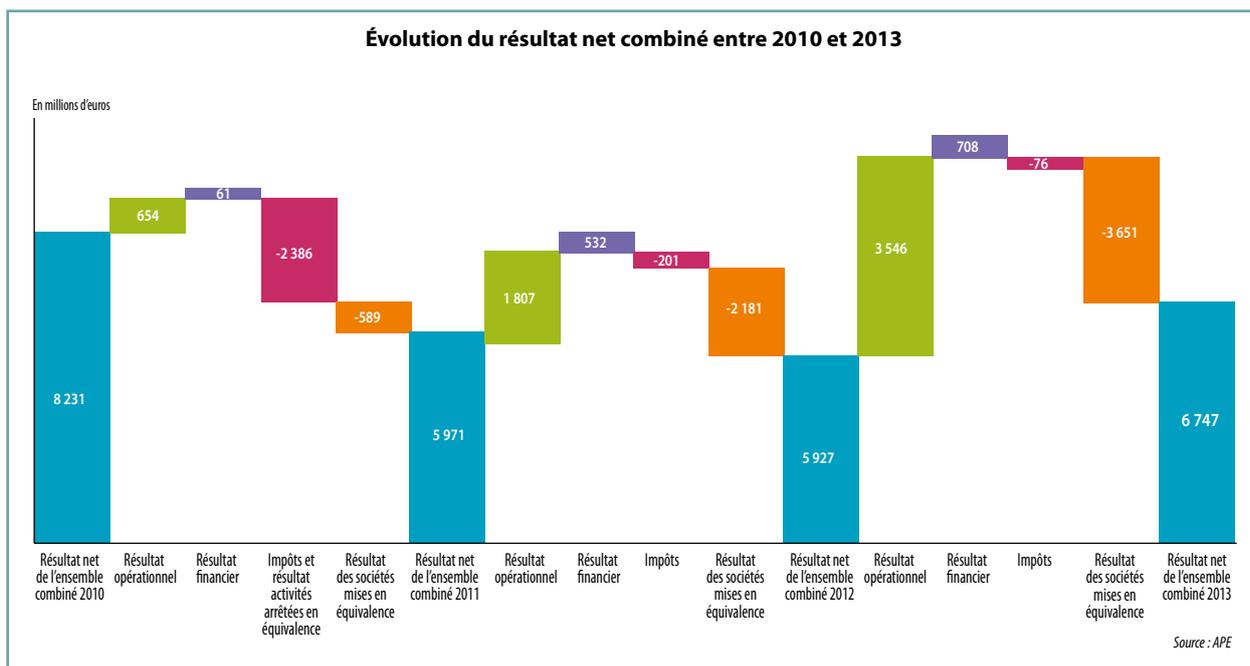
PANORAMA GÉNÉRAL



L'analyse du résultat opérationnel par secteur met en exergue :

- une baisse significative du résultat opérationnel du secteur Infrastructures de transport depuis deux exercices due en particulier à Réseau ferré de France (RFF) (0,1 Md€ en 2011 et 0,2 Md€ en 2012) et SFTRF (reprise de provision sur dépréciation d'actifs en 2011, élément non récurrent) ;
- une baisse du résultat opérationnel de l'activité transport due aux dépréciations sur l'activité TGV France et Europe et ce malgré la reprise de provision sur l'activité Infrastructure (maintenance et travaux) ;
- l'amélioration du résultat opérationnel de l'industrie de défense due en particulier à la plus-value dégagée sur la cession des titres Airbus Group par Sogepa (0,6 Md€ en 2013).

Amélioration du résultat net depuis 2012, mais des variations contrastées



Le résultat net de l'ensemble combiné est en légère croissance sur l'exercice 2013.

Ce résultat est la conséquence :

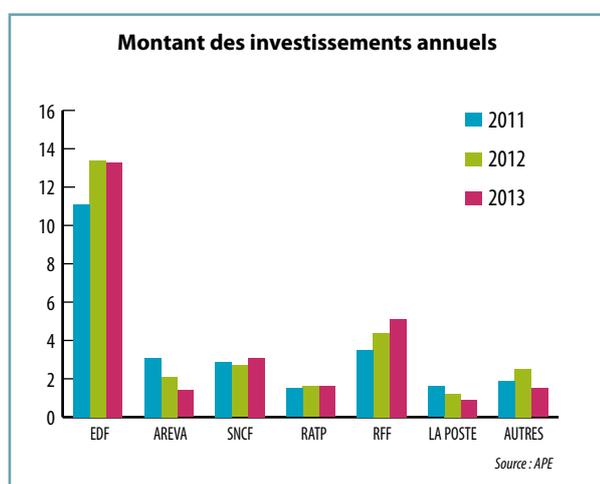
- de l'amélioration du résultat opérationnel des entités combinées de manière globale dont le résultat s'est accru de 3,5 Md€ sur la période (cf. paragraphe précédent) ;
- de l'amélioration résultat financier (+0,7 Md€), compte tenu d'une réduction du coût de l'endettement sur la période et d'une diminution significative de la charge d'actualisa-

tion liée à l'enregistrement sur l'exercice 2012 d'une charge de désactualisation de 0,3 Md€ due à la révision du taux d'actualisation sur les provisions de démantèlement ;

- de la baisse continue depuis deux exercices du résultat des entités mises en équivalence qui est passé de 3,2 Md€ en 2011 à -2,5 Md€ en 2013, avec les difficultés récurrentes sur la période d'Air France (-0,1 Md€ en 2011, -0,2 Md€ en 2012 et -0,3 Md€ en 2013), en 2012 du FSI (-1 Md€) et en 2013 de GDF Suez (-3,5 Md€) et Dexia (-0,5 Md€).

Des besoins d'investissements toujours significatifs des entités du périmètre combiné

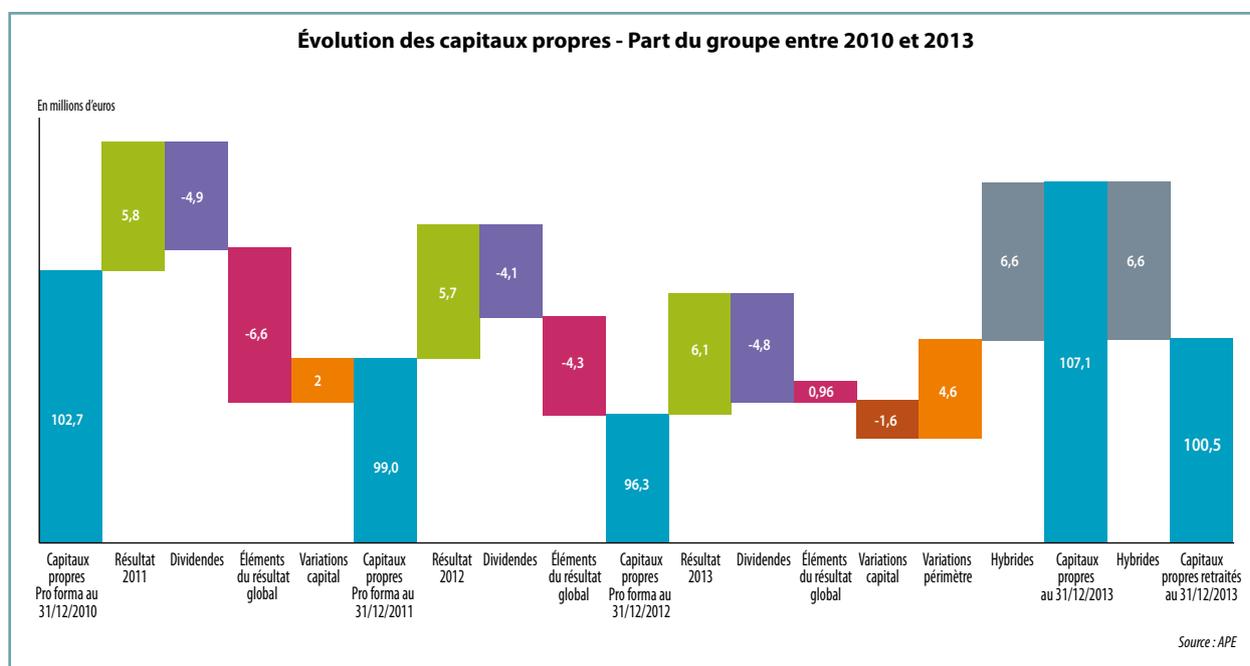
Le montant des valeurs nettes des immobilisations incorporelles et corporelles (hors écart d'acquisition) est passé de l'exercice 2011 à l'exercice 2013, d'un montant de 223,4 Md€ à 248,8 Md€. Les activités du portefeuille demeurent très capitalistiques. Ainsi, les investissements bruts sur les trois derniers exercices se sont élevés en cumulés, pour les entités intégrées globalement dans la combinaison à 81,4 Md€, dont 26,9 Md€ au titre de l'exercice 2013 (avec en particulier 14 Md€ dans le secteur énergie, 4,7 Md€ dans le secteur des transports).



Les principaux investissements de l'exercice 2013 ont porté :

1. dans l'énergie sur le développement de nouvelle capacité (4 Md€ environ) avec principalement la poursuite de la construction de l'EPR Flamanville (en 2013 pose du dôme et livraison de la cuve), du terminal méthanier de Dunkerque (ouverture 2015), des usines de Georges Besse II et Comurhex II, site de combi gaz de Bouchain et Martignes, l'acquisition ou la construction de Parc Eolien (parc de Teeside au Royaume-Uni, parcs acquis auprès d'Iberdrola en France, parc de Fallargo en Ecosse, parc de Black Spring Ringe au Canada, site de Rignano Garganico, parc de Linowo en Pologne, etc.), mais également avec les investissements de maintenance (5,7 Md€ dont 3,6 Md€ de maintenance nucléaire), et sur la maintenance et le développement du réseau électrique (3 Md€) ;
2. dans le secteur des transports avec l'aménagement et les agencements effectués dans des gares et bâtiments pour 0,7 Md€, l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire (1,9 Md€ acquisition entre autre de TGV Duplex et Euroduplex, locomotives, tramways, et matériels ferroviaires régional, etc.) et le développement des infrastructures (prolongement des lignes 4, 12 et 14, tramways T5 et T7 inaugurés dans l'année), mais également avec des travaux sur les infrastructures (0,5 Md€) ;
3. dans le secteur des infrastructures de transport et en particulier RFF avec la LGV atlantique, Pays-de-la-Loire et le contournement Nîmes-Bordeaux et des renouvellements de voies.

Des capitaux propres stables depuis 2011



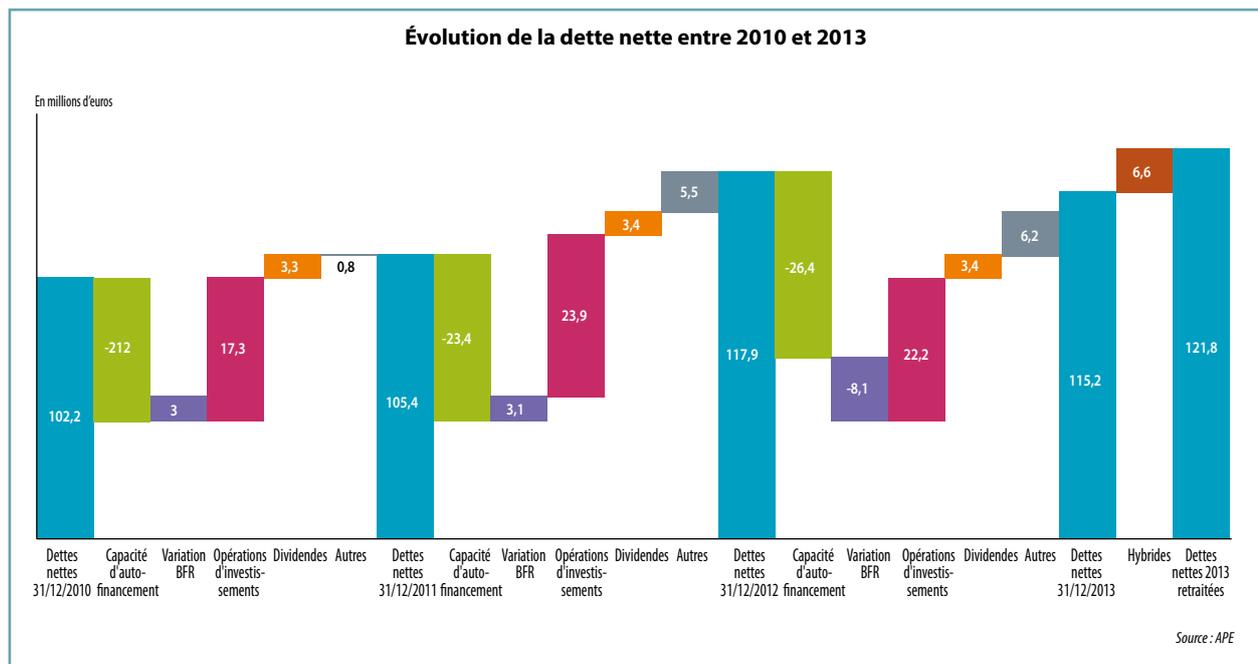
Cette stagnation doit s'analyser compte tenu :

- du résultat cumulé de la période d'un montant total de 17,6 Md€ ;
- du versement d'un montant cumulé de dividendes versés de 13,7 Md€ (taux de *pay out* de 66,8 % sur les seules entreprises versant des dividendes) ;
- des effets de changements de normes comptables (en particulier IAS 19 révisée) qui ont eu une incidence négative sur les capitaux propres de 8,8 Md€ (montant intégré dans les variations des éléments du résultat global) ;
- de l'augmentation de capital de La Poste (2,1 Md€ sur l'exercice 2011) et des réductions de capital de Sogepa (0,9 Md€) et du FSI (1,7 Md€) compensées par les augmentations de capital de l'Épic BPI-Groupe (0,5 Md€) et de La Poste (0,6 Md€) sur l'exercice 2013 ;
- des variations de périmètre de l'exercice 2013 (incidence positive de 4,6 Md€) avec les entrées de l'Épic BPI-Groupe, SFIL et Dexia et les sorties principalement du FSI.

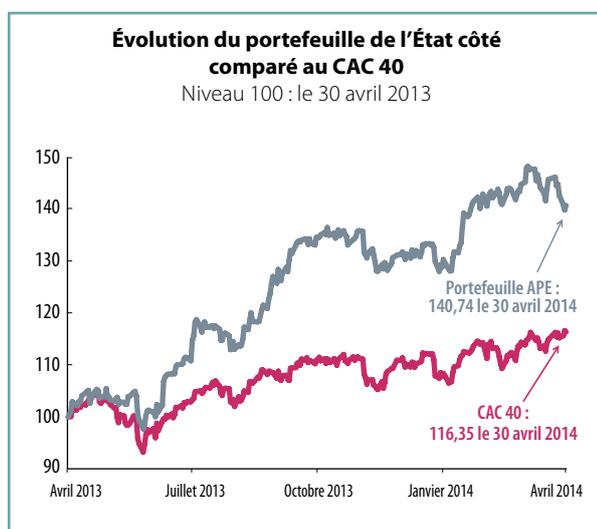
Une dette nette qui ne cesse d'augmenter

Le *cash-flow* libre dégagé par les entités combinées est nul sur la période (1 Md€ positif en 2012, 3,6 Md€ négatif en

2012 et 2,6 Md€ positif en 2013 après retraitement des variations de BFR liées aux activités bancaires 9,7 Md€).



Une hausse significative de la valeur du patrimoine coté de l'État



Le portefeuille coté de l'État s'établit à 84,7 Md€ au 30 avril 2014. Sur un an, ce portefeuille a ainsi enregistré une performance très supérieure à celle des grandes valeurs françaises et européennes, soit une progression de +40,75 % contre +16,35 % pour le CAC 40 et +9,28 % pour l'indice Stoxx 600.

La totalité des secteurs représentés dans le portefeuille ont participé à cette surperformance :

- L'énergie qui, fin avril 2014, pèse pour 72 % dans la valeur des actifs cotés de l'État et qui a bénéficié du retour des investisseurs internationaux sur les valeurs européennes les plus décotées ;
- Les transports, valeurs cycliques qui amplifient les évolutions générales de marché ;
- Les telecom, secteur en phase de consolidations stratégiques ;
- L'aéronautique/défense qui poursuit une phase haussière d'un cycle long et décalé, tiré essentiellement par les commandes de l'aviation civile, notamment en Asie.

Les performances boursières des entreprises publiques cotées se sont toutefois situées, pour la plupart d'entre elles, bien au-delà de celle de leur indice sectoriel respectif, traduisant l'amélioration sensible de leur situation et de leurs perspectives.

PANORAMA GÉNÉRAL

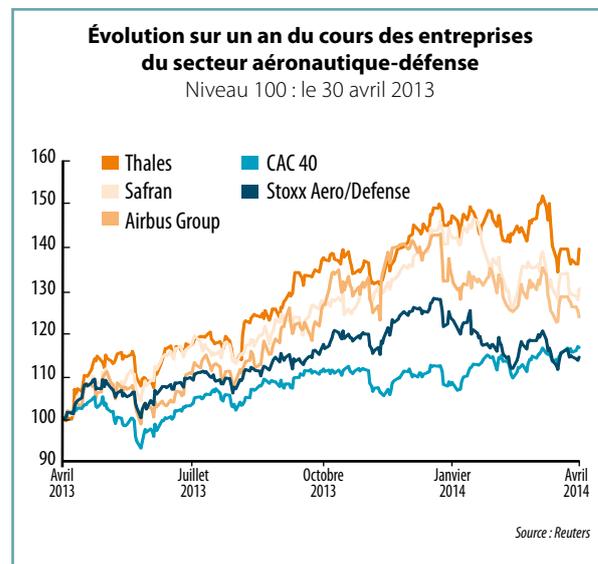
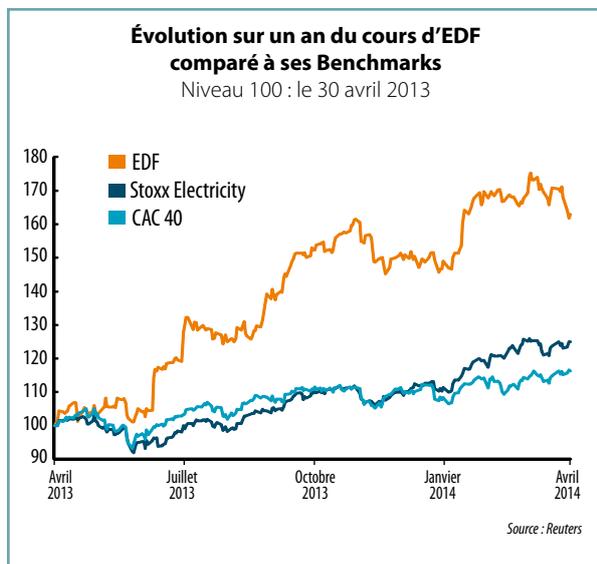
	Janvier 2013 - Avril 2014	Benchmark sectoriel européen	Avril 2013 - Avril 2014	Benchmark sectoriel européen
CAC 40	23,24 %		16,35 %	
Portfeuille APE	58,73 %		40,75 %	
Aéroports de Paris	53,55 %	36,44 %	30,41 %	11,32 %
Airbus Group	67,76 %	33,85 %	23,40 %	14,17 %
Air France-KLM	48,09 %	60,62 %	34,68 %	27,75 %
Areva	41,50 %	21,44 %	57,81 %	15,07 %
CNP	43,13 %	41,14 %	54,44 %	33,94 %
Dexia	-41,43 %	22,67 %	-18,00 %	16,63 %
EDF	97,75 %	28,18 %	62,91 %	25,05 %
GDF Suez	16,69 %	11,21 %	11,50 %	6,13 %
Orange	40,00 %	33,31 %	43,71 %	21,04 %
Renault	72,42 %	46,80 %	34,08 %	45,96 %
Safran	48,63 %	33,85 %	29,91 %	14,17 %
Thales	74,70 %	33,85 %	39,02 %	14,17 %

Énergie
Aéronautique-Défense
Services

Transports
Infrastructures de transport
Finances

C'est, en particulier le cas d'EDF dont le cours a augmenté de 97,75 % du 1^{er} janvier 2013 au 30 avril 2014 contre 28,18 % pour l'indice Stoxx électricité et 23,24 % pour le CAC 40 sur la même période en raison des hausses tarifaires accordées en juillet 2013 et des perspectives de rallongement de la durée de centrales nucléaires mais aussi, plus globalement, d'une meilleure appréciation par le marché du potentiel de l'entreprise à moyen terme comme de la résilience de ses résultats.

La hausse du cours des entreprises du secteur aéronautique tient également à des facteurs propres liés à l'amélioration des conditions de leur gouvernance : clarification de l'accord entre les principaux actionnaires d'Airbus Industrie, excellente perception par le marché du nouveau management de Thales. Alors que l'indice Stoxx du secteur a crû de 33,85 %, le cours d'Airbus a augmenté de 67,76 % et celui de Thales de 74,70 % (janvier 2013 – avril 2014). Sur la même période, Safran a vu sa valeur progresser de 48,63 %, tirée essentiellement par la visibilité des perspectives des activités de maintenance.



Le cours d'Aéroports de Paris (53,55 % contre +36,44 % pour le Stoxx transports depuis début 2013) traduit l'intérêt des investisseurs pour la reconstitution du capital opérée lors de la cession de la participation de l'État et du Fonds stratégique d'investissement (FSI).

Air France progresse de 48,09 %, malgré la quasi-stagnation du trafic aérien sur la période en raison de la crédibilité de son plan de redressement et Renault (+78,42 % alors que le Stoxx auto croît de 46,80 %) bénéficie du soutien des investisseurs internationaux dans la poursuite de sa stratégie internationale, en particulier le développement et l'approfondissement de ses alliances stratégiques.

Une composition sectorielle du portefeuille marqué par le poids du secteur énergie

Le poids de l'énergie reste prépondérant et s'est même accru optiquement sur la période récente en raison d'un effet prix lié à l'envolée du cours d'EDF. Ses facteurs de variation de valeur restent prioritairement les prix de l'énergie (prix de marché et régulés) ainsi que la forte sensibilité des transports aux cycles macroéconomiques.

La poursuite d'une politique de cessions en phase avec les lignes directrices de l'État actionnaire*

L'État a poursuivi la politique de cessions entamée début 2013 afin de contribuer au désendettement public et pour financer les réinvestissements dans d'autres secteurs (PSA). Ainsi, après une première cession en mars 2013, un bloc Safran a été cédé en novembre 2013 pour un montant de 903 M€, avec l'exercice d'une clause d'extension en raison de la forte demande des investisseurs institutionnels. La participation publique dans Safran a ainsi été ramenée à 22,41 %. Un dernier bloc Airbus de 451 M€ a été cédé en janvier 2014 dans des conditions extrêmement favorables avec une décote limitée à 0,69 % par rapport au dernier cours coté. Cette vente visait à ramener à 11 % le taux de détention de l'État dans Airbus, à travers Sogepa, suite à l'ajustement des paramètres de l'accord entre États européens. Au total, depuis janvier 2013, les recettes des produits de cessions se montent à 3,3 Md€ : deux cessions Safran, trois cessions Airbus (deux blocs et un apport à un rachat d'actions) et une vente de gré à gré de la fraction de la participation dans Aéroports de Paris (ADP) supérieure à 50 %. La majorité de ces cessions s'est opérée sous la forme de vente accélérée d'un bloc d'actions à des investisseurs institutionnels.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE COTÉ						
	Énergie	Aéronautique/Defense	Transports	Télécom	Autres	Total
31 décembre 2012	67,4 %	17,0 %	9,8 %	5,5 %	0,1 %	100,0 %
30 avril 2013	68,4 %	16,1 %	10,5 %	4,7 %	0,1 %	100,0 %
31 décembre 2013	71,3 %	15,6 %	8,8 %	4,0 %	0,1 %	100,0 %
30 avril 2014	72,0 %	13,3 %	9,5 %	4,9 %	0,1 %	100,0 %

(*) Ne tenant pas compte de la cession GDF Suez du 24 juin 2014.

DIVIDENDES PERÇUS PAR L'ÉTAT ACTIONNAIRE (en Md€ par exercice budgétaire)

Exercice budgétaire	2005	2006	2007 (*)	2008 (*)	2009 (*)	2010 (*)	2011 (*)	2012 (*)	2013 (*)	Prév. 2014 (*)
Dividendes en numéraire **	1,4	2,9	4,8	5,6	3,3	4,3	4,4	3,2	4,2	3,8
Dividendes en actions	-	-	-	-	2,2	0,1	-	1,4	0,2	
Total	1,4	2,9	4,8	5,6	5,5	4,4	4,4	4,6	4,4	3,8

(*) Y compris acomptes sur dividendes.

(**) L'article 21 de la loi organique aux lois de finances prévoit que les opérations de nature patrimoniale liées à la gestion des participations financières de l'État, à l'exclusion de toute opération de gestion courante, sont, de droit, retracées sur un unique compte d'affectation spéciale (CAS PFE).

Les dividendes versés en numéraire par les entreprises à participations publiques sont identifiés parmi les recettes non fiscales et directement imputés sur le budget général.

Une politique de dividendes responsable, marquée par une baisse en 2014

Présent au capital d'entreprises industrielles et commerciales, l'État actionnaire a parmi ses finalités d'investir l'argent des Français de manière avisée, afin non seulement que leur patrimoine ne se déprécie pas au fil du temps mais assure un rendement suffisant. Une politique de dividendes responsable, lisible et régulière est à cet égard promue dans l'intérêt patrimonial de l'État et de la capacité des entreprises à se développer sur le long terme.

La contribution annuelle reçue des entreprises dans lesquelles l'État investit représente un montant significatif : -4,4 Md€ en 2013, y compris le versement d'une fraction de dividendes d'EDF sous forme de titres (156 M€). Cette recette, équivalente à celle perçue au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune et en potentielle croissance, contribue de manière non négligeable au financement de l'action de l'État.

Comme l'année dernière, les 5 principaux contributeurs, EDF, GDF Suez, SNCF, Orange et La Poste, représentent plus de 87 % du montant total versé.

Si l'on concentre sur les seules entreprises cotées, le rendement actuel s'établit à 6,97 %, correspondant au rapport entre les dividendes reçus en 2013, soit 3,8 Md€, et près de 54,8 Md€ de valorisation boursière des titres détenus par l'État au 1^{er} janvier 2013. Ce taux se situe au-dessus du taux de rendement du CAC 40 (3,5 %) en raison notamment de

la composition du portefeuille de l'APE, marquée par une forte présence des secteurs énergie et télécommunication, qui ont des politiques de distributions plus élevées que les autres entreprises.

Compte tenu du contexte économique et financier, un ajustement à la baisse du montant des dividendes avaient été anticipé dans les prévisions 2014 : à titre conservatoire, le PLF avait été construit avec un chiffrage de 3,2 Md€, avec l'hypothèse qu'aucun versement de dividendes ne se ferait sous forme de titres. Cette évolution, de l'ordre de -1 Md€, tenait compte principalement d'anticipation de risques nécessitant un accroissement du besoin de provisions. La prévision 2014 actualisée conduit toutefois à réévaluer les dividendes reçus par l'État à 3,8 Md€.

L'État prend naturellement en compte le contexte propre à certaines entreprises et veille à l'équilibre entre les besoins de liquidité de l'entreprise et la nécessaire rémunération de son investissement. Ainsi GDF Suez a communiqué sur un dividende par action en baisse par rapport aux 1,50 de 2013 : « Le groupe s'engage sur une nouvelle politique de dividende basée sur un taux de distribution de 65-75 % sur la base du résultat net récurrent part du groupe avec un minimum de 1 € par action, payable en numéraire et avec paiement d'un acompte. Cette nouvelle politique de dividende associée à la hausse des investissements vise à renforcer le potentiel de croissance du groupe et à créer d'avantage de valeur pour les actionnaires à long terme ». De même, afin de préserver une structure financière solide et viser un ratio d'endettement (dette nette/EBITDA) autour de 2,0 à moyen terme, Orange poursuivra une politique de distribution de dividendes attractive, alignée sur sa génération de *cash-flow* opérationnel et propose de verser un dividende de 0,6 € par action au titre de 2014, contre 0,8 € lors de l'exercice précédent.

Pour autant, et de manière générale, l'État considère que l'ajustement à la baisse des dividendes ne saurait, sur le long terme, se substituer à un rétablissement des équilibres fondamentaux de l'entreprise et à la recherche d'un niveau de profitabilité durable conforme aux besoins d'investissement et de développement de l'entreprise. L'État attend des

dividendes qu'il perçoit de ses participations un rendement en ligne avec celui observé en moyenne période chez leurs principaux comparables sectoriels. Cette exigence vise à optimiser la valeur créée pour la collectivité et à maîtriser le risque de ré-investissement dans des projets dont la rentabilité serait inférieure au coût des ressources.

PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS COTÉES DE L'ÉTAT LE 30 AVRIL 2014

	CAC 40	Portefeuille coté APE	ADP	Airbus Group	Air France - KLM	Areva	CNP	Dexia*	EDF	GDF Suez	Orange	Renault	Safran	Thales
Capitalisation boursière (M€)			8 870	38 715	3 112	6 951	11 405	80	51 420	43 853	30 926	20 745	20 203	9 433
% de participation de l'État			50,63 %	10,97 %	15,88 %	21,68 %	1,11 %	5,73 %	84,49 %	36,71 %	13,45 %	15,01 %	22,41 %	26,63 %
Cours au 30 avril 2014	4 487,39		89,630 €	49,490 €	10,365 €	18,140 €	16,610 €	0,041 €	27,645 €	18,175 €	11,675 €	70,150 €	48,445 €	45,850 €
Valeur de la participation (M€)		84 724	4 491	4 248	494	1 507	127	5	43 442	16 099	4 159	3 114	4 527	2 512
Évolution sur un mois	-3,62 %	1,73 %	-1,21 %	-5,91 %	-3,49 %	-1,68 %	8,00 %	2,50 %	-2,86 %	-8,94 %	9,01 %	-0,89 %	-3,48 %	-4,57 %
Évolution sur 3 mois	7,95 %	8,32 %	6,58 %	-7,60 %	22,30 %	-11,08 %	13,88 %	-18,00 %	11,07 %	11,81 %	29,19 %	7,77 %	-8,58 %	-4,04 %
Évolution sur 6 mois	4,89 %	6,39 %	13,60 %	0,32 %	34,02 %	8,30 %	29,26 %	2,50 %	6,53 %	-0,63 %	12,58 %	9,56 %	2,81 %	3,07 %
Évolution sur un an	14,85 %	36,45 %	32,49 %	21,52 %	41,75 %	48,87 %	46,93 %	2,50 %	56,50 %	10,25 %	42,60 %	31,89 %	28,67 %	39,21 %
Évolution 2013	17,99 %	48,62 %	41,34 %	89,19 %	8,39 %	48,21 %	28,39 %	-42,86 %	83,73 %	9,76 %	7,93 %	43,66 %	54,96 %	78,32 %

(*) Actions cotées

Énergie
Aéronautique-Défense
Services

Transports
Infrastructures de transport
Finances

PRÉSENTATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ET PAR ENTREPRISE

SYNTHÈSE DES COMPTES DES PRINCIPALES ENTREPRISES À PARTICIPATIONS PUBLIQUES

Au 31 décembre 2013 en millions d'euros	Capital détenu par l'État en %*	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net (part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Dettes financières nettes	Capacité d'autofinancement**	Dividendes versés à l'État en 2013***
ÉPIC BPI	Épic	0	-5	194	9 916	-1 157	-169	0,0
FSI - apporté à BPI le 12/07/2013				-260				
ÉNERGIE								
GDF Suez	37,53	89 300	-6 695	-9 289	47 955	29 217	14 313	1 328,7
EDF	84,5	75 594	8 411	3 517	34 207	35 462	14 967	1 801,2
Dont RTE		4 702	1 120	494	5 135	7 459	988	0,0
Dont ERDF		15 623	1 263	781	4 324	30	3 723	0,0
Areva	21,7	9 240	11	-493,6	4 673	4 327	534	0,0
TOTAL ÉNERGIE		174 133	1 727	-6 265	86 835	69 006	29 814	3 129,9
AÉRONAUTIQUE - DÉFENSE								
Airbus Group	0	59 256	2 607	1 465	11 011	-4 754	1 931	
Thales	26,96	14 194	913	573	3 911	-1 666	1 414	0,0
Safran	22,44	14 490	1 480	1 386	6 636	1 089	1 984	118,3
DCNS	63,58	3 358	143	109	1 108	-1 702	335	80,1
Nexter Systems - Giat Industries	100	803,9	97	106	514	-1128	114	16,0
SNPE (fusion avec GIAT le 13/12/13)		269	-215	-67				
Sofired (apporté à BPI le 12/07/13)		0	-1	0				
DCI	49,9	214,4	23	9	206	-53	17	6,0
Sogeade	99,99	0	3068	3081	3 898	0	0	0,0
TSA	100	0	0	156	1 171	-2	47	47,3
ODAS	34	247	-1	0	34	-175	0	
TOTAL INDUSTRIES DE DÉFENSE		92 833	8 114	6 817	28 489	-8 391	5 842	267,7
SERVICES								
Orange	13,57	40 981	5 288	1 873	24 349	30 726	7 259	178,1
La Poste	73,7	22 167	770	627	8 460	3 778	1 056	126,0
Française des Jeux	72	1 500	203	133	678	-787	174	82,5
TOTAL SERVICES		64 648	6 261	2 633	33 487	33 717	8 489	386,6
TRANSPORTS								
SNCF	Épic	32 232	294	-180	6 670	7 391	2 181	208,8
Air France - KLM	15,88	25 520	-227	-1 827	2 242	5 348	1 109	5,1
RATP	Épic	5 143	519	293	2 972	5 183	911	0,0
TOTAL TRANSPORTS		62 895	586	-1 714	11 884	17 922	4 201	214,0
AUTRES INDUSTRIES								
Renault	15,2	40 932	-34	586	22 837	-1 761	3 214	76,3
LFB	100	477	20	8	244	45	40	0,0
La Monnaie de Paris	Épic	137	10	5,4	178	-49	8	5,3
Imprimerie Nationale	100	164	21	18	78	-59	22	0,0
TOTAL AUTRES INDUSTRIES		41 711	17	617	23 337	-1 824	3 284	81,7
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT								
RFF	Épic	5 690	1 208	-60	-1 344	36 526	1 928	0,0
Aéroports de Paris	50,6	2754	657	305	3 825	2 999	1069	111,7
Aéroports de la Côte d'Azur	60	219	31	16	239	141	64	3,9
Aéroports de Lyon	60	160	16	8	51	81	45	2,5
Aéroport de Toulouse - Blagnac	60	117	11	5	120	101	32	0,8
Aéroport de Bâle - Mulhouse	50	109	21	21	196	17	40	0,0
Aéroport de Bordeaux - Mérignac	60	63	9	6	60	-6	18	2,1
Aéroport de La Réunion - Roland Garros	60	51	6	2	39	30	13	0,8
Aéroport Martinique - Aimé Césaire	60	44	1	1	42	10	6	1,9
Aéroport de Montpellier - Méditerranée	60	24	3	2	10	11	6	0,9
Aéroport de Strasbourg - Entzheim	60	20	1	1	94	10	4	0,0
Sous-total aéroports		9 251	1 964	307	3 332	39 920	3 225	124,5
Grand port maritime du Havre	Épic	181	23	21	648	260	19	0,0
Grand port maritime de Marseille	Épic	134	-3	-4	322	166	0	0,0
Port autonome de Paris	Épic	87	17	18	571	16	41	0,0
Grand port maritime de Dunkerque	Épic	76	17	13	439	41	22	0,0
Grand port maritime Nantes St Nazaire	Épic	64	5	1,7	191	40	10	0,0
Grand port maritime de la Réunion	Épic	35	2	1	283	24	9	0,0
Grand port maritime de Rouen	Épic	66	0,9	2	271	-19	17	0,0
Grand port maritime de Bordeaux	Épic	38	3	3	148,6	-8	5,6	0,0
Grand port autonome de la Guadeloupe	Épic	37	0	0	169,5	-13	16	2,7
Grand port maritime La Rochelle	Épic	24	6	6,6	150	-19	10	0,0
Sous-total grands ports maritimes		743,18	70,9	62	3 193,1	487,5	149,1	2,7

Au 31 décembre 2013 en millions d'euros	Capital détenu par l'État en %*	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net (part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Dettes financières nettes	Capacité d'autofinancement**	Dividendes versés à l'État en 2013***
ATMB	0	172	80	47	271	107	67	0,0
SFTRF	0	111	32	8	26	1 162	43	0,0
FDPITMA	Épa							
CNA	EP	2	0	0	0	9 353	0	0,0
Sous-total secteur routier		284,8	111,6	54,6	297	10622	109,5	0,0
TOTAL INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT		10 279	2 147	423	6 822	51 029	3 484	127,3
MÉDIAS								
France Télévisions	100	3 033	-57	-85	471	77	81	0,0
Radio France	100	641	-7	1	187	-24	16	0,0
France Médias Monde	100	178	-5	0	7	-68	-2	0,0
Arte France	25	168	3	3	30	-3	-54	0,0
TOTAL MÉDIAS		4 020	-66	-81	695	-18	41	0,0
SERVICES FINANCIERS								
Dexia	44,4	-474	-1 060	-1 083	3 488	na	-1 305	0,0
SFIL	75	155	-110	-69	1 417	4 606	7 320	0,0
SPPE	100	0	0	-4	1	-1	0	0,0
TOTAL SERVICES FINANCIERS		-319	-1 170	-1 156	4 906	4 605	6 015	0,0
IMMOBILIER - AUTRES								
Semmaris	33,34	97	16	13	157	-27	36	1,7
Sovafim	100	35	23	15	178	-36	16	0,0
TOTAL IMMOBILIER - AUTRES		132	38,6	27,8	335	-62,5	52	1,7
ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ - DÉFAISANCE								
Charbonnages de France	Épic	0	0	2	33	-42	-5	0,0
EPFR	Épa	0	4 506	4 502	104	-163	4 474	0,0
SGGP	99,99	0	0	3	19	-18	0	0,0
TOTAL ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ - DÉFAISANCE		0	4 506	4 507,2	155,1	-222,6	4 469,5	0,0
TOTAL COMPTES PUBLIÉS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		450 331	22 156	5 744	206 861	164 604	65 522	4 208,8
Neutralisation des sociétés mises en équivalence		-287 763	-2 452	2 913	-91 997	-56 488	-30 330	
Homogénéisation			31					
Retraitements des subventions investissement, amortissements de caducité et autres			-21	-19	-5 268			
Retraitements de consolidation, élimination intragroupes		-9 810	-2 496	-2 503	-2 510	7 074	-8 773	
Sous-total retraitements et homogénéisation		-9 810	-2 486	-2 522	-7 778	7 074	-8 773	
TOTAL COMPTES COMBINÉS****		152 758	17 218	6 135	107 086	115 190	26 419	

(*) Il s'agit du capital détenu directement par l'État, à distinguer des autres participations détenues par le secteur public hors État.

(**) Après intérêts et impôts.

(***) Ensemble des dividendes versés en 2013, quel que soit l'exercice de rattachement, hors valorisation des dividendes versés en actions.

(****) Chiffre d'affaires plus produits nets bancaires (La Poste).

PRÉSENTATION SECTORIELLES ET FICHES ENTREPRISES

BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (Bpilfrance)	42
Bpilfrance	42
ÉNERGIE	47
Panorama sectoriel	47
GDF Suez	48
EDF	49
Areva	50
RTE	51
ERDF	51
AÉRONAUTIQUE - DÉFENSE	53
Panorama sectoriel	53
Airbus Group	54
Thales	55
Safran	56
DCNS	57
Nexter Systems - Giat Industries	57
SERVICES	59
Panorama sectoriel	59
Orange	60
La Poste	61
La Française des Jeux	62
TRANSPORTS	63
Panorama sectoriel	63
SNCF	64
Air France - KLM	65
RATP	66

AUTRES INDUSTRIES	67
Renault	68
PSA Peugeot Citröen	69
LFB (laboratoire Français de biotechnologie)	70
La Monnaie de Paris	70
Imprimerie Nationale	71
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	73
Panorama sectoriel	73
<i>Secteur ferroviaire</i>	74
Réseau Ferré de France (RFF)	74
<i>Secteur aéroportuaire</i>	75
Aéroports de Paris	75
Aéroports de la Côte d'Azur	76
Aéroports de Lyon	76
Aéroport de Toulouse-Blagnac	77
<i>Secteur portuaire</i>	78
Grand Port Maritime du Havre	78
Grand Port Maritime de Marseille	78
Grand Port Maritime de Dunkerque	79
MÉDIAS	81
Panorama sectoriel	81
France Télévisions	82
SERVICES FINANCIERS	83
Dexia	84
CNP Assurances	84
SFIL (Société de Financement Local)	85
La Banque Postale (voir fiche Le Groupe La Poste page 61)	
IMMOBILIER - AUTRES	87
Semmaris	87



BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT (BPI)

FICHE D'IDENTITÉ

La Banque publique d'investissement a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Elle résulte du rapprochement, finalisé le 12 juillet 2013, des principales structures publiques de financement des entreprises : Fonds stratégique d'investissement, CDC Entreprises et Oséo. Le capital de la SA BPI-Groupe, maison-mère du groupe Bpifrance, est détenu à parité par l'EPIC BPI-Groupe et par la Caisse des Dépôts (CDC).

La SA BPI-Groupe a deux filiales détenues respectivement à 100 % et 89,7 % : Bpifrance Participations, fonds d'investissement, et Bpifrance Financement, établissement de crédit. Taille de bilan de la SA BPI-Groupe au 31 décembre 2013 : 53,9 Md€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 21 février 2013

premier conseil d'administration de Bpifrance.

■ 25 juin 2013

signature de la documentation afférente à la constitution de Bpifrance (*signing*).

■ 12 juillet 2013

achèvement du processus de création de Bpifrance (*closing*).

■ Octobre-novembre 2013

finalisation de l'organisation du groupe.

■ 26 novembre 2013

signature de la charte de bonnes pratiques AFIC/Bpifrance avec des engagements partagés entre acteurs privés et publics au service du développement des PME et des ETI non cotées.

■ 20 décembre 2013

approbation du plan stratégique 2014-2017 de Bpifrance par son conseil d'administration.



Pour en savoir plus :
www.bpifrance.fr

Bpifrance constitue désormais un outil central de la politique de l'État actionnaire. Les interventions de Bpifrance et de l'État *via* l'APE sont encadrées par des doctrines d'investissement complémentaires l'une de l'autre*.

Bpifrance privilégie des prises de participations minoritaires dans des PME et des ETI avec une perspective de sortie au terme d'une étape de leur développement, de leur croissance internationale ou de leur consolidation qu'il est venu accompagner. L'État actionnaire peut, et doit dans certains secteurs ou certaines situations, considérer aussi bien une participation majoritaire qu'une participation d'horizon potentiellement très long dans les entreprises dans lesquelles il est présent.

Bpifrance compte 2200 salariés et 42 implantations régionales, qui concentrent les dispositifs publics d'appui au financement et au développement des entreprises.

Le groupe Bpifrance est structuré en deux branches d'activités : d'une part le pôle Financement (principalement ex-Oséo) et d'autre part le pôle Investissement (ex-FSI, FSI Régions et ex-CDC entreprises).

S'agissant du pôle Investissement, qui gère également des fonds pour le compte de tiers, l'investissement en fonds propres dans les PME en 2013 a été légèrement en retrait par rapport à 2012, avec 121 M€ investis (162 M€ en 2012). L'activité de capital innovation exercée en direct a conduit à des souscriptions de 111 M€ (72 M€ en 2012). Concernant l'activité fonds de fonds, 424 M€ ont été investis dans 41 fonds partenaires (388 M€ en 2012). Enfin, l'activité d'investissement dans les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises a progressé avec 367 M€ répartis sur 16 opérations (359 M€ en 2012 hors opération exceptionnelle). Cette dernière activité s'est portée de façon équilibrée sur des investissements nouveaux (192 M€ de souscriptions dont notamment Naturex, CMA-CGM ou Talend) et sur des soutiens à des participations existantes (175 M€ de souscriptions dont notamment Paprec, Delfingen ou encore Nexans). Le pôle ETI/GE a par ailleurs mené une gestion dynamique de son portefeuille, avec 12 cessions pour un montant de 1 Md€ (6 cessions pour 398 M€ en 2012).

S'agissant du pôle Financement, 5 Md€ d'engagements à moyen-long terme ont permis, par effet de levier, la mobilisation de 16 Md€ de financements. Pour les financements à court terme, 4 Md€ ont été engagés, 800 M€ ont été accordés à 12 000 entreprises pour le financement du CICE et le montant de concours garantis a progressé de 8 % pour atteindre près de 8 Md€.

D'un point de vue financier, l'exercice 2013 couvre la période courant du 12 juillet 2013, date à laquelle les opérations relatives à la constitution du groupe ont été effectivement réalisées, jusqu'au 31 décembre 2013. Le produit net bancaire s'élève à 275,5 M€. Le résultat net après impôt ressort à 390,3 M€, largement tiré par la contribution des sociétés mises en équivalence, qui s'établit à 416 M€ (dont 355,3 M€ lié au seul groupe Orange).

L'État et la CDC ont approuvé, lors du conseil d'administration du 20 décembre 2013, le plan stratégique de Bpifrance pour la période 2014-2017. Ce plan fixe trois axes de développement pour le groupe : accompagner la croissance des PME en apportant des solutions de financement complémentaires à celles du marché et en favorisant la mobilisation d'investisseurs ; préparer la compétitivité de demain en augmentant le nombre et la dimension des ETI, en favorisant le développement à l'international, l'innovation et la mobilisation sur les secteurs d'avenir ; contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat en agissant avec des partenaires pour développer l'esprit d'entreprise et en devenant l'acteur de référence du financement responsable des entreprises.

Bpifrance participe ainsi pleinement à la politique de l'État actionnaire, notamment dans son troisième volet consistant à accompagner le développement et la consolidation d'entreprises nationales, en particulier dans des secteurs et des filières stratégiquement déterminantes pour la croissance nationale.

(*) http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/agence-participations-Etat/Documents/Textes_de_reference/Lignes_directrices_de_l'Etat_actionnaire_-_17_03_2014.pdf

Principaux investissements engagés par Bpifrance Participations (en millions d'euros)

	Taille	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL	Engagements 2013	Métier
NTL Holding (Translohr)	ETI				23,6		23,6	2,9	ETI 2020
Pariset (Windhurst Industries)	ETI		14	8	8	3	33	3	ETI 2020
AD Industrie	ETI			10	1		11		ETI 2020
Altia Industrie	ETI				5		5		ETI 2020
Altis	ETI			20			20		ETI 2020
Altrad	ETI			46			46		ETI 2020
Avanquest	ETI	20			1,1		21,1		ETI 2020
Carso	ETI		19				19		ETI 2020
CeGEDIM	ETI	118					118		ETI 2020
Corwave	PME					1	1	1	Direct Innovation
Daher	ETI	69					69		ETI 2020
De Dietrich PS	ETI			10,3			10,3		ETI 2020
Farinia	ETI	20,5					20,5		ETI 2020
GORGE	ETI			8			8		ETI 2020
Grimaud	ETI		40				40		ETI 2020
Gruau	ETI		9,7		0,5		10,182		ETI 2020
Mäder	ETI		11				11		ETI 2020
Mecadev (Mécachrome)	ETI	15		2,2			17,2		ETI 2020
Mersen	ETI	25	5	40,7		1,0	71,709	1,0	ETI 2020
NGE	ETI			80			80		ETI 2020
NOVASEP	ETI			25	30		55		ETI 2020
PAPREC	ETI				100	48,7	148,7		ETI 2020
QOSMOS	ETI			7,3			7,3		ETI 2020
RIOU GLASS (Vittal Finances)	ETI				15		15		ETI 2020
Siclaé	ETI		50				50	15	ETI 2020
SOITEC	ETI			79,3		8,3	87,6	8,3	ETI 2020
Tockheim	ETI				50		50		ETI 2020
Vergnet	ETI			13	4,9		17,884		ETI 2020
Critéo	ETI					1,1	1,1	1,1	Direct GE
TECHNICOLOR	GE					54,4	54,4	54,4	Direct GE
Alcan EP / Constellium	GE		44			51,7	95,7	51,7	Direct GE
Alcatel	GE					3,3	3,3	3,3	Direct GE
Bull	GE			29			29		Direct GE
CGG Veritas	GE		177	16,7	52		245,7		Direct GE
CMA CGM	GE					114,3	114,3		Direct GE
ERAMET	GE				765,6		765,6		Direct GE
GÉralto	GE	176					176		Direct GE
Limagrain	GE		150				150		Direct GE
Nexans	GE	58		10		46,2	114,226	46,2	Direct GE
Schneider R	GE		12,1				12,1		Direct GE
SEQUANA	GE				51,2		51,2		Direct GE
ST Microelectronics	GE		696				696		Direct GE
Technip	GE	92	20				112		Direct GE
Tyrol	GE					0,2	0,2	0,2	Direct GE
Ubisoft	GE					2,3	2,3	2,3	Direct GE
Valéo	GE	24					24		Direct GE
Vallourec 1 et 2	GE		352	20,9		8,5	381,4	8,5	Direct GE
CHM (Clestra)	PME					1,1	1,1	1,1	ETI 2020
Cylande	PME		10				10		ETI 2020
Ercom	PME			10			10,0		ETI 2020
Inside Secure	PME		7,5		5		12,5		ETI 2020
NATUREX	PME					12	12	12	ETI 2020
Talend	PME					10,5	10,5	12,3	ETI 2020
VIADEO	PME				10		10		ETI 2020
TOTAL		630,0	1617,3	442,4	1122,9	367,5	4180,1	224,3	
TOTAL ETI		267,5	148,7	349,8	239,1	62,1	1067,2	31,3	
TOTAL GE		350,0	1451,1	76,6	868,8	280,9	3027,4	166,7	
TOTAL PME		12,5	17,5	16,0	15,0	24,5	85,5	26,4	

Investissements de Bpifrance participations via des fonds et dans le cadre de l'activité *Large Venture* (en millions d'euros)

	Valeur brute 2012	Investissements en 2013	Cessions en VB en 2013	Valeur brute 2013
ETIGE	329,9	1,1	6,5	324,4
FMEA	307,3	1,1	6,0	302,4
FMEA Rang 2	22,6	0,0	0,6	22,0
Fonds Propres PME	664,6	119,2	54,1	729,7
FI Croissance	338,6	50,4	28,9	360,1
Sectoriel	42,5	6,3	8,3	40,5
FI Croissance Régions	283,5	62,6	17,0	329,2
Fonds de fonds	987,8	201,1	95,7	1093,2
FPMEI	404,2	10,5	36,1	378,6
FPCR 2000/ FCIR/ FFT3	162,6	22,5	16,7	168,3
FFI A/ FFI B	267,6	63,5	16,0	315
FFI 2	145,9	78,3	26,8	197,4
FFI 3	7,5	26,4	0,0	33,9
Innovation	197,2	71,5	0,9	267,9
BIOAM.x3	30,1	0,6	0,0	30,7
INNOBIO	48,3	19,0	0,9	66,4
Large Venture	118,9	51,9	0,0	170,8
Total	2179,5	392,9	157,2	2415,2

Activité *Large Venture* au sein du métier innovation (en millions d'euros)

Entreprise	Type	Investissements en 2012	Investissements en 2013	Cessions en VB en 2013	Valeur brute 2013	Statut
CELLECTIS	PME	25	0,2	25,2	5	Large Venture
Cerenis	PME	20		20		Large Venture
DBV Technologies	PME		15,3	15,3		Large Venture
Innate Pharma	PME	11		11		Large Venture
NiCox	PME	24,5		24,5		Large Venture
SUPER SONIC IMAGINE	PME			7,8	14	Large Venture
STENTYS	ETI		10,7	10,7		Large Venture
TINUBU SQUARE	PME	11		11		Large Venture
Withings	PME			11	11	Large Venture
Sequans	PME			6,4	6,4	Large Venture
Medtech	PME			2,0	4	Large Venture
Valneva				17,7		Large Venture
Lucibel	PME			7	7	Large Venture

L'activité *Large Venture* accompagne les entreprises à fort besoin capitalistique dans l'accélération de leur développement commercial, leur développement à l'international ou l'industrialisation de leur technologie. Les montants investis sont le plus souvent supérieurs aux chiffres d'affaires des sociétés concernées,

caractérisant la dimension capital-risque. Dotée de 500 M€, elle intervient sur des opérations à partir de 10 M€, dans la très grande majorité des cas en co-investissement avec des partenaires privés.

L'activité d'investissement de Bpifrance est organisée en quatre métiers :

• Fonds de fonds

ce métier assure principalement la gestion des participations de Bpifrance dans les fonds affiliés et fonds de fonds privés, via des fonds de fonds gérés par Bpifrance Investissement.

• Fonds propres PME

ce métier a la charge de la gestion des fonds investissant en direct dans des PME, organisés en trois branches :

- France Investissement Croissance ;
- Fonds sectoriels ;
- France Investissement Croissance Régions.

• Innovation

ces équipes sont en charge de la gestion de l'activité *Large Venture* et de la gestion des fonds Bioam et Innobio souscrits par Bpifrance. L'équipe gère par ailleurs des fonds levés dans le cadre du programme PIA (FSN PME Ambition Numérique, Fonds Ecotechnologies et fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares).

• Fonds propres ETI/GE

les équipes de ce pôle assurent la gestion :

- des participations stratégiques dans les grandes entreprises ;
- des participations prises dans les ETI via le fonds ETI 2020 doté d'une taille de 3 Md€ ;
- des fonds sectoriels en charge de l'accompagnement des équipementiers du secteur de l'automobile de rang 1 et 2 (FMEA et FMEA rang 2).

PANORAMA SECTORIEL

ENERGIE

Au plan mondial, les États-Unis s'engagent vers l'autosuffisance énergétique, grâce au développement des gaz de schiste, tandis que l'Europe et l'Asie – notamment la Chine – vont devoir augmenter leurs importations de gaz et de pétrole. L'Europe importe le surplus de charbon américain, devenu meilleur marché que le gaz pour produire de l'électricité.

Le secteur électrique européen connaît depuis 2008 une situation de surcapacités, consécutive à la crise (baisse de la demande, notamment de la part des industriels) et au développement intensif des énergies renouvelables (110 GW supplémentaires ces quatre dernières années). Alliées au très faible prix du CO₂ et au faible prix du charbon, devenu prioritaire par rapport au gaz dans le merit order, ces surcapacités maintiennent les prix de gros de l'électricité à un niveau bas.

A cause de ces prix bas, les opérateurs européens connaissent une situation financière tendue et de nombreuses décisions de fermeture de centrales au gaz sont prises (30 à 40 GW depuis fin 2012). Plusieurs opérateurs ont ainsi dû annoncer des dépréciations comptables importantes et des baisses significatives de leur dividende. Les plus résilients sont ceux dont une part importante de l'activité est régulée, ou les mieux diversifiés à l'international (pays émergents) et dans les services énergétiques.

La filière nucléaire européenne, impactée par le retrait de l'Allemagne après l'accident de Fukushima, attend la validation par la Commission européenne du dispositif mis en place par le Royaume-Uni pour déployer son programme nucléaire.

En France, malgré un hiver 2013 froid, la consommation électrique est demeurée stable. La production hydroélectrique a été exceptionnellement élevée et a contribué à ce que les énergies renouvelables représentent 20,7 % de la production électrique française. Le développement des nouvelles énergies renouvelables a toutefois ralenti. Les prix de gros français ont suivi la tendance européenne (prix spot annuel moyen égal à 43,2 €/MWh), seule l'Allemagne ayant connu des prix encore inférieurs. Les ventes de gaz ont quant à elles crû en raison du climat froid et le prix du gaz long terme a légèrement reculé (32,5 €/MWh) sous l'effet de la baisse du prix du pétrole et de la hausse de l'euro.

La loi sur la transition énergétique, attendue en 2014, devrait fixer le cap d'investissements massifs à entreprendre en matière de maîtrise de l'énergie, de productions nucléaire et renouvelable, ainsi que de réseaux.

L'année 2013 a été marquée par une perte nette de 9,3 Md€ due à des pertes de valeur importantes (14,9 Md€) en raison de la forte détérioration des perspectives du groupe en Europe. Le résultat net récurrent part du groupe recule de 10 % à 3,4 Md€, restant toutefois en ligne avec les objectifs fixés pour l'année.

FICHE D'IDENTITÉ

GDF Suez est une SA issue de la fusion en 2008 des sociétés Gaz de France et Suez. L'État détient 36,7 % du capital (avant cession du 24 juin 2014), les autres actionnaires détenant chacun moins de 5 %. Le groupe est un industriel de référence dans les métiers du gaz, de l'électricité ainsi que des services à l'énergie. Il compte 147 200 collaborateurs et a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 81 Md€ (hors Suez Environnement).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- **Juillet 2013**
fin du pacte d'actionnaires Suez Environnement.
- **Août 2013**
acquisition de la société de facility management Balfour Beatty Workplace au Royaume-Uni.
- **Décembre 2013**
investissement dans le projet de centrale Meenakshi en Inde.
- **Janvier 2014**
protocole d'accord avec le gouvernement turc comportant notamment le projet nucléaire de Sinop.
- **Mars 2014**
alerte des énergéticiens européens en faveur de l'avenir énergétique de l'Europe ; inauguration de 1488 MW électriques à Oman ; premier contrat de vente de GNL à long terme en Asie.
- **Avril 2014**
mise en service du 3^e champ d'hydrocarbures en 3 mois en mer du Nord.

GDF Suez a poursuivi en 2013 son développement dans les marchés en forte croissance. Dans la production d'électricité, il a mis en service 3,3 GW de capacités et est entré sur de nouveaux marchés (Afrique du Sud, Maroc, Mongolie, Inde). Il a également poursuivi ses développements dans la chaîne gazière (mises en production de champs d'hydrocarbures en mer du Nord) ainsi que les services à l'énergie (plusieurs acquisitions dont Balfour Beatty Workplace au Royaume-Uni).

Les résultats financiers du groupe 2013 sont en recul, mais conformes aux objectifs qui avaient été annoncés. L'EBITDA recule à 14,8 Md€ (-2,3 Md€) en raison d'effets de périmètre mais aussi de la baisse des prix de l'électricité en Europe. Le résultat net récurrent recule à 3,4 Md€ (-10 %) mais le résultat net est de -9,3 Md€ en raison de pertes de valeur massives (14,9 Md€) liées principalement à la dégradation des perspectives pour

les actifs de production électrique et de stockage de gaz en Europe. La dette nette du groupe est en forte diminution à 29,8 Md€ (-14,1 Md€) sous l'effet notamment de la perte de contrôle de Suez Environnement et du programme d'optimisation du portefeuille.

Le groupe a annoncé en février 2014 une accélération de sa stratégie industrielle selon deux axes majeurs : être l'énergéticien de référence dans les pays à forte croissance et être leader de la transition énergétique en Europe. Pour ce faire, il a relevé son enveloppe d'investissements bruts à 9-10 Md€ par an (+2-3 Md€), ramené son programme de cessions à 2-3 Md€ par an et fixé une nouvelle politique de dividende (65-75 % du résultat avec un minimum de 1 €, contre 1,5 € versé jusqu'ici). Le groupe a pour objectif 2014 un résultat net récurrent de 3,3 à 3,7 Md€.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	36,71	36,71
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	2,9	2,9
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	13 796	14 805
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	97 038	89 300
	Résultat d'exploitation / résultat des activités opérationnelles	7 133	-6 695
	Résultat financier	-2 775	-1 977
	Marge Brute d'Autofinancement (avant impôt et résultat financier)	16 612	14 313
	Résultat net - part du groupe	1 544	-9 289
	Résultat net de l'ensemble consolidé	2 743	-8 909
II - Autres actifs non courants	Total des actifs non courants	145 109	106 775
	dont écart d'acquisition net	30 035	20 697
	dont immobilisations incorporelles nettes	13 020	7 286
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	59 834	47 955
	Intérêts minoritaires	11 468	5 535
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	2 117	4 694
	Provisions pour risques et charges	17 551	16 179
	Dettes financières nettes hors effets des instruments financiers	42 725	29 217
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	2,8 %	-10,0 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	3,8 %	-16,7 %
	Dettes financières nette s/ Fonds propres	59,9 %	54,6 %
VI - Informations complémentaires	Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	7 177	7 603
	Actifs dédiés aux obligations nucléaires	1 429	1 467



Pour en savoir plus :
www.gdfsuez.com



FICHE D'IDENTITÉ

La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 a permis la transformation d'EDF en société anonyme. Son capital a été ouvert le 21 novembre 2005. La participation de l'État au capital s'établit à 84,49 % au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, le groupe EDF comptait 154 941 salariés en ETP.

La puissance électrique installée du groupe EDF (capacité nette) s'élève à 140,4 GW à fin 2013, dont 74,8 GW de nucléaire, 37,7 GW de thermique et 27,9 GW d'hydraulique et autres renouvelables, pour une production de 653,9 TWh.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 19 mars 2013

autorisation accordée à EDF Energy de construire une centrale nucléaire sur le site d'Hinkley Point (Royaume-Uni).

■ 16 juillet 2013

pose du dôme de Flamanville 3.

■ 29 juillet 2013

accord avec Exelon sur CENG (USA) prévoyant la délégation de la gestion opérationnelle à Exelon et accordant à EDF une option de vente exerçable entre 2016 et 2022.

■ 7 octobre 2013

livraison de la cuve du réacteur EPR de Flamanville.

■ 28 octobre 2013

annonce de discussions avancées avec Veolia sur leur filiale Dalkia, visant la reprise intégrale des activités France par EDF. Accord conclu en mars 2014.

■ 27 Novembre 2013

conclusion de la cession des 49 % détenus dans SSE (Slovaquie) à EPH.



Pour en savoir plus :
www.edf.com

Dans un contexte économique encore incertain et un environnement énergétique dégradé, EDF a respecté en 2013 ses engagements. En particulier, l'EBITDA s'est inscrit en croissance organique de +5,5 % à 16,8 Md€, portée notamment par des conditions climatiques favorables et l'atteinte des objectifs du plan d'économies SPARK. L'année a également été marquée par la renégociation fructueuse de contrats gaziers et plusieurs avancées sur le chantier de Flamanville 3.

Sur le plan opérationnel, l'année 2013 a été marquée par un excellent niveau de production renouvelable – en particulier hydraulique – en France et de production nucléaire au Royaume-Uni, au plus haut depuis 8 ans. Alors que les arrêts fortuits sont en baisse, la production nucléaire en France a connu un léger retrait par rapport à 2012, à 403,7 TWh, en raison d'importants programmes de travaux. A l'échelle du groupe, la production globale d'électricité s'est inscrite en hausse de 1,7 % à 654 TWh.

Le projet de construction de deux EPR sur le site d'Hinkley Point a connu deux avancées majeures : l'obtention de l'autorisation de construction et un accord avec le gouvernement britannique sur les principaux termes commerciaux du contrat d'investissement. La décision d'investissement ne pourra toutefois intervenir qu'après son examen en cours d'instruction par la Commission européenne.

Les résultats d'EDISON ont bénéficié des renégociations amiables avec les fournisseurs de gaz algérien, Sonatrach, et qatari, RasGas, ainsi que de l'arbitrage rendu en sa faveur dans la procédure l'opposant depuis 2011 à Sonatrach.

Sur le plan financier, début 2013 a été marqué par l'accord avec l'État sur la résolution du déficit de la contribution au service public de l'électricité, suivi de l'affectation de la créance correspondante aux actifs dédiés. EDF a par ailleurs procédé à une importante émission hybride, avec près de 6,2 Md€ levés sur trois devises, complétée en 2014 par une nouvelle émission de 4 Md€, ainsi qu'à sa première émission obligataire verte pour un montant de 1,4 Md€.

Les résultats financiers 2013 sont conformes aux engagements du groupe. L'EBITDA s'élève à 16,8 Md€, en hausse organique de 5,5 % par rapport à 2012, grâce aux bonnes performances de la France et du Royaume-Uni. Le résultat net part du groupe s'élève à 3 517 M€, en hausse de 7,4 % par rapport à 2012. Les investissements nets se sont élevés à 12,2 Md€.

Pour 2014, le groupe vise une croissance organique de l'EBITDA hors Edison d'au moins 3 %, d'EBITDA d'Edison d'au moins 600 M€ (hors renégociation des contrats gaziers), de ratio EFN/EBITDA compris entre 2x et 2,5x, et de taux de distribution compris entre 55 % à 65 % du résultat net courant post hybride.

(*) Les émissions hybrides étant comptabilisées en fonds propres.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	84,4	84,5
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)		
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	21 826	40 362
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	72 178	75 594
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	8 159	8 411
	Résultat financier	- 3 334	- 3 089
	Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	13 144	14 967
	Résultat net - part du groupe	3 275	3 517
	Résultat net de l'ensemble consolidé	3 513	3 755
II - Autres actifs non courants	Total des actifs non courants	181 758	183 485
	dont écart d'acquisition net	10 412	9 206
	dont immobilisations incorporelles nettes	7 625	7 976
	dont titres mis en équivalence	7 587	7 813
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	26 257	34 207
	Intérêts minoritaires	4 854	4 663
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	2 125	2 144
	Provisions pour risques et charges	65 149	67 323
	Dettes financières nettes	41 575	35 462
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	4,9 %	5,0 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	11,3 %	9,7 %
	Dettes financières nette s/ Fonds propres	133,6 %	91,2 %
VI - Informations complémentaires	Immobilisations mises en concession de distribution publique d'électricité en France	47 222	48 796
	Passifs spécifiques des concessions	42 551	43 454
	Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	20 125	21 020
	Actifs dédiés aux obligations nucléaires	17 642	21 737

ÉNERGIE



Areva est un spécialiste intégré du nucléaire, présent dans le cycle du combustible à l'amont (fabrication de combustible) et à l'aval (recyclage du combustible), dans la construction et la maintenance des centrales nucléaires. Areva est aussi présent dans les énergies renouvelables. Son chiffre d'affaires 2013 consolidé s'est établi à 9 240 M€, sa marge brute à 1 299 M€ (14,1 % du chiffre d'affaires) et ses effectifs à 45 350 salariés.

FICHE D'IDENTITÉ

Areva est une société anonyme cotée à directoire et conseil de surveillance créée le 3 septembre 2001. Ses principaux actionnaires au 31 décembre 2013 sont le CEA (61,5 %), l'État (21,7 %), KIA (4,8 %) et la Bpifrance (3,3 %). Le public détient 4,1 % du capital.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ **14 mai 2013**
annonce de la mise en œuvre d'une opération d'actionnariat salarié.

■ **7 juin 2013**
Areva a signé avec les entreprises JNFL (Japan Nuclear Fuel Ltd.) et ATOX une série d'accords clés pour la poursuite et le développement du partenariat stratégique franco-japonais dans le nucléaire civil.

■ **17 octobre 2013**
entrée en négociations exclusives avec Cap Gemini pour la reprise d'Euriware, la filiale de conseil et de services informatiques du groupe Areva.

■ **21 octobre 2013**
une série d'accords entre EDF, CGN, CNNC et Areva ont été signés pour la construction de 2 EPR sur le site d'Hinkley Point.

■ **29 octobre 2013**
libération de Daniel Larribe, salarié d'Areva, retenu en otage depuis 2010.

■ **6 novembre 2013**
signature d'un contrat de 1,25 Md€ avec Eletrobras Eletronuclear pour l'achèvement de la centrale d'Angra 3.

Dans la mine, Areva a produit 9 330 tonnes d'uranium (part consolidée financièrement), ce qui en fait le troisième producteur mondial (14,6 %) derrière Kazatomprom (19 %) et Cameco (15,4 %). Dans l'amont, la montée en cadence de l'usine d'enrichissement Georges Besse II s'est poursuivie, et d'importants contrats commerciaux représentant plus d'1 Md€ ont été conclus. Dans l'activité « Réacteurs et Services », les trois chantiers de réacteurs EPR ont progressé, en particulier à Taishan qui bénéficie du retour d'expérience des deux premiers chantiers à Flamanville et en Finlande où le chantier entre dans sa phase finale. Suite aux accords conclus par EDF en octobre 2013 concernant la construction de 2 EPR à Hinkley Point au Royaume-Uni, deux contrats très importants pourraient être signés courant 2014 pour la fourniture de chaudières et de systèmes de contrôle-commande, d'une part, et de combustible, d'autre part. Le groupe va également achever la construction du réacteur Angra 3 au Brésil pour un montant de 1,25 Md€. L'activité de services à la base installée a été soutenue avec le déploiement de l'offre Safety Alliance afin d'améliorer la sûreté des centrales en activité. L'aval a cru avec une forte activité dans le recyclage (La Hague et Melox) et le développement de projets internationaux (au Royaume-Uni, au Japon et

aux États-Unis). Enfin, dans l'activité « Énergies renouvelables », des discussions ont été engagées en 2013 en vue de la création de partenariats dans ses activités « Énergie éolienne » et « Énergie solaire ».

L'année 2013 a permis d'atteindre l'objectif financier clé, fixé fin 2011, de retour à l'équilibre du cash-flow opérationnel libre :

- le carnet de commandes est en baisse (41,5 Md€ contre 44,6 Md€ en 2012). Ce montant n'intègre toutefois pas les accords conclus en octobre 2013 avec EDF pour le projet EPR à Hinkley Point ni le contrat de traitement-recyclage pluriannuel 2013-2017, également avec EDF ;
- le chiffre d'affaires est en hausse par rapport à 2012 (+ 4,0 % en données publiées ; + 6,4 % à données comparables) ;
- l'excédent brut d'exploitation (EBE) se redresse, passant de 752 M€ (hors indemnité d'assurance OI3 et plus-values de cessions) en 2012 à 1 043 M€ ;
- le cash-flow opérationnel libre, qui s'établit à + 204 M€ contre - 723 M€ en 2012 (proforma IFRS 5 et retraité des plus-values de cessions), s'améliore fortement sous le triple effet de la hausse de l'EBE, de la maîtrise des investissements et d'une optimisation du BFR ;
- l'endettement net du groupe ressort à 4,4 Md€ environ.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012*	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	14,3	21,7
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	74,4	67,0
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	704	1 579
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	8 886	9 240
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	306	11
	Résultat financier	-318	-248
	Capacité d'autofinancement après intérêts et impôts	436	534
	Résultat net - part du groupe	-99	-494
	Résultat net de l'ensemble consolidé	-74	-423
II - Autres actifs non courants	Total des actifs non courants	22 107	23 052
	dont écart d'acquisition net	3 998	3 864
	dont immobilisations incorporelles nettes	2 961	2 641
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	5 174	34 673
	Intérêts minoritaires	382	408
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
	Provisions pour risques et charges	11 082	11 318
	Dettes financières nettes	3 948	4 327
V - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	-0,8 %	-4,6 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	-1,3 %	-8,3 %
	Dettes financières nettes / Fonds propres	71,1 %	98,5 %
VI - Informations complémentaires	Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	6 331	6 437
	Actifs dédiés aux obligations nucléaires	5 695	6 057

(* Comptes 2012 retraités au format 2013)



Pour en savoir plus :
www.aveva.com

ÉNERGIE



RTE gère et développe le réseau français de transport d'électricité. Garant de la sûreté du système électrique français, RTE exploite et développe également les interconnexions internationales et raccorde à son réseau tous les acteurs concernés (producteurs, distributeurs, consommateurs).

FICHE D'IDENTITÉ

RTE a été créée le septembre 2005 en application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières.

RTE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, est détenue à 100 % par EDF, et emploie 8 900 collaborateurs à fin 2013.



Pour en savoir plus :
www.rte-france.fr

En 2013, le chiffre d'affaires de RTE s'est établi à 4 702 M€, en hausse de 4 % par rapport à 2012, en raison principalement d'un climat plus froid, de l'accroissement des échanges électriques frontaliers et de l'entrée en vigueur du nouveau tarif d'utilisation du réseau (TURPE4). RTE a poursuivi et accru sa politique d'investissements en 2013 (1 446 M€ soit +6,6 % par rapport à 2012), pour renforcer la qualité de son service et adapter le réseau aux évolutions économiques et à la transition énergétique. La maîtrise de l'évolution de ses dépenses d'exploitation (1 453 M€, + 1,2 % par rapport à 2012) a également contribué à une hausse de son résultat net de 21 % par rapport à 2012, à 494 M€.

La Commission de Régulation de l'Énergie a retenu un nouveau tarif d'accès au réseau de transport d'électricité (« TURPE 4 transport ») qui est entré en vigueur au 1^{er} août 2013 pour une période de 4 ans et qui prévoit une hausse initiale de 2,4 % de la grille tarifaire, avec une actualisation annuelle en fonction de l'inflation

et de l'apurement éventuel du compte de régulation des charges et des produits. Ce nouveau tarif, dont la structure tient compte de l'horosaisonnalité (modulation horaire et saisonnière du tarif), contient part ailleurs un dispositif de régulation incitative portant en particulier sur la qualité d'alimentation de l'électricité et sur les investissements dans les interconnexions.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 2 mai 2013 : mise en service de la ligne Cotentin-Maine (163 km), qui contribuera à sécuriser l'alimentation électrique du Grand Ouest et qui permettra, à terme, d'insérer sur le réseau l'électricité produite par le site de Flamanville et par les énergies marines renouvelables.
- 1^{er} Août 2013 : entrée en application du nouveau tarif de transport d'électricité « TURPE 4 ».
- 7 octobre 2013 : lancement du plan « réseaux électriques intelligents », dans le cadre des 34 plans de reconquête industrielle présentés par le président de la République et le ministre du Redressement productif, dont le pilotage est assuré par Dominique Maillard, président du directoire de RTE.



ERDF exploite, entretient et développe le réseau de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français continental, soit près de 1,3 million de kilomètres de réseau moyenne et basse tension, assurant la qualité de la desserte et l'accès non discriminatoire au réseau pour ses clients.

FICHE D'IDENTITÉ

ERDF a été créé le 1^{er} janvier 2008 par la scission des activités de distribution d'électricité d'EDF et de ses activités de production et de commercialisation de l'électricité. ERDF est une société anonyme à conseil de surveillance et directoire détenue à 100 % par EDF. ERDF emploie 38 700 personnes à fin 2013 et alimente près de 35 millions de clients.



Pour en savoir plus :
www.erdf.fr

L'année 2013 a été marquée par une hausse de l'activité de distribution d'énergie grâce à un effet climat positif dû au froid et par la baisse des prix de marché de l'électricité sur les achats de pertes. Ces éléments ont contribué à une hausse de l'EBITDA de 5,9 % par rapport à 2012 pour le porter à 3,6 Md€. Le résultat net est en baisse de 7 %, à 863 M€, principalement du fait d'éléments exceptionnels en 2012. Par ailleurs, ERDF a augmenté son effort d'investissement sur le réseau de 3,5 % en 2013, à 3,2 Md€.

Suite à l'annulation du tarif d'acheminement « TURPE 3 distribution » par le conseil d'État fin 2012, les TURPE 3 bis et ter se sont substitués au tarif annulé, conduisant respectivement à une diminution de 2,5 % des tarifs entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2013 puis à une hausse de 2,1 % à partir du 1^{er} août 2013. La commission de régulation de l'énergie a ensuite lancé une consultation en juillet 2013, ayant abouti à la mise en place du « TURPE 4 » à partir du 1^{er} janvier 2014.

Enfin, ERDF a accéléré son développement dans les smart grids, en lançant les travaux de pré-généralisation

du système de comptage communicant *Linky* et en participant au lancement de plusieurs projets locaux de smart grid, notamment Sogrid, Smart Grid Vendée et Nice Grid.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mars 2013 : mise en œuvre par la commission de régulation de l'énergie (CRE) du tarif « TURPE 3bis » sur la période août 2009-juillet 2013, suite à la décision du conseil d'État du 28 novembre 2012, et prolongation de cette approche tarifaire jusqu'au 31 décembre 2013 (« TURPE 3 ter »).
- Juillet 2013 : décision de pré-généralisation des compteurs communicants *Linky*, permettant de lancer l'appel d'offres « matériels » et les discussions avec la CRE sur la régulation tarifaire adaptée.
- Septembre 2013 : signature d'un protocole d'accord avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) portant notamment sur la programmation des investissements, les redevances, et les informations financières patrimoniales et cartographiques.

PANORAMA SECTORIEL AÉRONAUTIQUE-DÉFENSE

L'année 2013 et le premier trimestre 2014 ont été marqués par les bons résultats des entreprises du secteur de l'aéronautique et de défense, l'aéronautique civile restant dynamique et compensant les moindres perspectives du secteur de la défense résultant des contraintes sur les budgets de défense en Europe et en Amérique du Nord.

Les sociétés cotées du secteur dans lesquelles l'État détient des participations, directement (Safran) ou indirectement (Airbus via Sogepa et Thales via TSA) ont poursuivi en 2013 une phase haussière d'un cycle long et décalé, tiré essentiellement par les commandes de l'aviation civile, notamment en Asie. Ces performances boursières, qui se sont toutefois ralenties depuis le début de l'année 2014, se situent, pour la plupart d'entre elles, bien au-delà de celle de l'indice sectoriel européen (+36,4 % entre janvier 2013 et avril 2014 pour le secteur défense), traduisant l'amélioration sensible de leur situation et de leurs perspectives (+74,7 % pour Thalès ; + 67,8 % pour Airbus et +48,6 % pour Safran).

Dans ce contexte porteur, l'État a cédé, dans des conditions favorables d'un point de vue patrimonial, une fraction de sa participation dans Safran et dans Airbus. Après une première cession en mars 2013 (3,12 %), l'État a vendu en novembre dernier 4,7 % du capital de Safran. Au terme de ce placement, avec 22,4 % du capital, l'État reste

actionnaire de référence et conserve une influence identique au sein des organes de gouvernance de la société. Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du groupe Airbus Group et de l'application du pacte d'actionnaires signé le 5 décembre 2012, l'État a cédé en janvier 2014 1% du capital, sa participation étant aujourd'hui de 11 %. L'État a par ailleurs organisé le rachat de la SNPE (poudres et explosifs) par Giat-Nexter (armements terrestres). Le rapprochement entre ces deux groupes publics permettra à Giat Industries de sécuriser ses approvisionnements et favorisera le développement d'Eurencor, filiale de SNPE spécialisée dans les poudres et explosifs.

Pour les sociétés du secteur, les contraintes sur les budgets de défense en Europe, au premier rang desquels celles du client national dans la cadre de la nouvelle loi de programmation militaire (LPM), la montée en puissance de nouveaux concurrents, notamment issus des pays émergents et la problématique de la consolidation des secteurs spatiaux, navals et terrestres en Europe constituent des défis majeurs qui leur imposent de clarifier leur stratégie à moyen terme. Certaines d'entre elles ont ainsi engagé des transformations importantes au cours de l'année écoulée : Airbus a réorganisé sa branche défense et espace, Thales a adopté un nouveau plan stratégique à horizon 2018.

AÉRONAUTIQUE-DÉFENSE



L'année 2013 a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance du groupe, par la réorganisation de son actionnariat ainsi que par l'annonce de la restructuration de ses activités spatiales, de défense et de sécurité et de celle de son changement de nom. En termes d'activités, l'entreprise a poursuivi sa croissance et a enregistré des commandes record dans le domaine de l'aéronautique civil.

FICHE D'IDENTITÉ

EADS N.V., société anonyme de droit néerlandais, est un des leaders mondiaux de l'aéronautique, de l'espace et de la défense. L'entreprise a annoncé, le 31 juillet 2013, son changement de nom en Airbus Group ; ses divisions seront réorganisées et changeront de nom en 2014 : Airbus, Airbus Helicopters et Airbus Defence and Space.

Suite à la restructuration de son actionnariat, la société est détenue à hauteur d'environ 26 % par les États français (11 %), allemand (11 %) et espagnol (4 %).

En 2013, le groupe employait 144 061 personnes, dont 37 % de français.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 1^{er} août 2013

l'armée de l'Air française réceptionne son premier A400M.

■ 5 août 2013

Airbus livre son 8 000^e appareil à AirAsia.

■ 2 janvier 2014

l'action EADS est cotée sous le nom « Airbus Group ».

■ 17 mars 2014

Airbus commence l'assemblage final du premier A320neo.

■ 22 mars 2014

59^{ème} lancement successif réussi pour Ariane 5.

■ 26 mars 2014

Airbus Helicopters et Avicopter signent un contrat portant sur la production conjointe de 1 000 hélicoptères.

■ 25 avril 2014

premier vol de l'avion électrique expérimental E-Fan à Bordeaux.

Les nouvelles gouvernance et structure actionnariale prévues par les accords de décembre 2012 entre EADS et ses actionnaires historiques ont été mises en œuvre début 2013. En avril 2013, l'État a cédé des actions EADS (via Sogepa) pour un montant total de 1,19 Md€, ramenant sa participation à 12 % des droits de vote. Dans le cadre de cette gouvernance, un pacte d'actionnaires a été signé entre les États allemand, français et espagnol, afin d'empêcher toute prise de contrôle hostile de l'entreprise et de protéger les actifs stratégiques des États.

Fin 2013, un accord bilatéral franco-allemand a fixé à 11 % les participations de chacun des deux États. A la suite de cet accord, Sogepa a cédé des actions Airbus Group en janvier 2014 pour un montant de 451 M€.

Après l'échec du rapprochement entre EADS et BAE Systems, le groupe a abandonné son objectif d'équilibrer ses activités civiles et militaires et a décidé de regrouper l'ensemble de ses activités spatiales, de défense et de sécurité au sein d'une nouvelle division Airbus Defence and Space. Ce regroupement doit s'accompagner d'une restructuration des activités concernées, pour améliorer la compétitivité de ses activités afin de permettre à l'entreprise de remporter des marchés à l'export et de dégager les marges nécessaires au financement de nouveaux programmes.

En 2013, les prises de commande de la société ont augmenté à 219 Md€ (102 Md€ en 2012), portant le carnet de commandes à 687 Md€ fin 2013, dont 47 Md€ pour les activités de défense. Ces commandes proviennent principalement de l'activité Airbus commercial (1 619 appareils pour 202 Md€) en raison du succès de l'A320neo et de l'A350 XWB dont la mise en service -900 est prévue fin 2014. Courant 2014, le groupe devrait se focaliser sur l'exécution des programmes entrés récemment (ou qui entreront prochainement) en phase de production (A320neo, A350XWB, A400M).

Le chiffre d'affaires a augmenté en 2013 à 59 Md€ (56 Md€ en 2012) grâce aux livraisons d'avions commerciaux (626 appareils livrés en 2013 contre 588 en 2012) et à la montée en charge de la production d'A4000M.

Les résultats du groupe se sont accrus en 2013, avec un EBIT à 2,66 Md€ (+24 %) et un résultat net de 1,47 Md€ (+22 %), malgré des charges exceptionnelles de 913 M€ liées au programme A350 XWB et à la restructuration des activités spatiales et de défense.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	0,06	0,00
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	14,8	12,0
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	3 620	5 239
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	56 480	59 256
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel (avant résultat financier et impôt)	2 089	2 607
	Résultat financier	-453	-630
	Capacité d'autofinancement (brute opérationnelle)	5 068	
	Résultat net - part du groupe	1 197	1 465
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1 198	1 475
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes / Actifs non courants	46 794	46 213
	dont écart d'acquisition net	11 017	10 962
	dont titres mis en équivalence	2 662	2 902
	dont impôts différés actifs	4 532	3 840
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	10 403	11 011
	Intérêts minoritaires	17	43
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	369	467
	Provisions pour risques et charges	15 889	15 369
	Dettes financières nettes	-6 305	-4 754
V - Les ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	2,1 %	2,5 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	11,5 %	13,3 %
	Dettes financières nettes / Fonds propres	/	/



Pour en savoir plus :
www.airbus-group.com

AÉRONAUTIQUE-DÉFENSE

THALES

Thales est un leader mondial des hautes technologies pour les marchés de l'aéronautique, de l'espace, des transports terrestres, de la défense et de la sécurité. Disposant d'un portefeuille équilibré entre activités civiles et militaires, le groupe poursuit en 2013 le redressement de sa rentabilité en cohérence avec la guidance annoncée au marché.

FICHE D'IDENTITÉ

65 000 collaborateurs dans 56 pays.

L'État détient en direct 2 060 actions (dont une action spécifique) : l'essentiel de sa participation est détenue via la société TSA, elle-même détenue à 100 % par l'État. À la date du 31 décembre 2013, le capital et les droits de vote de l'État sont répartis respectivement de la façon suivante :

- État (dont TSA) : 26,63 % et 36,83 % ;
- Dassault-Aviation : 25,53 % et 29,31 % ;
- Flottant 47,84 % et 33,86 % ;
 - dont salariés 2,13 % et 2,86 % ;
 - dont autocontrôle 1,21 % et 0 %.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 19 juin 2013

Thales finalise l'acquisition des solutions ATM IT d'EGIS AVIA, permettant ainsi au groupe d'élargir sa gamme de produits ATM.

■ 27 novembre 2013

Thales et Airbus signent un accord de services à long terme pour les A320, A330, A340, A380 et A350 XWB.

■ 6 février 2014

Thales crée la nouvelle *business unit* « Systèmes d'information critiques et cybersécurité ».

■ 13 février 2014

Thales annonce l'acquisition de LiveTV, spécialisée dans la télévision et la connectivité embarquées.



Pour en savoir plus :
www.thalesgroup.com

Si le fléchissement des marchés de défense européens se confirme, les résultats opérationnels de Thales ont poursuivi leur redressement en 2013. Le groupe bénéficie d'une bonne visibilité sur ses perspectives opérationnelles, la direction générale nommée fin 2012 se montrant confiante dans la poursuite de l'amélioration de la rentabilité et le retour à la croissance. La vision stratégique Ambition 10 a été dévoilée, avec trois objectifs prioritaires : retrouver la croissance ; améliorer la compétitivité ; développer les talents. Cette vision doit s'appuyer, dès 2014, sur la révision du plan stratégique et un nouveau plan de compétitivité, Ambition Boost, qui cible l'effort sur l'exécution des contrats, les achats, la compétitivité de l'ingénierie et l'optimisation des coûts de structure.

2013 a été marqué par la définition du plan stratégique 2013-2018, qui fait des pays émergents et des activités civiles (en particulier Transport terrestre et Aéronautique) les priorités du groupe. Alors que 2012 s'était révélé terne en termes de grands contrats export, Thales réalise en 2013 une bonne année : 19 contrats d'un montant supérieur à 100 M€ (hors DCNS), dont 10 pour les pays émergents (8 grands contrats en 2012 dont 2 pour les pays émergents).

En 2013 les prises de commandes sont en hausse de 7 %, les revenus sont stables grâce à la progression de 14 % du CA de DCNS, formant un *book-to-bill* de 1. Le résultat opérationnel courant (retraité des écritures liées à l'amortissement des actifs incorporels acquis, PPA) progresse de 8 %, à 1 003 M€, l'effort sur les coûts (120 M€) contribuant à atteindre l'objectif de rentabilité annoncé au marché pour 2013. Le résultat net est toutefois en repli de 2 %. La poursuite des efforts devrait conduire Thales à afficher en 2014 une nouvelle progression de son résultat opérationnel courant -hors PPA- avec une augmentation prévue entre 5 et 7 %.

Thales propose un dividende par action de 1,12 €, incluant l'acompte de 0,27 € versé en décembre 2013, soit un *payout ratio* de 35 % (contre 30 % en 2012).

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	0,0	0,0
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	27,08 %	26,63 %
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	1 438	2 522
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	14 158	14 194
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	924	913
	Résultat opérationnel courant	816	905
	Résultat financier	-67	-1
	Capacité d'autofinancement / Marge brute d'autofinancement	1 346	1 414
	Résultat net - part du groupe	586	573
	Résultat net de l'ensemble consolidé	586	573
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes / Actifs non courants	7 720	6 149
	dont écart d'acquisition net	3 411	3 453
	dont immobilisations incorporelles nettes	1 172	1 129
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	3 541	3 911
	Intérêts minoritaires	10	30
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	155	181
	Provisions pour risques et charges (y compris avantages au personnel)	3 131	3 008
	Dettes financières nettes	-1 528	-1 666
V - Les ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	54,5 %	4,0 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	16,5 %	14,7 %
	Dettes financières nettes / Fonds propres	-43,0 %	-42,3 %

AÉRONAUTIQUE-DÉFENSE



Avec une activité largement orientées vers l'international, Safran peut s'appuyer sur des positions technologiques et commerciales fortes, un investissement en R&D très significatif (1,8 Md€ en 2013, soit 12,2 % du chiffre d'affaires), une situation financière saine et une haute capacité d'autofinancement. Au terme de deux cessions réalisées le 27 mars 2013 (3,12 %) puis le 15 novembre (4,68 %), l'État reste le premier actionnaire.

FICHE D'IDENTITÉ

Safran, né de la fusion en mai 2005 des sociétés Sagem et Snecma, est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'aéronautique, de la défense et de la sécurité. Il emploie environ 66 000 salariés dans 53 pays.

La société de tête du groupe est une société anonyme à conseil d'administration depuis avril 2011 au capital social de 83 405 917 €. Au 31 décembre 2013, le capital de la société est détenu à 22,4 % par l'État.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 27 mars 2013

acquisition de Goodrich Electrical Power Systems en vue de céder un leader mondial des systèmes électriques aéronautiques.

■ 2 septembre 2013

rachat de la participation de Rolls-Royce dans le programme commun de turbines d'hélicoptère RTM322.

■ 11 septembre 2013

avec le démarrage des essais au sol du premier moteur Leap, CFM ouvre une nouvelle ère.

■ 12 mai 2014

acquisition des activités de distribution électrique et de solutions cockpit d'Eaton.

2013 constitue une nouvelle année record dans le secteur aéronautique, portée par le succès du moteur civil CFM56 et de son successeur Leap, en coopération avec General Electric au travers de la joint-venture CFM. Le carnet de commandes représente aujourd'hui plus de sept années de production. Le moteur Silvercrest, entièrement développé par l'entreprise, a été sélectionné par Cessna et Dassault pour équiper leurs nouveaux avions d'affaires. Turbomeca a poursuivi son développement dans les turbines d'hélicoptères lourds. Dans les équipements aéronautiques, Safran a réorganisé début janvier 2014 ses activités électriques autour d'un seul pôle d'expertise : Labinal Power Systems, donnant naissance à un leader mondial des systèmes électriques aéronautiques, après l'acquisition de Goodrich Electrical Power Systems et des activités de distribution électrique et de solutions cockpit d'Eaton. Dans le domaine de la défense, Safran a poursuivi la livraison à l'armée française des équipe-

ments optroniques FELIN, et acquis la société Colybris, spécialisée dans les micro-capteurs de mouvement. Dans la sécurité, Safran a poursuivi la croissance de son activité dans les domaines d'identification, de solutions biométriques, et de systèmes de détection d'explosif.

Le chiffre d'affaires ajusté du groupe s'élève à 14 695 M€ en croissance de 8,4 %. Le résultat opérationnel courant (ROC) ajusté s'élève à 1 788 M€ (12,2 % du chiffre d'affaires), en hausse de 23,8 %. Le résultat net ajusté part du groupe progresse de 21,9 % à 1 193 M€ (2,87 € par action) progression principalement réalisée grâce aux activités aéronautiques. Au titre de 2013, Safran a versé un dividende de 1,12 € par action (467 M€) en hausse de 17 % (0,96 € par action en 2012) pour un taux de distribution constant de 40 %. Safran prévoit pour 2014 une hausse du chiffre d'affaires ajusté d'environ 5 %, une augmentation du ROC de l'ordre de 10 % et un CFL représentant environ 40 % du ROC.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %) au 31/12	30,2	22,4
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	-	-
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	4 105	4 720
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	13 615	14 490
	Chiffre d'affaires (données proforma ajustées)	13 560	14 695
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	1 187	1 480
	Résultat opérationnel (données proforma ajustées)	1 394	1 757
	Résultat opérationnel courant (données proforma ajustées)	1 444	1 788
	Résultat financier	533	439
	Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fond de roulement	1 702	1 984
	Résultat net - part du groupe	1 282	1 386
	Résultat net - part du groupe (données proforma ajustées)	979	1 193
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1 306	1 415
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes / Actifs non courants	10 434	11 610
	dont écart d'acquisition net	3 078	3 495
	dont immobilisations incorporelles nettes	3 872	4 641
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	5 834	6 636
	Intérêts minoritaires	163	178
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice (aux actionnaires)	283	471
	Provisions pour risques et charges	2 887	2 975
	Dettes financières nettes	932	1 089
V - Les ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	9,6 %	9,8 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	21,8 %	20,8 %
	Dettes financières nettes / Fonds propres	15,5 %	16,0 %



Pour en savoir plus :
www.safran-group.com

AÉRONAUTIQUE-DÉFENSE



DCNS est spécialisé dans la conception et la construction de navires armés, le développement et l'intégration de systèmes navals complexes, la fourniture de services liés à l'exploitation de ces navires (maintenance, soutien, modernisation), ainsi que la conception et la fourniture de systèmes stratégiques (armes sous-marines notamment).

FICHE D'IDENTITÉ

Issue de l'ancien service à compétence nationale direction des Constructions navales, la société de tête du groupe, DCNS, est une société anonyme au capital social de 563 M€ détenu à :

- 63,58 % par l'État ;
 - 35 % par Thales ;
 - 1,42 % par les personnels et anciens personnels du groupe DCNS.
- Le groupe DCNS emploie environ 13 600 collaborateurs.



Pour en savoir plus :
www.dcnsgroup.com

La société se positionne également dans les énergies renouvelables. DCNS a réalisé en 2013 une croissance de 14 % de son chiffre d'affaires (3,36 Md€), résultant de l'exécution de programmes industriels en France (sous-marins Barracuda, frégates Fremm et maintenance de la flotte de premier rang) et à l'international (Brésil, Inde, Malaisie et Maroc). Le résultat opérationnel courant est en baisse de 20 % à 166 M€, notamment en raison des difficultés opérationnelles rencontrées dans le nucléaire civil.

Des mesures organisationnelles et industrielles ont été prises pour redresser dès 2014 la rentabilité de ce secteur. DCNS poursuit depuis 2009 la mise en œuvre de son plan stratégique « ChampionShip » qui met en avant la performance économique, les alliances et le déploiement à l'international ainsi que la croissance. Confronté à un environnement budgétaire contraint en France et à une concurrence renforcée à l'international, DCNS doit conforter son positionnement technologique, sa compétitivité et construire des alliances. En complé-

ment, DCNS vise à développer des relais de croissance dans des activités connexes (nucléaire civil, énergies marines renouvelables, etc.).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 14 mars 2013 : DCNS devient actionnaire majoritaire (59,7 %) de la start-up irlandaise OpenHydro spécialisée dans les hydroliennes, confirmant ainsi son ambition dans les énergies marines renouvelables.
- 16 mai 2013 : PIRIOU et DCNS créent KERSHIP, une société commune visant à constituer à terme un leader mondial des navires destinés à l'action de l'Etat en mer.
- 10 avril 2014 : fin des essais de la turbine L'Arcouest sur le site de Paimpol-Bréhat : l'hydrolienne de DCNS démontre ses performances en conditions réelles.



Au cours de l'année 2013 le groupe Nexter a poursuivi son activité en augmentant légèrement son chiffre d'affaires et en poursuivant la maîtrise de ses coûts. L'entreprise n'a toutefois pas eu les succès attendus à l'export, ce qui se traduit par un retrait des prises de commandes.

FICHE D'IDENTITÉ

Nexter Systems et ses filiales couvrent un domaine d'activités s'étendant de la conception au maintien en condition opérationnelle (MCO) de systèmes d'armes, de systèmes blindés, de munitions et d'équipements.

Nexter Systems est détenu à 100 % par l'État au travers de Giat Industries SA.



Pour en savoir plus :
www.giat-industries.fr

Nexter Systems, leader français des armements terrestres, a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires (CA) de 787 M€, en hausse de 6 % par rapport à 2012 (742 M€), pour un résultat opérationnel courant de 107 M€ (14 % du CA) et un résultat net de 74 M€ (9 % du CA). Suite au lancement en 2011 de son plan stratégique « Grand Large », Nexter Systems dispose d'une gamme modernisée et d'une compétitivité renforcée. Dans un environnement concurrentiel intense et avec des plannings de décisions allongés, la société n'a toutefois pas obtenu en 2013 les succès à l'export qu'elle attendait. Les prises de commandes se sont élevées à 612 M€, dont environ 30 % à l'export, contre 862 M€ en 2012.

Au 31 décembre 2013, le carnet de commandes s'élève à 2,6 Md€ (y compris les tranches conditionnelles) ce qui assure près de 3 ans d'activité au groupe.

Les bonnes performances du groupe au cours des dernières années lui permettent de jouer un rôle central

dans la consolidation du secteur de l'armement terrestre. En décembre 2013, Giat Industries, société holding de Nexter, a acheté la totalité des actions de SNPE, leader français des poudres et explosifs, et le groupe devrait finaliser le rachat des sociétés munitionnaires Mecar et Simmel au cours du premier semestre 2014.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 10 juin 2013 : signature de la convention ministère de la Défense/MOI (maître d'œuvre Industriel) dans le cadre du pacte Défense PME.
- 11 septembre 2013 : Nexter Systems dévoile le Titus, nouveau véhicule blindé développé sur fonds propres.
- 13 décembre 2013 : acquisition de SNPE par Giat Industries.

PANORAMA SECTORIEL SERVICES

Le secteur des services marchands* forme aujourd'hui le principal moteur de l'économie des pays de l'OCDE. La France participe à cette dynamique avec un secteur qui représente plus de six millions de salariés pour un chiffre d'affaires de plus de 900 Md€, soit 48 % du PIB en 2013. L'État actionnaire est plus particulièrement présent dans les secteurs des services financiers, de la télécommunication et du numérique, dans l'audiovisuel (cf. panorama distinct) et la distribution postale et logistique.

S'agissant des services de télécommunications, deux ans après l'entrée de Free sur le marché mobile, les opérateurs continuent de faire face à une érosion significative des prix résultant de la concurrence accrue. Dans le même temps, des investissements massifs doivent être réalisés pour le déploiement de nouveaux réseaux, fixe (FTTH) et mobile (4G). Selon l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), 2,97 millions de logements étaient éligibles au FTTH au 31 décembre 2013, en augmentation de 38 % sur un an. Enfin, le développement des usages numériques dans le fixe comme dans le mobile pose la question du positionnement des opérateurs numériques sur la chaîne de valeur de l'internet et du numérique (diffusion de contenu numérique, développement de nouveaux usages : big data, cloud computing, paiement sans contact, etc.).

Le secteur des services financiers a été marqué au cours des derniers mois par des évolutions dans la régulation et la supervision au niveau européen : début de la mise en œuvre de Bâle 3, mise en place d'un système européen de supervision, lancement d'un processus de revue des bilans des

banques européennes et de stress tests devant aboutir au second semestre 2014. En ce qui concerne plus particulièrement le portefeuille de l'APE, Dexia et la SFIL, qui ont été particulièrement concernées par la question des prêts structurés octroyés aux collectivités locales, ont néanmoins mis en œuvre avec succès la mission qui leur avait été conférée dans la décision de la Commission européenne de décembre 2012 : gestion en extinction des actifs de Dexia et refinancement de nouveaux prêts aux collectivités locales pour la SFIL. La Banque Postale a enfin confirmé sa dynamique commerciale en développant de nouvelles offres (prêts aux collectivités locales, accession sociale à la propriété, clientèles patrimoniales).

Dans le domaine de la logistique, le commerce sur internet (e-commerce) connaît un essor très rapide (en 2013, les ventes en ligne en France ont atteint 50 Md€ contre 45 Md€ en 2012, une progression de l'ordre de 9 %). Dans un contexte de baisse des volumes de l'activité historique de distribution du courrier, La Poste se positionne sur ce marché porteur mais fortement concurrentiel qui tire l'essentiel de la croissance du marché du colis : en France sur l'ensemble de la chaîne de valeur du e-commerce, de la conception de sites à la distribution au domicile ou en points relais en passant par la logistique associée au e-commerce, et à l'international, en particulier en Europe, sur le segment de la distribution, au travers de sa filiale GeoPost, quatrième acteur mondial du colis-express.

(*) Le tertiaire marchand comprend les transports, le commerce, les services aux entreprises, les services aux particuliers et enfin les activités immobilières et financières.

SERVICES



FICHE D'IDENTITÉ

Historique :

1991 : création de France Télécom, exploitant autonome de droit public.
1996 : transformation en société anonyme.

1997 : ouverture du capital et cotation à Paris et New-York.

2000 : acquisition de l'opérateur mobile britannique Orange.

2004 : privatisation de la société.

2009 : apport par l'État de 13,5 % du capital au Fonds stratégique d'investissement.

2013 : modification de la dénomination sociale en Orange.

Forme juridique : société anonyme.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Octobre 2013

inauguration du data center de nouvelle génération à Val-de-Reuil
Novembre 2013 : accord de cession d'Orange Dominicana.

■ Novembre 2013

lancement du service NFC « Orange Cash » en partenariat avec Visa.

■ Janvier 2014

Orange atteint 1 million de clients 4G en France.

■ Janvier 2014

Orange est le premier opérateur à offrir l'itinérance sans surcoût dans certains forfaits en Europe.

■ Janvier 2014

émission d'obligations hybrides de 2,8 Md€.

■ Mars 2014

annonce de la nouvelle politique de dividende (0,60 € par action).

■ Avril 2014

Orange atteint 10 millions de clients « Orange money ».



Pour en savoir plus :
www.orange.fr

Dans un contexte de poursuite des pressions concurrentielles, notamment en Europe, Orange a obtenu de bons résultats commerciaux en 2013 – soutenus par ses investissements dans le très haut débit fixe (fibre) et mobile (4G) – et a accéléré ses efforts de baisse des coûts, permettant au groupe de tenir ses engagements financiers.

Orange a poursuivi en 2013 l'adaptation de son modèle économique aux profondes transformations des marchés européens, marqués par la montée en puissance rapide des offres « SIM-only » et convergentes, la réduction du subventionnement des téléphones mobiles, le prolongement de la baisse des prix des services mobiles, et l'augmentation des usages de données et de la demande de services numériques. La qualité du réseau des opérateurs constitue un élément de différenciation et le développement d'offres innovantes (cloud computing, paiement mobile) sont des outils de fidélisation et des relais de croissance du chiffre d'affaires.

Le nombre de clients s'élève à 236 millions fin 2013 (+2 % sur un an). Dans le très haut débit mobile, l'objectif du million de clients 4G est atteint en France début 2014, et le groupe compte 530 000 clients 4G en Espagne, et plus de 2 millions de clients au Royaume-Uni. Le développement de la fibre optique en France s'accélère, pour atteindre 319 000 clients à fin 2013.

Le chiffre d'affaires est de 41 Md€ en 2013, en diminution de 4,5 % sur une base comparable. L'EBITDA retraité s'établit à 12,6 Md€ en 2013 (-7 %), qui résulte notamment de l'effet négatif de la baisse des tarifs réglementés et de l'intensification de la pression concurrentielle. L'effort de réduction des coûts du groupe s'est accentué en 2013,

avec une baisse de 0,9 Md€ qui compense près de la moitié du recul du chiffre d'affaires.

Les dépenses d'investissement (Capex) représentent 5,6 Md€ en 2013, tirées par l'accélération des investissements dans le domaine du très haut débit fixe et mobile qui ont doublé par rapport à 2012. La politique de revue de portefeuille sélective menée par le groupe s'est notamment traduite fin 2013 par un accord portant sur la cession de la filiale d'Orange en République Dominicaine, pour un montant de 1,1 Md€. Le ratio retraité d'endettement financier net rapporté à l'EBITDA ressort à 2,37 fin 2013 (2,21 hors litige fiscal relatif à l'exercice 2005), ce qui se compare favorablement aux autres opérateurs européens. Le dividende versé au titre de l'exercice 2013 est de 0,80 € par action.

Orange a annoncé en mars 2014 ses objectifs d'un EBITDA retraité 2014 situé entre 12,1 et 12,6 Md€, avant la cession d'Orange Dominicana, ce qui doit assurer la stabilisation du taux d'EBITDA par rapport à 2013, et de retour à un ratio retraité de dette nette/EBITDA plus proche de 2 à la fin de l'année 2014. Le groupe s'est également engagé au versement d'un dividende de 0,60 € par action pour 2014, adapté à l'évolution de la génération de trésorerie du groupe.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	13,45	13,45
	Capital détenu par la sphère publique hors État (en %)	13,50	13,50
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	2 970	3 206
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	43 515	40 981
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	4 063	5 288
	Résultat financier	-1 728	-1 750
	Flux de trésorerie généré par l'activité	10 016	7 259
	Résultat net - part du groupe	820	1 873
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1 104	2 133
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes / Actifs non courants	73 853	71 751
	dont écart d'acquisition net	25 773	24 988
	dont immobilisations incorporelles nettes	11 818	11 744
	dont titres mis en équivalence	7 431	6 525
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	24 306	24 349
	Intérêts minoritaires	2 078	1 985
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	3 632	1 314
	Provisions pour risques et charges	5 799	5 955
	Dettes financières nettes	30 545	30 726
V - Les ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	2,5 %	5,2 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	4,2 %	8,1 %
	Dettes financières nettes / Fonds propres	115,8 %	116,7 %

SERVICES



L'année 2013 et le début de l'année 2014 ont été marqués par la nomination de Philippe Wahl, le 26 septembre 2013, au poste de PDG du groupe, en remplacement de Jean-Paul Bailly, et par le lancement d'une vaste démarche de réflexion stratégique. Le plan « La Poste 2020 : conquérir l'avenir » en constitue le principal aboutissement, avant l'adoption, prévue en juin 2014, des plans d'actions et de la trajectoire financière associés.

FICHE D'IDENTITÉ

La loi n°2010-123 du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales a transformé La Poste « exploitant public » en société anonyme.

L'État est actionnaire du groupe à hauteur de 73,68 %, le reste du capital étant détenu par la CDC.

Le groupe La Poste est le premier employeur de France avec près de 267 000 collaborateurs dont 91,3 % en France.

Avec un peu plus de 17 000 points de contact, son réseau commercial de proximité n'a pas d'équivalent.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 26 septembre 2013

nomination de Philippe Wahl au poste de Président-directeur général du groupe La Poste en remplacement de Jean-Paul Bailly.

■ 12 décembre 2013

autorisation du conseil d'administration de procéder au renforcement des fonds propres de LBP pour plus de 1 Md€.

■ Décembre 2013-janvier 2014

tenue des « conférences citoyennes » autour de trois panels (citoyens ruraux, citoyens urbains, entrepreneurs).

■ 16 janvier 2014

signature du contrat de présence postale territoriale (période 2014-2016).

■ 28 janvier 2014

présentation au conseil d'administration du plan stratégique « La Poste 2020 : Conquérir l'avenir ».



Pour en savoir plus :
www.laposte.fr

Suite à la consultation de plus de 150 000 postiers et à la tenue de conférences citoyennes, le plan stratégique *La Poste 2020 : conquérir l'avenir* a été présenté le 28 janvier 2014 au conseil d'administration. Il constitue une étape importante dans l'évolution du positionnement stratégique de l'entreprise, qui doit permettre d'apporter des réponses durables à la baisse accélérée des volumes du courrier et à la baisse de la fréquentation des bureaux de poste. Ce plan repose sur les axes suivants : la poursuite du développement du groupe par l'innovation et l'amélioration de la performance des activités existantes, et par le déploiement de nouvelles activités en lien avec les atouts de l'entreprise (nouveaux services à domicile du facteur, e-commerce, etc.) ; la modernisation des missions de service public afin de les rapprocher des attentes des citoyens et d'en améliorer l'équilibre financier ; l'élaboration d'un nouveau pacte social au sein de l'entreprise ; l'amélioration de la compétitivité par la maîtrise des coûts ; la préservation de la bonne santé économique du groupe, indispensable à son développement.

Pour conduire ce plan, une nouvelle gouvernance a été définie début avril 2014. Celle-ci s'articule autour de cinq branches d'activités (Courrier-Colis-Services au domicile,

La Banque Postale, l'Express avec GeoPost, le Réseau Postal, le Numérique) et de sept projets prioritaires transverses et stratégiques, définis en cohérence avec le plan stratégique.

Les performances opérationnelles et financières de l'entreprise pour 2013 se traduisent par une légère progression du chiffre d'affaires (22,08 Md€), tiré par la progression de l'activité bancaire et celle du colis-express, mais par un résultat d'exploitation (770 M€) en baisse de 5,6 % en dépit du CICE, la croissance des activités bancaires et celle de l'express ne permettant pas de compenser l'impact négatif de la baisse des volumes du courrier (-5,5 % en volume). Le résultat net progresse, essentiellement grâce au CICE, pour atteindre 627 M€ (contre 479 M€ en 2012). A fin 2013, la situation d'endettement net du groupe demeure saine avec un ratio dette nette/capitaux propres de 0,45, la dette nette progressant légèrement (à 3,8 Md€) sous l'effet de l'émission de titres hybrides de LBP à hauteur de 800 M€, souscrite par la maison-mère (et partiellement absorbée par le versement de la dernière tranche de l'augmentation de capital de 2,7 Md€ souscrite par l'État et la Caisse des dépôts et consignations).

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	77,1	73,7
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	22,9	26,3
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	/	/
I - Activité et résultats	Produits opérationnels	21 658	22 084
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	816	770
	Résultat financier	-284	-223
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 195	1 056
	Résultat net - part du groupe	479	627
	Résultat net de l'ensemble consolidé	481	635
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes	11 903	12 073
	dont écart d'acquisition net	1 562	1 587
	dont immobilisations financières nettes	3 340	3 576
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	7 470	8 460
	Intérêts minoritaires	65	57
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	148	175
	Provisions pour risques et charges et avantages du personnel	3 810	4 094
	Dettes financières nettes	3 460	3 778
V - Les ratios	Résultat d'exploitation / Produits opérationnels	3,8 %	3,5 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Produits opérationnels	2,2 %	2,9 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	6,4 %	7,5 %
	Dettes financières nettes / Fonds propres	45,9 %	44,4 %

SERVICES



La Française des jeux (FDJ) a connu une nouvelle année de croissance des mises (12,4 Md€ en 2013 ; +2 % par rapport à 2012) et du résultat net consolidé (133 M€ ; +8 %). Le nombre de joueurs a également progressé à 27,1 millions (+3 %). L'entreprise a par ailleurs adopté son plan stratégique pour la période 2013-2018.

FICHE D'IDENTITÉ

La Française des Jeux est une société anonyme d'économie mixte dont le capital est détenu à 72 % par l'État. Elle commercialise des jeux d'argent, pour l'essentiel dans le cadre de droits exclusifs régis par des dispositions législatives et réglementaires. Premier réseau de points de vente de France, elle est la deuxième loterie européenne.



Pour en savoir plus :
www.groupefdj.com

En 2013, la FDJ a mis l'accent sur l'amélioration de sa distribution (mise en place de bonus liés au « jeu responsable » pour ses détaillants) et le développement de son offre digitale (lancement de la marque « fdj.fr » et de nouveaux jeux exclusifs, amélioration de l'offre mobile). Elle a également adopté son plan stratégique 2013-2018, qui vise au renforcement de sa proximité avec les joueurs, le développement numérique, les jeux innovants, la valorisation internationale des savoir-faire et la responsabilité sociétale.

Les mises ont crû de 2 % à 12,4 Md€, soutenues par la croissance du nombre de joueurs (+3 %). Au sein des mises, les jeux en ligne ont crû plus vite (+6 %) et la croissance a été tirée par les jeux de grattage et les paris sportifs. Si le résultat d'exploitation a décliné de 4 % à 231 M€ en raison de la baisse des « lots non réclamés », le résultat net a connu une forte hausse à 137 M€ (+19 %) grâce à de moindres charges exceptionnelles.

Le résultat opérationnel a crû de 23 %, à 203 M€, et le résultat net de 8 %, à 133 M€. Les effectifs ont à nouveau

connu une forte hausse (+137) à 1 686, notamment sous l'effet de la reprise par le groupe de certains secteurs commerciaux.

La FDJ s'attend à une hausse modérée des mises en 2014 bénéficiant notamment de la coupe du monde de football et du lancement du jeu complémentaire « My Million » de l'Euro Millions (qui offre la garantie à un joueur français de gagner 1 million d'euros à chaque tirage).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Septembre 2013 : arrêt de l'activité commerciale B to C de LB Poker (coentreprise avec le Groupe Lucien Barrière).
- Novembre 2013 : relance du jeu Cash et lancement de l'application de prises paris sportifs ParionsWeb sur iPhone et iPad.
- Février 2014 : conclusion d'un partenariat avec Facebook et lancement du jeu My Million, complémentaire d'Euro Millions.

PANORAMA SECTORIEL TRANSPORTS

Dans un contexte marqué par des financements plus contraints des autorités organisatrices de transport, en 2013, les entreprises publiques ont dû continuer à se moderniser et poursuivre leurs plans de performance respectifs. Il s'agit également d'élaborer des systèmes de transport répondant au mieux aux objectifs de mobilités des collectivités locales (relations de RATP et SNCF avec le STIF, TER en régions), fondés sur la complémentarité des modes de transport et des services innovants (billettique, nouvelles technologies, etc.). Une profonde remise en cause de leur modèle économique apparaît parfois incontournable comme dans le cas de l'opérateur maritime SNCM.

Le secteur aérien reste très concurrentiel en Europe : outre la compétition entre acteurs traditionnels, il est confronté sur le moyen-courrier au développement du TGV et des compagnies low-cost, et sur long-courrier, à la forte croissance des compagnies du Golfe et des pays émergents. Le cargo fait face à une demande faible et à un prix du pétrole élevé, à une situation de surcapacité due à la croissance des gros porteurs dotés de soutes et à la concurrence croissante des solutions de transport maritime. Dans ce contexte, les mesures d'économies prises depuis 2012 par Air France-KLM contribuent au retour à un résultat d'exploitation positif en 2013 mais des mesures complémentaires d'ajustement restent nécessaires.

Les trafics ferroviaires sur le réseau ferré national ont subi un tassement net en 2013, avec une contraction dans tous ses secteurs, voyageurs (-2 %) comme fret (-3 %), le trafic de voyageurs représentant près de 84 % de l'activité en 2013. Outre la faible conjoncture et les contraintes de travaux sur le réseau, cette évolution, y compris sur les

trains régionaux, traduit une logique d'optimisation des circulations. Les perspectives économiques actuelles, avec notamment une diminution des produits sur le TGV en France, en particulier de la clientèle affaires, ne laissent entrevoir qu'une progression 2014 modeste des trafics voyageurs. L'enjeu pour les activités de transport de voyageurs de SNCF est d'améliorer la qualité du service pour accroître la satisfaction du client, et de développer des offres adaptées aux conditions de marché (petits prix des offres Ouigo et IDTGV, etc.).

Le transport de marchandises reste dominé sur longue période par le mode routier. La crise de 2008 a accentué la perte de vitesse tendancielle des trafics fret de SNCF, dans un contexte où les volumes ne permettent pas de couvrir les charges fixes. Malgré une trajectoire d'amélioration continue des résultats depuis quatre ans, Fret SNCF reste un foyer de pertes, posant les questions du périmètre de pertinence du fret ferroviaire et des règles de concurrence harmonisée sur le plan social entre les différents acteurs du marché.

Avec une saison touristique 2013 « moyenne », la RATP a connu une hausse de fréquentation mesurée, la contraction des voyages sur le RER et sur le métro étant compensée par l'offre nouvelle sur le réseau tramway. Malgré une conjoncture difficile, les résultats de l'exercice 2013 restent en phase avec les objectifs du plan « Vision 2020 ». La filiale RATP Dev a poursuivi son développement à l'international en veillant à un objectif de rentabilité.

TRANSPORTS



L'exercice 2013 du groupe s'est conclu par une stagnation du chiffre d'affaires (32,2 Md€, soit +0,5 % par rapport à 2012 au pro forma) et un résultat net part du groupe négatif (-180 M€, contre 376 M€ en 2012), s'expliquant en grande partie par 886 M€ de pertes de valeur. SNCF a pu malgré tout se désendetter de 131 M€ et a versé, au titre de l'année 2013, 175 M€ de dividende à l'État.

FICHE D'IDENTITÉ

Établissement public à caractère industriel et commercial créé le 1^{er} janvier 1983 par la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982, SNCF est l'un des premiers groupes de mobilité et de logistique au monde avec, au 31 décembre 2013, 32,2 Md€ de chiffre d'affaires et 244 570 salariés dans plus de 120 pays.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- **12 juillet 2013**
accident de Brétigny-sur-Orge.
- **25 juillet 2013**
SNCF commande 40 rames TGV Duplex à Alstom pour 1,2 Md€.
- **18 septembre 2013**
Le Ministre des Transports annonce la création de deux autoroutes ferroviaires (Calais-Le Boulou et Dourges-Tarnos) devant être mises en service mi-2015 et début 2016.
- **8 octobre 2013**
cession par SNCF à Odigeo du comparateur de voyages Ligo.com.
- **15 octobre 2013**
le conseil de SNCF approuve le plan de performance « Excellence 2020 ».
- **16 octobre 2013**
dépôt du projet de loi portant réforme du secteur ferroviaire à l'Assemblée nationale.
- **9 janvier 2014**
Keolis remporte l'appel d'offres pour exploiter les trains de banlieue de la ville de Boston (États-Unis).
- **26 février 2014**
1^{er} vote au Parlement européen sur le 4^{ème} paquet ferroviaire.

Le contexte a été défavorable en 2013 pour SNCF, dont l'activité de transport aussi bien de voyageurs que de marchandises est sensible à la conjoncture économique. Les trafics ont baissé, conduisant, hormis sur la branche SNCF Proximités portée par la filiale Keolis et la résilience des activités conventionnées, à une dégradation de leur chiffre d'affaires (-1,8 % pour SNCF Geodis et -1,4 % pour SNCF Voyages, pour +1,1 % pour SNCF Proximités). Les branches SNCF Infra (+4,2 %) et Gares & Connexions (+8,5 %) ont montré leur caractère contra-cyclique. Toutefois, la performance opérationnelle du groupe (2,8 Md€ de marge opérationnelle (MOP)) est préservée avec la mise en œuvre d'un plan de performance en cours de déploiement ainsi qu'au Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), nets des rétrocessions concédées à certaines autorités organisatrices de transport. Hors effet « Cézembre »² et hors prise en compte du CICE, la MOP de SNCF est quasi-stable (-11 M€) entre 2012 et 2013.

Le résultat net du groupe (-180 M€) est négatif pour la première fois depuis 2009³, sous l'effet de la dépréciation des actifs TGV pour 1,4 Md€, qui n'est que partiellement compensée par des effets positifs de reprise de dépréciations et de moindres impôts sur les sociétés. Ce signal d'alerte rend nécessaire une restauration de la MOP de

cette activité. Il s'agit d'une priorité pour financer les investissements et le développement de la branche tout en maîtrisant son endettement.

Enfin, le cash flow libre ressort à 464 M€ fin 2013 et la dette diminue sensiblement de -131 M€ pour s'établir à 7,4 Md€.

2014 sera marquée par la nécessité de retrouver une dynamique de croissance de la MOP sur les activités domestiques (TGV, TER et Intercités) et par des attentes quant aux appels d'offres que pourrait remporter à l'international la filiale Keolis. Le projet de loi portant la réforme du secteur ferroviaire a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale en juin 2014 et sera présenté au Sénat en juillet 2014. Il vise une meilleure efficacité tout en améliorant la qualité de service et la sécurité des usagers, dont l'accident de Brétigny-sur-Orge a rappelé la nécessité au quotidien.

1 - Hors transfert de l'activité des agences bâtiments et énergie vers SNCF Gares & Connexions.

2 - Opérations de titrisation de créances de Transilien, dites « Cézembre », intervenues en 2012 et 2013.

3 - Les résultats nets part du groupe ont été de -980 M€ en 2009, 697 M€ en 2010, 125 M€ en 2011 et 383 M€ en 2012.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	EPIC	EPIC
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	32 225	32 232
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	1 140	294
	Résultat financier	-450	-299
	Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 852	2 181
	Résultat net - part du groupe	376	-180
	Résultat net de l'ensemble consolidé	398	-162
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes / Total des actifs non courants	25 363	25 134
	dont écart d'acquisition net	1 363	1 354
	dont immobilisations incorporelles nettes	1 347	1 260
	dont immobilisations financières nettes	5 243	5 461
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	7 012	6 670
	Intérêts minoritaires	104	99
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	199	209
	Provisions pour risques et charges	3 176	3 362
	Dettes financières nettes	7 521	7 391
V - Les ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	1,2 %	-0,5 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	5,6 %	-2,4 %
	Dettes financières nettes / Fonds propres	105,7 %	109,2 %
VI - Informations complémentaires	Créance vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)	1 654	1 221



Pour en savoir plus :
www.sncf.fr

TRANSPORTS

AIRFRANCE KLM

Le groupe Air France-KLM a poursuivi au cours de l'année 2013 la mise en œuvre du plan Transform 2015 (faible croissance des capacités, sélectivité des investissements, réduction des effectifs, mise en place de nouvelles conditions de travail, amélioration de la productivité).

FICHE D'IDENTITÉ

Historique :

1919 : création de KLM.
1933 : création d'Air France.
1999 : privatisation partielle d'Air France.

2004 : création de la holding Air France-KLM.

2004-2005 : cession de titres par l'État français, ramenant sa participation de 44 % à 18,6 %.

Forme juridique : société anonyme, détenue à 15,88 % par l'État (premier actionnaire).

Chiffres clés :

Effectifs moyens 2013 : 96 417 équivalents temps plein.

Chiffre d'affaires 2013 : 25,52 Md€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Juin 2013

signature d'un contrat avec Airbus pour l'achat de 25 A350-900.

■ 1^{er} juillet 2013

nomination d'Alexandre de Juniac comme PDG.

■ Octobre 2013

annonce de la mise en place de mesures complémentaires au plan Transform 2015 dans les secteurs d'activité cargo et moyen-courrier passage.

■ Février 2014

signature d'un partenariat stratégique exclusif de long-terme avec GOL.

■ Avril 2014

cession de la filiale moyen-courrier City Jet.

■ Avril 2014

signature avec Air China d'un contrat majeur de support des moteurs GE90 équipant la flotte de Boeing 777 de la compagnie chinoise.



Pour en savoir plus :
www.airfranceklm.com

A l'été 2013, un point d'étape sur la réalisation de ces mesures confirme le respect du plan de marche d'un point de vue opérationnel, tout en mettant en lumière le redressement insuffisant des activités moyen-courrier et cargo, dans un contexte économique toujours difficile en Europe.

Le groupe a lancé dans ces deux secteurs des mesures complémentaires, industrielles et sociales, afin de tenir le cap du désendettement : redimensionnement de l'activité moyen-courrier de point à point, réorganisation des processus et plus grand recours à la sous-traitance dans les escales françaises, développement accéléré de Transavia France, poursuite de la baisse de la flotte d'avions tout cargo, ramenée à 10 avions en 2015.

Ces réorganisations se traduisent par une réduction du besoin en effectifs équivalente à 2 880 postes en France. Compte tenu de l'engagement pris de ne pas recourir à des départs contraints, Air France a présenté un nouveau plan de départs volontaires concernant 1 826 postes, qui permettra de réduire les sureffectifs de personnel au sol.

Air France-KLM a poursuivi le renforcement de ses partenariats internationaux, en étendant son accord de partage de code avec Etihad et en signant un accord de partage de codes avec Jet Airways ainsi qu'un partenariat

exclusif de long-terme avec la compagnie brésilienne GOL début 2014. Le groupe n'a pas participé à l'augmentation de capital mise en œuvre par Alitalia à la mi-novembre 2013, tout en confirmant son soutien à la compagnie à travers la coopération commerciale et la conversion du prêt d'actionnaires auquel il avait souscrit début 2013.

Enfin, le groupe a mis en œuvre une politique dynamique de montée en gamme, qui se traduit par le remplacement progressif et l'amélioration des sièges long courrier.

Les premières mesures liées au plan Transform 2015 ont porté leurs fruits en 2013, permettant au résultat d'exploitation du groupe sur l'exercice de redevenir positif. Le groupe a par ailleurs fait diminuer son endettement net de plus de 600 M€ en 2013. Enfin, Air France-KLM a sécurisé son niveau de trésorerie avec l'émission d'une obligation convertible début 2013.

Compte tenu de l'enjeu de restauration de la compétitivité d'Air France-KLM et de diminution de son niveau d'endettement, la réussite du volet supplémentaire du plan Transform 2015 apparaît décisive pour l'avenir, d'autant plus que son activité reste tributaire de variables macroéconomiques incertaines, comme le prix du carburant et la croissance économique qui impactent directement sa recette unitaire.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	15,9	15,9
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	0,0	0,0
	Valeur boursière de la participation de l'État à fin de période	334	362
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	25 423	25 520
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	-731	-227
	Résultat financier	-209	-301
	Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	851	1 479
	Résultat net - part du groupe	-1 225	-1 827
	Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 220	-1 818
II - Autres actifs non courants	Total des actifs non courants	19 141	17 486
	dont écart d'acquisition net	252	237
	dont titres mis en équivalence	381	177
	dont impôts différés actifs	1 392	436
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	3 589	2 242
	Intérêts minoritaires	48	48
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	2	4
	Provisions pour risques et charges	3 713	3 772
	Dettes financières nettes	5 966	5 348
V - Les ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	-4,8 %	-7,1 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	-33,5 %	-79,4 %
	Dettes financières nettes / Fonds propres	164,0 %	233,5 %

TRANSPORTS



RATP a présenté en 2013 un trafic en hausse de 1 % à 3 140 millions de voyages principalement grâce à l'extension du réseau tramways, engendrant une croissance du chiffre d'affaires de 2,2 % à 4,5 Md€. L'EBITDA de l'EPIC a augmenté de 3,2 % et s'établit à 839 M€.

FICHE D'IDENTITÉ

La RATP est un EPIC qui a pour principale mission d'exploiter en Île-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948. L'entreprise construit et exploite également des lignes nouvelles. Le groupe emploie 53 767 salariés.

La loi du 1er décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a mis un terme à la spécialisation géographique de la RATP en région Île-de-France, et lui a ouvert ainsi la possibilité d'un développement en province et à l'étranger. La loi de 2009 a défini le cadre commercial des activités de transport en Île-de-France, issu du règlement européen OSP du 3 décembre 2007.



Pour en savoir plus :
www.ratp.fr

Sa performance financière, en nette amélioration ces dernières années, affiche un léger recul en 2013 (résultat net à 284 M€ contre 286 M€ en 2012), malgré une hausse des charges de fonctionnement contenue. Ces résultats permettent de dégager une capacité d'autofinancement de 861 M€ en hausse de 3,3 % par rapport à 2012.

En 2013, l'EPIC RATP a réalisé 1,5 Md€, dont 453 M€ ont été consacrés à l'accroissement de la capacité de transports (prolongement de lignes de métro et de tramways, création des tramways T5 et T7), 587 M€ au renouvellement et à la rénovation du matériel roulant et 473 M€ à la modernisation des infrastructures et équipements existants. Le contrat STIF-RATP, qui prévoit sur la période 2012-2015 un investissement de 6,5 Md€, renforce la contribution du STIF aux investissements en matériel roulant (50 % pour les renouvellements et 100 % pour les projets correspondant à une augmentation de la capacité de transport) permettant de limiter ainsi le recours structurel à la dette, qui devrait se stabiliser à horizon 2015. Dans un exercice caractérisé par le versement d'une indemnité de 200 M€ au STIF au titre du transfert de propriété de certains biens propres du STIF à la RATP, la dette augmente faiblement de 25 M€ à 5214 M€.

Par ailleurs, la contribution des filiales au chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP atteint 17,2 % en 2013, soit 886 M€, notamment grâce à la forte croissance du chiffre d'affaires de RATP Dev (15 %). Cette contribution doit être portée à 30 % à horizon 2020, conformément à l'objectif fixé dans le plan stratégique « Vision 2020 » adopté en novembre 2012. Aussi, la filiale poursuit-

elle son développement en région et à l'international, principalement au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Afrique du Sud et au Maghreb.

L'ouverture des marchés historiques à la concurrence à horizon 2024 pour le bus, 2029 pour le tramway et 2039 pour le métro et le RER, appelle à une préparation que le plan « Vision 2020 » oriente sur l'amélioration de la qualité de service aux voyageurs et la performance économique afin de poursuivre la réduction des écarts de compétitivité. A cet égard, la présence de la RATP sur l'ensemble de la chaîne de valeur du transport lui permet de répondre aux nouveaux enjeux de qualité de service, d'anticiper les nouvelles attentes des voyageurs en matière d'information, d'accessibilité, de sûreté, de régularité et de services innovants.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Juin 2013 : mise en place d'une direction unifiée sur la ligne de RER B. Les agents de la RATP et de la SNCF en charge de la gestion de cette ligne partagée sont désormais regroupés dans un centre de commandement unique pour améliorer la réactivité et en optimiser son fonctionnement.
- Juillet 2013 : RATP Dev inaugure le tramway de Constantine en Algérie, dont l'exploitation et la maintenance seront assurées, pour une durée de 10 ans, par la Setram, société commune constituée de RATP Dev, de l'Entreprise du Métro d'Alger (EMA) et de l'Établissement Public de Transport Urbain et Suburbain d'Alger (ETUSA).
- Juillet et Novembre 2013 : mise en service du tram T5 entre Saint-Denis et Garches-Sarcelles et du T7 entre Villejuif et Athis Mons.
- Avril 2014 : RATP Dev acquiert la société de bus London Sovereign, confortant le dynamisme de ses activités au Royaume-Uni, sa première zone d'activité.

PANORAMA SECTORIEL
AUTRES INDUSTRIES

AUTRES INDUSTRIES



RENAULT

2013 a confirmé les nombreux atouts de Renault, qui continue d'apparaître comme un constructeur automobile puissant, solide en termes de liquidité, fortement internationalisé, doté d'une taille critique grâce à l'alliance avec Nissan (dont le contenu industriel va en s'enrichissant), et dont la compétitivité en France se renforce sous l'effet de l'accord de compétitivité signé en 2013.

FICHE D'IDENTITÉ

Renault est une société anonyme qui conçoit, fabrique et vend des véhicules particuliers et utilitaires. Sa filiale financière RCI Banque assure le financement des ventes. 2,6 millions de véhicules ont été vendus en 2013. A fin 2013, Renault employait 121 807 collaborateurs dans 128 pays. Renault est détenu à 15,01 % par l'État, et détient 43,4 % du constructeur japonais Nissan.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ En 2013

Renault est pour la 12^{ème} fois champion du monde des motoristes en Formule-1, et confirme son ambition sportive avec le retour d'Alpine aux 24 heures du Mans.

■ Septembre 2013

le conseil d'administration est informé d'un projet d'évolution de l'organisation de la Direction Générale de Renault, avec la création d'une direction déléguée à la compétitivité et d'une direction déléguée à la performance.

■ Fin 2013

Renault signe un accord avec le constructeur chinois Dongfeng pour l'implantation industrielle de Renault en Chine.

■ Janvier 2014

mise en place d'une nouvelle étape de l'Alliance Renault-Nissan, avec un renforcement des coopérations.

■ 30 avril 2014

renouvellement du mandat d'administrateur de Carlos Ghosn pour une durée de 4 ans, reconduit dans ses fonctions de Président - Directeur général.

2013 a permis à Renault de renouer avec la croissance de ses résultats commerciaux (2 628 0208 véhicules vendus en 2013) et du chiffre d'affaires de l'entreprise, à 40,93 Md€ (+0,5 % par rapport à 2012). Renault gagne des parts de marché dans toutes ses régions d'opération, grâce notamment au succès de ses nouveaux modèles. Comme en 2012, c'est hors d'Europe que Renault aura vendu la majorité de ses véhicules (50,5 % de ses volumes), confirmant le succès de sa stratégie d'internationalisation, malgré la fermeture partielle du marché iranien à compter de l'été 2013.

La marge opérationnelle s'est élevée à 1 242 M€ en 2013, et représente 3 % du chiffre d'affaires. La marge opérationnelle de l'Automobile atteint 495 M€, soit 1,3 % du chiffre d'affaires. Renault a par ailleurs confirmé ses efforts en matière de trésorerie, avec une FCF opérationnel de l'Automobile positif de 827 M€. Renault a toutefois souffert d'une importante provision destinée à couvrir la totalité de l'exposition du groupe en Iran (514 M€), ainsi que d'une légère baisse de la contribution des entreprises associées (passée à 1 444 M€ en 2013 contre 1 475 M€ en 2012, incluant jusqu'en septembre

2012 la contribution d'AB Volvo). Renault présente un résultat net part du groupe à 586 M€, et a obtenu l'aval de son Assemblée générale pour verser un dividende de 1,72 € par action, stable par rapport à 2012 et qui ne se compose donc pas uniquement de la redistribution aux actionnaires de Renault du dividende versé par Nissan.

Les objectifs pour la deuxième partie du plan « Drive the Change » (2014-2016) ont été présentés : le constructeur souhaite atteindre un chiffre d'affaires de 50 Md€, avec un Free Cash-Flow opérationnel positif chaque année, et une marge opérationnelle supérieure à 5 % du chiffre d'affaires, grâce à une amélioration de la compétitivité soutenue par renforcement de l'Alliance avec Nissan. Sur ce dernier sujet, Carlos Ghosn a annoncé le 30 janvier 2014 une nouvelle étape, avec un objectif de synergies de 4,3 Md€ à fin 2016, et un renforcement des coopérations dans quatre domaines : les achats, l'outil industriel, l'ingénierie et les ressources humaines. Ces quatre fonctions seront dirigées de manière conjointe par Renault et Nissan sous la responsabilité d'un directeur Alliance.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	15,01 %	15,01 %
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	1 806	2 595
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	41 270	40 932
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	122	-34
	Résultat financier	-266	-282
	Capacité d'autofinancement / Marge brute d'autofinancement	2 719	3 214
	Résultat net - part du groupe	1 772	586
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1 735	695
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes / Actifs non courants	32 847	32 131
	dont immobilisations incorporelles nettes	3 482	3 282
	dont titres mis en équivalence	15 562	14 874
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	24 292	22 837
	Intérêts minoritaires	255	377
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	338	502
	Provisions pour risques et charges	3 385	3 639
	Dettes financières nettes de l'automobile	-1 724	-1 761
V - Les ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	4,2 %	1,7 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	7,1 %	3,0 %
	Dettes financières nettes / Fonds propres	-7,0 %	-7,6 %



Pour en savoir plus :
www.renault.com

AUTRES INDUSTRIES



2013 a été une année importante pour PSA Peugeot Citroën, marquée par la poursuite de la mise en œuvre de son plan de redressement, et par la préparation d'opérations significatives d'augmentation de capital qui ont vu l'État, aux côtés du groupe chinois Dongfeng, prendre une participation de 14,1 % au capital du constructeur français.

FICHE D'IDENTITÉ

Fort de 200 ans d'histoire industrielle, PSA Peugeot Citroën a été créé après l'acquisition en 1976 par Peugeot SA de Citroën SA. Il dispose aujourd'hui d'implantations significatives en Europe, en Russie, en Amérique latine et en Chine, où il a noué il y a plus de vingt ans un partenariat précurseur avec le constructeur chinois Dongfeng. Le Groupe emploie environ 91 000 personnes sur le territoire français, dont 14 250 ingénieurs en R&D.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Juillet 2013

approbation par la Commission européenne de la garantie d'État aux émissions de Banque PSA Finance.

■ Décembre 2013

General Motors annonce avoir cédé sa participation de 7 % au capital de PSA Peugeot Citroën.

■ Décembre 2013

prise de contrôle exclusif par PSA Peugeot Citroën de la Française de Mécanique.

■ Février 2014

annonce du projet d'augmentation de capital pour un montant global de 3 Md€.



Pour en savoir plus :

www.psa-peugeot-citroen.com/fr

L'exercice 2013 a été marqué par une baisse des ventes de 4,9 % sur l'année, à 2 819 000 unités. Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires s'est établi en recul de 2,4 %, à 54 090 M€, contre 55 446 M€ en 2012. Le résultat opérationnel courant de la division Automobile, à -1 042 M€, a cependant progressé de 454 M€ par rapport à 2012. Le résultat opérationnel courant de Banque PSA Finance (BPF) est pour sa part en baisse de 5,9 % à 368 M€. Le 30 juillet 2013, la Commission européenne a approuvé l'octroi par l'État d'une garantie à hauteur de 7 Md€ sur les titres émis par BPF entre 2013 et 2016 afin de conforter son refinancement sur les marchés financiers.

En 2013, PSA Peugeot Citroën a préparé des opérations d'augmentation de capital significatives approuvées en Assemblée générale le 25 avril 2014 et mises en œuvre entre fin avril et mi-mai 2014. Ces augmentations de capital atteignent un montant global de 3 Md€, auxquels s'ajoute notamment une attribution gratuite de bons de souscription d'actions (« BSA ») aux actionnaires actuels. Ces opérations, couplées au renouvellement par l'entreprise de ses lignes de crédit, doivent permettre au groupe de renforcer sa flexibilité financière et son bilan en réduisant sa dette. Elles permettront de continuer à développer un portefeuille de produits compétitifs et à investir dans les technologies de demain. Ces opérations, en partie réservées à l'État et à Dongfeng, se traduisent par une recomposition de l'actionnariat de l'entreprise : l'État, Dongfeng, et la famille Peugeot, détiennent désormais chacun 14,1 % du capital du groupe. Par ailleurs, le groupe a annoncé le 19 février 2014 un projet de partenariat entre BPF et Santander Consumer Finance. Ce projet vise notamment à améliorer le coût de financement et la rentabilité de BPF.

Fort de ce nouvel actionnariat et dirigé par Carlos Tavares, Président du directoire depuis mars 2014, PSA Peugeot Citroën se concentre sur la mise en œuvre du plan « Back in the Race ». La réussite de ce plan présenté

en avril sera mesurée par trois indicateurs : un FCF opérationnel Groupe positif et récurrent au plus tard d'ici à 2016, un FCF opérationnel Groupe cumulé de 2 Md€ sur la période 2016-2018 et une marge opérationnelle de 2 % pour la division automobile à l'horizon 2018. Pour y parvenir, ce plan s'articule autour de quatre objectifs : poursuivre la différenciation des marques Peugeot, Citroën et DS, mieux cibler le plan produit à l'échelle mondiale, assurer une croissance rentable à l'international et améliorer la compétitivité y compris en Europe.

AUTRES INDUSTRIES



Le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB) est un groupe biopharmaceutique qui développe, fabrique et commercialise des médicaments indiqués dans la prise en charge de pathologies graves et souvent rares dans des domaines thérapeutiques majeurs : immunologie, hémostasie et soins intensifs.

FICHE D'IDENTITÉ

Le LFB a été créé le 31 mai 1994 avec un statut de GIP. L'ordonnance du 28 juillet 2005 (ratifiée par la loi du 21 juillet 2009) a prévu sa transformation en société anonyme à capital détenu en majorité par l'État ou ses établissements publics, réalisée en juillet 2006. L'État détient 100 % du capital et des droits de vote de LFB SA. Le groupe LFB employait 1 950 personnes au 31 décembre 2013.



Pour en savoir plus :
www.lfb.fr

Numéro 1 en France et au 6^e rang mondial dans le domaine des médicaments dérivés du plasma, le LFB est une des premières entreprises européennes dans le développement et la production de protéines de traitements innovants issus des biotechnologies. En 2013, le LFB a confirmé son redressement financier entamé en 2012, porté par une croissance sur le marché français.

L'année 2013 a été marquée par une hausse des ventes par rapport à 2012 (477,2 M€, soit +2,5 %), portée par une reconquête du marché français, en particulier sur le segment des immunoglobulines, et par une hausse des ventes de médicaments à l'international (+10 % notamment grâce à l'accès à de nouveaux pays (les médicaments du LFB sont désormais commercialisés dans 30 pays).

Les efforts d'efficience, initiés en 2012 pour renforcer la compétitivité du groupe et répondre à la tendance baissière des prix des médicaments, ont également contribué à l'amélioration des indicateurs financiers, entamée en 2012 : le résultat opérationnel est passé

de 10,1 M€ en 2012 à 19,8 M€ en 2013, l'EBITDA de 56,5 M€ à 61,4 M€ et le résultat net, négatif en 2011, de 3,6 M€ en 2012 à 8,2 M€. L'endettement du groupe a été significativement réduit, de 80,4 M€ en 2012 à 45,4 M€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Avril 2013 : lancement de l'alpha-1 antitrypsine humaine plasmatisée ALFALASTIN 4g en France (différenciation par une concentration plus élevée que précédemment).
- Juin 2013 : accord avec la société Gamamabs Pharma SAS portant sur la cession d'une technologie d'un anticorps monoclonal ciblant le récepteur AMHR2 en échange d'une prise de participation de LFB SA au capital de cette société.
- Septembre 2013 : inauguration de la plate-forme industrielle CELLforCURE dédiée à la production de traitements basés sur la technologie des thérapies cellulaires.
- Décembre 2013 : dépôt d'une demande d'essais cliniques (phase III) aux autorités sanitaires américaines pour le développement d'un facteur VIIa recombinant suite à la réalisation de la phase Ib en 2013.



L'année 2013 a été marquée par un recul du chiffre d'affaires de la Monnaie de Paris, lié à la baisse des commandes d'euros, à la chute du cours des métaux précieux et à l'activité des monnaies de collection à valeur faciale. Le résultat net a sensiblement diminué par rapport à l'année précédente mais est resté positif, avec une marge nette de 4 % du chiffre d'affaires.

FICHE D'IDENTITÉ

La Monnaie de Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé par la loi de finances pour 2007. Celle-ci dispose du monopole légal de frappe des euros à face française.



Pour en savoir plus :
www.monnaiedeparis.fr

La Monnaie de Paris a réalisé un chiffre d'affaires de 137 M€, en retrait de 15 % sur un an. L'entreprise emploie 490 collaborateurs. L'exercice a été marqué notamment par le net recul du chiffre d'affaires des monnaies de collection à valeur faciale, en particulier en argent, dont le chiffre d'affaires a diminué de 68 M€ en 2012 à 47 M€ en 2013, soit une baisse de 30 %, cela dans un contexte de chute d'environ 30 % des cours de l'or et de l'argent à la fin du premier semestre 2013. Cette diminution du chiffre d'affaires se traduit par une diminution sensible du résultat d'exploitation, qui reste positif à 10 M€, soit 7,3 % du chiffre d'affaires contre 12,4 % en 2012. Le résultat net est de 5,5 M€.

Les exercices 2012 et 2013 ont été marqués par un niveau soutenu d'investissements, en particulier en raison de l'avancement du projet « MetalMorphoses », qui est entré dans sa phase de travaux en 2011 et dont les

études de conception muséographique ont été finalisées en 2013. Après un retard du chantier en raison de la présence de peintures plombifères, ces investissements devraient encore s'accroître en 2014 et 2015.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 11 mars 2013 : sortie de la nouvelle collection Notre-Dame de Paris, à l'occasion du 850^e anniversaire de la cathédrale.
- 18 mai 2013 : lancement de la nouvelle série des euros or et argent : « Valeurs de la République ».
- 5 octobre 2013 : Production de Helikopter-Streichquartett dans le cadre de la Nuit Blanche.
- 24 octobre 2013 : lancement de la série Astérix, à l'occasion de la sortie du dernier album, Astérix chez les Pictes.
- 24 juin 2014 : la Monnaie de Paris fête ses 1150 ans (signature de l'Édit de Pitres par le roi Charles le Chauve le 24 juin 864).

AUTRES INDUSTRIES



Le groupe Imprimerie Nationale délivre à des acteurs privés et publics, en France comme à l'international, des prestations de haute valeur ajoutée en ingénierie des titres régaliens, gestion globale des identités et des droits, protection des données sensibles, et pilotage des flux et impressions complexes.

FICHE D'IDENTITÉ

L'Imprimerie Nationale a été transformée en société anonyme par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993 ; son capital est détenu à 100 % par l'État. L'article 2 de la loi de 1993 lui confère un monopole sur la réalisation de documents régaliens, dont le champ est limité par le décret n° 2006-1436 du 24 novembre 2006. Le groupe Imprimerie Nationale emploie environ 590 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 164 M€ en 2013.



Pour en savoir plus :
www.imprimerienationale.fr

L'année 2013 a vu la consolidation de la position du groupe Imprimerie Nationale comme fournisseur de référence de solutions sécurisées d'identité, avec le lancement du permis de conduire électronique ou encore l'atteinte de la cadence de production de 5 millions de passeports biométriques par an.

En termes financiers, le groupe a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires en hausse de 6 % à 164,3 M€, principalement tiré par la hausse du chiffre d'affaires à l'export, qui a quasiment doublé en un an. Le résultat net consolidé du groupe après impôts s'élève à 17,7 M€ pour l'exercice 2013. Ces résultats confortent la stratégie du groupe, qui vise un chiffre d'affaires consolidé de 200 M€ en 2016, tiré notamment par la croissance de ses nouveaux marchés à l'export et à destination des entreprises.

La diversification des activités du groupe s'est poursuivie avec le lancement de nouveaux services de dématérialisation (éditique, courrier égrené), visant à compenser la baisse de l'activité d'impression, et le développement de l'export.

Enfin, le conseil d'administration du 19 décembre 2013 a approuvé le nouveau plan stratégique 2014-2016 de l'Imprimerie Nationale.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 16 septembre 2013 : lancement du nouveau permis de conduire électronique.
- 29 novembre 2013 : conception et livraison d'une plateforme multi-titres pour l'État gabonais.
- 19 novembre 2013 : lancement de l'offre PASS'IN destinée aux entreprises et aux collectivités locales.
- 12 novembre 2013 : lancement de la nouvelle identité du groupe : trois marques commerciales (« IN » pour l'État et les administrations françaises, « IN entreprises » pour le secteur privé, et « IN international » pour les gouvernements et les entreprises à l'export) et quatre offres commerciales (Titres, Identité, Data et Flux).
- 19 décembre 2013 : approbation par le conseil d'administration du plan stratégique 2014-2016.

PANORAMA SECTORIEL

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le portefeuille des participations de l'État comprend un grand nombre de gestionnaires d'infrastructures de transport dans les secteurs routier, aérien, maritime et ferroviaire. Ces secteurs présentent une sensibilité variable à l'activité économique nationale et européenne et ont connu en 2013 des résultats contrastés.

Le transport routier se montre très sensible à l'évolution de la conjoncture, en particulier pour ce qui concerne le trafic de poids lourds, représentatif de l'activité de fret. Cette sensibilité est plus marquée pour ATMB et SFTRF, exposées au ralentissement de l'activité en Europe du Sud, et en particulier en Italie, ainsi qu'à la montée en puissance du report modal. Ces difficultés ont continué de peser en 2013, avec une poursuite de la baisse (-3,87%) du trafic de poids lourds sur ces deux axes transfrontaliers. Une amorce de reprise se profile pour 2014, avec une croissance de 2% sur le premier trimestre pour le trafic de poids lourds.

Les grands ports maritimes (GPM) ont connu en 2013 une nouvelle chute de leur trafic total (-1,9 %), qui reflète le contexte économique international et européen, mais aussi les difficultés des ports français à restaurer leur compétitivité. Cette tendance générale recouvre toutefois des enjeux différents selon les trafics, avec une chute particulièrement prononcée des vrac liquides et hydrocarbures (-7 % en 2013 et -15 % depuis 2011), qui renvoie aux mutations du marché mondial de l'énergie et à la restructuration du secteur du raffinage en Europe et constitue un véritable choc structurel appelant à faire évoluer les modèles économiques et le positionnement commercial des gestionnaires d'infrastructures portuaires, en particulier à Marseille et à Nantes. La situation économique et financière des GPM reste marquée par le coût de la réforme portuaire de 2008 et nécessite de réaliser des gains de productivité importants et de mieux cibler leurs programmes d'investissement afin de contrôler l'évolution de leur endettement. Les grands ports d'outre-mer (Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane), qui ont intégré le portefeuille de l'APE au 1er janvier 2013 ont connu une année difficile, marquée par un recul généralisé de leur trafic de marchandises.

Le ralentissement de la croissance du trafic aérien en Europe (3,8 % en 2013 contre 5,3 %

en 2012) a pesé sur les performances des aéroports, avec une croissance du trafic de 1,7 % sur les plateformes d'ADP et de 2,23 % sur les grands aéroports régionaux métropolitains. Ces derniers enregistrent un net ralentissement, qui s'explique essentiellement par la réduction de l'offre Air France qui n'est pas entièrement compensée par la montée en puissance des compagnies à bas coûts. La performance économique des gestionnaires d'infrastructures aéroportuaires est toutefois soutenue par la croissance des recettes extra aéronautiques, qui a atteint 4,7 % sur les plateformes parisiennes et 5,7 % sur les aéroports régionaux.

Enfin, les circulations ferroviaires sur le réseau ferré national ont connu un tassement très net en 2013 (-2,7 %), sur les trafics voyageurs comme sur le fret. Ceci s'est accompagné d'une dégradation de la ponctualité malgré la baisse du volume de circulations, et d'une hausse des minutes perdues pour cause d'infrastructure (+10 %). L'entreprise doit capitaliser sur la mise en place en 2013 d'une structure de production des sillons entre RFF et la direction des circulations ferroviaires de SNCF Infra, préfigurant l'unification de la gestion de l'infrastructure, et sur un système d'amélioration des performances et de la qualité de service.

Cette modernisation s'inscrit dans un Grand Plan de Modernisation du Réseau axé sur le renouvellement du réseau existant, en premier lieu sa partie la plus circulée. Une déclinaison de ce plan par axe permettra à l'Etat de produire une stratégie de réseau adossée à un effort financier très conséquent. L'échéance de ces renouvellements sur le réseau circulé exige à la fois d'être préparée auprès des opérateurs et de leurs clients, mais aussi en termes de financement. RFF n'apparaît en effet pas en mesure de faire face à la fois au portage de sa dette et aux besoins de régénération de l'actif. Quels que soient les objectifs de productivité placés dans l'unification de la gestion d'infrastructure, c'est bien aux questions structurantes de la capacité contributive des usagers (ou des autorités organisatrices), du dimensionnement du réseau, d'une politique de maintenance différenciée par axe ainsi que d'une sélectivité stricte dans les projets de développement que l'État et le gestionnaire d'infrastructure sont plus que jamais renvoyés dans un contexte budgétaire contraint.



Lors de sa création en 1997, l'État a confié à RFF la responsabilité de gérer et développer le réseau ferré national, tout en déléguant l'exploitation et la quasi-totalité de l'entretien à SNCF.

FICHE D'IDENTITÉ

Établissement public à caractère industriel et commercial, RFF assure la gestion quotidienne du réseau ferré national, dont il est propriétaire, et en développe la performance. Il pilote sa maintenance et son exploitation dont la mise en œuvre est largement déléguée à la SNCF. Il assure la répartition des sillons (les capacités de l'infrastructure ferroviaire) et perçoit les péages. Par ailleurs, il a la responsabilité des opérations de développement du réseau.

Effectifs 2013 : 1 600 agents.
Chiffre d'affaires 2013 : 5,6 Md€.
Résultat net 2013 : -60 M€.
Montant du programme d'investissements 2013 : 7,8 Md€.
Endettement net : 33,7 Md€ au 31 décembre 2013.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- **29 mai 2013**
annonce par le gouvernement du lancement de la réforme ferroviaire.
- **12 juillet 2013**
accident de Breigny-sur-Orge.
- **19 septembre 2013**
remise du GPMR, le grand plan de modernisation du réseau au ministre des Transports.
- **16 Octobre 2013**
dépôt du projet de loi portant réforme du secteur ferroviaire à l'Assemblée nationale.
- **26 Février 2014**
1^{ère} lecture au Parlement européen sur le 4^{ème} paquet ferroviaire.



Pour en savoir plus :
www.rff.fr

Pour mettre fin à cette situation engendrant de nombreux dysfonctionnements opérationnels, l'ensemble des métiers de gestion de l'infrastructure devrait être réunifié début 2015 en une entité unique dénommée « SNCF Réseau », grâce à la mise en œuvre d'une réforme du secteur ferroviaire de grande ampleur.

Le projet de loi portant réforme ferroviaire, qui a été déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2013 et doit être examiné au Parlement mi-juin 2014, prévoit en outre que le gestionnaire d'infrastructure unifié sera intégré avec l'exploitant ferroviaire historique au sein d'un même groupe public.

En 2013, le chiffre d'affaires de RFF s'est légèrement amélioré malgré une baisse des trafics, passant de 5 555 M€ en 2012 à 5 690 M€ en 2013. Le résultat opérationnel courant de RFF s'est dégradé passant de 1 416 M€ en 2012 à 1 208 M€ en 2013 du fait notamment d'une baisse des concours de l'État (diminution de la subvention d'exploitation au titre de la « compensation fret » et suppression du complément à cette compensation). L'amélioration du résultat financier de l'entreprise, qui a bénéficié de la baisse des taux, passant de 1 261 M€ en 2012 à 1 197 M€ en 2013, n'a pas compensé la diminution du résultat opérationnel courant de l'entreprise : le résultat net de l'établissement est donc devenu négatif

(-60 M€ en 2013 contre +2 M€ en 2012). L'ampleur du programme d'investissement de RFF a par ailleurs contribué à faire croître sa dette nette de près de 3 Md€ dans ses comptes consolidés (36,5 Md€ fin 2013 contre 33,6 Md€ fin 2012).

L'année 2014 est une année de transition pour l'établissement qui doit se préparer à la constitution prochaine du gestionnaire d'infrastructure unifié « SNCF Réseau ». Il s'agit de préparer le futur contrat de performance de SNCF Réseau avec l'État, l'avenant 2013-2014 à l'ancien contrat arrivant à échéance. Cette échéance est l'occasion de préfigurer le travail du gestionnaire unifié à l'aide d'un diagnostic sur l'état du réseau, et avec l'objectif de rendre plus efficace l'entretien et la maintenance du réseau. A ce titre, le grand plan de modernisation du réseau a été présenté le 19 septembre 2013, consacrant la priorité du gouvernement à la rénovation du réseau existant. L'un des enjeux majeurs de la réforme ferroviaire est en effet de permettre le rétablissement de l'équilibre financier du système ferroviaire. La synthèse des différents travaux menés doit aboutir à un contrat de performance traçant un modèle économique viable et pérenne du gestionnaire d'infrastructure du réseau, en l'inscrivant dans une perspective pluriannuelle.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	EPIC	EPIC
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	5 556	5 690
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	1 416	1 208
	Résultat financier	-1 261	-1 197
	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt / Marge brute d'autofinancement	2 046	1 928
	Résultat net - part du groupe	2	-60
	Résultat net de l'ensemble consolidé	2	-60
II - Autres actifs non courants	Total des immobilisations nettes / Actifs non courants	55 288	61 613
	dont immobilisations incorporelles nettes	57	72
	dont immobilisations financières nettes	1 460	1 377
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	-1 363	-1 344
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
	Provisions pour risques et charges	459	421
	Dettes financières nettes	33 627	36 526
V - Les ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	/	/
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	/	/
	Dettes financières nettes / Fonds propres	/	/
VI - Informations Complémentaires	Rémunération du GID pour la gestion du réseau	3 030	3 030
	Rémunération pour la gestion du patrimoine	102	101
	Rémunération du GID pour la gestion des quais	52	63

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Secteur aéroportuaire



AÉROPORTS DE PARIS

Aéroports de Paris détient et exploite les aéroports Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Le Bourget, et forme, avec ses filiales et participations, l'un des principaux groupes aéroportuaires mondiaux. Si la croissance du trafic a été modérée en 2013, les fondamentaux du groupe se sont améliorés notamment grâce à la maîtrise des charges courantes. Le niveau de satisfaction globale des passagers a continué sa progression.

FICHE D'IDENTITÉ

Créé en 1945 sous forme d'établissement public national, ADP est transformé en société anonyme par la loi n°2005-357 du 20 avril 2005, qui dispose également que la majorité de son capital est détenue par l'État.

Introduite en bourse en 2006, son capital se répartit comme suit au 6 juillet 2013 :

- État : 50,6 %
- Schiphol : 8 %
- Vinci : 8 %
- Predica : 4,8 %
- Salariés : 1,7 %
- Public : 26,9 %

Effectif moyen en 2013 : 9 026 personnes.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Juillet 2013

l'État et le FSI cèdent conjointement une participation de 9,5 % du capital d'ADP à Predica et Vinci.

■ Juillet 2013

ouverture de la nouvelle salle d'embarquement d'Orly pour les passagers internationaux au Terminal Sud.

■ Novembre 2013

lancement du projet Cœur d'Orly avec le début des travaux du premier immeuble de bureau Askia.

■ Janvier 2014

Patrick Jeantet devient directeur général délégué d'Aéroports de Paris.

■ Mars 2014

mise en place d'un plan de départs volontaires portant sur un maximum de 370 postes, combiné à un plan pluriannuel de recrutement dans les filières accueil et maintenance.



Pour en savoir plus :
www.aeroportsdeparis.fr

Le trafic sur les aéroports parisiens a atteint 90,3 millions de passagers en 2013 (+1,7 %). La hausse est plus forte à Paris-Orly (+3,8 %) qu'à Paris-Charles de Gaulle (+0,7 %), tandis que le mix trafic s'améliore (+3,6 % sur le trafic international hors Europe, contre +0,6 % vers l'Europe). Air France reste le principal client des plateformes (49,5 % du trafic total), devant les compagnies low cost dont la part de marché atteint 15 %.

Le chiffre d'affaires et l'EBITDA du groupe croissent plus fortement que le trafic, la marge d'EBITDA progressant à 39 % grâce à la bonne maîtrise des charges courantes (+3,4 %) avec le plan d'économies engagé. Le résultat net recule de 10 % du fait d'éléments qui ne se reproduiront pas en 2014, à savoir la dernière année de forte hausse des amortissements, l'entrée en vigueur de nouvelles taxes en 2013, ainsi qu'une provision de 24 M€ liée au plan de départs volontaires mis en œuvre début 2014.

Les revenus aéronautiques (environ 60 % du chiffre d'affaires) croissent sous l'effet notamment de la hausse des tarifs des redevances aéroportuaires (+3,0 % au 1^{er} avril 2013), hausse qui reste inférieure au plafond de 3,4 % autorisé pour 2013 par le Contrat de régulation

économique (CRE). Le segment Commerces et services progresse (hausse de 9,1 % du résultat opérationnel courant), grâce à la poursuite de la hausse du chiffre d'affaires par passager des boutiques côté pistes à 17,7 € (+5,3 %), de même que le segment Immobilier. Si les sociétés mises en équivalence affichent des résultats en hausse (TAV Airports et TAV Construction), leur contribution au résultat opérationnel courant du groupe diminue sous l'effet de l'amortissement de l'écart d'acquisition de TAV Airports.

La situation financière est solide, avec un ratio dette nette/EBITDA de 2,79x fin 2013, inférieur à la moyenne du secteur. La revue du programme d'investissements 2011-2015 a permis de ramener son niveau global à celui prévu par le CRE 2, avec un volume réalisé en 2013 inférieur de 94 M€ à ce qui était prévu initialement, sans affecter la qualité de service (+2 points par rapport à 2012, avec un niveau record de 88 %). Début 2014 est marqué par une hausse du trafic (+3,6 %) par rapport à début 2013, affecté alors par des épisodes neigeux : le chiffre d'affaires consolidé s'inscrit toutefois en baisse, du fait notamment de cet élément (redevances de dégivrage en baisse) et de la mise sous cocon d'une centrale de cogénération.

COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIONS D'EUROS

		2012	2013
Degré d'appartenance» au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	54,5	50,6
	Capital détenu par le Secteur Public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31/12	3 150	4 134
I - Activité et résultats	Chiffre d'affaires	2 640	2 754
	Résultat d'exploitation / Résultat opérationnel	652	657
	Résultat financier	-131	-140
	Capacité d'autofinancement / Marge brute d'autofinancement	1 021	1 069
	Résultat net - part du groupe	338	305
	Résultat net de l'ensemble consolidé	338	305
II - Autres actifs non courants	Total des actifs non courants	7 829	7 814
	dont immobilisations incorporelles nettes	94	88
	dont titres mis en équivalence	1 145	1 158
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	3 712	3 825
	Intérêts minoritaires	0	0
IV - Autres informations	Dividendes versés au cours de l'exercice	174	205
	Provisions	457	476
	Dettes financières nettes	3 003	2 999
V - Les ratios	Résultat (groupe + minoritaires) / Chiffre d'affaires	12,8 %	11,1 %
	Résultat (groupe + minoritaires) / Fonds propres	9,1 %	8,0 %
	Dettes financières nettes / Fonds propres	80,9 %	78,4 %
VI - Informations complémentaires	Redevances aéronautiques	1 052	1 109
	Redevances domaniales et commerciales (yc parking)	828	875
	Taxes aéroport	493	502

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



FICHE D'IDENTITÉ

Aéroports de la Côte d'Azur est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 30 juin 2008. Son capital social s'élève à 148 000 euros.

Au 31 décembre 2013, la société est détenue à 60 % par l'État. Effectif à fin 2013 : 596 personnes.



Pour en savoir plus :
www.nice.aeroport.fr

La société Aéroports de la Côte d'Azur gère les aéroports de Nice et Cannes-Mandelieu dans le cadre d'une concession courant jusqu'au 31 décembre 2044, ainsi que l'aéroport de Saint-Tropez dont elle a fait l'acquisition en 2013.

Avec 11,5 millions de passagers accueillis en 2013, l'aéroport de Nice se classe au premier rang des aéroports régionaux français.

Le trafic de l'aéroport de Nice poursuit sa dynamique de croissance (+3,3 % en 2013), notamment vers l'international (+3,9 %) qui représente 61 % du trafic total. Cannes-Mandelieu confirme son rang de second aéroport français d'aviation d'affaires, avec 11 200 mouvements d'avions (+1 %). Par ailleurs, la société a fait l'acquisition en juillet 2013 de l'aéroport de Saint-Tropez, qui a enregistré en 2013 près de 3 000 mouvements d'avions d'affaires (+11 %).

Les résultats du groupe progressent davantage que le trafic, notamment le chiffre d'affaires qui croît de 8,5 % à 223 M€, soutenu par les activités commerciales, et l'excédent brut d'exploitation qui s'établit à 92 M€ (+9 %), avec un niveau de marge en hausse. Le résultat net s'établit à 16,6 M€, en forte hausse (+28 %) par rapport à 2012. Malgré l'acquisition de l'aéroport de

Saint-Tropez, l'endettement net diminue à 140 M€ et le ratio dette nette / capacité d'autofinancement se réduit à 2,14. Les investissements, dont le niveau a été maîtrisé en 2013 (48,2 M€), ont concerné la réalisation d'un tri bagages, l'installation d'alimentations d'électricité et d'air conditionné, permettant de réduire les nuisances sonores et les émissions générées par l'aviation d'affaires au niveau des aires de décollage, ainsi que la réfection de la piste nord et de la digue maritime.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 7 juin 2013 : inauguration d'un nouveau hangar premium à l'aéroport de Cannes-Mandelieu.
- 26 juillet 2013 : acquisition de 99,9 % de l'aéroport du Golfe de Saint-Tropez, renforçant l'offre d'Aéroports de la Côte d'Azur et consolidant sa position stratégique et sa marque sur le segment de l'aviation d'affaires.
- 9 octobre 2013 : ouverture d'une nouvelle liaison long-courrier Nice-Montréal.



FICHE D'IDENTITÉ

Aéroports de Lyon est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 6 mars 2007. Son capital social s'élève à 148 000 euros. Au 31 décembre 2013, la société est détenue à 60 % par l'État. Effectif à fin 2013 : 486 personnes.



Pour en savoir plus :
www.lyonaeroports.com

La société Aéroports de Lyon gère les aéroports de Lyon-Saint Exupéry, situé au second rang des aéroports régionaux français avec 8,6 millions de passagers accueillis en 2013, ainsi que Lyon-Bron, dans le cadre d'une concession courant jusqu'au 31 décembre 2047.

Le trafic de Lyon-Saint Exupéry affiche en 2013 une croissance modeste (+1,3 %) : Air France-KLM continue à reculer, avec un trafic en baisse de 1,7 % et une part de marché qui décroît à 36 %, tandis que les compagnies low cost affichent une forte progression de leur trafic (+10,5 %). Avec 6 435 mouvements d'avions, Lyon-Bron se place au 3^e rang français des aéroports d'aviation d'affaires.

La croissance des résultats financiers est supérieure à celle du trafic : le chiffre d'affaires progresse à 158 M€ (+3,6 %), grâce à la bonne performance des parcs autos, tandis que l'excédent brut d'exploitation progresse de 4,0 % à 51 M€. Le résultat net décroît à 7,8 M€, du fait d'une provision importante passée en 2013. La capacité d'autofinancement progresse à 43,6 M€ (+6,6 %), permettant de poursuivre le désendettement du groupe, dont le ratio dette nette / capacité d'autofinancement diminue à 1,73. La société peut ainsi envisager sereinement l'important programme d'investissement engagé en 2013 pour la construction du futur terminal

T1 à Lyon-Saint Exupéry, dont la capacité sera portée à 13 millions de passagers d'ici 2016. Enfin, Aéroports de Lyon a démarré en 2014 les travaux préparatoires à l'élaboration d'un contrat de régulation économique pour la période 2015-2019.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Octobre 2013 : signature du marché pour les travaux du projet de futur terminal T1, avec le groupement GFC Construction / Rogers Stirk Harbour, en vue d'un démarrage des travaux fin 2014.
- Octobre 2013 : inauguration du nouveau terminal de l'aéroport de Pristina (Kosovo), exploité par la société LKIA dont Aéroports de Lyon détient 10 % aux côtés du groupe Limak.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



La société Aéroport Toulouse-Blagnac exploite l'aéroport toulousain dans le cadre d'une concession qui court jusqu'au 31 décembre 2046. L'aéroport, qui a accueilli 7,6 millions de passagers en 2013, se situe au 4^{ème} rang des aéroports régionaux en nombre de passagers, et au 1^{er} rang pour les activités fret et poste.

FICHE D'IDENTITÉ

Aéroport Toulouse Blagnac est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 21 mars 2007. Son capital social s'élève à 148 000 euros.

Au 31 décembre 2013 la société est détenue à 60 % par l'État.

Effectif moyen en 2013 : 299 personnes.



Pour en savoir plus :
www.toulouse.aeroport.fr

Le trafic est demeuré stable en 2013 (+0,1 %), après la forte croissance liée à l'implantation des bases régionales d'Air France et d'easyJet en 2012. Le segment inter-national a diminué de 1,5 %, du fait du repli de l'offre, tandis que le trafic national a progressé de 1,4 % grâce à la hausse du taux de remplissage. Le segment low-cost progresse de 2 %, et représente désormais 27,4 % du trafic total. Toulouse a également conforté sa position de premier aéroport régional sur le segment fret et poste, avec 61 000 tonnes traitées (+2,6 %).

Le chiffre d'affaires augmente de 2,2 % à 117,4 M€, sous l'effet de la hausse des redevances aéronautiques et de la bonne performance des parcs autos. L'excédent brut d'exploitation croît plus fortement à 39 M€ (+4,7 %) grâce à la bonne maîtrise des charges courantes. Le résultat net de 5,3 M€ est en forte progression, du fait d'un résultat exceptionnel en 2013. Le ratio dette nette/capacité d'autofinancement s'améliore à 3,2 et devrait continuer à décroître du fait du passage dans un bas de cycle d'investissements.

Aéroport Toulouse-Blagnac a signé un deuxième contrat de régulation économique avec l'État, portant sur la période 2014-2018, dans une démarche de modération des tarifs, tout en préservant une juste rémunération des capitaux investis.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Été 2013 : remise à neuf de la piste 1, lui permettant d'accueillir le trafic des gros porteurs.
- Décembre 2013 : signature du Contrat de Régulation Économique 2014-2018, qui fixe l'évolution des tarifs des redevances aéronautiques, ainsi que le programme d'investissement et les objectifs de qualité de service.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Secteur portuaire



Premier port français par son chiffre d'affaires, le grand port maritime du Havre (GPMH) réalise un trafic de 68 Mt en 2013, en hausse de 5,7 % par rapport à 2012, en raison du rebond des trafics des marchandises diverses (+8,7 % à 26,3 Mt) et des trafics de vrac liquides (+3,4 % à 37,9 Mt).

FICHE D'IDENTITÉ

Le GPMH est un établissement public sui generis, membre du Groupement d'intérêt économique HAROPA aux côtés du Grand Port Maritime de Rouen et des Ports de Paris. Premier port français pour le trafic de conteneurs, avec une part de marché de plus de 60 %, il en accueille ainsi chaque année près de 6 000. Pour la 3^{ème} année consécutive, il a été élu meilleur port européen par les professionnels asiatiques du transport.



Pour en savoir plus :
www.havre-port.fr

L'activité conteneurisée a progressé de +8 %. De plus, 2013 a été marquée par une hausse du volume de brut de 5,4 % en raison de la reprise d'activité de la raffinerie de Normandie, suite aux grands travaux menés en 2012 qui avaient généré son arrêt temporaire. Enfin, l'activité croisière a connu une nouvelle année de croissance en 2013 avec 121 escales de paquebots (+11 %).

Le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 0,2 % à 173,9 M€. Le résultat d'exploitation ressort à 23,4 M€ contre 31 M€ en 2012 *pro forma*, et 23,7 M€ courant soit une baisse de 1,3 % en raison du dynamisme des charges de fonctionnement et particulièrement des dépenses de personnel (+8,4 %). Cette hausse résulte du coût élevé de la mise en place de la convention collective nationale unifiée. Le résultat net (21,2 M€), traduit d'importants mouvements sur les provisions et l'intégration des voies ferrées portuaires. La CAF marque un net recul, passant de 32,8 à 19 M€ contrairement à la dette financière nette (260,4 M€) en hausse de 7,1 %. Cette dégradation de la situation financière du port appelle à une vigilance particulière sur la hausse des

charges de fonctionnement et la sélectivité des projets d'investissement (55,2 M€ en 2013).

Au plan stratégique, la coopération des ports de l'axe Seine Le Havre, Rouen et Paris s'est poursuivie à travers la mise en commun de moyens commerciaux et humains afin de proposer une offre intégrée. Les trois ports regroupés sous la bannière HAROPA ont réalisé un trafic maritime de plus de 90 Mt, en hausse de 6 % (5^{ème} rang des ports européens).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Octobre 2013 : intégration dans le patrimoine du port des voies ferrées portuaires remises à titre gracieux par RFF.
- Janvier 2014 : le GPMH change de marque commerciale et devient HAROPA Port du Havre.
- Janvier-mars 2014 : renouvellement de l'ensemble des instances de gouvernance du port, Emmanuelle Perron a été élue présidente du conseil de surveillance. La présidence du directoire, confiée à Hervé Martel, reste inchangée.



Premier port de France, le grand port maritime de Marseille (GPMH) a réalisé en 2013 un trafic total de 80 millions de tonnes (Mt), en recul de 7 % sur un an. Il emploie plus de 1 000 personnes.

FICHE D'IDENTITÉ

Le GPMH est un établissement public sui generis. Il est implanté sur deux sites, au centre de Marseille et à l'ouest de la ville principalement sur la commune de Fos-sur-Mer. La réforme portuaire a recentré ses missions sur les aspects régaliens, en transférant la gestion des outillages au secteur privé, et modernisé la gouvernance, en mettant en place un conseil de surveillance et un directoire.



Pour en savoir plus :
www.marseille-port.fr

Cette baisse s'explique par l'évolution défavorable sur le segment des hydrocarbures (-12 %), qui représente près de 60 % des trafics : elle traduit la perte de l'alimentation de la raffinerie de Miro en Allemagne et plus généralement la restructuration du marché européen du raffinage. En revanche, les autres segments de trafic sont en croissance soutenue : le trafic conteneurs connaît une croissance de 3 % à 17 Mt, celui des vrac solides (13,2 Mt soit +7 %) est en croissance en raison du dynamisme des importations de matières premières sidérurgiques d'Arcelor Mittal, et le trafic de passagers affiche une performance de plus de 2,6 millions de passagers (+7 %), dont 1 167 000 croisiéristes. L'activité croisière est en croissance de 31 %. L'activité ferry en revanche subit la concurrence de l'aérien et du port de Toulon.

Le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 1,5 % (*pro forma*) à 134,5 M€, ce qui reflète la baisse du trafic d'hydrocarbures. Par ailleurs, la dynamique des charges de fonctionnement pénalise le port dont le résultat d'exploitation se dégrade à -3,6 M€. Le résultat net s'établit à -1,9 M€ (5 M€ en 2012 *pro forma*). Bien que

le GPMH ait revu son programme d'investissement à la baisse à 38 M€, la dette financière nette connaît une hausse de 6,3 % à 166 M€.

Eu égard à la faible capacité d'autofinancement (0,5 M€) du port, notamment affectée par les conséquences de la mise en œuvre de la réforme portuaire, ce niveau d'endettement appelle à la plus grande vigilance pour la sélectivité des projets d'investissement et pour la bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Second semestre 2013 : les projets de remise en service de la Forme 10 et d'élargissement de la passe Nord ont été lancés afin de permettre l'accès et la réparation des plus gros navires de croisière.
- Février-mars 2014 : le mandat des membres du conseil de surveillance a pris fin le 5 décembre 2013. Les 17 nouveaux membres du conseil de surveillance ont tenu leur première séance le 14 février 2014 et ont élu Jean-Marc Forneri à la présidence. La présidence du directoire a été confiée à Christine Cabau Woehrel.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



Le trafic du grand port maritime de Dunkerque s'élève à 43,6 Mt en 2013 (-8,5 % par rapport à 2012).

FICHE D'IDENTITÉ

Le grand port maritime de Dunkerque est le troisième port français en termes de trafic et emploie 400 personnes. Il dispose d'une excellente accessibilité nautique et d'un domaine foncier important (7 000 ha pour une façade maritime de 17 km). Son tirant d'eau, jusqu'à 22 mètres, permet d'accueillir les plus grands navires.



Pour en savoir plus :
www.dunkerque-port.fr

Cette chute s'explique par la fermeture de la centrale thermique d'E ON à Kingsnorth au Royaume-Uni, qui a conduit à la suppression du trafic de transbordement de charbon (-3,6 Mt par rapport à 2012). Elle renvoie également à la baisse de 5,7 % du trafic roulier, qui s'analyse au regard d'un exercice 2012 exceptionnel.

Le trafic de conteneurs a enregistré une progression de 17 % en tonnage et de 12 % en volume à 292 000 EVP grâce au développement du transbordement et à l'ouverture de nouvelles lignes vers la Russie. Le trafic céréalier affiche de bons résultats avec une hausse de 47 % du fait de l'augmentation des capacités de chargement du terminal et de la diversification des destinations à l'international. Le chiffre d'affaires du port a bien résisté par rapport à la performance du trafic, pour s'établir à 76,3 M€, soit un recul limité à 1,5 % lié à la baisse des droits de port qui représentent environ 40 % des recettes de l'établissement. Cette baisse est en partie compensée par une hausse des recettes domaniales consécutive à l'amodiation des premiers terrains du terminal méthanier.

Le programme d'investissement s'élève à 41 M€ en 2013, dont près de la moitié consacrée à la fin de la construction du terminal méthanier. Ce projet d'envergure représente un coût total de 150 M€ pour le port, le reste étant porté par le groupe EDF, qui investit 1,2 Md€ aux côtés de Fluxys et de Total. La mise en service du nouveau terminal méthanier est prévue fin 2015. La CAF a diminué en 2013 à 23,3 M€ (30,8 M€ en 2012), mais aucun nouvel emprunt n'ayant été souscrit, le ratio dette nette sur CAF à 1,7 confirme la bonne santé financière de l'établissement.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 2013 : lancement des études du projet « Cap port ouest » (élargissement du cercle d'évitage, prolongation du terminal à conteneurs, création d'un appontement vrac) ; lancement des études pour la création d'une station d'avitaillement au GNL ; lancement du réaménagement du terminal roulier.
- Février 2014 : François Soulet de Brugière est nommé à la présidence du conseil de surveillance.
- 2014 : élaboration du projet stratégique sur la période 2014-2018.

PANORAMA SECTORIEL MEDIAS

Les grandes évolutions structurelles, observées depuis plusieurs années pour l'audiovisuel français, ont été confirmées en 2013. Alors que la quasi-totalité des foyers français (97,6 %) est aujourd'hui équipée d'un téléviseur, les modes de réception continuent d'évoluer, comme le note le dernier rapport du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) : si la télévision numérique terrestre (TNT) demeure le premier mode de réception de la télévision, l'ADSL poursuit toutefois sa progression. La durée moyenne d'écoute, soit 3 heures 46 minutes par jour et par personne, reste à un niveau très élevé. La diminution de la part d'audience des chaînes historiques se poursuit, mais les chaînes de la TNT gratuite, lancées en 2005, se stabilisent à environ 22 % de part d'audience depuis 2011.

La télévision continue de concentrer la part la plus importante des dépenses publicitaires (37 %), devant la presse et la radio. L'audience de la radio décroît tendanciellement et s'établit en 2013 à 2h58 par jour et par individu.

Une autre tendance majeure est la croissance de la consommation de vidéos sur Internet : en décembre 2013, 27 millions de visiteurs uniques ont regardé au moins une vidéo sur Youtube, contre 4,4 millions pour les sites de France Télévisions.

L'année 2013 a enfin été marquée par la promulgation de la loi du 15 novembre 2013 relative à l'indépendance de l'audiovisuel public qui a notamment rendu au CSA le pouvoir de nomination des PDG des sociétés nationales de programme et pérennisé la publicité en journée sur les chaînes publiques.

Dans ce contexte, les entreprises de l'audiovisuel public ont poursuivi leurs efforts de développement, dans un cadre budgétaire plus contraint.

France Télévisions a signé un avenant à son contrat d'objectifs et de moyens, qui en dépit d'une trajectoire financière révisée confirme les ambitions de l'entreprise en matière d'investissement dans la création française, d'information et de développement numérique. Cet avenant a permis de clarifier les lignes éditoriales de France Ô, avec une orientation plus marquée sur l'Outre-mer et l'ouverture au monde, et de France 4, qui s'adressera aux nouvelles générations.

Arte France, qui avait bénéficié d'un effort de relance budgétaire sans précédent (+ 15,5 % en trois ans) a confirmé le redressement de ses audiences en dépit d'une stabilisation de ses ressources publiques (263 M€ en 2013).

France Médias Monde a conclu début 2014 un contrat d'objectifs et de moyens qui vise notamment à renforcer la présence mondiale de ses différents médias sur tous les supports, et à poursuivre l'adaptation de son organisation interne.

Radio France a retrouvé des niveaux d'audience conformes à sa moyenne historique. L'entreprise aborde désormais une nouvelle page de son histoire avec l'arrivée à sa tête de Mathieu Gallet, désigné le 27 février 2014 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).



La renégociation du contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions, entamée fin 2012, a abouti le 15 novembre 2013 à la signature d'un avenant.

FICHE D'IDENTITÉ

France Télévisions, dont l'organisation et les contours ont été fixés par la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision, est le premier groupe audiovisuel français (part d'audience de 29 % au premier trimestre 2014, en hausse par rapport à la même période en 2013). France Télévisions édite cinq chaînes nationales et neuf chaînes Outre-mer 1^{ère}, ainsi que des décrochages régionaux en métropole (24 antennes de proximité).



Pour en savoir plus :
www.francetelevisions.fr

Cet avenant confirme notamment les ambitions de l'entreprise en matière d'investissement dans la création française (20 % du chiffre d'affaires de référence consacrés à la production audiovisuelle patrimoniale et 3,5 % à la production cinématographique), ainsi que l'importance accordée par France Télévisions à l'information et au développement numérique.

Les lignes éditoriales de France Ô, avec une orientation plus marquée sur l'Outre-mer et l'ouverture au monde, et de France 4, s'adresseront aux nouvelles générations à travers notamment une offre jeunesse renforcée. Pour mettre en œuvre cette stratégie et assurer au plus vite le retour à l'équilibre financier, l'avenant prévoit un effort d'économies significatif qui a commencé à être mis en œuvre dès septembre 2012 et plus significativement encore à compter de l'exercice 2013. Le plan d'économies engagé sur l'ensemble des charges de l'entreprise a porté ses fruits. Les charges opérationnelles avant autres éléments s'établissent en retrait de 26 M€ par rapport au budget 2013, et de près de 31 M€ par rapport à 2012. La clôture matérialise en outre les efforts conduits en matière d'effectifs, le volume d'ETP (équivalents temps plein) sur le pé-

mètre de l'entreprise commune s'établissant à 10 120 en moyenne pour l'année 2013, contre 10 490 en 2012 et 10 316 en budget 2013.

Ainsi, l'exercice 2013 fait apparaître un atterrissage plus favorable que ne le prévoyait la trajectoire économique validée avec l'actionnaire dans le cadre de l'avenant au contrat d'objectifs et de moyens. Ces efforts devront être confirmés lors des prochains exercices.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Novembre 2013 : signature par les ministres de la Culture, de l'Économie et du Budget d'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions.
- Novembre 2013 : promulgation de la loi audiovisuelle rétablissant la nomination par le CSA du président de France Télévisions et pérennisant la publicité en journée sur les chaînes publiques.
- Décembre 2013 : lancement d'une mission sur l'avenir de France 3, confiée par la ministre de la Culture à madame Anne Brucy.
- Février 2014 : validation par le conseil d'administration de la cession à Lagardère de la participation minoritaire de France Télévisions dans la chaîne jeunesse Gulli.

PANORAMA SECTORIEL
SERVICES FINANCIERS

SERVICES FINANCIERS



Le groupe Dexia, spécialisé dans le financement du secteur public, les métiers de la banque de détail et la gestion d'actifs, a été mis en résolution ordonnée en décembre 2012. Sa société de crédit foncier (Dexia Municipal Agency – 90 Md€ de bilan) a été acquise par les pouvoirs publics, le 31 janvier 2013, dans le cadre de la création de la Société de Financement Local (SFIL).

FICHE D'IDENTITÉ

Dexia SA (maison-mère du groupe) : institution financière de droit belge. Actionnariat de Dexia SA au 31 décembre 2013 : État belge (50,02 %), État français (44,4 %), Caisse des dépôts et des consignations (1,1 %). Taille du bilan à fin décembre 2013 : 222,9 Md€.



Pour en savoir plus :
www.dexia.com/FR/

Le plan de résolution ordonnée du groupe Dexia, autorisé par la Commission européenne le 28 décembre 2012, repose sur la vente des franchises commerciales viables et le portage à maturité des actifs résiduels. Dexia respecte les engagements de cessions pris dans le cadre de ce plan. Ces cessions ont contribué à réduire la taille du bilan de Dexia de 357 Md€ à fin 2012 à 223 Md€ fin 2013.

L'année 2013 a également été consacrée à la poursuite de l'effort de désensibilisation de l'encours sensible de Dexia Crédit Local, qui sera facilité par la mise en place du nouveau fonds de soutien aux collectivités locales prévu par la loi de finances pour 2014. Un projet de loi de sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public sera par ailleurs discuté au Parlement d'ici l'été.

Néanmoins, d'importants risques pèsent encore sur le groupe du fait de son exposition sur le secteur public des pays du sud de l'Europe et des États-Unis, de la forte

sensibilité de ses résultats à ses coûts de financement et des risques opérationnels induits par la réorganisation de son activité. L'exercice d'évaluation de la qualité des actifs inscrits au bilan des banques actuellement en cours au sein de la zone euro sous la supervision de la Banque Centrale Européenne permettra d'évaluer ces risques de façon approfondie.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 31 janvier 2013 : création de la SFIL, holding propriétaire à 100 % de la CAFFIL.
- 30 septembre 2013 : finalisation de la cession de Sofaxis pour un prix de 136 M€.
- 3 février 2014 : finalisation de la cession de Dexia Asset Management (DAM) pour un prix de 380 M€.
- 19 février 2014 : finalisation de la vente de la participation de Dexia dans Popular Banca Privada pour un prix de 49,2 M€.



FICHE D'IDENTITÉ

CNP Assurances est le 1^{er} assureur de personnes et le 1^{er} assureur-emprunteur en France.

CNP Assurances est une société à capitaux majoritairement publics et cotée, détenue à 40,87 % par la Caisse des dépôts et consignations, à 36,25 % par Sopassure (co-entreprise regroupant les participations de La Banque Postale et de BPCE), à 1,11 % par l'État et à 21,77 % par le public.



Pour en savoir plus :
www.cnp.fr

L'année 2013 a été marquée par la communication en février des orientations stratégiques de l'entreprise, de bonnes performances financières en dépit des conséquences de la crise chypriote sur la filiale CNP LIH et l'ouverture de négociations avec BPCE sur l'accord de partenariat qui arrive à échéance fin 2015.

Début 2013, CNP Assurances a formalisé son développement stratégique autour des axes suivants : renforcer les partenariats avec La Banque Postale et les Caisses d'Épargne, distributeurs du groupe sur le marché français ; déployer l'assurance emprunteur, la prévoyance individuelle et l'épargne haut de gamme en modèle ouvert en Europe ; développer la prévoyance collective auprès des TPE/PME et du secteur public local ; conforter la présence de CNP Assurances au Brésil, au travers de sa filiale, Caixa Seguros, 5^{ème} assureur brésilien. La prise de contrôle de Previsul, en mars 2013, puis l'acquisition, en janvier 2014, de Tempo Dental, par Caixa Seguros, ont contribué à ce titre à conforter le positionnement de CNP Assurances en Amérique latine.

Les performances opérationnelles et financières en 2013 se sont inscrites dans un contexte macroéconomique caractérisé par le maintien de taux bas et une reprise des marchés financiers. Le chiffre d'affaires a progressé de 4,6 % pour atteindre 27,7 Md€, traduisant un repli sur le marché français et une forte progression à l'international. Le résultat net part du groupe ressort à 1 030 M€, en

progression de 8,3 %, en dépit de la dépréciation de 63 M€ enregistrée sur la filiale chypriote CNP LIH (désormais CNP CIH). La situation de solvabilité de l'entreprise s'améliore légèrement (115 % hors plus-values latentes en normes Solvabilité 1) du fait notamment de l'option pour le paiement du dividende en actions, largement retenue par les actionnaires, générant une augmentation de capital de 439 M€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 25 avril 2013 : approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de l'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles ; 88,8 % des droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement en actions.
- Octobre 2013 : début des négociations entre CNP Assurances et BPCE, relatives à l'accord de partenariat arrivant à échéance fin 2015.
- Décembre 2013 : agrément de l'ACPR et de l'AMF pour le rapprochement des activités d'épargne salariale du groupe Humanis et de CNP Assurances (au travers de Fongepar) ; la nouvelle entité, Inter Expansion-Fongepar, est détenue à 35 % par CNP Assurances.

SERVICES FINANCIERS



La création de la Société de Financement Local (SFIL) répond à la volonté de l'État d'assurer aux collectivités territoriales françaises et aux établissements publics de santé français un accès pérenne au financement bancaire à long terme, en complément d'offres fournies par les banques commerciales et les institutions publiques françaises et européennes présentes sur ce segment.

FICHE D'IDENTITÉ

Établissement de crédit agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, dont le capital est détenu par l'État (75 %), la CDC (20 %) et La Banque Postale (5 %).

Notations de Caffil au 31 décembre 2013 : Moody's : Aaa ; S&P : AA+ ; Fitch : AA+

Taille du bilan de SFIL à fin décembre 2013 : 83 Md€.



Pour en savoir plus :

www.caissefrancaisedefinancementlocal.fr

L'acquisition réalisée le 31 janvier 2013 par l'État, la Caisse des dépôts et des consignations (CDC) et La Banque Postale de Dexia Municipal Agency (DMA), renommée Caisse française de financement local (Caffil), matérialise la volonté de l'État de répondre de façon pérenne au déficit de l'offre de financements aux collectivités territoriales et aux établissements publics de santé, après le retrait de Dexia qui détenait 40 % de ce marché. Caffil, dont le capital est intégralement détenu par SFIL, refinance via l'émission d'obligations foncières les prêts produits par La Banque Postale Collectivités locales, coentreprise créée au printemps 2013 entre La Banque Postale (65 %) et la Caisse des dépôts (35 %). Caffil, qui bénéficie de notations de très bonne qualité de la part des trois principales agences de notation, a levé plus de 3 Md€ au cours de l'année 2013 auprès d'une base d'investisseurs de grande qualité.

La première année d'activité de SFIL a permis de l'inscrire dans le paysage bancaire français et d'ancrer le dialogue avec les collectivités territoriales. Au cours de l'année

2013, La Banque Postale est à l'origine d'une production à moyen-long terme de 3 Md€, au deuxième rang du financement bancaire derrière le groupe BPCE. L'année 2013 a également été consacrée au lancement de l'effort de désensibilisation de l'encours sensible de SFIL, qui sera facilité par la mise en place du nouveau fonds de soutien aux collectivités locales prévu par la loi de finances pour 2014. Un projet de loi de sécurisation des contrats de prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public sera par ailleurs discuté au Parlement d'ici l'été.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 31 janvier 2013 : création de SFIL.
- Juillet à septembre 2013 : la Caffil réalise l'intégralité de son programme de financement 2013 (soit 3,06 Md€).

PANORAMA SECTORIEL
IMMOBILIER-AUTRES

IMMOBILIER - AUTRES



La Semmaris assure l'aménagement et la gestion du marché d'intérêt national de Paris-Rungis, plus grand marché de produits alimentaires frais au monde. Elle a connu en 2013 une nouvelle année de croissance de son chiffre d'affaires et de son résultat, tout en continuant d'investir dans la modernisation du marché.

FICHE D'IDENTITÉ

Société d'économie mixte chargée par le décret n° 65-325 du 27 avril 1965 modifié de l'aménagement et la gestion du MIN de Paris-Rungis, sur lequel ont été transférées les anciennes halles de Paris en 1969.

Actionnariat : Altaréa (33,34 %), État (33,34 %), ville de Paris (13,19 %), département du Val-de-Marne (5,6 %), Caisse des dépôts et consignations (4,6 %), professionnels et divers (9,93 %).

Effectif : 209 personnes.



Pour en savoir plus :

www.rungisinternational.com

Avec presque 1 200 entreprises implantées représentant un chiffre d'affaires annuel de plus de 8,4 Md€*, le marché de Rungis est le plus grand marché de produits frais au monde. Il regroupe des acteurs des différents secteurs de l'agroalimentaire, des arts de la table ou de l'horticulture.

Dans un contexte de forte baisse de la restauration commerciale assise en France en 2013, la fréquentation du marché de Rungis s'est bien maintenue à 6,6 millions d'entrées (-1,5 %) après la hausse de +1,8 % observée en 2012, et avec un nombre de nouveaux acheteurs stable. 2,5 millions de tonnes de produits alimentaires ont transité par le marché, plus de la moitié des arrivages étant dédiés au marché physique.

Grâce à un niveau d'occupation toujours élevé, et des dépenses d'exploitation globalement maîtrisée les résultats de la Semmaris se sont inscrits en hausse en 2013. Le chiffre d'affaires a atteint 97 M€ (+3,5 %) et l'excédent brut d'exploitation s'est élevé à 39 M€ (+5,6 %). Cette bonne performance opérationnelle se retrouve au niveau du résultat net qui bénéficie également d'effets non récurrents et atteint 13 M€.

17,6 M€ ont été investis pour entretenir et développer la marché ainsi que pour améliorer l'offre de services à ses usagers.

(*) Données 2012.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Août 2013 : lancement du programme de modernisation des carreaux de vente du secteur fruits et légumes.
- 8 Novembre 2013 : inauguration du nouveau bâtiment F5C dédié, au cœur du secteur traiteur, à la gastronomie (arts de la table, épicerie fine, produits traiteurs, etc.).
- 16 Novembre 2013 : arrivée de la ligne de tramway T7.
- 15 Janvier 2014 : 40^{ème} anniversaire de l'arrivée du secteur de la viande sur le marché, jusqu'alors dispersé entre les Halles et les abattoirs de la Villette.
- 11 février 2014 : lancement des travaux d'interconnexion entre les réseaux de chaleur du SICUCV, du SIEVD et de la Semmaris.
- Mars 2014 : le marché a fêté les 45 ans de son installation à Rungis.

COMPTES COMBINÉS 2013

Les comptes présentés constituent des comptes combinés. Les principales différences entre des comptes combinés et des comptes consolidés sont les suivantes :

- compte tenu de l'absence de liens capitalistiques, l'entrée d'une entité dans le périmètre résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison, pris à 100 %, et la quote-part des capitaux (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluse dans le périmètre de combinaison ;
- lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires présentés au bilan combiné sont ceux déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre. Onze entités du périmètre sont incluses dans la combinaison par dérogation au CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 en utilisant la méthode de la mise en équivalence (DCNS, Airbus Group, Safran, Thalès, Air France KLM, Aéroport de Bâle-Mulhouse, GDF-Suez, Orange, Renault, Semmaris, Dexia).

Le périmètre des comptes combinés 2013 correspond depuis l'exercice 2009 au périmètre de l'annexe au décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale de l'Agence des participations de l'État, modifié par le décret n° 2013-946 du 22 octobre 2013.

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application par toutes les entités combinées d'un corps de normes homogènes. Le périmètre de combinaison inclut des entités présentant des comptes en référentiel français et d'autres entités présentant des comptes en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif des entités présentant des comptes en référentiel IFRS, il a été opté dans la continuité des exercices précédents pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS.

Comptes combinés de l'Agence des Participations de l'État - Avis du groupe de Personnalités Indépendantes

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 31 juillet 2012 nommant le groupe chargé d'apprécier les questions de méthode comptable à trancher pour l'élaboration des états financiers du rapport relatif à l'État actionnaire prévu au I de l'article 142 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, tel que modifié par la loi 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière ;

Après avoir examiné :

- le manuel de combinaison de l'Agence des Participations de l'État en date du 1^{er} février 2006 et ses mises à jour ;
- les principes comptables sur les comptes combinés 2013, inclus dans le rapport de l'État Actionnaire - Agence des Participations de l'État établi en application de l'article 142 de la loi n° 2001-420 modifiée.

Considérant que :

- les comptes combinés au 31 décembre 2013 comprennent l'ensemble des entités significatives relevant du périmètre de l'Agence des Participations énuméré par le décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale Agence des Participations de l'État, modifié par le décret n° 2013-946 du 22 octobre 2013 ainsi que tout changement (retraits ou ajouts) intervenu depuis. La liste des entités significatives comprises dans les comptes combinés au 31 décembre 2013 figure à la note 32 du rapport 2014 (page 167) ;
- le périmètre des comptes combinés, tel que retenu ci-dessus est plus restreint que celui qui résulterait de l'application de l'article 142-I-2° de la loi n° 2001-420 modifiée ;
- les états financiers combinés 2013, leurs principes comptables et les notes annexes sont publiés aux pages 92 à 167 du rapport 2014 ;
- l'avis requis du groupe de Personnalités Indépendantes suivant l'article 142 de la loi n° 2001-420 modifiée n'est pas une attestation d'audit des états financiers combinés de l'État actionnaire.

Le groupe de Personnalités Indépendantes :

- atteste la conformité des principes comptables contenus dans le manuel de combinaison, rappelés à l'annexe « 2. Principes comptables » figurant aux pages 103 à 112 du rapport 2014, avec ceux retenus en France pour les sociétés cotées sur un marché réglementé ;
- estime que ces principes comptables de combinaison sont de nature à couvrir l'ensemble des aspects techniques soulevés par la combinaison des participations de l'État et que leur application intégrale des principes comptables du manuel doit permettre d'obtenir la meilleure image possible, du patrimoine, de la situation financière et du résultat des entités combinées comprises dans le périmètre de combinaison et détaillées dans le rapport 2014 (voir principes comptables, chapitre 2.3 et note 32).

Paris, le 4 juin 2014

Le groupe de Personnalités Indépendantes

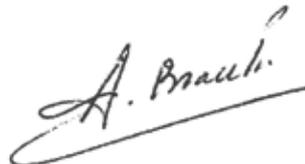
M^{me} RIVIERE Audrey



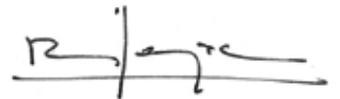
M. NAHUM William



M. BRACCHI Antoine



M. JEANJEAN Thomas



Comptes combinés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en millions d'euros)

ACTIF	Note	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Écarts d'acquisition	4	16 228	17 569
Marques, bases d'abonnés et logiciels	5	2 606	2 353
Autres immobilisations incorporelles	6	11 109	10 919
Immobilisations corporelles - Domaine concédé	7	59 890	57 920
Immobilisations corporelles - Domaine propre	8	176 227	167 475
Immeubles de placement	9	863	848
Titres mis en équivalence	10	55 037	56 413
Actifs financiers non courants	11	52 399	43 195
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	12	49 784	54 281
Impôts différés actifs	13	9 091	9 389
Autres actifs non courants	14	4 861	4 226
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		438 095	424 588
Stocks	15	19 603	19 633
Créances d'exploitation	16	48 643	46 822
Créances diverses	17	2 740	2 773
Prêts et créances de l'activité bancaire	12	214 063	132 481
Actifs financiers courants	11	37 027	35 079
Autres comptes de l'activité bancaire	12	2 755	5 113
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	22 439	20 273
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		347 270	262 175
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19	4 406	604
TOTAL ACTIF		789 771	687 367

(* Comptes 2012 retraités (voir chapitre 1.6))

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en millions d'euros)

PASSIF	Note	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Capital et dotations en capital		52 664	43 447
Primes liées au capital		2 846	2 802
Réserves et report à nouveau		45 441	43 333
Résultat combiné		6 135	5 635
Capitaux propres		107 086	95 216
Intérêts minoritaires		5 252	5 428
Capitaux propres de l'ensemble combiné		112 338	100 643
Provisions non courantes	20	62 958	60 823
Avantages au personnel non courant	21	25 648	26 454
Passifs financiers non courants	22	134 404	130 565
Autres passifs non courants	23	35 685	33 693
Impôts différés passifs	13	5 780	6 300
PASSIFS NON COURANTS		264 475	257 836
Provisions courantes	20	9 085	7 920
Avantages au personnel courant	21	1 839	1 721
Passifs financiers courants	22	32 501	33 340
Dettes d'exploitation	25	58 662	56 200
Autres passifs courants	26	48 913	42 677
Dettes de l'activité bancaire	12	259 254	186 883
PASSIFS COURANTS		410 254	328 741
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	19	2 704	146
TOTAL PASSIF		789 771	687 367

(* Comptes 2012 retraités (voir chapitre 1.6))

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d'euros)

Compte de résultat	Note	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Produits nets bancaires (La Poste)	1	5 746	5 519
Chiffre d'affaires	1	147 012	142 651
Autres produits des activités ordinaires	1	10 557	10 868
Achats et charges externes	2	-81 245	-80 569
Achats consommés		-41 696	-40 267
Charges externes		-39 549	-40 302
Charges de personnel	2	-46 679	-46 154
Impôts et taxes	2	-6 609	-6 321
Autres produits et charges opérationnels	2	-11 564	-12 342
Autres produits et charges d'exploitation		-155	458
Autres produits et charges opérationnels		6 109	1 186
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions		-17 518	-13 986
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		17 218	13 652
RÉSULTAT FINANCIER	3	-5 405	-6 113
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		11 813	7 539
Impôts sur les bénéfices exigibles	13	-2 907	-2 986
Impôts sur les bénéfices différés	13	349	492
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	19	-243	-231
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		9 012	4 814
Résultat des sociétés mises en équivalence	10	-2 538	1 113
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ		6 474	5 927
Intérêts minoritaires		-339	-292
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		6 135	5 635

(* Comptes 2012 retraités (voir chapitre 1.6))

TABLEAU DE VARIATIONS DU RÉSULTAT GLOBAL

LIBELLÉ DES COMPTES	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat net de l'ensemble combiné (A)	6 474	5 927
Éléments recyclables du compte de résultat (B)	404	823
Écarts de conversion des sociétés intégrées	-1 078	497
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES - APRÈS EFFET D'IMPÔT	1 483	355
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	667	1 260
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	809	-902
Éléments du résultat global relatifs aux activités cédées ou en cours de cession	21	-3
Autres *	-14	0
ENTREPRISES ASSOCIÉES - APRÈS EFFET D'IMPÔT	-1	-29
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	859	-25
Variations de valeur des couvertures de flux de trésorerie	313	-7
Éléments du résultat global relatifs aux activités cédées ou en cours de cession	0	0
Autres	-1 173	3
(dont effet impôt sur les éléments recyclables)	413	309
Éléments non recyclables du compte de résultat (C)	363	-4 581
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel net d'impôt	361	-4 581
Autres	2	0
(dont effet impôt sur les éléments non recyclables)	51	-618
Total autres éléments du résultat global (après impôt) = (B) + (C) = (D)	767	-3 758
Résultat global de l'ensemble combiné après impôt = (A) + (D) = (E)	7 241	2 169
- Part du groupe	6 993	1 745
- Intérêts minoritaires	248	424

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

	Capital dotation en capital	Primes	Réserves	Capitaux propres part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres publiés au 31/12/2011	45 611	2 806	53 683	102 097	4 972	107 073
Changements de méthode	0	0	-3 101	-3 101	-180	-3 281
Capitaux propres au 31/12/2011 retraités	45 611	2 806	50 582	98 996	4 792	103 788
Éléments du résultat global nets d'impôts						
Juste valeur des instruments financiers	0	0	-43	-43	11	-32
Ajustement de juste valeur sur couverture de trésorerie	0	0	-206	-206	0	-206
Écart actuariel sur engagement post emploi	0	0	-4 610	-4 610	41	-4 569
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0	590	590	0	590
Écart de conversion	0	0	396	396	81	477
Autres éléments du résultat global	0	0	-18	-18	0	-18
Total éléments du résultat global	0	0	-3 891	-3 891	133	-3 758
Résultat IFRS	0	0	5 690	5 690	293	5 983
Augmentation de capital	28	0	22	50	0	50
Réduction de capital	-37	0	-1	-38	0	-38
Dividendes	0	0	-4 087	-4 087	384	-4 471
Variation de périmètre	-1 191	-4	1 133	-62	0	-62
Actions propres	0	0	-74	-74	0	-74
Autres	0	0	-243	-243	611	368
Capitaux propres publiés au 31/12/2012	44 412	2 802	49 126	96 341	5 446	101 785
Changements de méthode	-965	0	-159	-1 124	-18	-1 142
Capitaux propres au 31/12/2012 retraités	43 447	2 802	48 967	95 217	5 428	100 643
Éléments du résultat global nets d'impôts						
Juste valeur des instruments financiers	0	0	0	0	0	0
Ajustement de juste valeur sur couverture de trésorerie	0	0	809	809	6	815
Écart actuariel sur engagement post emploi	0	0	362	362	-14	348
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0	667	667	0	667
Écart de conversion	0	0	-1 078	-1 078	-83	-1 161
Autres éléments du résultat global	0	0	98	98	0	98
Total éléments du résultat global	0	0	858	858	-91	767
Résultat IFRS	0	0	6 135	6 135	339	6 474
Augmentation de capital	405	200	607	1 212	0	1 212
Réduction de capital	-996	-118	-1 710	-2 824	0	-2 824
Dividendes	0	0	-4 794	-4 794	-383	-5 177
Variation de périmètre	9 807	-38	-5 212	4 558	0	4 558
Actions propres	0	0	-182	-182	0	-182
Emission et rémunérations de titres subordonnés à durée indéterminée	0	0	6 633	6 633	0	6 633
Autres	0	0	274	274	-41	233
Capitaux propres publiés au 31/12/2013	52 663	2 846	51 576	107 087	5 252	112 337

Comptes combinés

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	6 135	5 690
Intérêts minoritaires	339	293
Résultat des sociétés mises en équivalence	2 538	-1 046
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	372	351
Amortissements et provisions (hors actif circulant)	16 084	14 179
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations	-496	-265
Subventions virées au résultat	-1 158	-1 168
Impôts différés	-349	-380
Effets résultat liés à l'actualisation	3 390	3 403
Effets résultat liés aux variations de juste valeur	179	144
Effets résultat liés aux stocks options	0	0
Autres éléments non monétaires	-616	2 237
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	26 419	23 438
Flux des opérations de l'activité bancaire	9 762	-281
Variation du besoin en fonds de roulement	-1 639	-2 809
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	34 542	20 348
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (in)corporelles	-26 924	-27 908
Variations des actifs financiers	777	-953
Cessions d'immobilisations (in)corporelles	995	1 621
Subventions d'investissement encaissées	2 971	2 462
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	492	-857
Autres flux liés aux opérations d'investissements	-509	1 691
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	-22 198	-23 944
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	1 225	10
Diminution de capital ou apports	-1 031	-95
Dividendes versés aux actionnaires (de la mère)	-2 981	-2 986
Dividendes versés aux minoritaires	-383	-383
Variations des autres fonds propres	6 316	-844
Variations des emprunts	-10 732	10 053
Intérêts payés	-2 649	-2 392
Entrées et sorties du périmètre de combinaison	-1 147	
Autres flux liés aux opérations de financement	1 594	1 331
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-9 788	4 694
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	2 555	1 098
Trésorerie d'ouverture	22 038	
Incidence des variations de taux de change	28	
Trésorerie de clôture	24 620	
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	2 555	

1 • FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

- 1.1 Opérations de financement
- 1.2 Mouvements de périmètre et de titres
- 1.3 Autres opérations majeures
- 1.4 Évolutions réglementaires en France
- 1.5 Autres faits significatifs
- 1.6 Opérations sur le bilan d'ouverture
- 1.7 Événements postérieurs à la clôture

2 • PRINCIPES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable et principes généraux
- 2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement
- 2.3 Périmètre de combinaison et méthodes de combinaison
- 2.4 Homogénéité des principes et convergence
- 2.5 Élimination des comptes intra-groupes
- 2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes
- 2.7 Dépréciation d'actifs
- 2.8 Écarts d'acquisition
- 2.9 Marques et bases d'abonnés
- 2.10 Autres immobilisations incorporelles
- 2.11 Immobilisations corporelles - Domaine concédé
- 2.12 Immobilisations corporelles - Domaine propre
- 2.13 Location financement
- 2.14 Immeubles de placement
- 2.15 Actifs financiers
- 2.16 Stocks et en-cours
- 2.17 Créances d'exploitation
- 2.18 Actifs destinés à être vendus et abandon d'activité
- 2.19 Actions propres
- 2.20 Paiements fondés sur des actions
- 2.21 Provisions et passifs éventuels
- 2.22 Passifs financiers
- 2.23 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture
- 2.24 Engagements de retraite et assimilés
- 2.25 Dettes fournisseurs et autres dettes
- 2.26 Impôts différés
- 2.27 Contrats de longue durée
- 2.28 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité
- 2.29 Estimations

3 • NOTES ANNEXES

RÉSULTAT

- Note 1 Chiffre d'affaires et autres produits des activités ordinaires
- Note 2 Charges et autres produits opérationnels
- Note 3 Résultat financier

BILAN

- Note 4 Écarts d'acquisition
- Note 5 Marques, bases d'abonnés et logiciels
- Note 6 Autres immobilisations incorporelles
- Note 7 Immobilisations corporelles - Domaine concédé
- Note 8 Immobilisations corporelles - Domaine propre
- Note 9 Immeubles de placement
- Note 10 Titres mis en équivalence
- Note 11 Actifs financiers courants et non courants
- Note 12 Prêts, créances et dettes de l'activité bancaire
- Note 13 Impôts sur les bénéfices
- Note 14 Autres actifs non courants
- Note 15 Stocks
- Note 16 Créances d'exploitation
- Note 17 Créances diverses
- Note 18 Disponibilités et quasi disponibilités
- Note 19 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés
- Note 20 Provisions courantes et non courantes
- Note 21 Avantages au personnel
- Note 22 Passifs financiers courants et non courants
- Note 23 Autres passifs non courants
- Note 24 Dettes d'exploitation
- Note 25 Autres passifs courants

AUTRES INFORMATIONS

- Note 26 Endettement net
- Note 27 Éléments d'analyse du tableau de flux de trésorerie
- Note 28 Gestion des risques financiers
- Note 29 Engagements hors bilan
- Note 30 Parties liées
- Note 31 Information sectorielle
- Note 32 Périmètre de combinaison

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

1.1 Opérations de financement

■ EPFR, reprise par l'État de la dette vis-à-vis du Crédit Lyonnais

Conformément à la loi de finance rectificative 2013, l'État a repris en décembre 2013, la dette de l'EPFR contractée vis-à-vis du Crédit Lyonnais d'un montant de 4,5 Md€.

L'EPFR avait été créé par l'État pour exercer la tutelle du Consortium de réalisation (CDR), structure de défaillance du Crédit Lyonnais, dont il était filiale.

L'EPFR avait donc souscrit auprès du Crédit Lyonnais un prêt de 130 milliards de francs français, qui devait être remboursé grâce à des cessions d'actifs opérées par le CDR. Celles-ci ayant été insuffisantes, le montant des produits n'ayant pas permis de couvrir les financements, l'État, actionnaire de l'EPFR, a dû combler la différence.

■ La poste, augmentation de capital de 600 M€

Conformément aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2011 relatives à l'augmentation de capital de La Poste, l'État et la Caisse des dépôts et consignations ont exercé en avril 2013 les 350 millions de Bons de Souscription d'Actions qu'ils détenaient, ce qui a donné lieu à l'émission de 100 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 6 euros, dont 2 euros de prime d'émission.

À l'issue de cette opération, le capital social de La Poste est porté à 3,8 Md€, et le poste « prime d'émission » à 900 M€.

■ EDF, émission de titres subordonnés à durée indéterminée

EDF a lancé le 22 janvier 2013 l'émission en plusieurs tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euros et livres sterling (émission « hybride ») :

- 1 250 M€ avec un coupon de 4,25 % et une option de remboursement à 7 ans ;
- 1 250 M€ avec un coupon de 5,375 % et une option de remboursement à 12 ans ;
- 1 250 M€ avec un coupon de 6 % et une option de remboursement à 13 ans.

En complément, EDF a procédé le 24 janvier 2013 à l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 3 Md\$ avec un coupon de 5,25 % et une option de remboursement à 10 ans.

Du fait de leurs caractéristiques et conformément à la norme IAS 32, ces émissions ont été comptabilisées en capitaux propres à compter de la réception des fonds (intervenue le 29 janvier 2013) pour un montant de 6 125 M€ (net des coûts de transaction).

Une rémunération, comptabilisée en réduction des capitaux propres, a été versée en 2013 pour un montant de 103 M€.

■ RFF, recours aux marchés financiers

RFF a eu recours aux marchés internationaux de capitaux afin de couvrir son besoin de financement long terme sous la forme majoritairement d'émissions obligataires et de placements privés et dans une moindre mesure d'emprunts contractés auprès d'établissement de crédit et/ou de collectivités locales.

Les ressources à long terme levées par RFF au cours de l'année 2013 ont représenté un total de 4,9 Md€ soit 30 opérations réali-

sées sur les marchés obligataires libellées en devise euro et sterling.

■ GDF Suez, émission emprunt obligataire

GDF Suez a réalisé le 3 juillet 2013 une émission de titres super subordonnés à durée indéterminée, dits hybrides, pour un montant de 1,7 Md€, qui répondent à la définition d'instruments de capitaux propres suivant les normes IFRS.

■ EDF, émission obligataire « verte »

Le 27 novembre 2013, EDF a reçu les fonds provenant de la première émission obligataire « verte » (« green bond ») réalisée par une grande entreprise pour un montant de 1,4 Md€, de maturité avril 2021, avec un coupon annuel de 2,25 %.

Les fonds levés seront exclusivement dédiés au financement de futurs projets d'énergies renouvelables menés par EDF Energies Nouvelles.

■ Aéroports de Paris (ADP), émission d'emprunt obligataire

En juin 2013, ADP a émis un emprunt obligataire à 15 ans d'un montant de 600 M€. Cet emprunt porte intérêt à 2,75 % et a une date de remboursement fixée au 5 juin 2028.

■ EDF, évolutions relatives à la CSPE

La Contribution au service public de l'électricité (CSPE) est une contribution fixée par l'État et collectée directement auprès du consommateur final d'électricité, dans le but de compenser certaines charges de service public assumées par le groupe EDF. Elle a vocation à financer l'essor des énergies renouvelables, les tarifs sociaux et la péréquation tarifaire.

Depuis 2007, et malgré la mise en place d'un mécanisme permettant une hausse régulière de la taxe par la loi de finances 2011, le montant de CSPE collectée ne suffisait pas à compenser l'augmentation de ces charges et le déficit créé venait peser sur l'endettement du Groupe.

L'accord trouvé avec les pouvoirs publics annoncé le 14 janvier 2013 prévoit le remboursement de la créance constituée du déficit de la CSPE au 31 décembre 2012, à hauteur de 4,3 Md€ et des coûts de portage supportés par le groupe, à hauteur de 0,6 Md€.

Un échancier de remboursement progressif jusqu'en 2018 de cette créance de 4,9 Md€ a été validé dans l'accord, la créance étant rémunérée sur toute la période à des conditions de marché (1,72 %).

Cette rémunération est comptabilisée en produit financier dans les comptes consolidés du groupe.

À la suite de cet accord, le groupe a reconnu dans ses comptes consolidés clos le 31 décembre 2012 un produit financier de 0,6 Md€ et a transféré la créance de « Autres débiteurs » à « Prêts et créances financières » pour 4,3 Md€.

Par ailleurs, en application du décret du 23 février 2007, l'État a autorisé le 8 février 2013 l'affectation de la créance CSPE détenue par EDF, aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires de long terme. Compte tenu de cette autorisation, de l'avis positif du Comité de Suivi des Engagements Nucléaires et de la délibération du conseil d'administration en date du 13 février 2013, EDF a affecté aux actifs dédiés la totalité de la créance représentant le déficit cumulé de CSPE à fin 2012 (y compris les coûts de portage associés), pour un montant de 4,9 Md€. Cette affectation s'est accompagnée d'une sortie d'actifs

financiers du portefeuille (placements diversifiés obligataires et actions) pour un montant de 2,4 Md€. Au total, la dotation nette aux actifs dédiés de 2,5 Md€ a ainsi permis d'atteindre l'objectif de couverture de 100 % des provisions nucléaires de long terme en avance par rapport à l'échéance légale de juin 2016 (loi Nome).

La sortie des actifs financiers du portefeuille des actifs dédiés réalisée dans ce cadre sur 2013 se traduit ainsi par une réduction de l'endettement financier net du groupe de 2,4 Md€.

La loi de finances rectificative pour 2013 reconnaît les coûts de portage des déficits du mécanisme comme une charge de service public ouvrant droit à compensation par la CSPE.

1.2. Mouvements de périmètre et de titres

■ Entrée de la SFIL

En janvier 2013, Dexia a cédé Dexia Municipal Agency, acquise à hauteur de 75 % par l'État, 20 % par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et 5 % par la Banque Postale.

La mise en place de la Société de Financement Local (SFIL) marque le lancement du nouveau dispositif public de financement des collectivités territoriales et des établissements publics de santé. La SFIL va permettre de refinancer, via sa société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local, les prêts à moyen et long terme que La Banque Postale va proposer, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics de santé.

La SFIL constitue ainsi dans le cadre des comptes combinés 2013, une entrée de périmètre avec un impact bilantiel de 92 Md€ et un impact sur les capitaux propres combinés de 1,3 Md€.

■ Entrée de l'EPIC-BPI-Groupe - sortie des sociétés Sofired et FSI

La loi du 31 décembre 2012 a créé la Banque publique d'investissement. Le décret n° 2013-529 du 21 juin 2013 a approuvé les statuts de la société anonyme BPI-Groupe, groupe public, société de tête du groupe au capital social et droits de vote détenus à parité, à hauteur de 50 %, par l'EPIC BPI-Groupe, d'une part, et la Caisse des dépôts et consignations, d'autre part.

Dans le cadre de la constitution de l'EPIC BPI-Groupe, l'État a apporté ses participations dans le fonds stratégique d'investissement (FSI), la Sofired et Oséo (hors du périmètre de combinaison à fin décembre 2012).

La Banque publique d'investissement est un groupe au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres. Cette entrée de périmètre a une incidence sur les capitaux propres de 2,3 Md€ (après prise en compte de la sortie du FSI).

■ Restructuration des sociétés Sogead et Sogepa

Rachat par Sogead, filiale de Sogepa, de ses propres titres en 2013 par apport de titres Airbus Group (ex-EADS). Au titre de cette opération, Sogepa détient directement 15 % du capital d'Airbus Group. Par la suite, Sogepa a cédé – pour une valeur de 0,6 Md€ – 3 % de ses titres à une fondation, détenue à 100 % par Sogepa afin de respecter le concert de détention du capital d'Airbus par les États, fixé dans le cadre de la réorganisation du contrôle et en accord avec la participation de l'État allemand.

A la suite de cette réorganisation, il a été décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire de juin 2013, de réduire le capital de la société Sogepa par voie de diminution de la valeur nominale de l'action de 16 à 3 euros. Suite à cette opération, le montant du capital de la société Sogepa est passé de 1 Md€ à 197 K€.

■ SNPE, cession de sa participation dans Tessenderlo, puis sortie du périmètre

La société nationale des poudres et explosifs (SNPE) a cédé en novembre 2013 sa participation de 27,6 % dans le chimiste belge Tessenderlo pour 0,2 Md€ au groupe belge Picanol, spécialiste des machines textiles.

Par la suite, le 13 décembre 2013, l'État a cédé SNPE à Giat Nexter. Le rapprochement entre les deux groupes publics permettra à Giat Industries de sécuriser ses approvisionnements et favorisera le développement d'Eurengo, filiale de SNPE spécialisée dans les poudres et explosifs. Cette opération n'a pas d'incidence sur les capitaux propres combinés.

■ ADP, cession de titres

L'État et le FSI (avant la loi créant l'EPIC BPI) ont décidé de céder conjointement 4,81 % et 4,69 % du capital d'ADP au Crédit Agricole Assurances/Predica et au groupe Vinci.

Conformément à la loi n°2005-357 du 20 juillet 2005 relative aux aéroports, l'État conserve à l'issue de cette opération la majorité du capital d'ADP, avec une participation de 50,63 %. Au 31 décembre 2013, ADP reste une entité contrôlée par l'État et ses capitaux propres sont combinés pour leur totalité conformément aux principes comptables.

■ Safran, cession de titres

Après une première opération réalisée en mars 2013 avec la cession de 3,12 % du capital de Safran pour 448,5 M€, l'État a cédé 4,7 % en novembre 2013, soit 19,5 millions d'actions, pour un montant de 903 M€. Au terme de ces placements, l'État reste actionnaire de référence de Safran, avec 22,4 % de son capital. Safran, étant mis en équivalence dans les comptes combinés, cette opération a conduit à réduire le montant des capitaux propres combinés de 0,5 Md€.

■ Entrée des grands ports de la Martinique, Guyane, Réunion

Les décrets n° 2012-1104, 2012-1105, 2012-1106 du 1er octobre 2012 ont institué les grands ports maritimes de la Martinique, Guyane, Réunion dans le cadre de la loi du 22 février 2012 portant réforme des ports d'outre-mer. Ces trois ports, établissement public portuaire, relèvent désormais de l'État après avoir été concédés par les chambres de commerce et d'industrie locales. Ils sont administrés par un conseil de surveillance et un directoire et dotés d'un conseil de développement.

■ Odas, entrée de la société dans le périmètre de l'APE

Créée à la demande de l'État pour contribuer à développer les exportations dans le domaine de la défense, de la sécurité et des hautes technologies, l'APE est entré au conseil d'administration de cette société à compter à l'automne 2013.

■ GDF Suez, non renouvellement du pacte d'actionnaires de SUEZ Environnement en juillet 2013

A l'issue du conseil d'administration du 22 janvier 2013 et suite aux différentes notifications de dénonciation reçues des parties, GDF Suez a annoncé que le pacte d'actionnaires ne serait pas renouvelé et prendrait fin le 22 juillet 2013. Cette décision se traduit

chez GDF Suez par la perte de contrôle de SUEZ Environnement Company et par la mise en équivalence de cet ensemble dans les comptes consolidés de GDF Suez à compter du 22 juillet 2013. Conformément à la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », la participation conservée dans SUEZ Environnement a été comptabilisée à la juste valeur à la date de perte de contrôle et le gain net s'élève à 448 M€.

■ EDF, acquisition de la participation de Centrica dans Nuclear New Build Holdings

Le 4 février 2013, Centrica a annoncé sa décision de mettre fin à son partenariat avec EDF pour la construction d'EPR au Royaume-Uni, en exerçant l'option de cession à EDF Energy des 20 % qu'elle détient dans Nuclear New Build Holdings (NNBH), société portant les projets de « nouveau nucléaire » au Royaume-Uni. EDF, qui détenait déjà 80 % de NNBH via EDF Energy, devient ainsi actionnaire à 100 % de cette société.

L'acquisition de la participation de Centrica se traduit par un impact positif de 228 M€ sur les capitaux propres – part du Groupe résultant de la différence positive entre la quote-part d'actifs récupérée et le prix payé suite à l'exercice de cette option.

Centrica reste partenaire d'EDF à hauteur de 20 % pour les centrales nucléaires en exploitation au Royaume-Uni et conserve ses contrats commerciaux d'achat d'électricité auprès du groupe EDF.

■ La Banque Postale, rachat des intérêts minoritaires de La Banque Postale Gestion Privée

Conformément aux termes du protocole de partenariat signé, en 2007, entre La Banque Postale et Oddo et Cie dans le cadre de leur filiale commune La Banque Postale Gestion Privée (LBPGP), La Banque Postale avait annoncé en septembre 2012 sa décision de ne pas renouveler ce partenariat qui arrivait à échéance.

La participation de 49 % de La Banque Postale Gestion Privée détenue par Oddo & Cie a été acquise le 27 juin 2013, au terme d'une procédure d'arbitrage qui en a arrêté le prix d'acquisition.

1.3 Autres opérations majeures

■ EDF, accords relatifs à la construction de deux réacteurs EPR à Hinkley Point

EDF et le gouvernement britannique ont annoncé le 21 octobre 2013 un accord sur les principaux termes commerciaux du contrat d'investissement relatif à la construction de deux réacteurs EPR à Hinkley Point.

Le gouvernement britannique a également confirmé que le projet est éligible au programme de garantie de financements pour les projets d'infrastructure (« Infrastructure UK - IUK »). À l'issue des travaux de due diligence menés par IUK, une garantie par le Trésor britannique de la dette de financement des coûts globaux de construction avant la mise en service à hauteur de 65 % sera mise en place selon des termes et conditions en cours de finalisation.

En parallèle, des lettres d'intention ont été signées par EDF, Areva, CGN (China General Nuclear Corporation) et

CNNC (China National Nuclear Corporation), définissant un cadre de partenariat stratégique et industriel pour le projet.

La structure actionnariale anticipée serait la suivante :

- EDF 45-50 % ;
- Areva 10 % ;
- CGN/CNNC 30-40 %.

Des discussions sont également en cours avec une sélection d'investisseurs intéressés par le projet et dont la participation pourrait aller jusqu'à 15 %.

Le risque lié à la construction de la centrale dans le respect du budget et des délais sera partagé par EDF et ses partenaires.

Ces accords et la construction de la centrale restent conditionnés à la décision finale d'investissement, qui est soumise à la réalisation de certaines étapes clés, dont notamment l'accord sur l'ensemble du contrat d'investissement, la finalisation des accords avec les partenaires industriels et la décision de la Commission européenne relative aux aides d'État. Le 18 décembre 2013, celle-ci a annoncé avoir ouvert une enquête approfondie à ce sujet et a publié, le 31 janvier 2014, la version non confidentielle de sa décision, qui devrait être rapidement suivie d'une publication au Journal officiel, puis d'une période de consultation de l'ensemble des acteurs sur une période d'un mois.

■ EDF, renégociation des contrats Gaz d'EDISON

La Cour d'arbitrage de l'International Chamber of Commerce a rendu le 23 avril 2013 une sentence favorable à Edison dans le cadre du litige relatif à la révision de prix du contrat d'approvisionnement à long terme en gaz avec Sonatrach (Algérie).

Par ailleurs, un accord a été signé entre Edison et Rasgas (Qatar) en juillet 2013 revoyant certaines conditions du contrat d'approvisionnement à long terme en gaz (et notamment les conditions de prix) entre les deux parties.

Au total, il en résulte un impact positif de 813 M€ sur l'excédent brut d'exploitation d'EDF en 2013 (y compris compensations relatives aux exercices antérieurs).

Les arbitrages rendus sur le second semestre 2012 et relatifs aux contrats d'approvisionnement à long terme en gaz avec Rasgas (Qatar) et ENI (Libye) s'étaient traduits par un impact positif de 680 M€ sur l'excédent brut d'exploitation de l'exercice 2012 du groupe.

Au 31 décembre 2013, des procédures d'arbitrage restent en cours sur les contrats d'approvisionnement en gaz avec Promgas (Russie) et ENI (Libye).

■ EDF, accord avec Exelon sur CENG

EDF et Exelon ont signé le 29 juillet 2013 un accord concernant CENG, entité détenue à 49,99 % par EDF et 50,01 % par Exelon. CENG exploite 5 réacteurs nucléaires aux États-Unis d'une puissance totale de 3,9 GW. Aux termes de cet accord, EDF délèguera la gestion opérationnelle de ces réacteurs à Exelon. L'accord prévoit également que le groupe percevra un dividende exceptionnel de CENG de 400 M\$ (environ 300 M€) et bénéficiera d'une option de vente à la juste valeur de sa participation dans CENG à Exelon exerçable entre janvier 2016 et juin 2022.

L'accord est soumis à l'approbation de la Nuclear Regulatory Commission et des autorités réglementaires compétentes. Il devrait être finalisé en 2014.

■ Areva, classement de l'activité Energie Solaire en actifs et passifs destinés à la vente

Au 31 décembre 2013, les activités Eolienne, Solaire et Euriware du groupe Areva ont été classées en « actifs et passifs des activités destinées à être cédées », remplissant les critères fixés par la norme IFRS 5.

Préalablement à ce reclassement, le goodwill de l'UGT Energie Solaire a fait l'objet d'une perte de valeur complémentaire de 51 M€, pour être totalement déprécié (94 M€ avaient été dépréciés en 2012).

Par ailleurs, en juin 2013, la finalisation de la reprise de Canberra n'a pu être réalisée (enregistrée en actifs et passifs non courants destinés à être cédés fin 2012), les actifs et passifs ont donc été réintégrés ligne à ligne en 2013.

En conséquence, l'impact net de ces quatre opérations sur les écarts d'acquisitions s'élève à 50 M€.

Hors opération Canberra, l'impact du reclassement des activités destinées à être cédées sur le résultat net part du groupe Areva s'élève à -0,2 Md€ à fin 2013 et représentent 0,6 Md€ d'actifs destinés à être cédés.

■ **GDF Suez, dépréciations significatives de ses actifs (goodwill, incorporels et corporels)**

Le groupe a constaté au 31 décembre 2013 des pertes de valeur de 5 775 M€ sur les goodwill et 9 103 M€ sur les actifs corporels et incorporels, principalement sur les branches Energie Europe et Infrastructures.

■ **SNCF, perte de valeur constatée sur l'UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)**

L'évolution des conditions d'exploitation déjà constatée en 2011 s'est aggravée sur 2013. La dégradation d'un certain nombre de paramètres économiques constitue un nouvel indice de perte de valeur pour l'UGT « TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) » à la clôture de l'exercice. Ont été, notamment, constatés :

- une augmentation forte et continue des péages d'infrastructure marquant la contribution du TGV au financement du réseau ;
- une faiblesse de la croissance des produits du trafic conjuguée aux effets de la concurrence d'autres modes de transport (offres aériennes low-cost, co-voiturage, etc.) ;
- le maintien d'une intensité capitalistique forte et d'un niveau d'investissements important en matériel avec l'arrivée des nouvelles rames TGV2N2 et la nouvelle commande passée en 2013 ;
- la prise en compte d'hypothèses défavorables sur les nouvelles dessertes à grande vitesse qui sont tendanciellement moins rentables du fait de coûts d'infrastructure très élevés et à l'inverse, un nombre de dessertes plus important.

Certains de ces éléments pourraient éventuellement s'améliorer, en particulier la croissance du trafic en fonction de la conjoncture internationale. Comme le prévoit la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le groupe a de nouveau été amené à réaliser un test de perte de valeur sur les actifs de cette UGT. Les résultats du test ont conduit à constater une perte de valeur de 1 400 M€ sur la ligne « Pertes de valeur » du compte de résultat en contrepartie essentiellement de la réduction de la valeur des immobilisations corporelles. Cette dépréciation traduit la rentabilité insuffisante dégagée par l'activité de l'UGT « TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) » pour couvrir la valeur comptable de son parc et le renouveler.

1.4 Évolutions réglementaires en France

■ **Réforme des retraites – loi du 20 janvier 2014**

La loi n°2014-40 du 20 janvier 2014 est venue modifier la réglementation des régimes de retraites en France. Les deux mesures principales qu'elle met en œuvre ont vocation à s'appliquer au régime spécial des IEG. Ainsi, la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein sera progressivement allongée jusqu'à atteindre 43 ans à compter de la génération 1973. Cette mesure prévue par la loi pour le régime général et le régime de la fonction publique devrait être transposée au régime des IEG par décret début 2014. De même, la date de revalorisation

annuelle des pensions est reportée à compter de l'exercice 2014 du 1^{er} avril au 1^{er} octobre.

Le projet de loi ayant été adopté définitivement par le Parlement le 18 décembre 2013, ses dispositions ont été prises en compte dans l'évaluation des engagements du groupe au 31 décembre 2013. Les effets des deux mesures principales citées précédemment constituent des modifications de régime et ont été comptabilisés en compte de résultat pour un montant avant effets d'impôt de 472 M€ en « Autres produits et charges d'exploitation ».

■ **Mise en place du crédit impôt compétitivité**

La loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre a mis en place un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à compter du 1^{er} janvier 2013. Ce crédit d'impôt s'élève à 4 % des rémunérations versées inférieures à 2,5 fois le SMIC en 2013. Ce taux est porté à 6 % à partir du 1^{er} janvier 2014.

S'agissant de son traitement comptable les normes IFRS ouvrent deux options soit en diminution des charges de personnel (selon IAS 19r), soit en diminution de la charge d'impôt (IAS 12).

Le montant global dans les comptes de l'APE s'élève à fin 2013 à 0,5 Md€.

1.5 Autres faits significatifs

■ **La Banque Postale, reclassement de titres détenus jusqu'à l'échéance**

Le montant des expositions de La Banque Postale sur les pays ayant bénéficié d'un plan de soutien est en recul par rapport au 31 décembre 2012. L'essentiel de ces titres reste situé dans des portefeuilles détenus jusqu'à l'échéance et fait donc l'objet d'un écoulement sur la base des remboursements.

Néanmoins, dans le cadre de la politique de diversification de ses expositions, La Banque Postale a infléchi son intention de conserver jusqu'à l'échéance une partie des expositions sur ces pays. Dans ce cadre, et dans le respect des normes IFRS sur le changement d'intention de gestion revêtant un caractère exceptionnel et restant en deçà des seuils de matérialité, La Banque Postale a procédé à un reclassement d'un encours total de 1,8 Md€ de titres détenus jusqu'à l'échéance vers la catégorie actifs financiers disponible à la vente. Une partie de ces titres déclassés a depuis fait l'objet de cessions pour un nominal de 1,1 Md€.

■ **Reclassements des subventions sur les ports**

Les ports perçoivent des subventions de l'État, des collectivités locales et de l'Europe pour leurs investissements selon des clauses définies par les contrats ou arrêtés de subvention.

En 2013, le traitement comptable de ces financements a fait l'objet d'un changement de méthode sur l'exercice 2013 selon l'instruction DGFIP du 18 décembre 2012 précisant l'avis du CNoCP (Conseil de normalisation des comptes publics) n° 2011-10 du 8 décembre 2011 relatif à la présentation et l'évaluation du financement de l'actif des établissements publics nationaux.

Les subventions d'investissement allouées par l'État et rattachables à des actifs déterminés ainsi que celles allouées par des tiers autres que l'État et rattachables à des actifs ont été comptabilisées dans les comptes combinés 2014 en produits constatés d'avance des autres passifs courants, note 25, pour 0,9 Md€ ; les subventions allouées par l'État et non rattachables à des actifs déterminés ont été maintenues en fonds de dotation des capitaux propres.

1.6 Opérations sur le bilan d'ouverture

BILAN ACTIF

Bilan actif	31 décembre 2012	Impacts IAS 19R	SNCF IFR 10, 11 et 12	Autres reclassements/retraitements	31 décembre 2012 Pro forma
Écarts d'acquisition	17 575	-	-6	-	17 569
Licences Marques et bases d'abonnés	2 353	-	-	-	2 353
Autres immobilisations incorporelles	10 987	-	-68	-	10 919
Immobilisations corporelles DC	57 920	-	-	-	57 920
Immobilisations corporelles DP	167 975	-	-500	-	167 475
Immeubles de placement	848	-	-	-	848
Titres mis en équivalence	56 184	-491	570	150	56 412
Actifs financiers non courants	43 219	-13	-11	-	43 195
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	54 281	-	-	-	54 281
Impôts différés actifs	9 509	-57	-63	-	9 389
Autres actifs non courants	4 226	-	-	-	4 226
Total actifs non courants	425 076	-560	-78	150	424 588
Stocks	19 643	-	-10	-	19 633
Créances d'exploitation	46 995	-	-171	-2	46 822
Créances diverses	2 770	-	-	2	2 773
Prêts et créances de l'activité bancaire	132 481	-	-	-	132 481
Actifs financiers courants	35 102	-	-23	-	35 079
Autres comptes de l'activité bancaire	5 113	-	-	-	5 113
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20 610	-	-337	-	20 273
Total actifs non courants	262 714	-	-540	1	262 175
Actifs non courants détenus en vue de la vente	604	-	-	-	604
TOTAL ACTIF	688 394	-560	-618	150	687 366

BILAN PASSIF

Bilan passif	31 décembre 2012	Impacts Instruction DGFiP	Impacts IAS 19 R	SNCF IFR 10, 11 et 12	Autres reclassements/retraitements	31 décembre 2012 Pro forma
Capital et dotations en capital	44 412	-965	-	-	-	43 447
Primes liées au capital	2 802	-	-	-	-	2 802
Réserves et report à nouveau	43 436	263	-493	-23	150	43 333
Résultat combiné	5 690	-	-55	-	-	5 635
Capitaux Propres	96 340	-702	-548	-23	150	95 216
Intérêts minoritaires	5 446	-	-7	-11	-	5 428
Capitaux Propres de l'ensemble combiné	101 785	-702	-555	-34	150	100 643
Provisions non courantes	62 974	-	-	-	-2 151	60 823
Avantages au personnel non courant	26 437	-	31	-20	5	26 454
Passifs financiers non courants	131 948	-	-	-161	-1 221	130 566
Autres passifs non courants	33 693	-	-	-	-	33 693
Impôts différés passifs	6 348	-	-27	-7	-14	6 300
Passifs non courants	261 399	0	5	-188	-3 380	257 836
Provisions courantes	5 761	-	-	-1	2 159	7 920
Avantages au personnel courant	1 733	-	-8	-4	-	1 721
Passifs financiers courants	32 150	-	-	-31	1 221	33 340
Dettes d'exploitation	56 555	-	5	-360	1	56 200
Autres passifs courants	41 982	702	-7	-	-	42 677
Dettes de l'activité bancaire	186 883	-	-	-	-	186 883
Passifs courants	325 064	702	-10	-396	3 380	328 740
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	146	-	-	-	-	146
TOTAL PASSIF	688 394	-	-560	-618	150	687 366

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat	31 décembre 2012	IAS 19R	Areva IFRS 5	SNCF IFRS 10, 11 ET 12	EDF Présentation DVAS	ADP autres	31 décembre 2012 Pro forma
Produits nets bancaires (La Poste)	5 519	-	-	-	-	-	5 519
Chiffre d'affaires	145 252	-	- 455	- 1 596	- 551	-	142 650
Autres produits des activités ordinaires	10 868	-	-	-	-	-	10 868
Achats et charges externes	- 82 570	-	507	1 125	369	-	- 80 569
<i>Achats consommés</i>	- 41 899	-	507	1 125	-	-	- 40 267
<i>Charges externes</i>	- 40 671	-	-	-	369	-	- 40 302
Charges de personnel	- 46 411	- 92	-	335	-	14	- 46 154
Impôts et taxes	- 6 326	-	-	5	-	-	- 6 321
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	- 12 734	-	135	75	182	-	- 12 342
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>	322	-	135	1	-	-	458
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	1 004	-	-	-	182	-	1 186
<i>Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions</i>	- 14 060	-	-	74	-	-	- 13 986
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	13 599	- 92	187	- 56	-	14	13 651
RÉSULTAT FINANCIER	- 6 123	19	6	- 1	-	- 14	- 6 113
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	7 475	- 73	193	- 57	-	-	7 539
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 3 026	15	33	- 9	-	-	- 2 986
Impôts sur les bénéfices différés	492	-	-	-	-	-	492
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	- 5	-	- 226	-	-	-	- 231
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	4 937	- 57	-	- 66	-	-	4 813
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 046	1	-	66	-	-	1 113
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	5 983	- 56	-	-	-	-	5 926
Intérêts minoritaires	- 293	1	-	-	-	-	- 292
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5 690	- 55	-	-	-	-	5 634

■ IAS 19 Révisée « avantages du personnel »

La norme IAS 19R est obligatoire au 1er janvier 2013 et s'applique rétrospectivement. Cette dernière prévoit la suppression de l'étalement des coûts des services passés relatifs à des droits non définitivement acquis, et une comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel pour les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi désormais intégralement reconnu en OCI (Other Comprehensive Income).

■ IFRS 10, 11 et 12 « package consolidation »

La SNCF a appliqué par anticipation le « paquet consolidation » conformément aux dispositions transitoires. La date obligatoire d'entrée en vigueur était fixée au 1er janvier 2014 par la Commission européenne avec la possibilité d'une application anticipée. La norme IFRS 11 aura des incidences significatives sur les comptes combinés, les entités consolidées selon la méthode proportionnelle seront consolidées par mise en équivalence. Seul le groupe SNCF a pratiqué ce retraitement sur l'exercice 2013.

■ Instruction DGFIP « financement externe de l'actif »

Conformément aux dispositions de l'instruction du 18 décembre 2012 relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les EPN, les Grands Ports Maritimes ont précisé dans leur bilan les sources de financements externes rattachées à un actif - État ou tiers autres que l'État, et requalifié au 1er janvier 2013 en subvention tout financement externe qui pouvait être rattaché à un actif, jusqu'alors comptabilisé en fonds de dotation. Les financements externes non rattachés à un actif restent comptabilisés en fond de dotation.

L'application de cette instruction a des impacts sur les capitaux propres ainsi que sur les produits constatés d'avances dans le bilan consolidé. En effet, tout financement rattaché à un actif, assimilable à une subvention, en application des règles de combinaison, est donc retraité en produit constaté d'avance.

■ IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées »

Conformément à la norme IFRS 5, les activités Energie Eolienne, Energie Solaire et Euriware chez Areva ont été reclassées dans la catégorie « actifs et passifs des activités destinés à être cédés ».

■ EDF changement de présentation des cessions d'actifs de production

Les cessions d'actifs de production réalisées par EDF Energies Nouvelles sont désormais enregistrées pour leur montant net (prix de cession diminué du coût de construction associé) au niveau des « Autres produits et charges opérationnels ». Ces opérations étaient auparavant présentées en chiffre d'affaires (pour le produit de cession) et en « Autres consommations externes » (pour les coûts de construction). Ce changement permet d'avoir une présentation homogène dans le compte de résultat du Groupe EDR des opérations de cession d'actifs (parcs en construction ou parcs en exploitation) réalisées par EDF Energies Nouvelles.

■ Autres reclassements et retraitements

Ces opérations concernent des reclassements de comptes, principalement des impacts de reclassements de provisions non courantes à courantes chez Areva à hauteur de 2 151 M€ ainsi qu'un reclassement chez CNA de passifs financiers non courants à courants pour 1 221 M€.

1.7 Événements postérieurs à la clôture

■ Mouvement de périmètre

1. Entrée dans le périmètre de combinaison de Peugeot

Peugeot a réalisé, le 29 avril 2014, une augmentation de capital de 1,953 Md€ combinée avec une augmentation de capital réservée à l'État et à Dongfeng Motor d'un montant cumulé de 1,043 Md€. Suite à cette opération, Dongfeng Motor, l'État et la famille Peugeot possèdent chacun 14,1 % du groupe.

2. Changement de dénomination social d'EADS en Airbus Group et cession de la société Astronics

Le 2 janvier 2014 EADS a changé sa dénomination sociale, première étape d'une réorganisation du groupe qui a conduit à la réduction du nombre de divisions de quatre à trois : Airbus (accès sur les activités commerciales aéronautiques), Airbus Défense et Espace et Airbus Hélicoptère.

Le 21 janvier 2014, Airbus Group a signé un accord avec la société Astronics afin de lui céder la quasi-totalité de ses actifs et passifs d'EADS NA T&S.

3. Cession d'Online Gaming par La Française des Jeux

En 2014, la Française des Jeux a exercé la promesse de vente établie le 9 décembre 2013, entre elle-même, le groupe Lucien Barrière et Online Gaming 3D, et qui prévoyait :

- une cession à terme de créances d'Online Gaming 3D au groupe Lucien Barrière et à la Française des Jeux pour un montant de l'ordre de 1 M€ (réalisée en janvier) ;
- une promesse irrévocable de vente, à leur valeur nominale, des actions LB Poker détenues par Online Gaming 3D qui a été consentie à la Française des Jeux et au groupe Lucien Barrière (réalisée en février).

La participation de la Française des Jeux dans LB Poker est ainsi passée de 43,84 % à 50 %, le reste du capital étant détenu par le groupe Lucien Barrière.

4. Cession de Gulli par France Télévisions

Le conseil d'administration de France Télévisions, dans sa séance du 14 février 2014, a approuvé le principe de la cession de sa participation minoritaire dans la société Jeunesse Télé, editrice de la chaîne jeunesse Gulli, à son actionnaire majoritaire le groupe Lagardère.

Cette chaîne avait été créée conjointement par les deux groupes en 2005.

■ Opérations financières

EDF : émissions obligataires senior

EDF a lancé le 13 janvier 2014 une émission obligataire « senior » en plusieurs tranches en dollars américains :

- 750 M\$ d'une maturité de 3 ans à taux flottant ;
- 1 000 M\$ d'une maturité de 3 ans avec un coupon de 1,15 % ;
- 1 250 M\$ d'une maturité de 5 ans avec un coupon de 2,15 % ;
- 1 000 M\$ d'une maturité de 30 ans avec un coupon de 4,875 % ;
- 700 M\$ d'une maturité de 100 ans avec un coupon de 6 %.

EDF a également lancé le 17 janvier 2014 une émission obligataire d'un montant de 1 350 M€ d'une maturité de 100 ans, avec un coupon de 6 %. Ces émissions permettent au groupe d'anticiper les remboursements d'obligations venant à échéance en 2014 en profitant de bonnes conditions de marché, et de poursuivre sa politique de financement visant à allonger la maturité moyenne de sa dette pour la rapprocher de la durée de vie de ses actifs industriels de long terme.

EDF : émission de titres subordonnés à durée indéterminée

EDF a lancé le 15 janvier 2014 l'émission en plusieurs tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euros, dollars américains et livres sterling (émission « hybride ») :

- 1 500 M\$ avec un coupon de 5,625 % et une option de remboursement à 10 ans ;
- 1 000 M€ avec un coupon de 4,125 % et une option de remboursement à 8 ans ;
- 1 000 M€ avec un coupon de 5 % et une option de remboursement à 12 ans ;
- 750 M€ avec un coupon de 5,875 % et une option de remboursement à 15 ans.

Cette émission constitue la deuxième phase du programme de financement inauguré en janvier 2013 pour constituer à terme un montant de titres subordonnés cohérent au regard du portefeuille d'actifs industriels en développement.

EDF : versement d'une rémunération aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée

Le 29 janvier 2014, une rémunération de 223 M€ a été versée par EDF aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée émis en janvier 2013. Conformément à la norme IAS 32, la contrepartie de la trésorerie versée sera enregistrée en réduction des capitaux propres du groupe.

Orange : émission obligataire subordonnée perpétuelle

Le 29 janvier 2014, Orange a émis l'équivalent de 2,8 Md€ d'obligations subordonnées perpétuelles en euros et en livres sterling, en trois tranches : 1 Md€ avec un coupon annuel de 4,25 %, 1 Md€ avec un coupon annuel de 5,25 % et 650 M€ avec un coupon annuel de 5,875 % (4,95 % après conversion en euros). Orange dispose d'une option de rachat de chacune de ces tranches respectivement à compter de 6 ans, 10 ans et 8 ans. En application des normes IFRS, ces obligations seront comptabilisées en capitaux propres.

Orange : émission obligataire aux États-Unis

Le 31 janvier 2014, Orange a émis aux États-Unis un emprunt obligataire de 1,6 Md\$ en deux tranches à taux fixe : 750 M\$ à échéance 2019 portant intérêt au taux de 2,75 % et 850 M\$ à échéance 2044 portant intérêt au taux de 5,50 %.

Orange : remboursement d'un emprunt obligataire

Le 22 janvier 2014, Orange a procédé au remboursement du solde à l'échéance d'un emprunt obligataire de 1 Md€.

Orange : rachat anticipé de 1,2 Md\$ en mars 2014

Le 30 janvier 2014, Orange a annoncé son intention de racheter par anticipation le solde de 1,2 Md\$ de l'emprunt obligataire à échéance juillet 2014.

■ SNCF : autres opérations

À l'issue d'une procédure d'appel d'offres lancée au mois de juillet 2012, la Massachusetts Bay Transportation Authority (MBTA) a annoncé le 8 janvier 2014 qu'elle retenait l'offre déposée par le groupement SNCF-Keolis pour l'exploitation du réseau ferroviaire urbain de Boston (États-Unis). Le contrat d'une durée de huit ans prendra effet au 1er juillet 2014. Il sera au service de 140 000 passagers par jour dans 134 gares, sur 13 lignes, soit plus de 1 000 km de voies. Le chiffre d'affaires annuel est de 300 M\$.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable et principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les entités dont les titres sont admis sur un marché réglementé présentent leurs comptes consolidés à compter de l'exercice 2005 en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le périmètre de combinaison inclut des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres qui retiennent le référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif de ces dernières, une présentation des données combinées du rapport de l'État actionnaire en normes IFRS a été adoptée.

Les comptes des entités présentés en normes françaises sont donc retraités, sauf dans les cas où la présentation d'une telle information serait jugée insuffisamment fiable ou insuffisamment significative. Les exceptions aux traitements IFRS sont détaillées dans chaque chapitre des principes comptables.

En l'absence de précisions dans le référentiel IFRS, les principes de combinaison du règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002, rappelés-ci après, ont été retenus.

Capitaux propres de l'ensemble combiné

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent :

- le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception) ;
- la quote-part des capitaux propres (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluses dans le périmètre de combinaison.

Les titres de participation entre entités du groupe combiné sont éliminés par imputation sur les fonds propres.

Lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires du bilan combiné de l'APE représentent les intérêts minoritaires déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre.

Détermination de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entités combinées

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison, ne provenant pas de l'acquisition de titres mais d'une mise en commun d'intérêts économiques, il n'est constitué ni écart d'acquisition ni écart d'évaluation.

La valeur d'entrée des actifs et passifs de chacune des entités combinées est égale à leur valeur nette comptable, retraitée aux normes comptables, à la date de la première combinaison, en distinguant valeur brute, amortissements et provisions. Dans le cas des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la valeur nette comptable est la valeur nette comptable consolidée.

■ Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2013

Changement de méthode comptable – première application d'IAS 19 révisée

La norme IAS 19 révisée en juin 2011, dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2013, a introduit les modifications suivantes dans l'évaluation et la comptabilisation des provisions pour avantages du personnel :

- comptabilisation immédiate du coût des services passés non acquis ;
- comptabilisation des frais de gestion administrative et financière des régimes d'avantages du personnel en coût des services rendus (charge de période), et reprise corrélative des provisions antérieurement constituées à ce titre ;
- comptabilisation en résultat financier d'une « charge d'intérêt nette » correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nets des produits sur les actifs de couverture, qui sont désormais déterminés à partir du taux d'actualisation des engagements. L'écart entre le taux d'actualisation des engagements et le taux de rendement réel des actifs de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres.

Autres normes et interprétations

Les textes suivants sont appliqués à compter du 1er janvier 2013 :

- la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » concerne principalement l'évaluation des instruments financiers au niveau du groupe, en précisant les modalités de calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers par la prise en compte du risque de crédit dans la valorisation des instruments dérivés. L'application d'IFRS 13 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.
- les amendements à IAS 1 intitulés « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) ».

Ainsi, il est distingué désormais dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

1. Les éléments composant les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres appelés à un reclassement ultérieur en résultat net ;
 2. Les éléments composant les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non concernés par un reclassement ultérieur en résultat net (correspondant uniquement aux écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi) ;
 3. La part relative aux entreprises associées pour chacune de ces deux natures de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.
- l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – Compensation des actifs et des passifs financiers » adopté par l'Union européenne en 2012. Dans ce cadre, des informations pour apprécier l'incidence actuelle ou potentielle des accords de compensation sont désormais présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les textes suivants, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013, n'ont pas eu d'impact sur les comptes :

- l'amendement à IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- les amendements à IFRS 1 intitulés « Hyper-inflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants » et « Prêts gouvernementaux » ;
- l'interprétation IFRIC 20 intitulée « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » ;
- les améliorations annuelles des IFRS (2009-2011).

Textes adoptés par l'Union Européenne dont l'application n'est pas obligatoire en 2013 et non appliqués par anticipation

Normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 (appliquées par le groupe SNCF par anticipation).

L'IASB (International Accounting Standards Board) a publié en mai 2011 trois nouvelles normes adoptées par l'Union européenne en 2012, concernant la consolidation des groupes :

- IFRS 10 : « États financiers consolidés » ;
- IFRS 11 : « Partenariats » ;
- IFRS 12 : « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

Ces normes ont été simultanément complétées par des amendements aux normes existantes suivantes :

- IAS 27 (2011) « États financiers individuels » ;
- IAS 28 (2011) « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Enfin, en 2012, des amendements ont été apportés aux normes IFRS 10, 11 et 12 concernant leurs « Dispositions transitoires » et aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 concernant les « Entités d'investissement ».

Ces nouvelles normes et amendements apportent un certain nombre d'évolutions : nouvelle définition plus large du contrôle pouvant conduire les groupes à élargir leur périmètre de consolidation en y incluant des entités jusqu'à présent non consolidées, suppression de la possibilité de consolider les coentreprises en intégration proportionnelle, et évolution qualitative et quantitative de l'information à fournir. Les principaux impacts attendus de ce nouveau dispositif normatif sont les suivants :

- la nouvelle définition du contrôle donnée par IFRS 10 ne modifierait pas de manière significative le périmètre de consolidation du Groupe ;
- l'application d'IFRS 11 conduirait à considérer les partenariats comme des coentreprises et à les consolider par mise en équivalence, à l'exception de quelques entités non significatives qui seraient considérées comme des opérations conjointes (consolidation de la quote-part d'actifs et de passifs).

Seul dans le périmètre de combinaison, le groupe SNCF a appliqué ces normes par anticipation.

Autres textes adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire

Les autres textes adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire en 2013 sont les suivants :

- les amendements à IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » ;
- les amendements à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- les amendements à IAS 36 « Dépréciation des actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

Autres textes publiés par l'IASB mais non approuvés par l'Union européenne

Les textes suivants concernant des règles et méthodes comptables et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une approbation par l'Union européenne :

- l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » ;
- la norme IFRS 9 phase III « Comptabilité de couverture » ;
- les amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies - Cotisations des membres du personnel ».

2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement

En application du paragraphe 38 de la norme IAS 31 qui autorise la consolidation par mise en équivalence des entités détenues conjointement, il a été décidé depuis l'exercice 2007 de comptabiliser par mise en équivalence non seulement les entités sous influence notable mais également les entités contrôlées conjointement.

2.3 Périmètre de combinaison et méthode de combinaison

Les états financiers combinés intègrent les comptes des entités contrôlées par l'État. Il s'agit des comptes sociaux lorsque les entreprises n'établissent pas de comptes consolidés.

Le périmètre de combinaison défini par l'article 142-I modifié de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relatif aux nouvelles régulations économiques prescrit que toutes les entités significatives contrôlées par l'État, sont incluses dans le périmètre de combinaison. En conséquence, seules auraient dû être intégrées les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'État, et ceci conformément aux paragraphes 1002 et 1003 du règlement 99-02.

Les comptes combinés s'inscrivant dans le cadre du rapport de l'État actionnaire, un second critère a été ajouté afin de fournir une image économique et institutionnelle de la notion « d'État entrepreneur ».

Par conséquent, les entités considérées comme des « opérateurs de politiques publiques » sont en dehors du périmètre. Cette notion a été retenue par le comité des normes de comptabilité publique afin de caractériser les entités détenues par l'État selon leur proximité économique et financière.

Ainsi, les entités contrôlées ayant une activité non marchande, financée majoritairement et étroitement encadrée, selon une mission et des objectifs définis par l'État sont qualifiées « d'opérateurs des politiques de l'État ». Les autres entités contrôlées ne répondant pas à ces caractéristiques sont considérées comme des « non opérateurs ». Enfin, les entités contrôlées et non opérateurs des politiques de l'État qui ne représentent pas un poids significatif par rapport à leur secteur n'ont pas été incluses dans le périmètre.

L'importance relative de chaque entité s'apprécie par rapport aux principaux agrégats (total bilan/chiffre d'affaires/dettes financières/effectifs) représentés par l'ensemble des entités du secteur d'activité dans lequel elle se trouve. Dès qu'une entité dépasse l'un des quatre seuils, elle est incluse dans le champ de la combinaison.

En vertu du critère d'opérateur des politiques de l'État, la Banque de France est classée en dehors du périmètre de combinaison.

Par ailleurs, la Caisse des dépôts et ses filiales ne sont pas retenues dans le périmètre.

Afin de refléter une image fidèle des données chiffrées, les entités dans lesquelles l'État actionnaire a une influence notable sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles, combinées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est présumée comptablement lorsque l'entité dispose d'un droit de vote au moins égal à 20 % ou est présent dans un comité significatif de l'entité.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

En 2013, les entités intégrées dans les comptes combinés par la méthode de la mise en équivalence sont Orange (13,57 %), Air France KLM (16,10 %), Safran (22,44 %), Renault (15,20 %), Airbus (12,03 %), Thales (26,96 %), GDF-Suez (37,53 %), Semmaris (33,34 %), Aéroport de Bâle-Mulhouse (50 %), DCNS (63,84 %) et Dexia (44,4 %).

2.4 Homogénéité des principes et convergence

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application de normes homogènes par toutes les entités concernées, avec la mise en œuvre au titre de l'exercice 2013 des règles suivantes :

- le retraitement des écritures de nature fiscale a été réalisé pour les entités combinées présentant des comptes sociaux ;
- l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) a été réalisée lorsque l'information a effectivement été obtenue.

2.5 Élimination des comptes intra-groupes

Les créances et les dettes ainsi que les principaux flux de produits et de charges entre les entités comprises dans le périmètre sont éliminés.

Les modalités de simplification suivantes ont été mises en œuvre :

- les opérations avec les entités mères des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été les seules effectivement déclarées ;
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 M€ pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie, etc.) n'ont pas été éliminées pour les montants inférieurs à 10 M€.

2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

Acquisitions d'intérêts non contrôlant

Compte tenu de la technique de combinaison (agrégation globale d'entités combinées), la problématique des intérêts minoritaires ne concerne que les transactions intervenues au niveau même des entités combinées établissant des comptes consolidés.

Engagements de rachat d'intérêts non contrôlant

En l'état des textes actuels, les engagements de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur de rachat en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires. La différence entre leur montant et celui de l'engagement peuvent être, en l'absence de précision des textes, portée en « écarts d'acquisition » ou en « capitaux propres ». La première approche reflète le traitement comptable qui aurait été appliqué au moment du rachat.

Dans le compte de résultat, les intérêts minoritaires continuent d'être constatés bien que les normes actuelles ne s'opposent pas à un traitement différent. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Ce mode de comptabilisation pourrait être revu ultérieurement en fonction des conclusions de l'IFRIC qui a été saisi de la question et qui débat actuellement sur les conséquences comptables de tels engagements.

2.7 Dépréciation d'actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, qui font l'objet d'une recherche lors de chaque clôture. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, les goodwill et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service doivent en outre être testées tous les ans.

La valeur comptable au bilan des unités génératrices de trésorerie identifiées (actifs incorporels, écarts d'acquisition, actifs corporels) est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant un taux avant impôt qui reflète l'appréciation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT. Elle est dans un tel cas imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations), sauf celles qui concernent l'écart d'acquisition qui sont irréversibles.

2.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés à l'occasion d'une prise de participation sont définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise. Lors de la prise de contrôle, cette valeur est la juste valeur établie par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts. En dehors des prises de contrôle, il n'y a pas de réévaluation des actifs et des passifs acquis.

Les écarts d'acquisition reconnus dans les comptes combinés sont ceux figurant dans les comptes consolidés des entités combinées.

- Les éléments de détermination des écarts d'acquisitions ne sont pas reconsidérés (coût des titres, évaluation des éléments d'actif et de passif identifiables).
- Les modalités de dépréciation retenues par les entités sont présumées les mieux adaptées à leurs domaines d'activité.
- Les opérations d'acquisition comptabilisées selon la méthode dérogatoire ne sont pas retraitées.

Conformément à IFRS 3R « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. La norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » prescrit que ces tests soient généralement réalisés

au niveau de chaque UGT à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté. Ils peuvent l'être également au niveau de regroupements au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique au niveau desquels est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

Au titre de l'exercice 2013, tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Les amortissements enregistrés par les entités en normes françaises n'ont pas été modifiés et ont fait l'objet d'un simple reclassement en dépréciation.

2.9 Marques et bases d'abonnés

Les marques et les bases d'abonnés sont comptabilisées au coût d'acquisition, le plus souvent celui déterminé lors de l'affectation du prix d'acquisition d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

■ Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties, elles font l'objet de tests de dépréciation. Les marques ayant une durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

■ Bases d'abonnés

Les bases d'abonnés sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale. La durée d'amortissement observée est comprise entre 3 et 7 ans.

2.10 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les droits de bail ;
- les dépenses engagées pour l'obtention du droit d'exploitation de brevets, licences ;
- les logiciels, les frais de développement ;
- les études et travaux d'exploration minière ;
- les actifs incorporels du domaine concédé.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

En cas d'événements défavorables, un test de dépréciation est effectué et une provision est constatée si la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Logiciels

Les logiciels acquis ou développés en interne sont inscrits au bilan. Les coûts de paramétrage et de développement sont amortis sur des durées maximum de 10 ans, en rapport avec la durée d'utilisation du système. Les logiciels et le matériel acquis pour

la mise en service du système sont amortis sur des durées plus courtes, en général trois exercices.

Frais de développement

Les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront très probablement à l'entreprise ;
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq ans ou par référence aux quantités vendues ou au chiffre d'affaires.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes : en l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, ces études et travaux sont inscrits en charges de l'exercice. Les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait de ces réserves, qu'ils ont permis d'identifier.

Actifs incorporels du domaine concédé

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » traite des accords conclus en principe entre : une entreprise et une entité du secteur public (État, collectivité locale, etc.), le concessionnaire et le concédant, dont l'objet est d'offrir des prestations de service public. Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Ce contrôle est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services rendus grâce à l'infrastructure concédée, à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle, par la propriété, le droit aux bénéfices ou tout autre moyen, tout intérêt résiduel dès lors que celui-ci est significatif dans l'infrastructure au terme du contrat.

L'interprétation IFRIC 12 dispose que, lorsque le concessionnaire doit procéder à la construction de biens formant l'infrastructure (construction de biens de premier établissement) pour pouvoir bénéficier du « droit de facturer les utilisateurs », cette prestation de construction relève de la norme IAS 11 sur les contrats de construction, et que les droits reçus en retour constituent un échange à comptabiliser en application de la norme IAS 38.

2.11 Immobilisations corporelles - domaine concédé

Les immobilisations corporelles du domaine concédé sont celles construites ou acquises en vertu des obligations supportées du fait des contrats de concession bénéficiant à des entités du périmètre de combinaison. Ces entités font partie du secteur énergie.

Les immobilisations concédées sont transférées aux autorités concédantes, l'État ou d'autres collectivités territoriales à l'issue des contrats, sauf lorsque ceux-ci sont appelés à être reconduits.

Les immobilisations sont évaluées au bilan à leur coût, celui-ci étant déterminé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre.

Les immobilisations corporelles concédées non renouvelables sont celles dont les durées de vie excèdent celles des contrats de concession. Elles sont amorties en principe linéairement sur la durée des contrats, sauf lorsque les contrats sont reconductibles.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables sont celles qui devront être renouvelées au moins une fois avant le terme de la concession. Elles font l'objet d'un amortissement technique, calculé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre, et d'un amortissement de caducité sur la durée des contrats.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables du secteur de l'énergie font l'objet également de provisions pour renouvellement calculées par référence à la différence entre le coût de remplacement et leur coût d'origine.

Lorsque les immobilisations corporelles concédées résultent d'un apport gratuit de l'autorité concédante, leur valeur est inscrite en immobilisation concédée en contrepartie d'une imputation au passif. Un amortissement, calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage, constate la perte de valeur et la diminution corrélative du poste de passif. Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat. En cas d'obligation de renouveler le bien, la provision pour renouvellement a pour base l'intégralité du coût prévu de renouvellement.

2.12 Immobilisations corporelles – domaine propre

Biens propres acquis ou créés

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que l'entité encourt. Le coût des réseaux comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément est comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme nécessitant l'utilisation de taux et de modes d'amortissement différents.

Le coût des installations dont la réalisation a été internalisée comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et aux avis 2003-E et 2005-D du comité d'urgence, les entités en normes françaises ont :

- appliqué l'approche par composants ;
- réexaminé les durées d'utilité des composants ;
- adapté les modalités de calcul de la provision pour gros entretien afin de tenir compte de l'approche par composants et de la modification des durées ;
- adopté une nouvelle méthode de détermination des pertes de valeurs d'actifs conforme aux normes internationales.

Biens mis à disposition

Seule la SNCF possède à son actif des biens mis à disposition.

La loi française d'orientation des transports intérieurs (LOTI), partiellement recodifiée dans la partie législative du code des transports du 28 octobre 2010, fixe les conditions de possession du domaine confié à la SNCF.

Le 1er janvier 1983, à la création de l'EPIC SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'État, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan de la SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du groupe.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, la maison mère exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

Les biens immobiliers détenus par l'établissement public, qui cessent d'être affectés à la poursuite de ses missions ou qui font partie du domaine privé, peuvent recevoir une autre affectation domaniale ou être aliénés par l'établissement public à son profit.

2.13 Location-financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Le respect d'un des critères suivants permet d'apprécier la nature exacte de ces contrats :

- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

En cas de transfert de propriété du bien loué, les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

En l'absence de transfert de propriété, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la durée d'utilisation, si celle-ci est plus courte.

À la clôture de l'exercice 2013, aucun retraitement sur les comptes des entités du périmètre de combinaison n'a été réalisé. Les locations-financement retraitées sont donc exclusivement celles qui le sont dans les comptes des entités.

Contrats de location simple

Les contrats de location ne correspondant pas à la définition d'un contrat de location-financement sont qualifiés de contrats de location simple et comptabilisés comme tels. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

Accords qui contiennent des contrats de location

Conformément à l'interprétation IFRIC 4, les entités de la combinaison identifient les accords qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit d'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, dès lors que le preneur bénéficie d'une part substantielle de la production de l'actif et que le paiement n'est pas dépendant de la production ou du prix du marché.

Les accords ainsi identifiés sont assimilés à des contrats de location et sont analysés en regard des dispositions de la norme IAS 17 en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement.

2.14 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par les entités pour leurs besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ».

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par les entités pour leurs besoins propres sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

2.15 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, et que l'entité a transféré l'essentiel des risques et avantages sans conserver le contrôle de ces actifs.

A la date de comptabilisation initiale, les entités du périmètre de combinaison déterminent, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39. Les actifs finan-

ciers des entités en normes françaises ont été reclassés dans les rubriques détaillées ci-dessous mais n'ont pas fait l'objet de retraitement à la juste valeur. Cette position est justifiée par le principe de l'importance relative.

Actifs financiers évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat

Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

Prêts et créances

Il s'agit principalement des autres immobilisations financières qui comprennent notamment les créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel ainsi que des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur de recouvrement estimée est inférieure à la valeur comptable.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables à conditions de maturité et revenus déterminées à l'émission et que les entités ont l'intention et les moyens de conserver jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors de tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit principalement de titres de participations non consolidés. A chaque clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont sortis de l'actif, le cumul des profits ou pertes, comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres, est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

2.16 Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

Combustibles nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, ainsi que les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks. Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût

moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Les combustibles nucléaires et les en-cours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous traitées (fluoration, enrichissement, etc.).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges.

L'uranium issu du retraitement n'est pas valorisé compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré, constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

2.17 Créances d'exploitation

Les créances-clients sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement. Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non-recouvrement ultérieur.

2.18 Actifs destinés à être vendus et abandon d'activité

Les actifs non courants destinés à être cédés correspondent à un ensemble d'actifs dont les entités ont l'intention de se défaire dans un délai de douze mois par une vente, un échange contre d'autres actifs ou tout autre moyen, mais en une transaction unique.

Seuls les actifs non courants disponibles pour une cession immédiate et hautement probable sont classés dans la rubrique « Actifs non courants destinés à être cédés ». Cette catégorie d'actifs est soumise à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5.

Les entités évaluent ces actifs, classés comme détenus en vue de la vente, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Leur amortissement cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.19 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.20 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux salariés sont comptabilisées selon la norme IFRS 2. Le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options attribuées est calculé sur la base du modèle binomial ou Black and Scholes. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à

leurs dates d'attribution respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Cette charge est incluse dans le résultat opérationnel courant avec pour contrepartie le compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

2.21 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues des systèmes d'information, d'hypothèses, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires de chaque entité du périmètre de combinaison. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions pour démantèlement et reconstitution des sites :

Elles sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent ou ont supporté des ouvrages. Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Elles sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel qui est amorti sur la durée d'exploitation prévisible du site concerné.

Les provisions sont actualisées en prenant en compte la date effective d'engagement des coûts.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Dans tous les cas, l'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager, etc.) conduit à modifier la valeur de l'actif, l'impact dans le montant de l'amortissement étant pris de manière prospective. Enfin, un test de perte de valeur est mis en œuvre en cas d'augmentation de la valeur de l'actif. Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat opérationnel ; la charge de désactualisation figure en « Autres charges financières ».

Provision pour renouvellement

La provision pour renouvellement est constituée de manière progressive pour couvrir l'obligation existant au titre des biens renouvelables avant l'échéance du contrat.

Dans la majorité des cas, elle est constituée à partir de la date de début du contrat de concession jusqu'à la date de renouvellement effectif.

Lors du renouvellement d'un bien, le coût du bien remplaçant est inscrit à l'actif et, corrélativement, la provision pour renouvellement est virée au crédit du poste « Droits des concédants dans les actifs ». Le bien remplaçant fait l'objet d'un amortissement comme décrit ci-dessus pour le cas des actifs reçus gratuitement.

Autres provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir les obligations légales, juridiques ou implicites résultant d'événements passés pour lesquelles les entités de la combinaison prévoient qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

Tous les risques sont régulièrement examinés.

Lorsqu'elles sont utilisées, les provisions sont reprises au compte de résultat et viennent en contrepartie des charges correspondantes.

2.22 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

Entités en normes françaises

Pour les entités en normes françaises, les dettes financières sont présentées nettes des primes d'émission ou de remboursement. La charge d'intérêts de la période reste néanmoins enregistrée selon le plan d'amortissement contractuel et non pas selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette position est justifiée par le principe d'importance relative.

2.23 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un instrument dérivé est un instrument financier qui présente les caractéristiques suivantes :

(a) sa valeur évolue en fonction d'une variable qui peut être : un taux d'intérêt spécifié, le prix d'un instrument financier, le prix d'une marchandise, un taux de change, un indice de prix ou de taux, une notation ou un indice de crédit, etc. Dans le cas d'une variable non financière, elle ne doit pas être spécifique à l'une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent ») ;

(b) il ne requiert aucun placement net initial, même inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;

(c) il est réglé à une date future.

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés de taux relatifs à la couverture de la dette à long terme, les dérivés de change relatifs à l'investissement net à l'étranger et de la dette libellée en devises étrangères, ainsi que les dérivés de change et les dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

Lorsque l'instrument financier est effectivement qualifié d'instrument de couverture, il est évalué et comptabilisé conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;
- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en « Autres actifs financiers courants » ou au « passif en Emprunts et dettes financières courantes », ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soulte correspondant à leur juste valeur.

En termes d'évaluation, la meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libres de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument dérivé ;

- prix cotés sur un marché organisé pour les obligations cotées et les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de *cash flows* futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

2.24 Engagements de retraite et assimilés

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations des entités de la combinaison est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs, correspondant aux avantages, est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité, de rotation du personnel. Ces hypothèses sont inhérentes à chaque entité.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Dans les pays où une telle référence n'existe pas, le taux retenu est obtenu par référence à celui des obligations d'État.

Ces taux sont homogénéisés sur la zone euro.

Détermination des écarts actuariels

Pour les retraites, les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels sont constatés dans le résultat global.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Fonds externalisés

Les fonds externalisés sont appelés à couvrir des engagements de retraites et autres prestations assimilées. Ils sont évalués au bilan en valeur de marché ou, le cas échéant, sur la base de l'évaluation communiquée par le gestionnaire.

Les actifs de couverture sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation au bilan.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle après déduction de la juste valeur des actifs du régime, présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan, dans la limite du cumul de ces éléments différés et de la valeur actualisée des sommes susceptibles d'être récupérées par l'entreprise sous la forme d'une réduction de cotisations futures.

2.25 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les autres dettes sont constituées des dettes sociales, des produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice, des charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement, ainsi que des composantes couvertes des engagements fermes d'achat ou de vente dans le cadre d'opérations éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

2.26 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporelles résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et la valeur fiscale de ces mêmes éléments.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la clôture, tous les décalages temporels étant retenus.

Des situations nettes actives d'impôts différés sont comptabilisées dès lors que ces créances d'impôts sont récupérables avec une probabilité suffisante.

2.27 Contrats de longue durée

Les prestations de services, dont l'exécution dépasse le cadre d'un exercice, sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement dans les comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison.

2.28 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité EDF

Constatation des actifs comme immobilisations corporelles du domaine concédé

L'enregistrement de l'ensemble des biens de la concession à l'actif du bilan, quelle que soit l'origine de leur financement, se justifie au regard de la norme IAS 16. En effet EDF en assume le contrôle et le risque :

- EDF exploite les ouvrages à ses risques et périls sur toute la durée de la concession ;
- EDF assume la majeure partie des risques et avantages, tant techniques qu'économiques sur la durée de vie de l'infrastructure du réseau.

Ces immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

Constatation des passifs spécifiques des concessions

Ces passifs, représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges, sont présentés annuellement aux concédants et répondent aux critères de comptabilisation prévus par la norme IAS 37.

- Droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire.
- Droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent les rubriques suivantes :
 - l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant ;
 - la provision pour renouvellement, assise sur la différence entre la valeur de renouvellement à la date d'arrêt des comptes et la valeur d'origine, pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession ;
 - les dotations annuelles à la provision correspondent à l'écart entre valeur de remplacement réappréciée chaque année en date de clôture et valeur d'origine, diminué des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Ceci conduit à enregistrer des charges qui progressent dans le temps.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant, constitués au titre du bien remplacé, sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant en effet considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien.

L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

Dans ces conditions, les droits du concédant à récupérer gratuitement les biens existants croissent au fur et à mesure du renouvellement des biens.

2.29 Estimations

Pour établir leurs comptes, les entités du périmètre procèdent à des estimations qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et appréciations sont revues de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans les futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs corporels et incorporels ;
- les modèles et les flux de trésorerie prévisionnels ainsi que les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour valoriser les engagements de rachats d'actions aux actionnaires minoritaires de filiales ;

- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs ;
- l'ensemble des modèles, hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des rémunérations en actions et assimilées ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle et les actifs correspondants, notamment :
 - les devis prévisionnels de ces opérations ;
 - les taux d'inflation et d'actualisation ;
 - l'échéancier prévisionnel des dépenses ;
 - la durée d'exploitation des installations ;
 - la quote-part financée par des tiers.
- l'ensemble des hypothèses retenues pour calculer les obligations de renouvellement dans le cadre du renouvellement des biens du domaine concédé (évaluation sur la base des engagements contractuels, tels qu'ils sont calculés et communiqués aux concédants dans le cadre de comptes rendus d'activité) ;
- les estimations relatives à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels ;
- la prise en compte des perspectives de recouvrabilité permettant la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- l'ensemble des hypothèses retenues (statistiques de consommations et estimations des prix) qui permettent d'évaluer les factures à établir à la date de clôture.

3. NOTES ANNEXES

NOTE 1 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (en millions d'euros)

	2013	2012*	Variations	
Chiffre d'affaires	147 012	142 650	4 362	3,1 %
Produits nets des activités bancaires	5 746	5 519	227	
Autres produits des activités ordinaires	10 557	10 868	-311	
Total CA et autres produits des activités ordinaires	163 313	159 037	4 276	2,69 %

(*) après retraitement proforma des comptes 2012

Le chiffre d'affaires s'améliore de 4,3 Md€ entre 2012 et 2013 soit +3,1 % de croissance organique.

Comme en 2012, les entités suivantes sont les principales contributrices au chiffres d'affaires 2013 : EDF : 75,4 Md€ (72 Md€* en 2012) ; SNCF : 28,8 Md€ (27,4 Md€* en 2012) ; La Poste : 16,5 Md€ (16,4 Md€ en 2012) ; Areva : 6,6 Md€ (6,4 Md€* en 2012) ; RATP : 5 Md€ (4,8 Md€ en 2012) ; RFF : 2,3 Md€ (3,6 Md€ en 2012) ; ADP : 2,7 Md€ (2,6 Md€ en 2012) ; FDJ : 1,5 Md€ (idem en 2012).

Ces sociétés représentent à elles seules 94,5 % du chiffre d'affaires 2013 (94,6 % en 2012).

	Note	2013	2012	Variations
Industries de défense	(1)	1 535	1 176	359
Infrastructures de transport	(2)	6 754	6 397	357
Transports	(3)	33 866	33 735	130
Energie	(4)	81 995	78 464	3 531
Médias		4 007	4 164	-157
Services	(5)	18 041	17 919	122
Services financiers		-	-	
Defaisance		-	-	
Immobilier		35	13	22
BPI		-	-	
Autres industries		779	783	-4
Total Chiffre d'affaires		147 012	142 650	4 362

(1) L'augmentation du secteur est liée à l'entrée dans le périmètre de la société Odas (250 M€) et à l'augmentation du chiffre d'affaires des autres sociétés en particulier Giat (61 M€) et DCI (31 M€).

(2) L'évolution du secteur s'explique par la croissance du chiffre d'affaires de RFF (0,1 Md€), d'ADP (0,1 Md€) et par les entrées de périmètre (0,1 Md€).

(3) Après prise en compte du retraitement lié à l'application des normes IFRS 10 et 11 sur les comptes 2012 du groupe SNCF pour -1,6 Md€, le chiffre d'affaires du secteur reste stable (Voir §1.6). L'augmentation de 0,1 Md€ est liée à la hausse du chiffre d'affaires de la RATP du secteur « Transports » qui porte les activités d'exploitation de services de transport de voyageurs en Ile de France, en France et à l'étranger.

Le chiffre d'affaires de la SNCF est quant à lui stable à 32,2 Md€ en 2012 et 2013.

(4) La hausse du chiffre d'affaires de +3,5 Md€ en 2013 (pour rappel +7,5 Md€ entre 2011/2012) s'explique d'une part, par la croissance du chiffre d'affaires du groupe Areva de +0,2 Md€ portée sur l'ensemble de ses activités (à l'exception de la branche Energies Renouvelables) et d'autre part, par l'augmentation du chiffre d'affaires EDF de +3,4 Md€, qui au-delà de la croissance organique résultant d'effets prix ou volumes, est liée aux effets favorables des variations de périmètre d'Edison en année pleine 2013.

(5) L'évolution constatée sur le secteur provient essentiellement du chiffre d'affaires « Express » de La Poste (0,1 Md€) alors que l'activité courrier national connaît une décroissance de son activité.

Comptes combinés

Secteurs d'activité	Note	2013	2012	Variations
Industries de défense		76	47	29
Infrastructures de transport		312	475	-163
Transports		104	40	64
Energie	(1)	9 583	9 781	-199
Médias		255	254	1
Services		94	155	-61
Services financiers		-	-	-
Défaisance		-	-	-
Immobilier		-	2	-2
BPI		-	-	-
Autres industries		133	113	20
Total Autres produits des activités ordinaires		10 557	10 868	-311

(1) Le poste est constitué des éléments suivants d'EDF :

- la subvention reçue ou à recevoir par EDF au titre de la CSPE, qui se traduit dans les comptes par un produit de 5,1 Md€ en 2013 (4,7 Md€ en 2012). Cette évolution s'explique principalement par la baisse des prix de marché de l'électricité, qui a pour effet d'augmenter la subvention à recevoir relative aux obligations d'achat en métropole, et par la hausse des volumes d'achats d'énergie dans les zones non interconnectées ;
- la production stockée et immobilisée pour un montant de 4,3 Md€ en 2013 contre 5,2 Md€ en 2012 ;

NOTE 2: CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS (en millions d'euros)

SYNTHÈSE

	Notes	2013	2012*	Variations
Charges de personnel	2.1	46 679	46 154	525
Achats et charges externes	2.2	81 246	80 569	677
Impôts taxes	2.3	6 609	6 321	288
Autres produits et charges opérationnels	2.4	11 564	12 342	-778
Total autres produits et charges opérationnels		146 097	145 386	711

(* après retraitement proforma des comptes 2012)

L'augmentation des charges et autres produits opérationnels de +0,7 Md€ est principalement liée à l'évolution des charges de personnel (+0,5 Md€) et aux achats et charges externes (+0,7 Md€) compensée par la réduction des autres produits et charges opérationnels (-0,8 Md€).

2.1 Charges de personnel

	Notes	2013	2012	Variations
Industries de défense		377	365	13
Infrastructures de transport		1 377	1 289	87
Transports	2.1.1	15 986	15 633	353
Energie	2.1.2	15 474	15 372	102
Médias		1 523	1 509	14
Services	2.1.3	11 708	11 788	-80
Services financiers		34	-	34
Défaisance		-	-	-
Immobilier		2	3	-1
BPI		-	-	-
Autres industries		197	195	2
Total Charges de personnel		46 679	46 154	525

Les charges de personnels progressent de 0,5 Md€ suite aux effets conjugués suivants :

- 2.1.1 Légère hausse des charges de personnel (+0,4 Md€) du groupe SNCF en raison de l'augmentation des ETP (+616), de la hausse des frais de personnel moyens par salarié (+2%).
- 2.1.2 Légère augmentation des charges de personnel (+0,1 Md€) relative au groupe EDF et expliquée par l'augmentation des ETP (+211) et des charges liées aux avantages postérieurs à l'emploi (+0,2 Md€).
- 2.1.3 Baisse des charges de personnel (-0,1 Md€) principalement sur La Poste : hausse en nominal des « salaires, traitements, assimilés et charges » + 0,2 Md€ compensée par l'impact de la comptabilisation du CICE en 2013 (-0,3 Md€).

2.2 Achats et charges externes

Secteurs d'activité	Notes	2013	2012	Variations
Industries de défense		1 069	750	319
Infrastructures de transport		1 806	1 694	112
Transports	2.2.1	12 897	13 115	-218
Energie	2.2.2	54 043	53 769	274
Médias		2 151	2 250	-99
Services	2.2.3	8 629	8 394	235
Services financiers		47	-	47
Défaisance		10	15	-5
Immobilier		6	9	-3
BPI		1	-	1
Autres industries		587	572	14
Total Achats et charges externes		81 246	80 569	677

Sur les 3 principaux secteurs contributifs, les achats et charges externes augmentent de 0,7 Md€ compte tenu des éléments suivants :

- 2.2.1. Diminution sur le groupe SNCF (-0,2 Md€) en raison de la stagnation de l'activité.
- 2.2.2. Augmentation sur le groupe EDF, liée à la hausse des achats d'énergie produite par les tiers et des charges de transport et d'acheminement.
- 2.2.3. Augmentation sur le secteur Services (+ 0,2 Md€) due aux coûts de sous-traitance de La Poste.

2.3 Impôts et taxes

Secteurs d'activité	2013	2012
Industries de défense	30	31
Infrastructures de transport	312	336
Transports	1 340	1 378
Energie	3 556	3 223
Médias	270	267
Services	1 068	1 060
Services financiers	6	-
Défaisance	0	0
Immobilier	1	1
BPI	0	-
Autres industries	27	27
Total Impôts et taxes	6 609	6 321

2.4 Autres produits et charges opérationnels (par secteur)

Secteurs d'activité	Notes	2013	2012	Variations
Industries de défense		-442	-68	-374
Infrastructures de transport		1 481	1 241	240
Transports	2.4.1	2 941	1 982	959
Energie	2.4.2	10 083	7 416	2 667
Médias		420	373	47
Services		1 346	1 366	-20
Services financiers		178	-	178
Défaisance	2.4.3	-4 522	-23	-4 499
Immobilier		4	-3	7
BPI		12	-	12
Autres industries		63	59	4
Total autres produits (-) et charges opérationnels (+)	2.5	11 564	12 342	-778

Les principaux éléments constitutifs des « Autres produits et charges opérationnels » et leurs variations 2012/2013 s'expliquent ainsi :

- 2.4.1- SNCF, dépréciation de l'UGT TGV France et Europe (hors Eurostar) pour 1,4 M€ en 2013. En 2012, la SNCF avait comptabilisé une dépréciation de l'UGT « Offre Globale » de la branche SNCF Geodis pour 0,3 Md€ soit une variation 2013/2012 de 1 Md€.

- 2.4.2- EDF et Areva, effets conjugués des éléments suivants :
 - EDF : produits de déconsolidation et de cessions d'immobilisations pour 0,3 Md€ relatifs à la cession d'actifs immobiliers en France et d'actifs de production d'EDF Energies nouvelles (0,25 Md€) ; la cession de titres de participations du Groupe dans SSE (0,05 Md€).
 - EDF : augmentation des provisions pour 2,2 Md€ notamment les provisions pour déconstructions et derniers cœurs (voir note 20 provisions).
 - Areva : augmentation des provisions pour 0,5 Md€ en raison de la constatation en 2013 de perte de valeur sur la BU Solaire pour 0,2 Md€ et la comptabilisation de dotations nettes aux immobilisations pour 0,3 Md€.
- 2.4.3- EPFR, rachat de la dette sur le Crédit Lyonnais par l'État.

2.5 Autres produits et charges opérationnels (par nature)

		2013	2012	Variations
Autres produits et charges d'exploitation		155	-458	613
Autres produits et charges opérationnels	2.5.1	-6 109	-1 186	-4 923
Dotations nettes des reprises d'amortissements et provisions	2.5.2	17 518	13 986	3 532
TOTAL		11 564	12 342	-778

■ 2.5.1 Autres produits et charges opérationnels (M€)

	Notes	2013	2012
Charge/ Produit Net(te) sur opération de gestion		-380	64
+/- value cession sur immobilisations (in)corporelles		904	526
+/- value de cession sur immobilisations financières	2.5.1.1	-910	-319
Prod.exc. sur exercices antérieurs	2.5.1.2	-4 481	-1
Subventions virées au résultat		-1 157	-1 168
Autres		-85	-288
TOTAL		-6 109	-1 186

2.5.1.1- le poste est principalement composé du produit de cession lié au rachat par Sogead de ses propres titres (cf. événements significatifs note 1.2).

2.5.1.2- le poste comprend un produit de 4,5 Md€ constaté sur l'EPFR suite au rachat de la dette auprès du Crédit Lyonnais par l'État.

■ 2.5.2 Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions

	Notes	2013	2012
Dotations nettes reprises Amts.Provisions expl.	2.5.2.1	17 271	13 465
Dépréciation des écarts d'acquisitions	2.5.2.2	247	521
TOTAL		17 518	13 986

2.5.2.1- le poste comprend principalement les dotations nettes de reprises d'exploitation d'EDF, SNCF et Areva (note 2.4).

2.5.2.2- Cf. note 4- Écarts d'acquisitions.

NOTE 3 : RÉSULTAT FINANCIER

L'amélioration du résultat financier est due à :

- la diminution du coût de l'endettement brut (note 3.1) ;
- la baisse des effets de l'actualisation des provisions pour aval du cycle nucléaire, déconstruction et derniers cœurs (note 3.2) ;
- une stagnation des produits sur actifs financiers et actifs disponibles à la vente (note 3.3).

Secteurs d'activité	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-5 411	-5 615
Variation de juste valeur des dérivés et éléments de couverture sur dettes	120	-31
Reprise en résultat des variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	11	-41
Résultat net de change	-9	101
Autres charges et produits financiers	8	-1
Coût de l'endettement financier brut	-5 281	-5 587
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et pour avantages à long terme	-1 436	-1 701
Provision pour aval du cycle nucléaire, déconstruction du dernier cœur	-1 860	-2 189
Autres provisions et avances	-108	124
Effet de l'actualisation	-3 404	-3 766
Produits sur trésorerie et équivalents de trésorerie	542	683
Produits (charges) sur actifs disponibles à la vente	1 104	710
Produits (charges) sur actifs financiers	247	975
Variations des instruments financiers évalués à la juste valeur avec les variations de juste valeur en résultat	142	-36
Autres charges et produits financiers	233	-90
Résultat de change sur éléments financiers hors dettes	-40	-91
Rendement des actifs de couverture	565	664
Intérêts d'emprunts capitalisés	487	425
Autres produits et charges financiers	3 280	3 240
RESULTAT FINANCIER	-5 405	-6 113

(*) après retraitement proforma des comptes 2012

3.1 Coût de l'endettement financier brut

Les principaux contributeurs aux charges d'intérêts sur les opérations de financement sont détaillés dans le tableau ci-après :

	Exercice 2013	Exercice 2012
EDF	-2 406	-2 538
RFF	-1 280	-1 279
SNCF	-290	-293
AREVA	-258	-236
LA POSTE	-194	-193
ADP	-131	-133
CNA	-457	-570
RATP	-229	-241
Autres	-166	-132
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-5 411	-5 615

La réduction de la charge d'endettement de la période doit être analysée à l'aune de la mise en place de produits d'endettement conduisant l'enregistrement d'une partie des frais financiers directement en réduction des capitaux propres.

Par ailleurs, les autres éléments du coût de l'endettement brut sont constitués essentiellement de variation de juste valeur des dérivés de couverture +120 M€ (dont essentiellement RFF +81 M€ et SNCF +64 M€)

3.2 Effet de l'actualisation

Les effets de l'actualisation des provisions pour aval du cycle nucléaire, déconstruction et derniers cœurs intégraient sur l'exercice 2012 une charge de 244 M€ liée à la révision du taux d'actualisation pour la France.

3.3 Autres produits et charges financières

Les produits nets des charges sur les actifs financiers disponibles à la vente intègrent des résultats de cession, des produits d'intérêts et des dividendes.

En 2013, les produits et charges sur actifs financiers disponibles à la vente incluent des plus-values nettes de cessions relatives aux actifs dédiés d'EDF à hauteur de 714 M€ (260 M€ en 2012).

En 2013, les produits sur autres actifs financiers intègrent un produit de 83 M€ au titre des coûts de portage de la créance constituée du déficit de la CSPE au 31 décembre 2012. En 2012, un produit de 629 M€ est comptabilisé à ce niveau au titre des coûts de portage passés cumulés.

Comptes combinés

NOTE 4 : ECARTS D'ACQUISITION (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Autres mouvements	Écart de change	Reclassements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute des écarts d'acquisition	21 338	35	-1 223	-313	-9	19 828
Dépréciation des écarts d'acquisition	3 769	248	-373	-25	-19	3 600
Valeur nette des écarts d'acquisition	17 569	-213	-850	-288	10	16 228

La baisse des écarts d'acquisition résulte principalement :

- des effets de l'application de la norme IFRS 5 « actifs détenus en vue de la vente » sur les goodwill de Dalkia International (EDF) pour 0,8 Md€ et les business Groupes Energie Eolienne et Energie Solaire (Areva) pour 0,1 Md€ enregistrés dans la rubrique « autres mouvements » ;
- l'enregistrement de perte de valeur pour 0,2 Md€ chez EDF (EDF Luminus (102 M€), Dalkia investissements (49 M€) et pour 0,1 Md€ chez Areva (dépréciation du goodwill résiduel de la BU Solaire).

Les écarts de conversion ont essentiellement pour origine l'appréciation de la livre sterling par rapport à l'euro.

NOTE 5 : MARQUES, BASE D'ABONNÉS ET LOGICIELS (Par secteur d'activité en flux, en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute - Licences, marques et b.a	8 079	184	-572	-82	-361	844	8 092
Industries de défense	23	0	-2	-	9	3	33
Infrastructures de transport	457	44	-18	-	-1	-14	468
Transports	1 435	36	-48	-2	-0	198	1 619
Energie	4 263	23	-127	-79	-386	533	4 227
Médias	257	19	-62	-	-	24	239
Services	1 602	58	-310	-1	17	97	1 463
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activités - defaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	0	0	-	-	-0	-	0
BPI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	41	3	-5	-0	-	4	43
Amortissement - Licences, marques et b.a	5 689	803	-573	-68	-364	9	5 477
Industries de défense	21	1	-1	-	6	-2	28
Infrastructures de transport	337	46	-13	-	-	0	371
Transports	995	191	-47	1	-0	-7	1 147
Energie	2 891	349	-121	-69	-371	17	2 662
Médias	202	27	-62	-	-0	0	167
Services	1 211	185	-325	-0	1	0	1 072
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activités - defaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier / autres	0	0	-	-	-0	-	0
BPI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	32	4	-5	-	-	0	31
Prov. dépréciation - Licences, marques et b.a	38	4	-33	3	-	3	9
Armement et aéronautique	1	-	-	3	-	1	3
Infrastructures de transports	0	-	-	-	-	-	0
Transports	35	4	-33	-	-	2	4
Energie	-	-	-	-	-	-	-
Médias	2	-	-0	-	-	-	2
Services	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activités - defaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier / autres	-	-	-	-	-	-	-
BPI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	2 353	-623	34	-17	3	858	2 606

Ce poste dont le montant s'élève à 2,6 Md€ en valeur nette au 31 décembre 2013 est principalement composé de logiciels (2 Md€), de droits de concession et brevets (0,5 Md€). Il inclut également les droits miniers d'Areva (1 Md€ en valeurs brutes) qui sont totalement amortis au 31 décembre 2013.

NOTE 6 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *(Par secteur d'activité en flux, en millions d'euros)*

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute des autres immobilisations incorporelles	15 369	2 966	-875	-219	-332	-773	16 136
Industries de défense	10	7	-0	-	-8	-0	9
Infrastructures de transport	65	21	-0	-0	0	18	104
Transports	1 824	174	-27	-13	3	-115	1 846
Energie	11 489	2 469	-767	-205	-345	-567	12 075
Médias	933	99	-44	-	-	-10	977
Services	1 025	195	-37	-1	17	-94	1 104
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activités - defaisance	17	-	-	-	-	-0	17
Immobilier / autres	-	-	-	-	-	-	-
BPI	-	-	-	-	-	-0	-
Industries	6	1	-0	-0	-	-4	3
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	3 943	721	-66	-72	-179	57	4 289
Industries de défense	8	0	-0	-	-7	2	3
Infrastructures de transport	26	3	-0	-0	-	-	29
Energie	2 282	450	-9	-68	-173	-61	2 421
Transports	340	75	-4	-4	-0	1	408
Médias	747	91	-43	-	-0	1	796
Services	521	101	-10	-0	2	-1	614
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activités - defaisance	17	-	-	-	-	-0	17
Immobilier / autres	-	-	-	-	-	-	-
BPI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	2	-	-	-	-	-0	2
Dépréciations des autres immobilisations incorporelles	506	219	-39	-45	-11	-108	737
Industries de défense	2	-	-0	-	-	-2	-
Infrastructures de transport	1	-	-0	-	-	-	1
Transports	63	66	-17	-	-	-3	109
Energie	402	146	-13	-45	-11	114	593
Médias	38	7	-9	-	0	-2	34
Services	0	0	-	-0	-	-	0
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activités - defaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier / autres	-	-	-	-	-	-	-
BPI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 919	2 026	-770	-102	-142	-823	11 109

Les principales augmentations de la période sur le secteur Energie sont constitués par :

- des droits d'émission de gaz à effet de serre - Certificats Verts chez EDF (augmentation de 1 053 M€ et diminution de 739 M€) ;
- des frais de recherche miniers à hauteur de 252 M€ chez Areva ;
- des frais de développement chez Areva (116 M€) notamment pour les projets de réacteurs EPR capitalisés.

Comptes combinés

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES-DOMAINE CONCÉDÉ (en millions d'euros)

Par comptes en flux	Valeurs nettes 31 décembre 2012	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Valeurs nettes 31 décembre 2013
Terrains	352	3	4	-	-0	3	354
Constructions	2 306	46	164	-	2	353	2 543
Installations Productions thermique et hydraulique	4 967	75	296	72	-7	510	5 321
Réseaux et installations électriques	44 026	-94	207	-	-5	1 688	45 408
Install.tech. Materiels et outillages	1 067	24	110	-	-3	159	1 138
Immobilisations de construction d'autoroutes	2 097	8	47	7	-	11	2 075
Autres immobilisations corporelles	3 104	3 815	96	-317	-0	-3 456	3 050
TOTAL	57 920	3 876	925	-238	-13	-730	59 890

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Validations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute des immobilisations corporelles	101 188	3 990	-798	-38	-381	1 193	105 154
Industries de défense	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	5 147	231	-65	-	-1	-5	5 306
Energie (1)	95 945	3 759	-733	-38	-380	1 198	99 752
Transports	-	-	-	-	-	-	-
Médias	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activités - defaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier / autres	-	-	-	-	-	-	-
BPI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	96	-	-	-	-	-	96
Amortissements des immobilisations corporelles	42 866	926	-684	-25	-2	1 926	45 006
Industries de défense	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	1 476	166	-59	-	-	-6	1 576
Energie	41 390	761	-626	-25	-2	1 932	43 430
Transports	-	-	-	-	-	-	-
Médias	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activités - defaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier / autres	-	-	-	-	-	-	-
BPI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations de immobilisations corporelles	402	-	-1	-	-141	-3	258
Industries de défense	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	250	-	-0	-	-	-	250
Transports	-	-	-	-	-	-	-
Energie	152	-	-1	-	-141	-3	8
Médias	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activités - defaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier / autres	-	-	-	-	-	-	-
BPI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE CONCÉDÉ	57 920	3 063	-112	-13	-238	-730	59 890

(1) Les augmentations du secteur Énergie comprennent essentiellement les investissements d'ERDF sur les raccordements des clients et sur la qualité de la desserte.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES-DOMAINE PROPRE (en millions d'euros)

Par comptes en flux	Solde au 31 décembre 2012	Variations Valeurs brutes	Variations Amortissements et provisions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Terrains	9 879	9	45	-29	-24	11	-	348	10 149
Installations Fixes de RFF	34 327	37	1 312	14	-	-	-	813	33 878
Constructions	24 422	172	1 447	15	-31	512	-	1 339	24 981
Installations générales et aménagement	1 376	-14	175	26	-1	-	-	106	1 319
Installations Production nucléaire	25 264	-102	2 444	-	-292	2 343	-	-81	24 689
Installations Productions thermique et hydraulique	9 301	58	1 224	-4	-10	2 435	-	-24	10 533
Réseaux et installations électriques	427	14	30	-160	-0	16	-	2	270
Installations techniques	14 955	484	1 251	-1 168	-264	1 639	-	1 729	16 124
Actifs de démantèlement	2 473	-26	14	-	-	-1	8	-41	2 398
Autres immobilisations corporelles	45 053	20 217	3 048	-78	-335	-5 365	-	-4 556	51 887
TOTAL	167 475	20 848	10 989	-1 384	-958	1 592	8	177	176 227

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations (1)	Diminutions	Écarts de conversion	Validations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute des immobilisations corporelles	306 071	21 886	-3 684	-1 287	-2 956	1 298	321 327
Industries de défense	923	61	-24	-2	-16	-0	941
Infrastructures de transport	81 218	6 618	-243	-0	292	1 930	89 816
Transports	56 753	3 519	-1 101	-19	53	-290	58 914
Energie	153 034	10 722	-1 757	-1 252	-3 346	-296	157 105
Médias	1 842	115	-40	-	-	-16	1 900
Services	11 665	783	-510	-12	60	-29	11 958
Services financiers	-	0	-	-	-	-	0
Entités en fin d'activités - defaisance	6	-	-	-	-	-	6
Immobilier / autres	89	37	-0	-	-0	-	127
BPI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	541	31	-9	-1	-	-1	561
Amortissements des immobilisations corporelles	132 113	10 002	-2 910	-284	-1 510	261	137 672
Industries de défense	532	32	-21	-2	4	1	547
Infrastructures de transport	21 756	1 935	-160	-0	15	1	23 547
Transports	30 753	2 188	-880	-8	13	253	32 320
Energie	72 309	4 961	-1 435	-269	-1 563	5	74 008
Médias	1 036	94	-39	-	-	0	1 091
Services	5 424	760	-368	-5	20	2	5 833
Services financiers	-	0	-	-	-	-	0
Entités en fin d'activités - defaisance	5	0	-	-	-	-	5
Immobilier / autres	4	2	-0	-	-0	-	5
BPI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	295	30	-7	-	-	-1	316
Dépréciations de immobilisations corporelles	6 482	2 337	-1 094	-44	-62	-189	7 428
Industries de défense	70	67	-37	-0	-35	-2	62
Infrastructures de transport	126	18	-81	-	-	-	63
Transports	1 669	1 448	-928	-	-	-149	2 041
Energie	4 565	773	-28	-44	-27	-36	5 203
Médias	7	2	-2	-	-	-	7
Services	40	28	-18	-	0	-3	47
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activités - defaisance	1	-	-	-	-	-	1
Immobilier / autres	-	-	-	-	-	-	-
BPI	-	-	-	-	-	-	-
Industries	4	1	-1	-0	-	-	4
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE PROPRE	167 475	9 547	320	-958	-1 384	1 226	176 227

Comptes combinés

1) Les principales contributions à l'augmentation brute de l'exercice sont détaillées comme suit :

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS À L'AUGMENTATION BRUTE DE L'EXERCICE

	Exercice 2013	Exercice 2012
EDF	9 650	9 556
RFF	5 822	4 381
SNCF	1 961	1 654
Areva	1 064	1 686
RATP	1 558	1 542
La Poste	752	811
Autres	1 079	1 253
TOTAL	21 886	20 883

Les principaux investissements concernent des immobilisations en cours chez :

- EDF avec les projets en cours pour la construction d'EPR en France et au Royaume-Uni ;
- RFF avec une augmentation des projets d'acquisition et production d'immobilisation du réseau ferré : renouvellement et mises aux normes, avancement des constructions des quatre lignes à grande vitesse (LGV) : phase deux de la LGV Est-européenne, LGV entre Tours et Bordeaux, LGV entre le Mans et Rennes et enfin contournement de Nîmes et Montpellier ;
- SNCF avec les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments (dont le pôle d'échange multimodaux de Montpellier Saint Roch et Toulon, l'extension du centre de maintenance TGV de Nice Saint-Roch, la rénovation des gares de Paris-Lyon et Nantes Chateaubriant) ainsi que la rénovation de matériel ferroviaire (dont TGV Duplex, TGV Dasye, locomotives diesel Fret et Aklem).

NOTE 9 : IMMEUBLES DE PLACEMENT (en millions d'euros)

En millions d'euros	Immeubles de placement	IMMEUBLES DE PLACEMENT PAR ENTITÉS <small>(en millions d'euros)</small>						
		Par entité (M€)	Valeur brute	Amortissement	Net 2013	Valeur brute	Amortissement	Net 2012
Valeur nette au 31/12/2012	848	ADP	767	-326	441	708	-304	405
Investissements	6	RFF	394	-20	375	414	-20	394
Cessions	-25	EDF	51	-16	35	56	-13	43
Amortissements	-22	Autres	15	-3	12	13	-6	7
Variations de périmètre		TOTAL	1 228	-365	863	1 192	-343	848
Autres	56							
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	863							

La juste valeur des immeubles de placement est principalement établie sur la base d'expertise.

NOTE 10 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (en millions d'euros)

Les titres mis en équivalence sont composés :

- des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes combinés soit 11 entités combinés par mise en équivalence (Safran, France Télécom, Renault, Air France-KLM en 2006 ; EADS, Thales et Semmaris en 2007 ; puis FSI et GDF-Suez en 2008 Aéroport de Bâle Mulhouse en 2009 ; DCNS en 2011) ;
- des titres mis en équivalence comptabilisés dans les comptes consolidés des entités du périmètre de combinaison.

Le détail entre ces deux types est détaillé dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison	31 041	43 543
Titres mis en équivalence des entités combinées	23 996	12 870
TOTAL TITRES MIS EN EQUIVALENCE	55 037	56 413

10.1 Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison

PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT MISES EN ÉQUIVALENCE DANS LA COMBINAISON DE MANIÈRE DIRECTE

Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2012	Dont quote-part de résultat 2012	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2013	Dont quote-part de résultat 2013
Air France KLM	16,10 %	578	-191	16,10 %	361	-294
DCNS	63,62 %	444	113	63,84 %	460	78
DEXIA				44,40 %	1 549	-481
Airbus	14,83 %	1 564	185	12,03 %	1 324	176
Orange	13,56 %	3 295	111	13,57 %	3 303	254
Renault	15,22 %	3 695	270	15,20 %	3 472	89
Safran	30,28 %	1 783	394	22,44 %	1 489	311
Semmaris	33,34 %	27	3	33,34 %	29	4
Thales	27,46 %	754	6	26,96 %	980	165
GDF-Suez	37,58 %	22 483	542	37,53 %	17 998	-3 486
BPI	49,00 %	8 853	-1 014	0,00 %	0	-193
Aéroport de Bale-Mulhouse	50,00 %	67	8	50,00 %	76	11
SOUS-TOTAL		43 543	426		31 041	-3 366

PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT MISES EN ÉQUIVALENCE DANS LA COMBINAISON DE MANIÈRE INDIRECTE

Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2012	Dont quote-part de résultat 2012	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2013	Dont quote-part de résultat 2013
EDF						
RTE	100,00 %	4 818	407	100,00 %	5 134	494
Dalkia Holding	34,00 %	422	-1	34,00 %	363	22
Alpiq	25,00 %	1 203	-201	25,00 %	947	-214
Taishan	30,00 %	693	0	30,00 %	810	
NTPC	40,00 %	123	27	40,00 %	144	32
Autres		328	28		415	41
Areva						
Eramet	0,00 %	0	0			
MNF	30,00 %	125	4	30,00 %	95	-5
Autres		49	7		50	4
La Poste						
CNP	19,72 %	2 327	176	20,15 %	2 522	200
Autres		119	3		112	15
SNCF						
Keolis		25			19	33
EIL		520			548	50
Eurofima	22,60 %	287	6	22,60 %	285	28
NTV	20,00 %	48	-17	20,00 %	18	-76
Systra	41,92 %	95	1		97	9
Autres		84	-3		91	
ADP						
Schiphol Group	40,00 %	393	15		402	14
TAV Airport	49,00 %	658	13		651	9
Autres		94	9		104	17
EPIC BPI Groupe						
Groupe Bpifrance				50,00 %	10 944	184
AUTRES		459	146		245	-30
Sous total		12 870	620		23 996	827
TOTAL TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE		56 413	1 046		55 037	-2 538

10.2 Titres mis en équivalence des entités combinées

En millions d'euros	Titres mis en équivalence	Dont mise en équivalence directe
Titres mis en équivalence	56 413	43 393
Résultat des sociétés mises en équivalence	-2 538	-3 366
Écriture(s) par les réserves (variation de périmètre)	1 165	-8 987
Dividendes distribués	-2 234	-1 854
Augmentation de capital	236	29
Réduction de capital	-1 789	-1 789
Variation des autres éléments du résultat global	1 352	1 295
Variations de périmètre	4 603	-6 103
Ecart de conversion	-1 531	-1 402
Autres	528	837
Titres mis en équivalence	55 037	31 040

La réduction de capital concerne le FSI préalablement à l'apport à Bpifrance.

La variation de périmètre négative sur les titres mis en équivalence directement (-6,1 Md€) correspond à la sortie du périmètre du FSI. La variation totale des titres des mises en équivalence est positive (4,6 Md€), la variation négative du FSI est compensée par l'entrée de Bpifrance (entités mises en équivalence par EPIC BPI) et l'entrée de Dexia.

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2011	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Notes		1		2	3	4	
Valeur brute	80 900	-4 663	-244	17 407	-4 296	1 055	90 159
VB - Actifs financiers NC - hors endettement	41 611	-1 983	-236	279	1 060	1 651	42 381
VB - Actifs financiers NC - endettement	4 093	9	-	12 794	-5 653	-633	10 610
VB - Actifs financiers courants - hors endettement	28 882	-2 078	-8	4 365	136	-159	31 139
VB - Actifs financiers courants - endettement	915	-777	-	-	162	537	837
VB - Actifs financiers courants - trésor. Du TFT	5 399	164	-	-31	-	-341	5 192
Dépréciations	2 627	-465	-20	-1 016	-	-396	732
Dépréciation des actifs financiers NC - hors endettement	2 510	-459	-20	-1 015	-	-424	592
Dépréciation des actifs financiers NC - endettement	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des actifs financiers courants - hors endettement	118	-6	-	-1	-	29	140
Dépréciation des actifs financiers courants - trésor. Du TFT	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	78 272	-4 199	-224	18 422	-4 296	1 451	89 426
DONT NON COURANT	43 195						52 399
DONT COURANT	35 077						37 027

(1) La variation de la valeur brute de -4,7 Md€ des actifs financiers résulte des principaux effets suivants :

- Actifs financiers non courants hors endettement (-2 Md€) : diminution de la créance sur la Caisse de la Dette Publique du Groupe SNCF de -1,2 Md€, et de la baisse des instruments dérivés de transaction et couverture d'EDF pour -0,2 Md€ ;
- Actifs financiers courants hors endettement (-2 Md€) : diminution des prêts émis par l'entreprise CNA pour -1,1 Md€, des instruments dérivés de transaction et couverture court terme d'EDF (-0,3 Md€), des actifs disponibles à la vente (-0,1 Md€) et des justes valeurs positives des dérivés de couvertures et de transaction (-0,3 Md€) de la SNCF.

(2) L'exercice 2013 enregistre des mouvements de périmètre significatifs avec l'entrée de la SFIL dont les actifs financiers à l'ouverture s'élèvent à 16,1 Md€ (contre 12,2 Md€ à fin 2013) et de l'EPIC BPI-Groupe pour 1 Md€ d'actifs financiers (pas de mouvement significatif sur la période). Cession

des titres Dexia de la SPPE à l'État. Une provision d'un montant d'1 Md€ constituée lors des exercices précédents, existait sur ce titre. La valeur nette comptable des titres sortis s'élève à 4,5 M€.

- (3) La variation de juste valeur pour -4,3 Md€ résulte des éléments suivants :
- La variation de juste valeur positive (+1 Md€) relative aux actifs financiers disponibles à la vente pour 1,1 Md€ du groupe EDF ;
 - La variation de juste valeur négative (-5,7 Md€) relative aux variations des instruments dérivés et écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux de la SFIL (-5,1 Md€) et la variation de juste valeur (-0,5 Md€) sur instruments dérivés de couverture actifs de RFF.

(4) Les autres mouvements pour 1,4 Md€ sont principalement constitués de la créance représentative des remboursements à recevoir du NLF et du gouvernement britannique au titre de la couverture des obligations nucléaires de long terme pour 1,1 Md€ du Groupe EDF.

PAR SECTEUR ET PAR FLUX (en millions d'euros)

	Notes	Solde au 31 décembre 2012	Variations Valeur brute	Dotation/ Reprise	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Industries de défense	1	218	-131	64	-	-	6	-	158
Infrastructures de transport	2	12 780	-1 119	-2	1	-	-537	-4	11 118
Transports	3	8 144	-1 019	4	-9	-6	-268	4	6 850
Energie	4	53 888	-2 082	398	199	-217	1 644	1 427	55 257
Médias		258	-48	-	-	-	-	-	209
Services		2 865	-214	4	-19	-1	-126	18	2 526
Services financiers	5	8	-54	-4	17 250	-	-5 013	-	12 188
Defaisance		2	-6	-	-	-	-	5	0
Immobilier		50	1	-	-48	-	-	-	3
BPI	6	-	-	-	1 048	-	-	-	1 048
Autres industries		60	8	-	-	-	-	-	69
TOTAL		78 272	-4 663	464	18 422	-225	-4 296	1 451	89 426

(1) Voir événements de la période (Sogead/Sogepa).

(2) La variation brute résulte de la variation des prêts accordés par CNA aux sociétés concessionnaires d'autoroute (-1,1 Md€). De plus, RFF a enregistré pour -0,5 Md€ d'effet de juste valeur sur instruments dérivés.

(3) La variation du poste résulte de la diminution de la créance sur la Caisse de la Dette Publique à la juste valeur de la SNCF. Les actifs financiers de la SNCF s'élève à 6,5 Md€ contre 8,4 Md€ en 2012.

(4) Le secteur Energie

4-1 Quasi stabilité des actifs financiers d'Areva, dont la principale variation (+0,4 Md€) est liée aux mouvements de « portefeuille financier dédié et créances » devant financer la quote part de la provision pour opération de fin de cycle revenant à Areva. Le solde de ces actifs financiers s'élève à 6 Md€ à fin 2013.

4-2 Évolution du solde des actifs financiers de +1 Md€ d'EDF qui s'élève à 48 Md€ en 2013 contre 47 Md€ à fin 2012 et comprend pour 28,5 Md€ d'actifs financiers disponibles à la vente, 14,9 Md€ de prêts et créances financières et 4,7 Md€ de juste valeur positive d'actifs financiers et de dérivés de couverture en solde.

- Les actifs financiers disponibles à la vente se décomposent principalement en actions et placements diversifiés obligataires portés par les actifs dédiés pour 14 Md€ et en actifs liquides pour 12,5 Md€ correspondant à des fonds ou titres de taux de maturité initiale supérieure à 3 mois, facilement convertibles en trésorerie, de types OPCVM monétaires (2,9 Md€ à fin 2013 contre 3,3 Md€ à fin 2012) dont les effets de juste valeur à fin 2013 s'élèvent à 1,1 Md€.

En 2013, EDF a apporté sa participation de 20 % portée par son fonds dédiés « EDF Invest » dans un consortium constitué de SNAM (opérateur de transport et de stockage de gaz italien 45 %), GIC (fonds de l'État de Singapour 35 %) et a signé un accord définitif avec le groupe Total pour l'acquisition de sa filiale de transport et de stockage de gaz France. Le montant de cette participation s'élève à 0,3 Md€ à la date d'acquisition.

- Les prêts et créances financières intègrent d'une part les remboursements à recevoir du NLF et du gouvernement britannique au titre de la couverture des obligations nucléaires de long terme pour 8 Md€ (versus 7 Md€ à fin 2012) et dont les variations sont comptabilisées en autres mouvements pour 1,1 Md€ à fin 2013) actualisés au même taux que les provisions qu'ils financent, et d'autre part la créance constituée du déficit de la CSPE pour 5 Md€

(5) Intégration dans le périmètre APE de la SFIL dont les actifs financiers à l'ouverture s'élèvent à 16,1 Md€ contre 12,2 Md€ à fin 2013. Ces derniers se décomposent en :

- -6,2 Md€ d'instruments dérivés variant de -3,6 Md€ entre 2012/2013 ;
- -3,4 Md€ de cash collatéral ;
- -1,6 Md€ d'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- -1 Md€ d'actifs disponibles à la vente.

(6) Entrée de périmètre sur 2013 de l'EPIC BPI-Groupe pour 1 Md€ d'actifs financiers à fin 2013, et concernent des prêts émis et comptes ouverts auprès de l'Agence France Trésor (AFT).

NOTE 11 A : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT) (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Notes	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Actualisation mouvements	Solde au 31 décembre 2012
Capital souscrit non appelé		1	-1	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés - Actifs disponibles à la vente		551	-127	-3	-7	-24	125	516
Titres de participation combinés		30	6	-0	7	-	-10	33
Actions propres		0	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations combinées	1	1 071	-1 124	-	-	-19	1 679	1 607
Créances rattachées à des participations non combinées	2	13 139	-366	-134	89	12	1 311	14 050
Retraites et autres prestations		3	3	-	-	-	4	10
Autres titres immobilisés (yc fonds dédiés) - Actifs disponibles à la vente	3	21 181	-429	-73	115	1 477	-1 138	21 133
Prêts émis par l'entreprise		297	-6	-4	-36	-11	253	493
Dépôts et cautionnements		599	148	-1	1	-2	-45	701
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants disponibles à la vente	4	48	-36	-1	1 125	-	-4	1 131
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants détenus à des fins de transaction		710	225	-	-	-	-100	835
Instruments dérivés de transaction - Actif		1 180	-2	-	-	-372	-1	806
Créances potentielles		0	-0	-	-	-	-	-
Titres de créances		290	185	-	-	-2	-	473
OPCVM - Instruments financiers non courants		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)		39 101	-1 524	-216	1 294	1 060	2 075	41 789

(1) La variation du poste créances rattachées à des participations combinées +0,5 Md€, hors reclassement actif courant/non courant en autres mouvements de la SNCF pour 1,7 Md€, résulte de la diminution de créance sur la Caisse de la dette publique de la SNCF pour -1,2 Md€.

(2) La variation du poste créances rattachées à des participations non combinées +0,9 Md€ est liée principalement à la variation de la créance représentative des remboursements à recevoir du NLF et du gouvernement britannique au titre de la couverture des obligations nucléaires de long terme pour 1,1 Md€ du Groupe EDF, enregistrée en « autres mouvements ». Le solde de cette créance s'élève dans les comptes EDF à 8 Md€, auquel s'ajoute essentiellement la créance constituée du déficit CSPE pour 5 Md€ (dont

la variation +0,2 Md€ est liée pour moitié à l'ajustement du déficit de référence suite à la position définitive du CRE d'octobre 2013 et pour moitié aux coûts de portage).

(3) Les effets positifs de juste valeur sur les actifs financiers non courants hors endettement pour 1 Md€ intègrent principalement les effets de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente du groupe EDF. Les autres mouvements résultent également de la variation des actifs financiers disponible à la vente d'EDF.

(4) La variation de périmètre des autres immobilisations financières est liée à l'entrée de la SFIL et l'enregistrement d'obligations pour 1,1 Md€ ayant pour contrepartie le secteur public et les établissements de crédit garantis par le secteur public.

Comptes combinés

NOTE 11 B : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT) (en millions d'euros)

Validation au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Variation estimation actif	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute	4 093	9	12 794	-	-5 653	-	-633	10 610
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	4 093	9	12 794	-	-5 653	-	-633	10 610

La variation du poste de 7 Md€ résulte de l'entrée de la SFIL dans le périmètre pour 12,8 Md€ dont 5,8 Md€ de dérivés de couverture de juste valeur (dont 1,4 Md€ de dérivés de change et 4,4 Md€ de dérivés de taux d'intérêt), 4 Md€ de dérivés de

portefeuilles (dérivés de taux d'intérêt) et 3 Md€ d'écart de réévaluation de portefeuilles couverts en taux, et dont les effets de juste valeur à la clôture 2013 se sont élevés à -5,6 Md€.

NOTE 11 C : ACTIFS FINANCIERS COURANTS (HORS ENDETTEMENT) (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute	28 882	-2 078	-8	4 365	136	-159	31 139
Dépréciations	118	-6	-0	-1	-	29	140
VALEUR NETTE	28 765	-2 072	-8	4 366	136	-188	30 999

La hausse du poste pour 2,2 Md€ résulte des effets conjugués suivants :

- diminution de la valeur brute (-2 Md€) due à la baisse des prêts émis par l'entreprise CNA pour -1,1 Md€ et autres baisses non substantielles des

instruments dérivés de transaction et de couverture sur EDF et SNCF ;

- variations périmètre (+4,4 Md€) dont 1 Md€ de BPI et 3,4 Md€ de la SFIL de prêts et créances sur établissements de crédit.

NOTE 11 D : ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT) (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute	915	-777	-	-	162	537	836
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	915	-777	-	-	162	537	836

L'évolution des actifs financiers courants découle de l'effet des variations des actifs d'EDF (Instruments dérivés de Couverture).

NOTE 11 E : ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT) (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute	5 399	164	-	-31	-	-341	5 192
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	0
VALEUR NETTE	5 399	164	-	-31	-	-341	5 191

Les autres mouvements concernent les actifs de placement de trésorerie du groupe La Poste, actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie et dont l'échéance à l'origine est supérieure à 3 mois. Ces actifs se composent essentiellement de titres

obligataires (0,5 Md€ à fin 2013 contre 0,4 Md€ à fin 2012) et de titres de créances négociables dont les échéances sont comprises entre 3 et 12 mois (0,1 Md€ à fin 2013 contre 0,2 Md€ à fin 2012).

NOTE 12 : PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (en millions d'euros)**12.1. Portefeuille titre de l'activité bancaire (La Poste)**

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute	54 285	499	-4 857	77	-216	49 788
Titres d'investissements	37 036	8	-4 778	-	-	32 266
Titres Placements&Transaction	17 246	491	-79	77	-216	17 522
Dépréciations	4	0	-	-	0	4
Prov.dép.Titres d'investissements	-	-	-	-	-	-
Prov.dép.Titre Placements&Transact	4	0	-	-	0	4
VALEUR NETTE	54 281	499	-4 857	77	-216	49 784

12.2. Prêts et créances de l'activité bancaire

	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Créances sur les établissements de crédit à terme de l'activité bancaire (1)	81 254	1 727	4 362	0	87 343
Prêts à la clientèle de l'activité bancaire (2)	50 138	1 360	74 415	-0	125 913
Prov / prêts à la clientèle de l'activité bancaire	-216	-81	-103	7	-393
Créances sur la clientèle de l'activité bancaire	1 305	-113	8	-	1 200
VALEUR NETTE	132 481	2 893	78 683	6	214 063

La variation des prêts et créances de l'activité bancaire s'explique essentiellement par l'entrée de périmètre de la SFIL en 2013 (+69,6 Md€) ainsi que par l'augmentation significative des prêts

et créances sur la clientèle à terme dans le groupe La Poste (+8,3 Md€), notamment avec les crédits à l'habitat qui connaissent une progression continue (+4,6 Md€ en 2013).

12.3. Autres comptes actifs de l'activité bancaire

	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Compte de régularisation de l'activité bancaire	2 387	-1 208	6	0	1 185
Disponibilités de l'activité bancaire	2 726	-1 158	3	-	1 570
TOTAL	5 113	-2 367	9	0	2 755

12.4. Dettes de l'activité bancaire

	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Dettes financières de l'activité bancaire (1)	22 996	-6 606	74 277	1	90 668
Opérations avec la clientèle de l'activité bancaire (2)	160 393	5 445	755	-11	166 583
Comptes de régularisation de l'activité bancaire	3 493	-1 466	4	-29	2 003
AUTRES COMPTES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE	186 883	-2 626	75 037	-39	259 254

(1) L'évolution des dettes financières de l'activité bancaire s'explique essentiellement par l'entrée dans le périmètre de la SFIL à hauteur de 70,5 Md€ et de EPIC BPI-Groupe pour 1,6 Md€.

(2) La progression de 4 % du poste opérations avec la clientèle de l'activité bancaire s'explique par la progression sur La Poste des comptes d'épargne à régime spécial (+2,5 Md€), dont Livret A, LDD et PEL) et des comptes ordinaires créditeurs clientèle (+2,3 Md€).

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (en millions d'euros)

13.1 Ventilation de la charge d'impôt

L'impôt de l'exercice se ventile en impôt exigible et impôt différé comme suit :

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Impôts exigibles	-2 907	-2 986
Impôts différés	349	492
TOTAL IMPÔT	-2 558	-2 494

Ventilation de la charge d'impôt par secteur

VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT PAR SECTEUR

	IMPÔTS 2013		IMPÔTS 2012	
	Impôts courants	Impôts différés	Impôts courants	Impôts différés
Industries de défense	9	-11	-26	6
Infrastructures de transport	-256	-76	-388	3
Transports	-186	13	-453	101
Energie	-2 235	353	-1 785	369
Médias	3	19	-4	-8
Services	-226	1	-323	18
Services financiers	-8	49	-	-
Defaisance	0	-	-2	-
Immobilier	-8	1	-2	-
BPI	-	-	-	-
Autres industries	0	0	-3	3
TOTAL CHARGES OU PRODUITS	-2 907	349	-2 986	492

13.2 Rapprochement de la charge d'impôt théorique et de la charge d'impôt effective (preuve d'impôt)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	11 812	7 476
Taux d'impôt	38,02%	36,10%
Impôt théorique	4 491	2 699
Taxation par des juridictions hors France	-380	-374
Différences permanentes	-1 665	204
Éléments taxés à taux réduits ou nul	-293	-128
Impôts sans base	275	-48
Utilisation de déficits non activés antérieurement	-3	144
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles	131	21
Variation des déficits non activés	104	-245
Différences de taux et effet du changement de taux d'impôt	14	128
Crédits d'impôt	-115	-37
Autres	-1	130
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	2 558	2 494
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	21,66%	33,92%

Les différences permanentes sont constituées en 2013 essentiellement par l'absence de taxation de l'EPFR (EPA) sur le profit dégagé sur la reprise de dettes de 4,5 Md€ de l'État. Les impôts sans base sont issus de SNCF (131 M€) et EDF (131 M€) et concernent la taxe sur dividende, la limitation de déductibilité des intérêts financiers des emprunts. Ils sont compensés en partie par l'absence de fiscalisation sur le CICE.

13.3 Variation des actifs et des passifs d'impôts différés

	Notes	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute des impôts différés actifs	13.3.1	15 197	3	-16	-106	-432	14 646
Dépréciations des impôts différés actifs	13.3.1	5 808	0	-164	-32	-57	5 555
Valeur nette des impôts différés actifs		9 389	3	148	-74	-375	9 091
Valeur des impôts différés passifs	13.3.2	6 300	-173	18	-110	-255	5 780
Valeur nette des impôts différés actifs		3 089	176	130	36	-120	3 311

Les actifs d'impôts différés sont liés essentiellement aux reports déficitaires et aux provisions sur engagements de retraite.

13.3.1 Analyse des impôts différés actifs

Secteurs d'activité	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Industries de défense	124		124	63		63
Infrastructures de transport	3 681		3 681	3 780		3 780
Transports	3 421	2 406	1 015	3 377	2 406	971
Énergie	7 140	3 149	3 991	7 851	3 402	4 449
Médias	1		1	1		1
Services	153		153	113		113
Services financiers	113					
Entités en fin d'activité - défaisance						
Immobilier/autres	1					
BPI						
Industries	12		12	12		12
TOTAL	14 646	5 555	9 091	15 197	5 808	9 389

ANALYSE DES SOLDES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS PAR ENTITÉS

Secteurs d'activité	31 décembre 2012	31 décembre 2013
RFF	3 773	3 675
Areva	1 029	1 153
EDF	3 421	2 838
SNCF	955	996
Autres	211	429
	9 389	9 091

13.3.2 Analyse des impôts différés passifs

Secteurs d'activité	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Industries de défense	3	1
Infrastructures de transport	280	261
Transports	270	236
Énergie	5 035	5 623
Médias	3	21
Services	189	158
Services financiers	-	-
Entités en fin d'activité - défaisance	-	-
Immobilier/autres	-	-
BPI	-	-
Industries	-	-
TOTAL	5 780	6 300

Les passifs d'impôts différés sont liés essentiellement aux écarts entre les amortissements comptables et fiscaux au sein d'EDF.

Comptes combinés

ANALYSE DES SOLDES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS PAR ENTITÉS

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ADP	229	212
Areva	31	22
EDF	5 004	5 600
SNCF	246	236
la Poste	166	142
Autres	104	88
	5 780	6 300

CRÉDITS D'IMPÔTS ET REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS

	Valeur 31 décembre 2013	Valeur 31 décembre 2012
Giat	2 312	2 513
SNPE		272
SFTRF	323	329
Areva	1 133	1 245
SNCF	8 900	7 756
EDF	2 486	2 739
Imprimerie Nationale	334	122
TSA	849	828
La Poste	1 370	1 450
SPPE	0	38
Autres	0	146
	17 707	17 438

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS *(en millions d'euros)*

PAR COMPTES ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Autres créances d'exploitation	696	27	0	722
Comptes courants	0	-0	-	0
Débiteurs divers hors exploitation	151	441	-	592
Créances - Concessions (IFRIC D-13)	3 382	196	-29	3 549
Dépréciations	3	-1	0	2
VALEUR NETTE DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS	4 226	664	-29	4 861

La principale variation des autres actifs non courants s'explique par l'augmentation des subventions à appeler au titre des projets de partenariat public-privé en cours chez RFF. Ces actifs financiers représentent les subventions à recevoir par RFF de l'État lui permettant de rembourser ses dettes vis-à-vis d'Eiffage pour BPL d'une part et vis-à-vis d'Oc'Via pour CNM d'autre part. Ces subventions seront reçues à compter de 2017.

Parallèlement RFF a constaté des dettes financières pour les mêmes montants qu'elle devra rembourser également à compter de 2017.

L'augmentation à hauteur de 197 M€ sur le secteur Transport concerne les actifs financiers mis en concession chez RATP, conformément à l'interprétation IFRIC 12.

NOTE 15 : STOCKS *(en millions d'euros)*

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Industries de défense	9	-1	0	9
Infrastructures de transport	149	441	-0	590
Transports	3 382	197	-29	3 550
Énergie	680	25	-	705
Médias	-	-	-	-
Services	0	-0	-0	-
Services financiers	-	-	-	-
Defaisance	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-
BPI	-	-	-	-
Autres industries	6	1	-0	7
TOTAL	4 226	664	-29	4 861

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Valeur brute	20 613	627	-101	-182	-370	20 588
Industries de défense	266	107	-1	-36	-107	230
Infrastructures de transport	41	-0	-	1	-0	41
Transports	1 358	29	-3	0	-8	1 375
Energie	17 359	545	-97	-152	-214	17 442
Médias	1 040	-19	-	-	1	1 022
Services	215	-28	-	4	-42	150
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - defaisance	33	-	-	-	-0	33
Immobilier / Autres	24	-3	-	-	0	21
BPI	-	-	-	-	-	-
Industries	276	-2	-0	-	-0	273
Dépréciations	980	-16	-3	1	10	985
Industries de défense	91	-4	-	-	1	94
Infrastructures de transport	12	0	-	-	-	11
Transports	200	5	-0	-	8	186
Energie	538	-25	-3	1	-0	561
Médias	75	16	-	-	-	59
Services	5	-1	-	1	-	7
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité - defaisance	25	-	-	-	0	24
Immobilier / Autres	3	-1	-	0	-	5
BPI	-	-	-	-	-	-
Industries	30	-8	-	-	-	38
VALEUR NETTE DES STOCKS	19 633	611	-98	-183	-360	19 603

ANALYSE PAR NATURE DE BIENS

	31 décembre 2012			31 décembre 2013		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Combustibles nucléaires	10 297	15	10 282	10 779	14	10 765
Stocks de gaz et autres combustibles	2 104	4	2 101	2 023	4	2 019
Stocks de matières premières & autres approv.	3 493	607	2 885	3 468	651	2 817
Stock d'en cours de biens et services	931	118	813	752	106	646
Stocks de produits intermédiaires et finis	2 049	121	1 928	1 850	101	1 749
Stocks de marchandises	169	10	160	98	10	88
Stocks d'en cours de production - services	542	11	531	604	19	585
Stock de programmes diffusables	994	69	925	976	54	922
Autres stocks	35	25	10	35	25	11
TOTAL	20 613	980	19 633	20 588	985	19 603

Les stocks sont stables sur l'exercice 2013. Les principales variations sont dues à l'augmentation du stock de combustible

nucléaire (+483 M€) et aux variations de périmètre chez EDF (190 M€).

Comptes combinés

NOTE 16 : CRÉANCES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2012	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	1 402	133	369	-4	-23	1 877
Créances clients et comptes assimilés	32 282	653	-301	-134	-120	32 381
Créances sur personnel et organismes sociaux	128	-14	0	-0	-2	112
État - TVA (soldes débiteurs)	6 708	1 760	-53	-16	-1 143	7 256
Comptes courants liés à l'exploitation (débit)	243	152	12	-0	-203	204
Autres créances d'exploitation	7 825	1 096	-59	-99	-65	8 698
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	1 767	224	-102	-8	5	1 885
VALEUR NETTE DES CRÉANCES D'EXPLOITATION	46 822	3 555	71	-245	-1 560	48 643

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

	Solde au 31 décembre 2012	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Industries de défense	385	-17	759	-0	40	1 167
Infrastructures de transport	3 484	639	15	-1	0	4 138
Transports	7 139	4	-10	-62	-64	7 007
Energie	32 426	2 580	-769	-172	-1 588	32 476
Médias	525	-36	-	-	-	490
Services	2 738	344	77	-9	51	3 201
Services financiers	0	-0	-	-	-	-
Defaillance	10	-5	-	-	-	5
Immobilier	7	10	-0	-	-	17
FSI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	108	35	-	-1	0	143
TOTAL	46 822	3 555	71	-245	-1 560	48 643

L'augmentation des créances d'exploitation (+1 Md€) sur l'exercice est due principalement à l'augmentation des autres créances d'exploitation chez RFF (+484 M€) et des créances CICE chez La Poste (+255 M€).

NOTE 17 : CRÉANCES DIVERSES (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2012	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Débiteurs divers hors exploitation	276	201	14	-0	-185	307
Charges Constatée d'avance	2 234	-168	-22	-5	27	2 067
Créances IS	260	-183	2	-0	286	364
Charges à répartir	1	0	-	-	0	1
Autres créances	3	-0	-0	-	-	3
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	1	0	-	-	-	1
VALEUR NETTE DES CRÉANCES D'EXPLOITATION	2 773	-150	-5	-6	128	2 740

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

	Solde au 31 décembre 2012	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Industries de défense	32	36	2	-0	31	101
Infrastructures de transport	346	13	1	-0	0	359
Transports	49	12	0	-0	-0	61
Energie	1 851	9	-35	-5	-192	1 629
Médias	82	7	-	-	-	89
Services	383	-259	5	-1	290	418
Services financiers	-	23	4	-	-	28
Defaillance	0	2	-	-	-	2
Immobilier	2	-1	-0	-	-	1
FSI	-	-	17	-	-	17
Autres industries	28	7	-0	-0	-	35
TOTAL	2 773	-150	-5	-6	128	2 740

NOTE 18 : DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2012	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Billets de trésorerie, titres de créances	12 876	1 560	46	-4	-42	14 436
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	509	194	-199	-4	0	501
Valeurs remises à l'encaissement	0	0	0	-	-	1
Banques	6 159	-1 784	2 535	-19	-10	6 882
Caisse	728	-108	0	-0	-0	620
DISPONIBILITÉS ET QUASI DISPONIBILITÉS	20 273	-138	2 383	-27	-51	22 439

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2012			31 décembre 2013		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Industries de défense	983	2	982	1 431	-	1 431
Infrastructures de transport	2 844	0	2 844	3 641	0	3 641
Transports	6 364	-	6 364	5 951	-	5 951
Energie	6 158	0	6 158	5 732	-	5 732
Médias	114	-	114	80	-	80
Services	3 063	-	3 063	2 949	-	2 949
Services financiers	41	-	41	1 945	-	1 945
Defaisance	491	-	491	345	-	345
Immobilier	126	-	126	105	-	105
BPI	-	-	-	117	-	117
Autres industries	90	-	90	143	-	143
TOTAL	20 275	2	20 273	22 439	0	22 439

La variation 2013 des disponibilités et quasi-disponibilités de +2,2 Md€ s'explique principalement par les effets d'entrées de périmètre avec principalement l'intégration de la SFIL en 2013 (+1,9 M€ d'impact net sur le poste Banques).

A noter l'augmentation à hauteur de 0,8 Md€ des titres de créances négociables et intérêts courus non échus afférents chez RFF. L'augmentation de la trésorerie chez RFF par rapport à 2012 provient essentiellement de la diminution des placements en TCN à plus de trois mois ainsi qu'à un accroissement au recours à l'endettement à long terme.

Note 19 : ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS (en millions d'euros)**19.1 Données bilancielle****PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2012	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Actifs non courants détenus en vue de la vente	604	-1	3 166	644	-7	4 406
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	146	-	2 178	389	-8	2 704

Au 31 décembre 2013, les actifs et passifs détenus en vue de leur vente correspondent principalement à la participation de EDF

dans Dalkia International et à la contribution des Business Units Energie Eolienne et Energie Solaire d'Areva.

En M€

	Solde au 31 décembre 2013			
	EDF	Areva	Autres	Total
Actifs détenus en vue de la vente	3 619	643	144	4 406
Passifs détenus en vue de la vente	2 289	389	26	2 704

EDF et Véolia sont entrés en discussions le 28 octobre 2013. Pour EDF, cette opération se traduirait par une prise de contrôle des activités de Dalkia en France et par une cession de sa participation dans Dalkia International. En application d'IFRS 5 et sur la

base des conditions financières du projet d'accord, les actifs et passifs de Dalkia International sont présentés en actifs et passifs destinés à être cédés.

19.2 Variation de données au compte de résultat

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession s'élève à (243 M€) à fin 2013, et concerne essentiellement les contributions des Business Units Energie Eolienne et Energie Solaire d'Areva.

En M€	2013
Chiffre d'affaires	321
Résultat opérationnel	-272
Résultat financier	-13
Impôts	36
Résultat net de la période	-248
Part des minoritaires	-9
Résultat net part du groupe	-238

Par ailleurs, sur la base de la base de la valeur nette consolidée de Dalkia International dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013 et du prix de cession évoqué dans le projet d'accord, aucune perte de valeur n'est à constater sur l'exercice 2013 à ce titre. Conformément à IFRS 5, Dalkia International est considérée comme sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2013, bien que le pourcentage d'intérêt dans Dalkia reste à 50 %.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Note	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2013
				Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires (1)	20.1	47 927	792	61	1 222	-184	-2	1 222	1 905	50 377
Provision renouvellement des immobilisations en concession	20.2	10 590	301	70	7	-	-	-394	-	10 420
Provision pour restructuration		78	144	3	54	-1	-8	-4	3	155
Provision pour grosses réparations		63	14	3	15	-	3	-	-	62
Provision pour litiges		1 641	856	81	671	-5	7	69	-	1 816
Provisions sur contrats	20.3	2 570	1 351	372	764	-25	-65	-193	32	2 534
Provisions sur risques liés opérations financières	20.4	1 413	797	36	653	-	-6	-24	-	1 491
Provision environnement	20.5	746	131	10	85	-11	62	82	9	924
Autres provisions	20.6	3 715	1 740	155	946	-9	-80	-35	32	4 262
TOTAL		68 743	6 126	791	4 417	-235	-89	723	1 981	72 041
DONT COURANTE		7 920								9 085
DONT NON COURANTE		60 823								62 956

20.1 Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires

	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2013
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Areva	6 330	139	57	209	-1	0	-3	237	6 436
EDF	41 596	653	4	1 013	-183	-2	1 227	1 667	43 941
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires (1)	47 926	792	61	1 222	-184	-2	1 224	1 904	50 377

	Note	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations, actualisation	Diminutions	Autres	Solde au 31 décembre 2013
Provision pour gestion du combustible usé	20.1.1.1	11 817	871	637	-97	11 954
Provision pour gestion long terme déchets	20.1.1.2	7 707	567	138	456	8 592
Provision pour aval du cycle nucléaire	20.1.1	19 524	1 438	775	359	20 546
Provision pour destruction centrales nucléaires	20.1.2.1	23 596	656	403	1 190	25 039
Provision pour derniers cœurs	20.1.2.2	3 551	171	-	-174	3 548
Provision pour destructions et derniers cœurs	20.1.2	27 147	827	403	1 016	28 587
Provision pour destruction hors installation nucléaires	20.1.5	1 255	431	105	-337	1 244
TOTAL		47 926	2 696	1 283	1 038	50 377

Les autres mouvements (+1 224 M€) relatifs aux provisions liées à la production nucléaire incluent principalement à hauteur de 1 038 M€ la variation des passifs nucléaires d'EDF Energy, avec pour contrepartie une variation de la créance représentative des remboursements à recevoir du NLF (Nuclear Liabilities Fund)

et du gouvernement britannique au titre de la couverture de ses obligations nucléaires de long terme. Cette variation résulte à hauteur de 1 173 M€ de la révision en 2013 des hypothèses de calcul des passifs nucléaires.

■ 20.1.1 Provisions pour aval du cycle nucléaire

La répartition par société est la suivante :

En millions d'euros	EDF	EDF Energy	Ceng	Autres	Total
	Notes 20.1.1.1 et 20.1.1.2				
Provision pour gestion du combustible usé	9 779	2 175			11 954
Provision pour gestion à long terme des combustibles usés	7 542	1 049		2	8 593
Provision pour aval du cycle nucléaire	17 321	3 224	0	2	20 547

20.1.1.1 Provision pour gestion du combustible usé

Cette rubrique comprend :

- 1) l'évacuation du combustible usé des centres de production, sa réception et son entreposage intermédiaire ;
- 2) le traitement, y compris le conditionnement et l'entreposage des matières recyclables et des déchets issus de ce traitement.

Les charges de traitement concernent exclusivement le combustible usé recyclable dans les installations existantes, y compris la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié. Elles sont calculées à partir des flux physiques prévisionnels à la date de l'arrêté des comptes. Leur évaluation est fondée notamment sur les contrats conclus avec Areva. Au 31 décembre 2013, la provision pour gestion du combustible usé intègre les effets favorables de la révision de certains coûts relatifs à l'entreposage intermédiaire du combustible usé.

20.1.1.2 Provision pour gestion long terme déchets

Cette rubrique propre à EDF concerne les dépenses futures relatives à :

- 1) l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus de la déconstruction des installations nucléaires de base dont EDF est l'exploitant ;
- 2) l'évacuation et le stockage des colis de déchets radioactifs issus du traitement du combustible usé à La Hague ;
- 3) l'entreposage de longue durée et le stockage direct du combustible usé non recyclable à l'échelle industrielle dans les installations existantes : combustible au plutonium ou à l'uranium issu du traitement enrichi, combustible de Creys Malville et Brennilis ;
- 4) et aux quotes-parts EDF des charges d'études, de couverture, de fermeture, de surveillance des centres de stockage :
 - existants, pour les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de faible et moyenne activités (FMA),
 - à créer, pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) et pour les déchets de haute et moyenne activités à vie longue (HA-MAVL).

Les volumes de déchets donnant lieu à provision incluent, d'une part, les colis de déchets existants, et d'autre part, l'ensemble des déchets à conditionner tels qu'obtenus après déconstruction des centrales ou après traitement à La Hague du combustible usé (sur la base de la totalité du combustible chargé en réacteur au 31 décembre, irradié ou non). Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs).

La provision constituée pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) représente la part la plus importante des provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Les dispositions de la loi du 28 juin 2006, relative à la gestion

durable des matières et déchets radioactifs ont conforté EDF dans l'hypothèse retenue d'un stockage géologique sur laquelle sont fondées les provisions comptabilisées.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses prévisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP, devenue depuis la Direction générale de l'énergie et du climat DGEC) et réunissant les administrations concernées (DGEC, Agence des participations de l'État et Direction du budget), l'ANDRA et les producteurs de déchets (EDF, Areva, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

Un partenariat entre l'ANDRA et les producteurs de déchets a été institué en 2011 afin de favoriser la réussite du projet de stockage géologique en lui faisant bénéficier de toutes les compétences de la filière nucléaire française. Ce partenariat prévoit la réalisation d'études conjointes sur des problématiques ciblées et l'organisation d'une interface entre l'équipe projet ANDRA et les exploitants nucléaires, permettant à ceux-ci d'intervenir de façon informée et pertinente dans la gouvernance du projet. L'ANDRA a réalisé en 2012 et 2013 des études d'esquisse prenant notamment en compte des options de conception proposées par les producteurs. Elle étudie à ce stade des optimisations techniques identifiées conjointement avec les producteurs et devrait être en mesure de proposer une évaluation des coûts du stockage, intégrant ces éléments, au plus tôt mi 2014, après prise en compte des recommandations de l'ASN, de la Commission Nationale d'Evaluation (CNE) et du débat public. Après consultation des producteurs de déchets et de l'ASN, le ministre chargé de l'Énergie devrait arrêter l'évaluation de ces coûts et la rendre publique.

Concernant la provision pour les déchets de faible activité vie longue (FAVL), le processus de recherche de site a repris, notamment par des campagnes de reconnaissance géologique autour du site de Soulaines. Le calcul de la provision associée au stockage des déchets FAVL a été révisé pour tenir compte de nouvelles hypothèses techniques et calendaires, sans modification significative du niveau de la provision.

En 2013, une augmentation de la provision pour gestion à long terme des déchets radioactifs a été comptabilisée pour un montant de 208 M€ afin de prendre en compte les nouveaux besoins de financement de l'ANDRA relatifs aux études sur le projet de stockage géologique. Cette variation se traduit au niveau du compte de résultat par une charge enregistrée en « Excédent brut d'exploitation ».

■ 20.1.2 Provision pour destruction centrales nucléaires et derniers cœurs

En millions d'euros	Areva	EDF	EDF Energy	Ceng	Autres	Total
Provision pour destruction centrales nucléaires	6 437	13 024	4 882	508	188	25 039
Provision pour derniers cœurs	0	2 313	1 185	50	0	3 548
Provision pour destructions et derniers cœurs	6 437	15 337	6 067	0	188	28 587

20.1.2.1 Provisions pour déconstructions des centrales nucléaires

Areva

Nature des engagements

En qualité d'exploitant d'installations nucléaires, Areva a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement.

Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne. Pour Areva, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment les usines de Pierrelatte et les usines de combustibles, mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine Melox et Cadarache pour la fabrication de combustibles Mox.

Démantèlement ; reprise et conditionnement des déchets

L'évaluation du coût de démantèlement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations :

- pour les installations en cours d'exploitation, une modélisation technico-économique, réalisée pour l'essentiel à partir de l'application ETE EVAL, est appliquée aux différents types d'installations à démanteler. Elle s'appuie sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et sur des modèles mettant en œuvre des scénarios et des ratios de coûts élémentaires ;
- à partir du lancement du projet de démantèlement, des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement.

Pour les installations en cours d'exploitation, les devis sont mis à jour au moins une fois tous les trois ans ainsi qu'en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. Pour les installations en cours de démantèlement, les devis sont mis à jour chaque année. En conformité avec la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, le groupe transmet tous les trois ans, un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Les provisions liées au démantèlement des installations nucléaires et à la reprise et au conditionnement des déchets sont constituées sur les bases et en fonction des hypothèses suivantes :

- certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté ;
- un inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement, en règle générale et sauf contraintes particulières, sur la base d'un génie civil assaini sur pied et d'un déclassement en zone à déchets conventionnels de toutes les zones à déchets nucléaires ;
- l'enclenchement des opérations sans phase d'attente de

décroissance radioactive après l'arrêt définitif de « production » ;

- l'évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la sous-traitance, les frais de personnel, les coûts de radioprotection, les consommables, les équipements, le traitement des déchets induits, ainsi que le transport et le stockage définitif à l'ANDRA. L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des entités en charge des opérations de démantèlement ;
- la poursuite des activités nucléaires sur les sites de La Hague et Pierrelatte postérieurement à la mise à l'arrêt des installations actuellement en exploitation.

Enfin, elle prend en compte les aléas et l'impact financier découlant des analyses de risques conduites par projet.

Pour les projets en cours de réalisation, l'analyse résulte d'un recensement des risques et de l'estimation de leurs conséquences financières et de délai, pondérées par leur probabilité de survenance.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituant, à la date d'arrêt des comptes de l'exercice, la meilleure estimation concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations actuelles au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations.

L'évaluation des coûts de fin de cycle comporte des incertitudes inhérentes à la durée prévue des opérations, ainsi, par exemple, qu'aux éléments suivants :

- les contraintes réglementaires de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement fixées par les pouvoirs publics et les autorités de sûreté sont susceptibles d'évoluer, avec un impact sur le planning et le déroulement des travaux ;
- la connaissance détaillée de l'état physique de certaines installations anciennes doit parfois être confortée par des opérations d'inventaire et de caractérisation radiologique qui ne seront possibles que lors d'étapes futures du démantèlement. Les scénarios de démantèlement devront être adaptés en fonction des progrès dans la connaissance des installations ;
- les plannings des projets sont souvent étroitement liés, de sorte que tout retard sur un projet est susceptible d'entraîner des retards et des surcoûts pour d'autres opérations de fin de cycle ;
- l'estimation des charges futures liées au stockage profond des déchets de haute et moyenne activité est basée sur un scénario de référence datant de 2003, en cours de révision par l'ANDRA ;
- le périmètre et les conditions de prise en charge future des déchets par l'ANDRA dans ses stockages FAVL et CIGEO.

Les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prennent en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Le taux d'actualisation est fixé selon une méthode inchangée depuis 2007, à partir d'une moyenne lissée sur 4 ans des taux de l'État à 30 ans augmentés d'une marge de crédit reflétant des signatures de bonne qualité (centrées sur une notation équivalente à A).

En référence aux dispositions définies dans le décret d'application n° 2007-243 du 23 février 2007 de la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006, le taux d'actualisation est soumis à plafond réglementaire, lui-même fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 21 mars 2007 dont l'article 3 fixe ce plafond à la moyenne sur 4 ans du TEC 30 augmentée de 100 points de base. Areva a fait part courant 2013 à l'autorité administrative de son constat que ce plafond réglementaire n'apparaît aujourd'hui plus compatible avec les normes comptables applicables, ce qui a conduit Areva à demander une dérogation à l'application de ce plafond au 31 décembre 2013.

Pour les installations situées en France, Areva a retenu un taux d'inflation de 1,9 % et un taux d'actualisation de 4,75 % au 31 décembre 2013, inchangé par rapport à 2012.

Au 31 décembre 2013, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 0,25 % au taux utilisé avec un taux d'inflation identique au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier la valeur des provisions pour opérations de fin de cycle entrant dans le champ d'application de la loi du 28 juin 2006, respectivement de -256 M€ ou + 279 M€.

Évacuation et stockage des déchets ultimes

Areva provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants du Code de l'Environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage en couche géologique profonde.

Pour ce dernier poste un groupe de travail a été constitué en 2004 sous l'égide de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) qui a rendu ses conclusions au second semestre 2005. Areva a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage en couche géologique profonde de 14,1 Md€ (en conditions économiques 2003) qui intègre non seulement le coût de la réversibilité, mais aussi un niveau de risques et aléas.

Conformément à la loi du 28 juin 2006, la DGEC a confié à un groupe de travail la mission de réaliser une nouvelle évaluation du coût du stockage en couche géologique profonde.

Ce groupe de travail animé par la DGEC réunit des représentants de l'ANDRA, d'Areva, du CEA, d'EDF et de l'ASN. À l'issue des travaux du groupe de travail, le Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pourra arrêter l'évaluation des coûts de stockage réversible en couche géologique profonde et la rendre publique. L'achèvement des travaux du groupe de travail et la transmission de l'évaluation des coûts de stockage réversible en couche géologique profonde y afférente sont dorénavant attendus pour la fin du premier semestre 2014.

Pour information, un relèvement de 1 Md€ (en conditions économiques 2003) du devis du centre de stockage profond aurait un impact de 26 M€ en valeur actualisée sur la provision fin de cycle du groupe, à clé de répartition entre producteurs inchangée.

EDF

Ces provisions concernent la déconstruction des centrales nucléaires de la filière Réacteur à Eau Pressurisée (REP) en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement.

Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites seront remis en état et que les terrains pourront être réutilisés pour un usage industriel.

• Pour les centrales en exploitation (filiale REP paliers 900 MW, 1 300 MW et N4).

Les provisions sont évaluées sur la base d'une étude du Ministère de l'industrie et du commerce datant de 1991, qui a déterminé une estimation du coût de référence en euro/MW, confirmant les hypothèses de la Commission PEON datant de 1979. Cette évaluation a été confirmée par une étude effectuée par l'entreprise en 1999 et ciblée sur un site déterminé, puis par une nouvelle évaluation effectuée en 2009 selon les étapes suivantes :

- l'évaluation du coût de déconstruction d'un site REP de 4 tranches 900 MW prenant en compte les évolutions les plus récentes en termes de réglementation, de retour d'expérience de la déconstruction des centrales à l'arrêt et des recommandations de l'ASN ;
- le réexamen de la planification dans le temps des opérations de déconstruction ;
- la détermination des règles permettant l'extrapolation de l'évaluation des coûts à l'ensemble du parc REP en exploitation.

Des études d'inter-comparaison internationale réalisées avec un cabinet externe spécialisé ont permis de corroborer les résultats de cette étude.

Cette étude a abouti à un chiffrage des coûts de déconstruction qui confirme l'évaluation de la provision constituée jusqu'à présent et valide les coûts de référence utilisés exprimés en euro/MW.

• Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales UNGG, centrale de Creys-Malville, centrales de Brennilis et de Chooz A).

La provision est évaluée à partir du devis de déconstruction remis à jour en 2012.

Cette évaluation repose sur les hypothèses structurantes suivantes :

- stratégie de démantèlement dans les délais les plus courts possible (hypothèse inchangée par rapport au précédent devis) ;
- stratégie d'entreposage des déchets MAVL dans une Installation de Conditionnement et d'Entreposage des Déchets Activés (ICEDA) dont la mise en service est désormais prévue pour 2016, dans l'attente de l'exutoire en stockage profond ;
- disponibilité de l'exutoire pour les déchets graphite à l'horizon 2025 ;
- obtention du décret de démantèlement complet de Brennilis fin 2018.

20.1.2.2 Provisions pour derniers cœurs

Cette provision couvre les charges qui résulteront de la mise au rebut du combustible partiellement consommé à l'arrêt définitif du réacteur. Son évaluation est fondée sur :

- le coût de la perte correspondant au stock de combustible en réacteur non totalement irradié à l'arrêt définitif et qui ne peut pas être réutilisé du fait de contraintes techniques et réglementaires ;
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants. Ces coûts sont valorisés selon des modalités similaires à celles utilisées pour les provisions relatives à la gestion du combustible usé et à la gestion à long terme des déchets radioactifs.

Comptes combinés

Ces coûts sont inéluctables et font partie des coûts de mise à l'arrêt et de démantèlement de la tranche de production nucléaire. En conséquence, les coûts sont intégralement provisionnés dès la date de mise en service et un actif est constitué en contrepartie de la provision.

■ 20.1.3 Actualisation des provisions liées à la production nucléaire et analyses de sensibilité

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation nominal retenu par EDF au 31 décembre 2013 pour le calcul des provisions est de 4,8 %, prenant en compte une hypothèse d'inflation de 1,9 % (hypothèses inchangées par rapport au 31 décembre 2012).

Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de séries longues d'emprunts obligataires de durée aussi proche que possible de la durée du passif. Une partie des dépenses pour lesquelles sont constituées ces provisions sera toutefois décaissée sur des horizons de temps qui excèdent largement la durée des instruments couramment traités sur les marchés financiers.

Il est pris pour référence la moyenne glissante sur 10 ans du rendement des OAT françaises disponibles sur les horizons les plus longs, à laquelle est ajouté le spread des obligations d'entreprises de notation A à AA, dont EDF fait partie.

L'hypothèse d'inflation retenue est déterminée en cohérence avec les prévisions données par le consensus et l'inflation anticipée calculée à partir du rendement des obligations indexées sur l'inflation.

Le taux d'actualisation ainsi calculé s'établit à 4,8 % au 31 décembre 2013.

Révision du taux d'actualisation et plafond réglementaire

La méthodologie retenue pour la détermination du taux d'actualisation consiste à privilégier la prise en compte des tendances longues sur les évolutions des taux en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements. La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes.

Le taux d'actualisation retenu doit par ailleurs respecter le double plafond réglementaire instauré par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007. Il doit être inférieur :

- à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les 48 derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » ;
- au taux de rendement anticipé des actifs de couverture (actifs dédiés).

Ce taux plafond s'établit à 4,58 % au 31 décembre 2013. Compte tenu des discussions en cours entre les exploitants nucléaires et l'administration française concernant une révision du dispositif réglementaire, le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2013 est de 4,8 % (identique à celui utilisé au 31 décembre 2012).

Analyses de sensibilité aux hypothèses macroéconomiques

La sensibilité aux hypothèses de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation ainsi qu'aux échéanciers de décaissements peut être estimée à partir de la comparaison du montant brut évalué aux conditions économiques de fin de période avec le montant en valeur actualisée.

	31 décembre 2012		31 décembre 2013	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
(en millions d'euros)				
Pour gestion de combustible usé	15 250	9 498	15 868	9 779
Pour gestion à long terme des déchets radioactifs	24 562	7 113	25 578	7 542
Aval du cycle nucléaire	39 812	16 611	41 446	17 321
Pour déconstruction des centrales	22 174	12 578	22 448	13 024
Pour derniers cœurs	3 887	2 193	3 979	2 313
Pour déconstruction et derniers cœurs	26 061	14 771	26 427	15 337

Cette approche peut être complétée par l'estimation de l'impact sur la valeur actualisée d'une variation du taux d'actualisation.

En application de l'article 11 du décret du 23 février 2007, le tableau ci-dessous fournit pour EDF ces différents éléments pour

les principales composantes des provisions pour aval du cycle nucléaire, pour déconstruction des centrales nucléaires et derniers cœurs :

	Coûts provisionnés en valeur actualisée		Sensibilité au taux d'actualisation							
			2012				2013			
	2012	2013	Sur la provision au bilan		Sur le résultat avant impôts		Sur la provision au bilan		Sur le résultat avant impôts	
(en millions d'euros)										
Aval du cycle nucléaire			0,20%	-0,20%	0,20%	-0,20%	0,20%	-0,20%	0,20%	-0,20%
Gestion du combustible usé	9 498	9 779	-165	174	138	-145	-167	177	139	-147
Gestion à long terme des déchets radioactifs	7 113	7 542	-361	403	307	-345	-374	417	320	-359
Déconstruction et dernier cœurs	9 498	9 143	-165	174			-200	213		
Déconstruction des centrales nucléaires	12 578	13 024	-458	479	47	-49	-456	476	45	-1 063
Dépréciation des derniers cœurs	2 193	2 313	-66	70	0	0	-66	69	0	
TOTAL	31 382	32 658	-1 050	1 126	492	-539	-1 063	1 139	504	-1 569

20.1.4 Autres informations sur les provisions EDF

Les conditions particulières de financement des obligations nucléaires de long terme relatives à EDF Energy se traduisent dans les comptes du groupe EDF de la manière suivante :

- les obligations sont présentées au passif sous forme de provisions et s'élèvent à 9 291 M€ au 31 décembre 2013 ;
- les créances représentatives des remboursements à recevoir dans le cadre des accords de restructuration de la part du NLF pour les obligations non contractualisées ou celles correspondant au démantèlement, et du Gouvernement britannique pour les obligations contractualisées (ou passifs historiques) sont comptabilisées à l'actif.

Ces créances sont actualisées au même taux réel que les obligations qu'elles financeront. Elles figurent à l'actif du bilan consolidé en « Actifs financiers » (voir note 36.3) et s'élèvent à 7 958 M€ au 31 décembre

Cadre réglementaire et contractuel

Les avenants conclus suite à l'acquisition de British Energy par le groupe EDF avec le NLF, trust indépendant créé par le gouvernement britannique dans le cadre de la restructuration de British Energy, ont un impact limité sur les engagements contractuels de financement du Secrétariat d'État et du NLF à l'égard de British Energy, tels que résultant des accords conclus par British Energy le 14 janvier 2005 (les « Accords de Restructuration ») dans le cadre du plan de restructuration mis en oeuvre à partir de 2005 sous l'égide du gouvernement britannique dans le but de stabiliser la situation financière de British Energy. Le 1er juillet 2011, British Energy Generation Limited s'est renommée EDF Energy Nuclear Generation Limited et s'est substitué à British Energy comme bénéficiaire de ces accords et avenants.

Les termes des Accords de Restructuration stipulent que :

- le NLF a accepté de financer, dans la limite de ses actifs : (i) des passifs nucléaires potentiels et / ou latents éligibles (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé de la centrale Sizewell B) ; et (ii) les coûts éligibles de déconstruction relatifs aux centrales nucléaires existantes du groupe EDF Energy ;
- le Secrétariat d'État a accepté de financer : (i) les passifs nucléaires potentiels et / ou latents éligibles (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé de la centrale Sizewell B) et les coûts éligibles de déconstruction des centrales existantes de EDF Energy, dans la mesure où ils excèdent les actifs du NLF ; et (ii) dans la limite d'un plafond de 2 185 M£ (valeur monétaire de décembre 2002, ajustée en conséquence), les passifs historiques connus éligibles pour le combustible usé du groupe EDF Energy (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé des centrales autres que Sizewell B et chargé en réacteur avant le 15 janvier 2005) ;

• EDF Energy est responsable du financement de certains passifs exclus ou non éligibles (ceux définis en tant que passifs d'EDF Energy), et d'autres passifs complémentaires qui pourraient être générés en cas d'échec par EDF Energy à atteindre les standards minimaux de performance conformément à la loi en vigueur. Les obligations d'EDF Energy à l'égard du NLF et du Secrétariat d'État sont garanties par les actifs des filiales d'EDF Energy ;

- EDF Energy s'est également engagé à verser :
 - des contributions annuelles pour déconstruction pour une période limitée à la durée de vie des centrales à la date des « accords de restructuration », la provision correspondante s'élève à 170 M€ au 31 décembre 2013 ;
 - 150 000 livres sterling (indexés sur l'inflation) par tonne d'uranium chargé dans le réacteur de Sizewell B après la date de signature des Accords de Restructuration.

Par ailleurs, EDF Energy a conclu un accord séparé avec la Nuclear Decommissioning Authority (NDA) portant sur la gestion du combustible usé AGR et du déchet radioactif associé provenant après le 15 janvier 2005 de l'exploitation des centrales autres que Sizewell B, et n'encourt aucune responsabilité au titre du combustible et du déchet après son transfert sur le site de retraitement de Sellafield. Les coûts correspondants, soit 150 000 £ (indexés sur l'inflation) par tonne d'uranium chargé - plus une remise ou coût supplémentaire en fonction du prix de marché de l'électricité et de l'électricité produite dans l'année - sont comptabilisés en stocks.

Dans le cadre de ses procédures, EDF Energy a finalisé en 2013 les travaux de mise à jour des estimations de ses passifs nucléaires. Les conclusions de ces travaux ont conduit à une révision du montant des provisions enregistrées au passif pour 1 173 M€, avec cependant en contrepartie une révision à due concurrence de la créance à recevoir du NLF (ou du gouvernement britannique au cas où le NLF ne pourrait pas faire face à ses obligations), sans impact sur le compte de résultat du groupe.

Provisions pour aval du cycle nucléaire

Le combustible usé provenant de la centrale de Sizewell B (de type REP - réacteur à eau pressurisée) est entreposé sur le site de la centrale. Le combustible usé provenant des autres centrales est transporté à l'usine de Sellafield pour entreposage et retraitement.

Les provisions pour aval du cycle nucléaire d'EDF Energy sont relatives aux obligations en matière de retraitement, d'entreposage du combustible usé, ainsi que de stockage de longue durée des déchets radioactifs, définies dans les réglementations existant au Royaume-Uni approuvées par la NDA. Leur évaluation est fondée sur des accords contractuels ou, en l'absence, sur les estimations techniques les plus récentes.

	31 décembre 2012		31 décembre 2013	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
(en millions d'euros)				
Pour gestion de combustible usé	3 820	2 319	3 228	2 175
Pour gestion à long terme des déchets radioactifs	4 188	594	7 132	1 049
Aval du cycle nucléaire	8 008	2 913	10 360	3 224

Comptes combinés

Provision pour déconstruction

Les provisions pour déconstruction des centrales nucléaires résultent des meilleures estimations de la direction. Elles couvrent le coût complet de la déconstruction et sont évaluées à partir des techniques et méthodes connues qui devraient être appli-

quées dans le cadre des réglementations existant à ce jour. Les coûts actuels sont basés sur des Plans de base de déconstruction (Baseline Decommissioning Plans) réalisés en 2012 et approuvés en 2013 et intègrent une hypothèse de démantèlement permettant in fine la réutilisation du site.

(en millions d'euros)	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
	Pour déconstruction des centrales	14 823	4 712	12 887

Provisions nucléaires de Ceng

Aux États-Unis, les obligations en termes de gestion du combustible usé, d'évacuation des déchets et de déconstruction des centrales sont régies essentiellement par la Nuclear Regulatory Commission (NRC) ainsi que par le Department of Energy (DOE). Par ailleurs, certaines obligations relatives au transport de déchets sont régies par le Department of Transportation.

Provision pour aval du cycle

En conformité avec la réglementation en vigueur aux États-Unis, le combustible usé ne fait pas l'objet de retraitement, mais est temporairement entreposé dans des installations spécifiques jusqu'à ce que le DOE prenne en charge son transport final et son stockage définitif dans un centre national. En contrepartie, CENG verse chaque trimestre au DOE des honoraires à raison d'environ 1 dollar/MWh d'électricité produite.

Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires

CENG a l'obligation de procéder à la déconstruction de ses trois centrales nucléaires (représentant cinq tranches de production nucléaire) à l'issue de leur exploitation conformément à la réglementation de la NRC et de tout règlement d'État applicable à la réhabilitation du site (« greenfielding requirements »). Aux États-Unis, la NRC impose l'achèvement de toutes les activités de déconstruction dans un délai de 60 ans après la cessation de l'exploitation de la centrale.

Les provisions de déconstruction comprennent les activités de dépollution, de démantèlement, d'évacuation et de remise en état du site. Ces activités recouvrent des coûts tels que le personnel interne et externe, le matériel et l'équipement, l'énergie, l'assurance, les taxes immobilières, l'entreposage temporaire sur place de combustible nucléaire usé, le transport et l'évacuation des déchets.

Les estimations des coûts de déconstruction sont calculées site par site à partir d'études techniques mises à jour périodiquement.

Actifs de couverture des obligations nucléaires

Les méthodes de financement approuvées par la NRC stipulent la création de fonds d'investissement externes réservés à chaque centrale pour couvrir ses obligations de déconstruction. Ces trust funds, actuellement investis en titres de dettes et en actions, sont comptabilisés comme des actifs disponibles à la vente et sont valorisés à leur juste valeur.

Le Comité des Investissements de CENG détermine la stratégie générale d'investissement dont la répartition par type d'actifs. CENG conduit périodiquement une étude complète de la gestion actif-passif afin d'ajuster et d'optimiser la répartition des actifs au vu des objectifs, de la durée des passifs, des conditions à long-terme sur les marchés des capitaux, et de l'échelle de telles obligations provisionnelles. Aucun des fonds ne peut être directement investi dans des sociétés détenant des centrales nucléaires.

La NRC fixe des indicateurs minimums à respecter pour les actifs de couverture concernant les activités de déconstruction radiologique et demande aux propriétaires de centrales de soumettre un rapport tous les deux ans (les années impaires) pour démontrer l'adéquation de ces actifs de couverture pour chaque centrale. En cas d'insuffisance indiquée, la NRC peut exiger des mesures financières supplémentaires sous forme de trésorerie, de lettres de crédit ou de garantie de la maison-mère. Le rapport d'engagement financier soumis par CENG en mars 2013 n'indiquait aucune insuffisance, et la NRC n'a pas exigé un engagement de financement supplémentaire.

Le prochain rapport d'engagement financier de CENG devrait être un rapport « hors cycle » en lien avec le transfert des permis d'exploitation prévu par CENG au profit d'Exelon dans le cadre des accords signés en juillet 2013 par le groupe avec Exelon.

Provisions liées à la production nucléaire des autres filiales

Les provisions pour aval du cycle et pour déconstruction des autres filiales concernent essentiellement les centrales nucléaires en Belgique.

■ 20.15 Provisions pour déconstruction hors installations nucléaires

La répartition par société est la suivante :

(en millions d'euros)	EDF	EDF Energy	Edison	Autres	Total
Provision pour déconstruction hors installations nucléaires 2013	572	66	489	117	1 244
Provision pour déconstruction hors installations nucléaires 2012	522	71	416	126	1 135

Les provisions pour déconstruction hors installations nucléaires concernent principalement les centrales thermiques et hydrauliques.

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont calculées à partir d'études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs sur la base, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

L'évaluation de la provision au 31 décembre 2013 prend en compte les derniers éléments de devis connus et la mise en service de nouveaux actifs de production.

20.2 Provision pour renouvellement des immobilisations en concessions

Variations au cours de l'exercice <i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions		Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
			Provision non utilisée	Provision utilisée		
Provision de renouvellement des immobilisations en concession	10 590	301	70	7	-394	10 420

Ce passif, qui concerne principalement EDF, est représentatif des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges des concessions de distribution publique d'électricité en France, qui sont décomposés en :

- droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire ;
- droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent :

- l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant ;
- la provision pour renouvellement constituée pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession.

La valeur des passifs spécifiques des concessions est déterminée comme suit :

- les droits du concédant sur les biens existants, représentatifs de la part réputée détenue par le concédant dans les biens, sont évalués sur la base des biens figurant à l'actif ;

- les obligations au titre des biens à renouveler sont calculées à partir de la valeur estimée du bien à renouveler déterminée à chaque fin d'exercice en prenant en compte l'usure du bien à cette date avec pour assiette de calcul :

- pour la provision pour renouvellement, la différence entre la valeur de remplacement du bien calculée en date de clôture et la valeur d'origine. Les dotations annuelles à la provision sont assises sur cette différence diminuée des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Ce mode de dotation conduit à enregistrer des charges qui, pour un bien donné, progressent dans le temps ;
- pour l'amortissement du financement du concédant, le coût historique pour la partie des biens financés par le concédant.

Les principales hypothèses retenues pour établir les calculs sont les suivantes :

- l'assiette de calcul de la provision pour renouvellement repose sur une valeur de remplacement estimée en fin de vie du bien en fonction d'un taux d'inflation prévisionnel de 2 % par an, minorée de la valeur d'origine du bien. Ce montant est constitué au fur et à mesure de l'usure du bien et actualisé à partir d'un taux de 5 % ;
- l'amortissement du financement du concédant est également actualisé au taux de 5 %.

20.3 Provisions sur contrats

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2013
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provisions sur contrats	2 570	1 351	372	764	-25	-65	-193	32	2 534

Ces provisions sont essentiellement constituées sur EDF à hauteur de 1 722 M€ pour 1 872 M€ au 31 décembre 2012 et se composent notamment :

- des provisions pour risques liés aux participations (246 M€ à fin 2013 contre 192 M€ à fin 2012) ;
- des provisions pour risques fiscaux (507 M€ à fin 2013 contre 414 M€ à fin 2012) ;

- des provisions sur contrats onéreux (576 M€ à fin 2013 contre 703 M€ à fin 2012). Ces provisions intègrent l'évaluation en juste valeur à la date d'acquisition des contrats de vente à long terme (2011-2021) de CENG pour 432 M€ au 31 décembre 2013 (461 M€ au 31 décembre 2012). Les reprises de provisions attachées à ces contrats résultent de la différence sur l'exercice entre les revenus contractualisés et les revenus évalués sur la base des prix de marché à la date d'acquisition.

20.4 Provisions sur risques liés aux opérations financières

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
			Provision non utilisée	Provision utilisée			
Provisions sur risques liés opérations financières	1 413	797	36	653	-6	-24	1 491

A fin décembre 2013, cette rubrique est principalement composée des provisions techniques des activités bancaires et assurance de La Poste à hauteur de 1,1 Md€ (contre 1 Md€ à

fin 2012). Ces provisions visent à couvrir le risque « épargne logement » pour 308 M€ et les risques techniques d'assurance à hauteur de 817 M€.

20.5 Provision environnement

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
			Provision non utilisée	Provision utilisée				
Provision environnement	746	131	10	85	-9	62	91	926

A fin décembre 2013, les risques environnementaux (dépollution des sites, amiante, assainissement, etc.) concernent principalement la SNCF (383 M€ contre 333 M€ à fin 2012), Areva (199 M€ contre 163 M€ à fin 2012), RFF (114 M€ contre 115 M€ à fin 2012) et RATP (75 M€ contre 76 M€ à fin 2012).

20.6 Autres provisions

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
			Provision non utilisée	Provision utilisée				
Autres provisions	3 715	1 740	155	946	-9	-80	-3	4 262

A fin décembre 2013, les autres provisions concernent principalement :

- EDF (cf. 20.3 « provision sur contrats ») ;
- Areva (1 469 M€ contre 1 087 M€ à fin 2012), intégrant des provisions pour pertes à terminaison sur contrat (EPR Olkiluoto 3 en particulier) et des provisions pour travaux restant à effectuer ;
- SNCF (178 M€ contre 166 M€ à fin 2011), incluant des provisions pour risques sur commandes fermes de matériel ;
- La Poste (446 M€ contre 333 M€ à fin 2012) dont 119 M€ de provision destinée à couvrir la garantie accordée à la Banque Postale à des fonds dont la performance est garantie.

NOTE 21 : AVANTAGES AU PERSONNEL (en millions d'euros)

PAR SECTEUR ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2012*	Augmentations	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provisions pour avantages au personnel	28 174	1 798	91	3 111	-26	-85	1 160	-331	27 487
Total	28 174	1 798	91	3 111	-26	-85	1 160	-331	27 487
Dont courant	1 721								1 839
Dont non courant	26 453								25 648

(* Les données publiées au titre de l'exercice 2012 ont été retraitées de l'impact lié à l'application rétrospective de la norme IAS 19 révisée

La variation des provisions pour avantages au personnel s'explique essentiellement par une diminution du coût des services passés chez EDF, qui intègre un produit de 472 M€ relatif à l'effet favorable de la réforme des régimes de retraites en France.

PAR SECTEUR ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Industries de défense	50	7	0	2	-0	-2	-	-1	51
Infrastructures de transport	595	60	58	30	-	-	-	-10	556
Transports	2 831	198	4	139	-3	1	-69	25	2 839
Energie	22 045	1 185	26	2 557	-23	-84	1 230	-319	21 450
Médias	167	19	0	5	-	-	-	-	180
Services	2 465	322	2	376	-1	0	-	-24	2 385
Services financiers	-	3	-	-	-	-	-	-	3
Defaisance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres industries	23	4	0	2	-	-	-	-1	22
TOTAL	28 174	1 798	91	3 111	-26	-85	1 160	-331	27 487

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE PAR SECTEUR

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Industries de défense	0	50	50	0	51	51
Infrastructures de transport	47	548	595	38	518	556
Transports	149	2 682	2 831	180	2 659	2 839
Energie	912	21 133	22 045	950	20 500	21 450
Médias	0	166	167	0	180	180
Services	622	1 843	2 465	669	1 716	2 385
Services financiers	-	-	-	-	3	3
Defaisance	-	-	-	-	-	-
Immobilier	-	-	-	-	-	-
BPI	-	-	-	-	-	-
Autres industries	2	21	23	2	21	43
TOTAL	1 733	26 441	28 174	1 839	25 648	27 487

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2012	Variation	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Emprunt obligataire (1)	111 527	-1 496	-104	-302	-1 322	3	-31	108 275
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	18 306	-4 529	-186	-228	-2	1	48	13 409
Autres emprunts et dettes (3)	19 029	-582	-1 010	-60	-23	261	-4	17 611
Soldes créditeurs de banques	1 398	47	-129	-45	-0	-	-13	1 257
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	43	1	-3	-	-	-	-	41
Dettes sur location financement	1 710	-18	26	-5	-	-	4	1 717
Dettes rattachées à des participations	344	-57	-	-0	-	-	0	288
Comptes courants créditeurs	2 576	-823	2	-9	16	-	-6	1 756
Avances conditionnées	17	6	0	-	-	-	-1	22
Dépôts et cautionnements reçus (4)	1 070	-269	3 519	-0	-971	-	-0	3 348
Participations des salariés	9	-2	-0	-0	-	-	-	6
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres participatifs	16	-1	-	-	2	-	-	17
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 278	-264	-0	-10	332	-	28	3 364
Instruments dérivés de couverture - Passif (5)	4 583	-759	16 955	-6	-4 978	-	-1	15 793
TOTAL	163 906	-8 748	19 069	-665	-6 947	265	23	166 904

(1) Les principales variations du poste à fin décembre 2013 s'expliquent par :
- l'augmentation des dettes long terme levées par RFF au cours de l'année 2013 pour un montant total de 4,9 Md€ en valeur brute (soit 30 opérations réalisées sur les marchés obligataires libellés en devise euro et livre sterling) et 2,3 Md€ en valeur nette de remboursement. La dette financière brute de RFF a progressé de 3,3 Md€ sur l'exercice (yc autres emprunts et dettes -cf. 3) pour s'établir à 38,9 Md€ contre 35,6 Md€ en 2012 ;
- la diminution des emprunts obligataires chez EDF, passant de 43,9 Md€ en 2012 à 40,9 Md€ au 31 décembre 2013 ; ce flux correspond à l'émission de nouveaux emprunts à hauteur de 5,5 Md€ dont 1,4 Md€ d'émission obligataire verte (cf. §1.1) et à des remboursements d'emprunts de 8,7 Md€ ;
- la baisse des emprunts obligataires de 1,5 Md€ chez SNCF, passant de 12,6 Md€ en 2012 à 11,1 Md€ à fin 2013 ;
- la poursuite de la décroissance de la dette chez CNA à hauteur de (0,9 Md€), grâce aux remboursements de titres arrivés à échéances. L'encours s'établit à 9,09 Md€ en fin d'année.

(2) La diminution du poste emprunts auprès des établissements de crédit s'explique par le remboursement à fin d'année 2013 de la dette de l'EPFR à hauteur de 4,5 Md€ par l'État.

(3) Les autres emprunts et dettes ont diminué de 1,4 Md€ sur l'exercice 2013, principalement liés au reclassement en « Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente » des emprunts et dettes financières de Dalkia International chez EDF (2,3 Md€), compensé par l'augmentation des autres emprunts chez RFF à hauteur de 1 Md€.

(4) Le solde du poste de dépôts et cautionnements reçus s'élève à 2,3 Md€ à fin 2013 contre 1,1 Md€ en 2012. Cette progression s'explique par l'entrée de périmètre de la SFIL et le solde à son bilan du cash collateral (+2,5 Md€) reçu.

(5) La progression des instruments de dérivés de couverture s'explique essentiellement par l'entrée dans le périmètre de la SFIL à hauteur de 11,2 Md€ en solde à fin 2013.

Comptes combinés

PAR ÉCHÉANCES	Passif courant	Passif non courant		Total passif non courant	Total passifs financiers
		1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Emprunt obligataire	12 651	19 193	76 392	95 623	108 275
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 284	6 663	4 465	11 126	13 409
Autres emprunts et dettes	6 505	3 844	7 246	11 106	17 611
Soldes créditeurs de banques	1 257	-	-	-	1 257
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	41	-	41	41
Dettes sur location financement	456	686	575	1 261	1 717
Dettes rattachées à des participations	286	2	-	2	288
Comptes courants créditeurs	1 753	3	-	3	1 756
Avances conditionnées	-	14	8	22	22
Dépôts et cautionnements reçus	3 193	119	37	155	3 348
Participations des salariés	2	4	-	4	6
Dettes potentielles	-	-	-	-	-
Titres participatifs	-	-	17	17	17
Instruments dérivés de transaction - Passif	2 876	75	413	488	3 364
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 238	883	13 672	14 555	15 793
TOTAL	32 501	31 526	102 824	134 404	166 904

PAR TAUX	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunt obligataire	102 200	6 075	108 275
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 101	8 308	13 409
Autres emprunts et dettes	12 499	5 112	17 611
Soldes créditeurs de banques	638	620	1 257
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	10	31	41
Dettes sur location financement	333	1 384	1 717
Dettes rattachées à des participations	288	-	288
Comptes courants créditeurs	32	1 724	1 756
Avances conditionnées	22	-	22
Dépôts et cautionnements reçus	800	2 548	3 348
Participations des salariés	2	4	6
Dettes potentielles	-	-	-
Titres participatifs	-	17	17
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 361	3	3 364
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 813	11 981	15 793
TOTAL	129 099	37 805	166 904

PAR DEVISES

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVISES	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES DEVISES	TOTAL
Emprunt obligataire	84 538	5 445	12 744	5 547	108 275
Emprunts auprès des établissements de crédit	10 994	1 017	848	550	13 409
Autres emprunts et dettes	9 881	6 000	688	1 041	17 611
Soldes créditeurs de banques	1 255	2	0	0	1 257
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	41	-	-	-	41
Dettes sur location financement	1 685	-	1	31	1 717
Dettes rattachées à des participations	288	-	-	-	288
Comptes courants créditeurs	1 756	-	-	-	1 756
Avances conditionnées	22	-	-	-	22
Dépôts et cautionnements reçus	3 348	-	-	-	3 348
Participations des salariés	6	-	-	-	6
Dettes potentielles	-	-	-	-	-
Titres participatifs	17	-	-	-	17
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 215	49	100	-	3 364
Instruments dérivés de couverture - Passif	13 944	132	1 309	408	15 793
TOTAL	130 990	12 646	15 690	7 578	166 904

PAR NATURE ET PAR FLUX

		Solde au 31 décembre 2012	Variation	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Passifs financiers non courants (hors endettement) (A)		615	-	-	-	-163	-	36	488
Passifs financiers non courants (inclus dans l'endettement) (B)		129 951	-5 433	15 588	-571	-6 459	265	574	133 916
Passifs financiers non courants		130 566	-5 433	15 588	-571	-6 622	265	610	134 404
Passifs financiers courants (hors endettement) (C)		2 664	-264	-0	-10	495	-	-8	2 876
Passifs financiers courants (inclus dans l'endettement) (D)		26 704	-2 273	3 608	-30	-835	-	-560	26 615
Passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT) (E)		3 972	-778	-127	-54	16	-	-19	3 010
Passifs financiers courants		33 340	-3 315	3 481	-94	-324	-	-587	32 501
Total		163 906	-8 748	19 069	-665	-6 947	265	-60	166 904

(A) PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS L'ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2012	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Dettes potentielles	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de transaction - Passif	615	-	-163	36	488
Total	615	-	-163	36	488

(B) PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Emprunt obligataire	100 049	388	-104	-302	-1 320	3	-3 092	95 623
Emprunts auprès des établissements de crédit	15 192	-4 338	-190	-201	-2	1	664	11 126
Autres emprunts et dettes	9 474	-765	-1 094	-59	-	261	-3 302	11 106
Soldes créditeurs de banques	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	43	1	-3	-	-	-	-	41
Dettes sur location financement	1 641	21	23	-3	-	-	-421	1 261
Dettes rattachées à des participations	15	0	-	-0	-	-	-13	2
Comptes courants créditeurs	2	1	-	-	-	-	-	3
Avances conditionnées	17	6	0	-	-	-	-1	22
Dépôts et cautionnements reçus	159	-5	1	-0	-	-	-0	155
Participations des salariés	5	-1	0	-	-	-	-0	4
Titres participatifs	16	-1	-	-	2	-	-	17
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 339	-742	16 955	-5	-5 140	-	148	14 555
Total	129 951	-5 433	15 588	-571	-6 459	265	574	133 916

(C) PASSIFS FINANCIERS COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Instruments dérivés de transaction - Passif	2 664	-264	-0	-10	495	-8	2 876
Total	2 664	-264	-0	-10	495	-8	2 876

(D) PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Emprunt obligataire	11 478	-1 884	-	-	-2	3 060	12 651
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 114	-191	4	-28	0	-615	2 284
Autres emprunts et dettes	9 555	183	84	-1	-23	-3 293	6 505
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	70	-39	3	-1	-	425	456
Dettes rattachées à des participations	330	-57	-	-0	-	13	286
Dépôts et cautionnements reçus	911	-265	3 518	-	-971	0	3 193
Participations des salariés	4	-2	-0	-0	-	0	2
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 244	-18	-	-0	161	-149	1 238
TOTAL	26 704	-2 273	3 608	-30	-835	-560	26 615

Comptes combinés

(E) PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRESORERIE DU TFT)

	Solde au 31 décembre 2012	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Comptes courants créditeurs	2 574	-824	2	-9	16	-6	1 753
Soldes créditeurs de banques	1 398	47	-129	-45	-0	-13	1 257
Total	3 972	-778	-127	-54	16	-10	3 010

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRESORERIE DU TFT) (E)

	Solde au 31 décembre 2012	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Contre-valeur des biens mis en concession - Droits sur bien existants valeur nette	22 423	1 966	-43	-635	23 710
Fonds de caducité/amortissement de caducité	11 270	690	-9	23	11 975
Total	33 693	2 656	-52	-612	35 685

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRESORERIE DU TFT) (E)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Industries de défense	-	-
Infrastructures de transport (1)	2 545	1 623
Transports	-	-
Energie (2)	33 043	31 973
Médias	-	-
Services	-	-
Services financiers	-	-
Defaisance	-	-
Immobilier	-	-
BPI	-	-
Autres industries	96	96
Total	35 685	33 693

(1) Concerne principalement l'entité RFF: ce passif à l'égard de SEA représente la contrepartie de la quote-part de l'investissement financé par le concessionnaire (1 571,7 M€ contre 786,2 M€). Ce montant est fonction du pourcentage d'avancement qui est de 64,5 % à fin décembre 2013.

(2) La variation sur le secteur Energie concerne les passifs spécifiques de concessions chez EDF sur biens existants et sur biens à renouveler (cf. note 20 - Provision renouvellement des immobilisations en concession).

NOTE 24 : DETTES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	Solde au 31 décembre 2012	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Autres dettes d'exploitation	5 304	49	52	-59	-197	5 148
Avances et acomptes reçus sur commandes	10 559	899	436	-22	1 238	13 109
Comptes courants créditeurs	238	26	-25	6	-107	138
Dettes fiscales	7 394	334	-62	-10	166	7 823
Dettes TVA	190	-8	-0	-0	-	182
Dettes fournisseurs et assimilés	23 154	-450	182	-40	-237	22 609
Dettes participation des salariés	72	-1	-	-	-	71
Dettes sociales	9 289	334	17	-27	-33	9 580
TOTAL	56 200	1 183	600	-152	700	58 662

PAR SECTEUR	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012	Variation
Industries de défense	1 830	902	929
Infrastructures de transport	2 066	1 997	69
Transports	10 049	10 079	-30
Energie	38 054	36 550	1 504
Médias	1 373	1 413	-39
Services	5 059	5 066	-6
Services financiers	4	0	4
Defaisance	17	29	-12
Immobilier	6	3	3
BPI	0	-	0
Autres industries	202	161	41
TOTAL	58 662	56 200	2 462

La progression des dettes d'exploitation à hauteur de +2,4 Md€ s'explique essentiellement par l'augmentation des avances et acomptes reçus sur commandes chez Areva.

NOTE 25 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en millions d'euros)

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	Solde au 31 décembre 2012	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2013
Créditeurs divers hors exploitation	230	54	917	2	-20	1 183
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 196	1 487	-26	-30	-989	5 639
Charges à payer sur instruments de dettes	2	2	-	-	-	4
Dettes IS	1 811	820	-11	-10	-833	1 778
Produits constatés d'avance (yc subventions d'investissement)	35 435	3 663	66	-40	33	39 158
Versements restant à effectuer à des tiers	3	-	1 150	-	-	1 153
Total	42 677	6 026	2 096	-77	-1 809	48 913

PAR SECTEUR	Solde au 31 décembre 2012	Solde au 31 décembre 2013
Industries de défense	55	105
Infrastructures de transport	23 270	27 028
Transports	6 530	7 251
Energie	11 947	11 262
Médias	411	432
Services	449	515
Services financiers	-	173
Defaisance	-	-
Immobilier	1	8
BPI	-	2 124
Autres industries	14	15
Total	42 677	48 913

Les autres passifs courants ont progressé de 6,2 Md€ à fin 2013. Cette variation s'explique par :

- la progression des subventions d'investissements : +3,6 Md€ principalement sur les secteurs Infrastructures de transport (+3 Md€ chez RFF, notamment au titre des projets en partenariat public-privé SEA) et Transports avec 0,5 Md€ chez RATP ;
- par la progression des produits constatés d'avances cumulés sur l'ensemble des Grands Ports Maritimes, en application de l'instruction de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) relative aux financements externes des actifs applicable aux établissements publics. En effet cette instruction implique de requalifier au 1^{er} janvier 2013 toute subvention rattachée à un actif, jusqu'alors comptabilisée en fonds de dotation, dans un compte spécifique de financement rattaché à un actif, assimilable à une subvention et donc retraité en produit constaté d'avance en application des règles de combinaison ;
- enfin par l'effet de l'entrée dans le périmètre de EPIC BPI-Groupe (+1,1 Md€) sur le poste versements restants à effectuer à des tiers.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 26 : ENDETTEMENT NET *(en millions d'euros)*

PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	31 décembre 2013	31 décembre 2012*
Emprunt obligataire	95 623 314	100 049 205
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 125 574	15 191 858
Autres emprunts et dettes	11 106 285	9 474 186
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	41 127	42 877
Dettes sur location financement	1 260 752	1 640 914
Dettes rattachées à des participations	1 899	14 793
Comptes courants créditeurs	3 000	2 000
Avances conditionnées	22 130	16 506
Dépôts et cautionnements reçus	155 392	159 326
Participations des salariés	3 722	4 543
Titres participatifs	17 197	16 493
Instruments dérivés de couverture - Passif	14 555 361	3 338 793
Total Passifs financiers non courants (note 22)	133 915 753	129 951 494
Emprunt obligataire	12 651 340	11 477 739
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 283 593	3 113 931
Autres emprunts et dettes	6 504 533	9 554 951
Dettes sur location financement	456 142	69 532
Dettes rattachées à des participations	285 623	329 655
Dépôts et cautionnements reçus	3 192 995	910 731
Participations des salariés	2 418	3 984
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 237 866	1 243 809
Total Passifs financiers courants (note 22)	26 614 510	26 704 332
ENDETTEMENT BRUT	160 530 263	156 655 826
Instruments dérivés de couverture - Actif	10 512 497	3 952 191
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	10 368	78 458
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	86 818	61 998
Total actifs financiers non courants (note 10)	10 609 683	4 092 647
Instruments dérivés de couverture - Actif	836 287	914 533
Total actifs financiers courants (note 10)	836 287	914 533
ACTIFS FINANCIERS	11 445 970	5 007 180
Comptes courants : plac, trésor. (débit)	500 716	509 028
Valeurs remises à l'encaissement	627	460
Titres de créances	2 183 566	1 352 871
Banques	6 881 828	6 158 996
Caisse	620 006	727 718
Autres VMP, billets trésor. - Disponibilités	12 252 303	11 523 578
TÉRORERIE ET EQUIVALENT DE TÉRORERIE (NOTE 18)	22 439 046	20 272 651
Titres de créances	80 886	128 586
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	1 185 522	942 410
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	2 266	3 807
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	147 352	148 266
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	65 241	128 536
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance	816	546
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	1 059	31 642
Actions - Actifs disponibles à la vente	0	0
Autres VMP, billets trésor. - Actifs détenus à des fins de transaction	2 333 528	2 291 469
Autres VMP, billets trésor. - Actifs disponibles à la vente	1 374 799	1 724 042
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TÉRORERIE DU TFT) (NOTE 10)	5 191 469	5 399 304
Comptes courants créditeurs	1 752 915	2 574 469
Soldes créditeurs de banques	1 257 208	1 397 535
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TÉRORERIE DU TFT) (NOTE 22)	3 010 123	3 972 004
TÉRORERIE (Note 27)	24 620 392	21 699 951
Créances SNCF sur la CDP	1 684 000	2 861 000
Créances CNA	7 590 000	9 202 000
ENDETTEMENT NET	115 189 901	117 885 695

(*) Proforma 2012NA.

NOTE 27 : ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
RESULTAT NET PART DU GROUPE			
Intérêts minoritaires		339	293
Résultat des sociétés mises en équivalence		2 538	-1 046
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		372	351
Amortissements et provisions (hors actif circulant)		16 084	14 179
Plus et moins value sur cession d'immobilisations		-496	-265
Subventions virées au résultat		-1 158	-1 168
Impôts différés		-349	-380
Effets résultat liés à l'actualisation		3 390	3 403
Effets résultat liés aux variations de juste valeur		179	144
Effets résultat liés aux stocks options		0	0
Autres éléments non monétaires *		-616	2 237
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		26 419	23 438
Flux des opérations de l'activité bancaire	1)	9 762	-281
Variation du besoin en fonds de roulement	2)	-1 639	-2 809
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÈRE PAR L'ACTIVITÉ		34 542	20 348
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations (in)corporelles **	3)	-26 924	-27 908
Variations des actifs financiers **		777	-953
Cessions d'immobilisations (in)corporelles **	4)	995	1 621
Subventions d'investissement encaissées	5)	2 971	2 462
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales		492	-857
Autres flux liés aux opérations d'investissements		-509	1 691
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		-22 198	-23 944
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital ou apports	6)	1 225	10
Diminution de capital ou apports	7)	-1 031	-95
Dividendes versés aux actionnaires (de la mère)	8)	-2 981	-2 986
Dividendes versés aux minoritaires		-383	-383
Variations des autres fonds propres	9)	6 316	-844
Variations des emprunts	10)	-10 732	10 053
Intérêts payés *	11)	-2 649	-2 392
Entrées et sorties du périmètre de combinaison	12)	-1 147	
Autres flux liés aux opérations de financement		1 594	1 331
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		-9 788	4 694
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE		2 555	1 098
Trésorerie d'ouverture	Note 26	22 038	
Incidence des variations de taux de change		28	
Trésorerie de clôture	Note 26	24 620	
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE		2 555	

(*) À compter de 2013, les intérêts payés sont présentés en flux de financement

(**) À compter de 2013, les variations relatives aux actifs financiers sont présentés sur une ligne séparée

En M€		
ADP	250	Le groupe a procédé au remboursement d'un emprunt obligataire arrivé à échéance pour 0,3 Md€, au remboursement d'un prêt BEI d'une valeur nominale de 38 M€ et a émis un emprunt obligataire de 15 ans pour un montant de 0,6 Md€ portant intérêt à 2,75 %.
CNA	-1 275	Remboursement de diverses échéances d'emprunts souscrits pour les sociétés d'autoroutes (SANEF, ASF)
RFF	3 230	Le montant des nouvelles émissions de 2013 comprend la valeur comptable de placements privés à hauteur de 1,5 Md€ et d'émissions publiques pour 3,9 Md€, diminués des remboursements pour 1,4 Md€. Le solde de 0,8 Md€ est affecté à la trésorerie.
Areva	224	L'encours de billets de trésorerie s'élève à 0,2 Md€ (contre 70 M€ à fin 2012) ; la valeur au bilan des emprunts obligataires se porte à 5,1 Md€ en augmentation de + 0,1 Md€, alors que les avances rémunérées diminuent de 0,1 Md€
EDF	-2 908	Emission d'emprunts nouveaux pour 5,5 Md€ dont 1,4 Md€ d'émission obligataire « verte » (« green bond ») de maturité avril 2021, avec un coupon annuel de 2,25 % ; remboursements d'emprunts pour 8,7 Md€ pour le compte de ERDF, PEI, EDF International, EDF Investissements Groupe
SNCF	447	Variation du solde des emprunts, tenant compte de l'écriture d'annulation des remboursements de la créance RFF et hors intérêts financiers nets versés et variation de dettes de trésorerie
EPFR	-4 482	Remboursement par l'État de la dette EPFR
SFIL	-5 730	Variation des obligations foncières et registered covered bonds, enregistrés en emprunts obligataires note 22
La Poste	-475	Remboursement en 2013 d'un emprunt obligataire émis en 2006 à échéance 2013 pour 0,7 Md€ ; émission d'un nouvel emprunt de 0,25 Md€ par abondement de la souche existante de 0,75 Md€ au taux de 2,75 % portant échéance à 2024.
Autres	-13	
Total	-10 732	

11) Le poste est constitué essentiellement des frais financiers nets décaissés par EDF, pour 1,8 Md€ (contre 1,6 Md€ en 2012).

12) Les effets sur le flux de trésorerie des entrées et sorties de périmètre sont les suivants : Epic BPI-Groupe (-1,6 Md€), SFIL (0,2 Md€), ODAS (0,2 Md€) et dans une moindre mesure Sogead, Port de la Guadeloupe, Port de la Réunion, Sofired.

1) La variation des flux des opérations bancaires comprend les flux liés aux opérations avec les établissements de crédits, avec la clientèle, et affectant les actifs et passifs financiers des deux sociétés en entrée de périmètre que sont la SFIL et la BPI pour respectivement 10,6 M€ et 1,3 Md€ et la baisse des prêts et créances de l'activité bancaires de La Poste pour -2,2 Md€.

2) La variation négative du besoin en fonds de roulement de -1,6 Md€ sur 2012/2013 résulte principalement de l'effet de la variation de la créance CSPE sur EDF.

3) Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles 2013 s'expliquent principalement par :

- EDF pour 13,3 Md€ (montant identique à fin 2012) : dont 1 Md€ d'acquisition de logiciels et droits d'émission de gaz à effet de serre « certificat vert », 3,9 Md€ aux immobilisations en concessions de la distribution publique d'électricité en France (hors immobilisations en cours), 0,8 Md€ d'immobilisations en concessions des autres activités et 8 Md€ d'immobilisations de production et autres immobilisations corporelles du domaine propre (hors immobilisations en cours et financées par location-financement) ;

- RFF pour 5,2 Md€ hors coûts d'emprunts capitalisés de 2 Md€ relatives essentiellement à la production mandatée (3,5 Md€) ;

- SNCF pour 3 Md€ et relatives aux acquisitions et rénovations de matériel de transports ferroviaire (1,2 Md€) ; aux acquisitions et d'aménagements/ agencements dans les gares et bâtiments 0,8 Md€ ;

- RATP pour 1,6 Md€ hors subvention, composées des projets liés au nouveau matériel roulant ferroviaire, au renouvellement des trains, aux prolongements de lignes de métro ;

- Areva pour 1,4 Md€ relatives en particulier aux projets stratégiques de Georges Besse II, aux développements de champs miniers et à Comurhex II.

4) Le poste comprend les cessions d'immobilisations (in)corporelles de EDF (0,2 Md€), RATP (0,1 Md€), la SNCF (0,3 Md€), la Poste (0,1 Md€).

5) Les subventions d'investissements concernent principalement les secteurs Transports et Infrastructures de transports avec RFF (1,8 Md€), RATP (0,7 Md€), SNCF (0,3 Md€).

6) Les principales augmentations de capital sont relatives à La Poste (0,6 Md€) et EPIC BPI-Groupe (0,4 Md€) (cf. événements significatifs).

7) Les diminutions de capital de 1 Md€ concernent Sogepa (0,9 Md€) et SGGP (0,2 Md€) faisant suite respectivement aux décisions d'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de réduction du capital social pour remboursement aux actionnaires.

8) La variation des dividendes versés aux actionnaires s'explique principalement par les sociétés suivantes :

En M€	2013	2012	Variations
Giat	-12	-87	75
Sogead	0	-27	27
Sogepa	0	-26	26
ADP	-205	-174	-31
EDF	-2 144	-2 126	-18
SNCF	-209	-69	-10
FDJ	-115	-84	-31
TSA	-47	-36	-11
La Poste	-171	-145	-26
Divers	-78	-82	4
TOTAL	-2 981	-2 986	5

9) Le groupe EDF a émis en janvier 2013 des titres subordonnés à durée indéterminée pour une valeur de 6,1 Md€ (nette des coûts de transaction).

10) La variation des emprunts résulte des éléments suivants :

NOTE 28 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (en millions d'euros)

28.1 Définition

Les risques financiers incluent généralement :

- le risque de crédit (risque qu'une partie manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière) ;
- le risque de liquidité (risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers,

en raison par exemple de l'échéancier des dettes, des lignes de crédit, de clauses de remboursement anticipés des emprunts) ;

- le risque de marché (risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché ; le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt et taux d'actualisation, le risque de change et d'autres risques de prix).

28.2 Risques de crédit

ACTIFS NON COURANTS	Non échus			Échus			Total au 31 décembre 2013	Total au 31 décembre 2012
	Non dépréciés	Dépréciés	Échus dépréciés	Échus non dépréciés				
				Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Créances rattachées à des participations non combinés (1)	14 075	18	18	-	3	-	14 113	13 224
Prêts émis par l'entreprise	468	37	-	1	12	16	534	297
Dépôts et cautionnements	706	1	-	1	1	-	709	600
Créances potentielles	-	-	-	-	-	-	-	1
Compte courant	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances d'exploitation	722	-	-	-	-	-	722	696
Débiteurs divers hors exploitation	592	-	-	-	-	-	592	151
Créances - Concessions (IFRIC 12) (2)	3 548	-	-	-	-	-	3 549	3 382
TOTAL	20 070	56	18	2	16	16	20 178	18 350

(1) Cf. note 11 A- EDF, créance du NLR et gouvernement britannique pour 8 Md€ et CSPE pour 5 Md€.

(2) RATP- Créance vis-à-vis du STIF.

ACTIFS COURANTS	Non échus			Échus			Total au 31 décembre 2012	Total au 31 décembre 2011
	Non dépréciés	Dépréciés	Échus dépréciés	Échus non dépréciés				
				Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	1 856	-	-	21	1	-	1 877	1 402
Créances clients - note 16 (3)	26 489	687	1 138	3 205	856	6	32 381	32 337
Créances sur personnel et organismes sociaux	101	-	3	9	-	-	112	128
État - TVA et autres créances fiscales- note 16	7 200	-	1	48	7	-	7 256	6 738
Compte courant	182	15	3	3	1	-	204	241
Autres créances d'exploitation - note 16	7 493	230	74	731	124	4	8 656	7 878
Pdts à recevoir sur instruments de dettes	3	-	-	-	-	-	3	3
Débiteurs divers hors exploitation	224	-	4	49	22	8	307	276
Créances IS	357	-	-	7	-	-	364	258
Créances rattachées à des participations non combinés - Actifs détenus à des fins de transaction	12	-	-	-	-	-	12	-
Créances rattachées à des participations non combinés - Prêts et créances	1 138	50	-	19	-	-	1 207	1 280
Prêts émis par l'entreprise (4)	7 775	-	1	1 030	1	-	8 807	10 286
Dépôts et cautionnements (5)	3 934	-	-	-	-	-	3 934	932
TOTAL	56 764	982	1 224	5 122	1 011	18	65 164	61 700

(3) Le poste des créances clients est stable entre 2012 et 2013 à 32,3 Md€, composé à 61 % des créances clients d'EDF, elles même stables :

(4) Cf. note 11 C- CNA, baisse des prêts aux sociétés d'économie mixtes concessionnaires d'autoroutes.

(5) Cf. note 11 C- variation expliquée par l'entrée de périmètre de la SFIL (+ 3,3 Md€ de dépôts et cautionnement).

En millions d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	23 182	-1 045	22 137	23 445	-948	22 497
dont créances échues < 6 mois	1 810	-265	1 545	2 144	-251	1 893
dont créances échues >= 6 mois, 12 mois<	626	-172	454	688	-211	477
dont créances échues >= 12 mois	1 125	-539	586	1 046	-408	638
TOTAL DES CRÉANCES ÉCHUES	3 561	-976	2 585	3 878	-870	3 008
DONT CRÉANCES NON ÉCHUES	19 621	-69	19 552	19 567	-71	19 496

28.3 Risques de liquidité

LIBELLÉ DES COMPTES	Solde au 31 décembre 2013	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Solde au 31 décembre 2012
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS					
Emprunt obligataire (1) (note 22)	95 623		19 231	76 392	100 049
Emprunts auprès des étab de crédit (2) (note 22)	11 125		6 663	4 462	15 192
Dépôts et cautionnements reçus (4) (note 22)	155		118	37	159
Participations des salariés	4		4	-	5
Titres hybrides - composante dettes financières	17		-	17	16
Dettes potentielles (IFRIC 12)	-		-	0	0
Dettes sur achat minoritaires	41		41	0	43
Dettes sur location financement	1 261		686	575	1 641
Autres emprunts et dettes assimilées (3) (note 22)	11 106		3 860	7 246	9 474
Dettes rattachées à des participations	2		2	-	15
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	3		3	-	2
Soldes créditeurs de banques	-		-	-	0
Avances conditionnées	22		14	8	17
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	2 704	-	2 704	-	146
TOTAUX DES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	122 063	-	33 326	88 737	126 759
DETTES D'EXPLOITATION					
Clients - avances et acomptes reçus (note 24)	13 109	13 046	32	31	10 560
Dettes fournisseurs et assimilés (note 24)	22 609	22 134	389	85	23 478
Participation des salariés	71	71	-	-	72
Compte courant	138	138	-	-	238
Autres dettes d'exploitation	5 148	4 767	381	-	5 927
TOTAUX DES DETTES D'EXPLOITATION	41 075	40 156	803	116	40 275
DETTES DIVERSES					
Passif - Contrats à long terme (IAS 11 - IAS 18)	323	323	-	-	347
Versements restant à effectuer à des tiers	1 153	2	-	1 150	3
Dettes sur acquisitions d'immobilisations (note 25)	5 639	5 540	99	-	5 196
Créditeurs divers hors exploitation	1 183	1 043	40	100	230
Subventions d'investissement retraitée (note 25)	29 344	28 456	543	345	25 876
TOTAUX DES DETTES DIVERSES	37 642	35 365	682	1 595	31 653
PASSIFS FINANCIERS COURANTS					
Emprunt obligataire (1) (note 22)	12 651	12 651	-	-	11 478
Emprunts auprès des étab de crédit (2) (note 22)	2 284	2 284	-	-	3 114
Dépôts et cautionnements reçus (4) (note 22)	3 193	3 193	-	-	911
Participations des salariés	3	3	-	-	4
Dettes sur achat minoritaires	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées (3) (note 22)	6 505	6 505	-	-	9 555
Dettes sur location financement	456	456	-	-	70
Dettes rattachées à des participations	286	286	-	-	330
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	1 753	1 753	-	-	2 574
Soldes créditeurs de banques	1 257	1 257	-	-	1 399
TOTAUX DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	28 388	28 388	0	0	29 434
DETTES D'EXPLOITATION					
Clients - avances et acomptes reçus (note 24)	13 109	13 046	32	31	10 560
Dettes fournisseurs et assimilés (note 24)	22 609	22 134	389	85	23 478
Participation des salariés	71	71	-	-	72
Compte courant	138	138	-	-	238
Autres dettes d'exploitation	5 148	4 767	381	-	5 927
TOTAUX DES DETTES D'EXPLOITATION	41 075	40 156	803	116	40 275

28.4 Risques de marché

LIBELLÉ DES COMPTES	Montant au bilan au 31 décembre 2013	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant au bilan au 31 décembre 2013
Instruments dérivés de transaction - Actif (note 11)	806	0	274	532	1 180
Instruments dérivés de couverture - Actif (note 11)	10 512	0	2 590	7 923	3 952
INSTRUMENTS DERIVES ACTIF NON COURANT	11 318	0	2 864	8 455	5 132
Instruments dérivés de transaction - Passif	488	0	75	413	615
Instruments dérivés de couverture - Passif	14 555	0	883	13 672	3 502
INSTRUMENTS DERIVES PASSIF NON COURANT	15 043	0	958	14 085	4 117
Instruments dérivés de transaction - Actif (note 11)	3 467	3 467	0	0	3 661
Instruments dérivés de couverture - Actif (note 11)	836	836	0	0	915
INSTRUMENTS DERIVES ACTIF COURANT	4 303	4 303	0	0	4 576
Instruments dérivés de transaction - Passif	2 876	2 876	0	0	2 664
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 238	1 238	0	0	1 244
INSTRUMENTS DERIVES PASSIF COURANT	4 114	4 114	0	0	3 908

	RFFifrs	AREVA	(1) EDF	RATP	(2) SNCFifrs	POSTEifr	(3) SFIL	Autres	TOTAL
ACTIFS	853	242	4 727	304	1 134	419	7 781	162	15 622
Actif Instruments Dérivés Transaction Non Courants	-	-	13	-	463	290	-	40	806
Actif Instruments Dérivés couverture Non Courants	780	86	1047	291	564	-	7 671	73	10 512
Actif Instr.Dérivés de transaction Courants	19	156	3031	-	88	129	-	45	3 468
Actif Instr.Dérivés de Couverture Courants	54	-	636	13	19	-	110	4	836
PASSIFS	-1816	-17	-4 477	-26	-929	-86	-11 783	-23	-19 157
Passif Instr.Dérivés Transaction Non Courants	-	-	-	-	-451	-37	-	0	-488
Passif Instr.Dériv.de Couverture.JV Non Courants	-1 674	-	-853	-11	-400	-	-11616	-1	-14 555
Passif Insts.Dérivés de Transaction Courants	-137	-	-2583	-	-86	-49	-	-21	-2 876
Passif Instruments Dérivés Couverture Courants	-5	-17	-1041	-15	8	-	-167	-1	-1 238
TOTAL INSTRUMENTS NETS	-963	225	250	278	205	333	-4 002	139	-3 535

(1) EDF, Instruments financiers dérivés**Champ d'application**

Conformément aux principes de la norme IAS 39, le Groupe analyse l'ensemble de ses contrats - portant sur des éléments financiers ou non financiers - afin d'identifier l'existence d'éventuels instruments dérivés dits « incorporés ». Toute composante d'un contrat qui affecte les flux du contrat concerné de manière analogue à celle d'un instrument financier dérivé autonome répond à la définition d'un dérivé incorporé au contrat. Si les conditions prévues par la norme sont réunies, un dérivé incorporé est comptabilisé séparément, en date de la mise en place du contrat.

Évaluation et comptabilisation

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. En l'absence de prix cotés, le Groupe peut faire référence à des transactions récentes comparables ou, à défaut, utiliser une valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et privilégiant des données directement dérivées de données observables telles que des cotations de gré à gré.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net. Dans ce dernier cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement en capitaux propres, hors part inefficace des couvertures.

Dans le cas particulier des instruments financiers négociés dans le cadre des activités de trading, les résultats réalisés et latents sont présentés en net dans la rubrique « Chiffre d'affaires ».

En application d'IFRS 13, la juste valeur des instruments dérivés intègre le risque de contrepartie pour les dérivés actifs et le risque de crédit propre pour les dérivés passifs. Les probabilités de défaut utilisées dans l'évaluation de ce risque reposent sur des données historiques.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

EDF utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux ainsi que ceux liés à certains contrats de matières premières.

Les critères retenus par le groupe pour la qualification d'un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IAS 39 :

- l'opération de couverture doit couvrir les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie imputables au risque couvert et l'efficacité de la couverture (représentant le niveau de compensation des variations de valeur de l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert ou de la transaction future) se situe dans une fourchette comprise entre 80 % et 125 % ;
- en ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, la transaction future, objet de la couverture, doit être hautement probable ;
- l'efficacité de la couverture est déterminée de manière fiable ;
- l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès sa mise en place.

La relation de couverture prend fin dès lors que :

- un instrument dérivé cesse d'être un instrument de couverture efficace ;
- un instrument dérivé échoit, est vendu, annulé ou exercé ;
- l'élément couvert est arrivé à échéance, a été vendu ou remboursé ;
- une transaction future n'est plus considérée comme hautement probable.

Seuls les instruments dérivés externes au Groupe et les instruments dérivés internes donnant lieu à un retournement à l'extérieur du groupe sont réputés éligibles à la comptabilité de couverture.

Le groupe retient la typologie de couverture suivante :

(A) Couverture de juste valeur

Il s'agit d'une couverture des variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé au bilan ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables à la composante couverte sont enregistrées en résultat et compensées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument de couverture, seule la fraction inefficace de la couverture impactant le résultat.

(B) Couverture de flux de trésorerie

Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables pour lesquels les variations de flux de trésorerie générés par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture.

Les variations cumulées de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique des capitaux propres pour leur partie efficace et en résultat pour la partie inefficace (correspondant à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert).

Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu' alors enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

(C) Couverture d'un investissement net

Il s'agit de couvrir l'exposition au risque de change associé à un investissement net dans une entité étrangère.

Les variations cumulées de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées en capitaux propres pour leur partie considérée comme efficace jusqu'à la sortie de l'investissement net, date à laquelle ce montant est comptabilisé en résultat de cession. La partie inefficace de la couverture (déterminée selon les mêmes modalités que pour une couverture de flux futurs) est enregistrée directement en résultat.

Le groupe enregistre la variation de valeur liée à l'effet taux des dérivés de couverture d'investissement net à l'étranger en capitaux propres au même titre que la variation de valeur liée au change.

(2) SNCF, instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe pour gérer ses risques de change, de taux et de matières premières sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la clôture.

Cadre général

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et sont réévalués à la juste valeur par la suite.

Leur juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie au paragraphe 81 d'IFRS 13.

La variation de valeur des instruments financiers dérivés non associés à des opérations d'exploitation et qui ne participent pas à une opération de couverture au sens de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat de la période, au sein du résultat financier.

Couverture de flux de trésorerie

Pour couvrir les flux à taux variable de ses dettes et créances et les encaissements et décaissements liés à son activité commerciale, le Groupe est amené à intervenir sur le marché des dérivés.

Lorsque les conditions de forme prévues par la norme IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie et leur variation de valeur est enregistrée directement dans un compte spécifique en autres éléments du résultat global, à l'exclusion de la part inefficace de la couverture, qui est comptabilisée en résultat. Lorsque les flux couverts se matérialisent, les montants accumulés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat symétriquement aux flux de l'élément couvert.

Couverture de juste valeur

Le Groupe utilise également des instruments dérivés pour couvrir la valeur de ses dettes et créances à taux fixe en euros et en devises.

Lorsque les conditions de forme prévues par IAS 39 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur, et :

- les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en résultat de la période ;
- l'élément couvert est réévalué à sa juste valeur à la clôture, pour la part du risque couvert en contrepartie du résultat.

En conséquence, les variations de valeur du dérivé et du risque couvert se neutralisent en résultat, à l'exception de la part inefficace de la couverture.

(3) SFIL, dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et sont réévalués à la juste valeur par la suite.

Le montant au bilan comprend la prime payée après amortissement, le montant de variations de juste valeur et les intérêts courus, le tout formant la juste valeur du dérivé.

Au 31 décembre 2013, les dérivés de transaction résultent d'opérations dans lesquelles les instruments de couverture n'ont pas été dénoués alors que les éléments couverts ont été classés en créances douteuses.

Les dérivés de couverture peuvent être classés en deux catégories :

- couverture de juste valeur ou engagement ferme ;
- couverture d'un flux de trésorerie attribuable à un actif ou passif spécifique ou à une transaction future.

Les instruments financiers peuvent être comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur, pour laquelle les notions de DVA et VCA sont prises en compte.

28.5 Risques de liquidité par méthodes d'évaluation - Juste valeur et coût amorti

En millions d'euros	Actifs financiers à juste valeur par le biais du compte de résultat		Actifs détenus à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente (1)	Prêts et créances (2)	Dispo et quasi-dispo (3)	Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Passifs financiers évalués au coût amorti (4)
	Sur option	Actifs détenus à des fins de transactions					Sur option	Passifs détenus à des fins de transactions	
Actifs financiers non courants (note 11)	1 627	4 819	0	45 097	35 138				
Autres actifs non courants (note 14)	0	148	1	65	0				
Créances d'exploitation (note 16)					47 760				
Créances diverses (note 17)					2 730				
Prêts et créances de l'activité bancaire (note 12)					214 063				
Actifs financiers courants (note 11)	3 373	3 914	1	14 771	12 947	23 226			
Autres comptes de l'activité bancaire (note 12)						2 755			
Passifs financiers non courants (note 22)							2 014	-1 526	188 392
Autres passifs non courants (note 23)									38 389
Passifs financiers courants (note 22)							207	2 669	33 522
Dettes d'exploitation (note 24)									57 347
Autres dettes (note 25)									48 419
Dettes de l'activité bancaire (note 12)									202 125

(1) Les actifs financiers disponibles à la vente (part courante et non courante), comprennent principalement les actifs dédiés sur provision de fin de cycle Areva et EDF (cf. note 11).

(2) Les prêts et créances comprennent :

- pour la part des actifs financiers non courants, les créances rattachées aux participations non combinées cf. 28.2 actifs courants ;
- pour la part des créances d'exploitation, les créances relatives aux comptes clients et rattachés, sur l'État, et autres créances décrites cf. 28.2 actifs courants ;
- pour la part des actifs financiers courants, les prêts émis par l'entreprise, cf. 28.2 actifs courants ;
- prêts et créances de l'activité bancaire note 12.2.

(3) Les disponibilités sont décrites en note 18.

(4) Les passifs financiers évalués au coût amorti, voir notes précitées.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en millions d'euros)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<i>Obligations contractuelles et commerciales,</i>	<i>139 416 180</i>	<i>111 930 418</i>
Garantie de soumission/d'exécution/de bonne fin,	2 152 489	2 358 825
Cautions et avals,	3 265 238	3 418 530
Garantie d'actif ou de passif,	101 217	264 995
Engagements d'investissement sur biens	25 481 687	24 380 576
Engagements d'investissement sur capital	2 000 000	1 512 700
Clauses de retour à meilleure fortune accordée,	0	0
Contrats d'achats irrévocables,	30 330 000	32 409 000
Contrats de location simple,	8 310 625	9 174 971
Lignes de crédit,	4 808	500
Garanties sur financement,	51 505 262	31 339 091
Obligations de rachat,	9 335	1 278
Autres engagements.	16 255 519	7 069 952
Les engagements hors bilan liés aux régimes de retraite des salariés,	83 977	2 480
ENGAGEMENTS DONNES	139 500 157	111 932 898
Avals et cautions bancaires,	378 318	393 988
Option de vente de titres,	0	0
Engagement d'achat ou d'investissement,	6 622 062	5 817 420
Engagements de bonne fin et de restitution d'acompte	72 172	74 835
Lignes de crédit	16 767 424	9 624 550
Garanties liées à des obligations contractuelles,	8 229 738	3 891 226
Garanties financières,	43 350 901	28 350 031
Location financement,	214 146	220 432
Autres	8 366 188	4 465 929
ENGAGEMENTS REÇUS	84 000 949	52 838 411
Lignes de crédit autorisées et non utilisés,	16 432 500	17 419 721
Marchés de travaux (signés et non signés),	6 250 286	8 363 760
Engagement d'acquisition et de cession de titres.	0	0
Autres	3 692 502	4 682 617
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	26 375 288	30 466 098

29.1 Engagements hors bilan donnés

■ 29.1.1 Engagements d'investissements sur biens (25 481 M€ pour 24 381 M€ au 31 décembre 2012)

Les engagements d'investissements concernent essentiellement EDF à hauteur de 17 979 M€ (16 036 M€ au 31 décembre 2012) et SNCF à hauteur de 7 000 M€ (7 674 M€ au 31 décembre 2012).

EDF

Les engagements fermes de commandes d'exploitation hors achats de combustible et d'énergie ainsi que les engagements d'achats d'immobilisations corporelles s'élèvent à 17 979 M€ (contre 16 036 M€ au 31 décembre 2012).

En millions d'euros	31 décembre 2013				31 décembre 2012
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Engagements sur commandes d'exploitation (1)	4 514	2 528	1 535	451	4 379
Engagements sur commandes d'immobilisations	13 465	6 889	6 107	469	11 657
Engagements donnés liés à l'exécution des contrats d'exploitation	17 979	9 417	7 642	920	16 036

Ils concernent essentiellement EDF et ERDF pour 12 938 M€ (11 684 M€ au 31 décembre 2012).

SNCF

Les engagements donnés de matériels roulant (5 369 M€ pour 6 175 M€ au 31 décembre 2012) concernent les investissements convenus avec les constructeurs de matériel roulant et les autorités organisatrices de transport pour la mise en service future de matériel ferroviaire. La commande de nouvelles rames REGIO-LIS et la mise en place de centres de maintenance adaptés sur l'activité Intercités, pour un total de 510 M€, augmenté de façon symétrique les engagements donnés au titre du financement des rames pour 446 M€. La diminution de ces engagements donnés provient, par ailleurs, pour l'essentiel des investissements réalisés dans des rames TGV2N2 pour 342 M€, TGV Euroduplex pour 147 M€ et Transilien pour 347 M€.

Par ailleurs, les engagements d'achat autre que le matériel ferroviaire sont en baisse (1 631 M€ pour 1 238 M€ au 31 décembre 2012) compte tenu de l'engagement sur les projets des gares (modernisation, aménagement multimodal, accessibilité, etc.).

■ 29.1.2 Engagements d'achats irrévocables (30 330 M€ pour 32 409 M€ au 31 décembre 2012)

Ces montants correspondent essentiellement à des engagements d'achats d'énergies et de combustibles par EDF à hauteur de 29 463 M€ (30 931 M€ au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, l'échéancier des engagements d'achats d'énergies et de combustibles d'EDF se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2013					31 décembre 2012
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
Achats d'électricité et services associés	8 727	2 277	2 982	1 427	2 041	7 676
Achats d'autres énergies et de matières premières	1 187	566	562	59		1 458
Achats de combustibles nucléaires	19 549	2 025	7 050	6 217	4 257	21 797
Engagements d'achats fermes et irrévocables	29 463	4 868	10 594	7 703	6 298	30 931

Les évolutions résultent principalement de la hausse des engagements d'achats de combustible nucléaire, compensée partiellement par une baisse des contrats d'achat d'électricité, notamment chez EDF.

Achats d'électricité et services associés

Les engagements d'achats d'électricité proviennent principalement d'EDF, essentiellement portés par le système énergétique insulaire (SEI) qui s'est engagé à acheter de l'électricité produite à partir de bagasse et de charbon d'ERDF.

Par ailleurs, en complément des obligations valorisées ci-dessus et au terme de l'article 10 de la loi du 10 février 2000, EDF a l'obligation d'acheter en France métropolitaine dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d'un certain nombre de caractéristiques techniques, la production issue des centrales de cogénérations ainsi que des unités de production d'énergie renouvelable (éoliennes, petite hydraulique, photovoltaïque, etc.). Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés (après validation par la CRE) via la CSPE. Ces obligations d'achat s'élèvent à 34 TWh pour l'exercice 2013 (34 TWh pour l'exercice 2012), dont 7 TWh au titre de la cogénération (10 TWh pour 2012), 15 TWh au titre de l'éolien (14 TWh pour 2012), 4 TWh au titre du photovoltaïque (4 TWh pour 2012) et 3 TWh au titre de l'hydraulique (3 TWh pour 2012).

Achats d'autres énergies et de matières premières

Les engagements d'achats d'autres énergies et matières premières concernent essentiellement des achats de charbon et de fioul utilisés pour le fonctionnement des centrales thermiques.

Achats de combustible nucléaire

Les engagements d'achats de combustible nucléaire proviennent des contrats d'approvisionnement du parc nucléaire pour couvrir les besoins du groupe EDF en uranium et en services de fluoration, d'enrichissement et de fabrication d'assemblages de combustible.

La baisse des engagements résulte principalement des prestations exécutées en 2013 sur les contrats correspondants.

Achats de gaz et services associés

Les engagements d'achats de gaz sont principalement portés par Edison.

Edison a conclu des contrats d'importation de gaz naturel en provenance de Russie, de Libye, d'Algérie et du Qatar, pour une fourniture totale d'un volume maximum de 14,4 milliards de mètres-cube par an. Ces contrats contiennent des clauses de take-or-pay par lesquelles l'acheteur s'engage à payer annuellement des volumes minimaux de gaz, qu'il en prenne livraison ou non. Au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'engagements hors bilan au titre des clauses de take-or-pay d'Edison correspondant à la valeur des volumes de gaz non enlevés à cette date et dont la livraison est reportée sur une période ultérieure.

Par ailleurs, Edison, dans le cadre du contrat avec Terminale GNL Adriatico, unité de liquéfaction de gaz mise en service en octobre 2009 et dans laquelle Edison détient une participation de 7,3 %, bénéficie d'environ 80 % des capacités de regazéification du terminal jusqu'en 2034 moyennant le paiement d'une prime annuelle d'environ 100 M€.

Des engagements d'achats de gaz sont également portés par EDF dans le cadre du développement de son activité de commercialisation de gaz. Autour du projet Southstream, EDF et Gazprom ont ainsi signé en 2013 un accord définissant les conditions essentielles d'un contrat d'approvisionnement en gaz.

Enfin, des engagements de gaz sont portés par des filiales via des engagements généralement adossés à des contrats de vente d'électricité dont les clauses dites de « pass-through » permettant de répercuter aux clients la quasi-totalité de la variabilité du coût des sources d'approvisionnement.

■ 29.1.3 Garantie sur financement (51 505 M€ pour 31 339 M€ au 31 décembre 2012)

Les garanties de financement reçues concernent essentiellement La Poste (26 264 M€ pour 21 778 M€ au 31 décembre 2012), RFF (2 526 M€ pour 3 560 M€ au 31 décembre 2012) et EDF (6 284 M€ pour 4 584 M€ au 31 décembre 2012).

La Poste

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés	26 264	21 778
Engagement lié au refinancement		1 242
En faveur d'établissement de crédit	70	70
En faveur de la clientèle	20 197	17 312
Engagement de garantie		
En faveur d'établissement de crédit	412	383
En faveur de la clientèle	3 278	2 771
Engagement sur titres à livrer	2 072	
Autres	235	

Engagements relatifs au crédit logement

La Poste s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. La Poste s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élevait au 31 décembre 2013 à 412 M€.

RFF**RFF garant :**

La garantie émise par RFF en faveur de la Caisse des dépôts-Direction des Fonds d'Épargne est de 757,2 M€, à effet juillet 2011. Cette garantie fait l'objet d'une rémunération à compter de juillet 2011.

RFF contributeur public au financement :

Le montant restant à verser par RFF au titre de sa contribution au financement s'élève à 498,7 M€ au 31 décembre 2013.

RFF collecteur de fonds auprès des financeurs tiers :

Le montant de subventions restant à appeler auprès des financeurs tiers et à reverser au concessionnaire s'élève à 1 269,8 M€ au 31 décembre 2013.

EDF

En millions d'euros	31 décembre 2013				31 décembre 2012
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Sûretés réelles d'actifs	5 678	178	1 233	4 267	4 906
Garantie sur emprunts	265	48	36	81	218
Autres engagements liés au financement	341	208	70	63	325
Engagements donnés liés au financement	6 284	434	1 339	4 411	5 449

Les sûretés réelles et biens affectés en garanties des emprunts comprennent principalement des nantissements ou hypothèques d'actifs corporels et de titres de participations de filiales consolidées détentrices d'actifs corporels d'EDF Energies Nouvelles. La hausse de ces engagements au 31 décembre 2013 concerne essentiellement le financement de nouveaux parcs aux États-Unis et en France.

29.2 Engagements hors bilan reçus**■ 29.2.1 Engagements d'achats ou d'investissements (6 622 M€ pour 5 817 M€ au 31 décembre 2012)**

Ces engagements reçus concernent essentiellement RATP (2 837 M€ pour 2 531 M€ au 31 décembre 2012) et SNCF (3 597 M€ pour 3 144 M€ au 31 décembre 2012).

NOTE 30 : PARTIES LIÉES

L'objet de la présente note est de présenter les transactions significatives qui existent dans le périmètre de combinaison, qualifiées de parties liées au sens de la norme IAS 24.

La liste des entités, en intégration globale ou des participations dans les entreprises associées, est présentée dans la note 32 – Périmètre de combinaison.

1. Transactions entre sociétés intégrées globalement, sociétés associées et transactions entre sociétés associées du périmètre APE

En millions d'euros	Entreprises associées	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Compte de résultat (Ventes/ Achats)	5 001	3 688
Bilan (Créances/ Dettes d'exploitation)	3 179	2 320

SNCF

Les engagements reçus de matériels roulant (3 597 M€) correspondent aux financements d'investissement à recevoir des Régions sur le matériel roulant commandé. Sur 2013, ils augmentent principalement du fait de la commande de nouvelles rames REGIOLIS et la mise en place de centres de maintenance adaptés sur l'activité Intercités pour un total de 510 M€.

Par ailleurs, la hausse de l'engagement sur les projets des gares (modernisation, aménagement multimodal, accessibilité, etc.) impacte les engagements d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire pour 248 M€. Une partie de ces engagements est financée par les Autorités Organisatrices et contribue à l'augmentation des engagements reçus de financement d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire.

■ 29.2.2 Garanties financières (43 351 M€ pour 28 350 M€ au 31 décembre 2012)

Ces garanties financières concernent essentiellement La Poste (42 581 M€ pour 27 768 M€ au 31 décembre 2012).

La Poste (voir § 29.1.3)

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus	42 581	27 768
Engagement de financement		
En faveur d'établissement de crédit	3 316	2 038
En faveur de la clientèle	970	
Engagement de garantie		
En faveur d'établissement de crédit	29 516	25 727
Reçus de la clientèle	8 543	
Engagement sur titres à recevoir	236	3

Les transactions courantes et non courantes entre entreprises associées ou entre entreprises associées et intégrées globalement ont fait l'objet d'un recensement en 2013 sur la base des flux et soldes supérieurs à 10 M€.

Les transactions significatives du compte de résultat concernent essentiellement les entités suivantes :

■ GDF Suez et EDF

Depuis les filialisations des activités de gestionnaires de réseaux de distribution, par La création d'ERDF, filiale d'EDF, au 1er janvier 2007 pour la distribution d'électricité, et de GRDF, filiale de GDF Suez, au 1er janvier 2008, pour la distribution de gaz, la convention définissant les relations entre EDF et GDF, vis à vis de l'opérateur commun, du 18 avril 2005 modifiée par voie d'avenant le 20 décembre 2007, a été transférée aux deux nouvelles entreprises.

L'opérateur commun assure dans le secteur de la distribution les activités de construction, l'exploitation et de maintenance des réseaux ainsi que le comptage.

Le montant des achats / ventes entre ces deux sociétés s'élève à 600 M€ à fin décembre 2013.

■ Orange

Le groupe fournit des prestations de communications à plusieurs entités du périmètre de combinaison à des conditions courantes.

Le montant des prestations de communication rendues s'élève à 221 M€ à fin décembre 2013.

■ AIR France - KLM

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions avec ADP, notamment dans le cadre :

- des loyers payés au titre de contrats de location de terrains et de bâtiments ;
- des redevances correspondant à la gestion par ADP des flux aéroportuaires et passagers.

De plus, ADP collecte les taxes d'aéroport pour le compte de l'État.

Pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012, les dépenses relatives aux transactions décrites ci-dessus s'élèvent respectivement à 373 M€ et 348 M€.

2. Transactions avec l'État

A. Entités intégrées globalement

En application du paragraphe 26 de la norme IAS 24, les entités du périmètre de combinaison ont précisé au titre de l'exercice 2013, les transactions avec l'État en spécifiant l'autorité publique concernée, la nature de sa relation avec elle et le montant de chaque transaction individuellement significative (montant supérieur à 10 M€). Il en résulte :

■ EDF

Le contrat de service public entre l'État et EDF a été signé le 24 octobre 2005. Ce contrat a pour objet de constituer le cadre de référence des missions de service public que le législateur lui a confiées pour une durée indéterminée, la loi du 9 août 2004 ne fixant pas de durée au contrat.

Par ailleurs, EDF participe, à l'instar des autres producteurs d'électricité, à la programmation pluriannuelle des investissements de production arrêtée par le ministre chargé de l'énergie, qui fixe notamment les objectifs en matière de répartition des capacités de production.

Enfin, l'État intervient dans le cadre de la réglementation des marchés de l'électricité et du gaz. Il accorde notamment les autorisations de construction et d'exploitation des installations de production et intervient dans la fixation des tarifs de vente aux clients au tarif réglementé, des tarifs de transport et de distribution mais également dans la détermination du prix de l'Arenh – conformément à la loi NOME – ainsi que du montant de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE).

■ La Poste

Un nouveau contrat d'entreprise a été signé le 1^{er} juillet 2013 entre La Poste et l'État pour la période 2013-2017. Ce contrat met à jour les engagements respectifs de La Poste et l'État pour les 5 prochaines années, notamment :

- le maintien des missions de services public confiées à La Poste : le service universel postal, le transport et de la distribution de presse, l'accessibilité bancaire et l'aménagement du territoire,

avec pour ces trois dernières missions le maintien du principe de compensation des coûts ;

- une trajectoire de qualité de service renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du Groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

■ SNCF

L'État apporte deux natures de soutien financier au groupe SNCF :
 • Les concours publics inclus dans le résultat : il s'agit essentiellement des subventions à caractère social versées par l'État aux entreprises dans le cadre de sa politique pour l'emploi.

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Subventions d'exploitation reçues	99	36

• Les subventions d'investissement et rémunération des accords de concession de services

SNCF perçoit des subventions d'investissement sous la forme de financement par des tiers, principalement des collectivités territoriales, notamment pour le matériel roulant. Les subventions d'investissement sont comptabilisées au bilan en diminution de l'actif subventionné. Celles qui se rapportent aux immobilisations corporelles et incorporelles sont constatées en résultat sur la ligne dotation aux amortissements en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

Dans le cadre des accords de concession de services avec les autorités organisatrices, le groupe perçoit des rémunérations sous formes de subventions et/ou de contributions. Dans les deux cas, ces rémunérations sont considérées comme une modalité de règlement des actifs financiers de concession qu'elles viennent diminuer au bilan.

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Encaissements sur actifs financiers de concession	645	495
Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles et incorporelles	286	205
TOTAL RÉGIONS	931	701

Les prestations avec les autorités organisatrices de transport (Régions et STIF) comptabilisées en chiffre d'affaires se montent à 3 833 M€ pour l'année 2013 contre 3 816 M€ en 2012. Celles qui concernent l'État en tant qu'autorité organisatrice des Trains d'Équilibre du Territoire s'élèvent à 292 M€ en 2013 contre 305 M€ en 2012.

■ RFF

RFF reçoit deux grands types de subventions : les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des pro-

jets d'investissement conclues avec des tiers (État, collectivités locales, régions, etc.) et celles attribuées par la loi de finances. Cette dernière a un caractère forfaitaire, destinée à concourir à l'équilibre financier de l'établissement.

Impact sur le compte de résultat :

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Subvention d'exploitation	110,6	280,3
Subvention de renouvellement	136,7	135,4
TOTAL	247,3	415,7

La diminution des subventions de l'État s'explique par les gels budgétaires.

Impact sur le bilan :

En millions d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Subvention de renouvellement nette	3 705,6	3 842,2
Subvention d'exploitation à recevoir	9,3	14,2
État créances de subvention (investissement et exploitation)	665,3	434,9
TOTAL	4 380,2	4 291,3

■ Grands Ports Maritimes (GPM)

Les ports perçoivent des subventions de fonctionnement et d'investissement. Les subventions de fonctionnement sont versées afin de maintenir les accès nautiques via des opérations de dragage des sédiments. L'ensemble des GPM métropolitains ont perçu des subventions de fonctionnement au titre de 2013 pour un montant de 52,9 M€ contre 51,7 M€ en 2012.

Les sources de financement des investissements sont, en dehors de l'autofinancement et du recours à l'emprunt, les participations de l'État pour les opérations d'infrastructures, les participations des collectivités locales et de l'Union européenne *via* le fonds FEDER.

L'État accorde également des subventions d'investissements, conjointement avec les participations des collectivités locales et de l'Union européenne via le fonds FEDER, pour financer des opérations d'infrastructure. Une partie de ces investissements est contractualisée dans des contrats de projets État région (CPER). A ce titre, l'État a versé aux GPM métropolitains 16,7 M€ en 2013, contre 40,2 M€ en 2012. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance portuaire, l'État a versé 20 M€ en plus de sa participation aux CPER au titre de 2013, pour financer des investissements.

B. Entreprises associées

■ Safran

Les principales transactions du groupe Safran avec l'État concernent la livraison de produits aéronautiques à la direction générale de l'armement (DGA).

■ Thales

La part du chiffre d'affaires du groupe réalisée avec l'État (essentiellement la DGA) dans le domaine de la défense s'élève en 2013 à 3,1 Md€.

Depuis fin 2011, Thales détient 35 % du capital de la société DCNS, filiales contrôlée conjointement avec l'État. Thales et DCNS ont par ailleurs signé un accord de coopération industriel et commercial qui a pour vocation d'optimiser l'articulation de l'activité des deux groupes dans le domaine naval (accès au marché, R&D, achats).

■ GDF Suez

Un nouveau contrat de service public précisant leur mise en œuvre a été signé le 23 décembre 2009, confortant les missions de service public du groupe et les conditions des évolutions tarifaires en France :

- au titre de ses missions de service public, le groupe renforce ses engagements en matière de sécurité des biens et des personnes, de solidarité et de prise en charge des clients démunis, et de développement durable et de recherche ;
- au titre des conditions des évolutions tarifaires en France, ce contrat s'accompagne de la publication d'un décret qui redéfinit le cadre réglementaire global de fixation et d'évolution des tarifs réglementés du gaz naturel en France. L'ensemble de ce dispositif améliore la visibilité sur les conditions d'évolution des tarifs réglementés, en prévoyant notamment leur évolution en fonction des coûts engagés, et détermine les règles et les responsabilités des différents acteurs sur la période 2010-2013.

Les tarifs d'acheminement sur le réseau de transport GRT gaz, sur le réseau de distribution de gaz en France ainsi que les tarifs d'accès aux terminaux méthaniers français sont régulés. Les éléments tarifaires sont fixés par arrêté ministériel.

■ AIR France – KLM

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions avec des organismes gouvernementaux dont notamment le ministère de la défense et la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

- **Ministère de la Défense** : Air France-KLM a conclu des contrats avec le ministère de la défense concernant la maintenance d'avions de l'armée française. Le chiffre d'affaires relatif à cette activité représente 42 M€ au 31 décembre 2013 contre 67 M€ au 31 décembre 2012.
- **DGAC** : Cette autorité réglementaire placée sous l'autorité du ministère des transports est garante de la sécurité et de la sûreté du trafic aérien évoluant dans le ciel et sur les aéroports français. A ce titre, la DGAC facture à Air France-KLM des prestations de service correspondant à l'utilisation des installations pour un montant de 105 M€ au 31 décembre 2013 contre 115 M€ au 31 décembre 2012.

Comptes combinés

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (en millions d'euros)

Bilan actif au 31 décembre 2013 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	BPI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Écart d'acquisition	0	25	1 528	13 071	0	1 588	0	0	13	0	3	0	16 228
Licences, marques et bases d'abonnés	2	97	468	1 565	0	391	0	0	13	0	70	0	2 606
Autres immobilisations incorporelles	6	73	1 329	9 062	0	491	0	0	1	0	147	0	11 109
Immobilisations corporelles DC	0	3 480	0	56 314	0	0	0	0	96	0	0	0	59 890
Immobilisations corporelles DP	332	66 205	24 553	77 894	121	6 078	0	0	241	0	802	0	176 227
Immeubles de placement	6	817	0	39	0	0	0	0	0	0	0	0	863
Titres mis en équivalence	4 261	1 270	1 571	25 955	29	5 947	10 944	0	3 490	1 549	22	0	55 037
Actifs financiers non courants	43	1 050	6 413	35 777	3	1 568	0	0	9	8 755	16	-1 233	52 399
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	49 784	0	0	0	0	0	0	49 784
Impôts différés actifs	124	3 681	1 015	3 992	1	153	0	0	12	113	1	0	9 091
Autres actifs non courants	9	590	3 550	705	0	0	0	0	7	0	0	0	4 861
Total actifs non courants	4 783	77 289	40 428	224 373	154	66 000	10 944	0	3 881	10 416	1 060	-1 233	438 095
Stocks	136	30	1 189	16 880	16	143	0	9	235	0	964	0	19 603
Créances d'exploitation	1 167	4 591	8 492	32 484	17	3 202	0	5	143	0	490	-1 947	48 643
Créances diverses	101	359	61	1 629	1	418	17	2	35	28	89	0	2 740
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	143 298	1 622	0	0	69 243	0	-100	214 063
Actifs financiers courants	115	10 069	1 658	19 481	0	958	1 048	0	60	3 446	193	0	37 027
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	2 755	0	0	0	0	0	0	2 755
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 431	3 641	5 951	5 732	105	2 949	117	345	143	1 945	80	0	22 439
Total actifs courants	2 950	18 689	17 351	76 206	140	153 724	2 803	361	615	74 662	1 815	-2 048	347 270
Actifs non courants détenus en vue de la vente	22	0	1	4 263	0	120	0	0	0	0	0	0	4 406
TOTAL ACTIFS	7 755	95 978	57 780	304 842	294	219 843	13 747	361	4 496	85 078	2 875	-3 281	789 771

Bilan passif au 31 décembre 2013	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	BPI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	638	10 856	5 404	2 386	100	3 876	9 083	18 256	235	1 446	381	0	52 664
Primes liées au capital	0	543	251	1 148	0	900	0	0	0	4	0	0	2 846
Réserves et report à nouveau	3 301	-6 928	4 520	53 644	89	6 650	831	-22 609	3 617	2 070	235	22	45 441
Résultat combiné	1 356	399	-178	-462	19	1 015	1	4 507	120	-553	-80	-9	6 135
Capitaux propres de l'ensemble combiné	55 296	4 870	9 997	56 716	208	12 441	9 916	155	3 972	2 966	536	14	107 085
Intérêts minoritaires	6	0	117	5 071	-0	57	0	0	0	0	1	0	5 252
Provisions non courantes	252	535	950	61 114	0	80	0	0	26	0	0	0	62 958
Avantages au personnel non courant	51	518	2 659	20 500	0	1 716	0	0	21	3	180	0	25 648
Passifs financiers non courants	91	49 163	19 655	48 537	66	6 227	0	0	115	11 616	136	-1 203	134 404
Autres passifs non courants	0	2 545	0	33 043	0	0	0	0	96	0	0	0	35 685
Impôts différés passifs	3	280	270	5 035	0	189	0	0	0	0	3	0	5 780
Passifs non courants	397	53 042	23 535	168 230	66	8 212	0	0	258	11 620	319	-1 203	264 475
Provisions courantes	74	197	386	6 488	4	1 686	0	68	22	0	164	-5	9 084
Avantages au personnel courant	0	38	180	950	0	669	0	0	2	0	0	0	1 839
Passifs financiers courants	25	7 246	5 801	15 394	3	1 068	86	122	24	2 715	48	-30	32 501
Dettes d'exploitation	1 830	2 066	10 510	38 054	6	5 061	0	17	203	4	1 374	-464	58 662
Autres passifs courants	105	28 520	7 251	11 262	8	515	2 124	0	15	173	432	-1 492	48 913
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	190 133	1 622	0	0	67 600	0	-100	259 254
Passifs courants	2 034	38 067	24 128	72 147	21	199 133	3 831	207	266	70 492	2 019	-2 092	410 253
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	22	0	4	2 678	0	0	0	0	0	0	0	0	2 704
TOTAL PASSIF	7 755	95 978	57 780	304 842	294	219 843	13 747	361	4 496	85 078	2 875	-3 281	789 771

Résultat au 31 décembre 2013	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	BPI	Défaisance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	5 604	-	-	-	155	-	-13	5 746
Chiffre d'affaires	1 535	10 170	37 248	82 159	35	18 062	-	-	779	-	4 020	-6 996	147 012
Autres produits des activités ordinaires	76	312	104	9 583	-	94	-	-	133	-	255	0	10 557
Achats et charges externes	-1 069	-5 146	-16 405	-54 055	-6	-8 726	-1	-10	-599	-47	-2 151	6 969	-81 246
Achats consommés	-697	-3 655	-4 700	-33 719	-4	-686	-	-0	-407	-	-1 507	3 680	-41 696
Charges externes	-372	-1 491	-11 704	-20 336	-2	-8 041	-1	-10	-191	-47	-644	3 290	-39 549
Charges de personnel	-377	-1 377	-15 986	-15 474	-2	-11 708	-	-0	-197	-34	-1 523	0	-46 679
Impôts et taxes	-30	-338	-1 340	-3 556	-1	-1 068	-0	-0	-27	-6	-270	27	-6 609
Autres produits et charges opérationnels	442	-1 530	-2 808	-10 234	-4	-1 281	-12	4 522	-51	-178	-433	4	-11 564
Autres produits et charges d'exploitation	9	-33	-43	121	-0	-40	-	-2	-5	-	-174	13	-155
Autres produits et charges opérationnels	678	603	655	-284	0	-15	-12	4 520	-3	-	-33	0	6 109
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-245	-2 100	-3 420	-10 071	-4	-1 226	-	4	-44	-178	-227	-9	-17 518
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	577	2 091	813	8 422	22	977	-13	4 512	38	-110	-102	-9	17 217
RÉSULTAT FINANCIER	66	-1 411	-519	-3 337	0	-200	8	-4	-5	-4	-0	-	-5 405
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	643	680	294	5 085	22	776	-5	4 508	34	-114	-103	-9	11 812
Impôts sur les bénéfices exigibles	9	-256	-186	-2 233	-8	-226	-	-0	-0	-8	3	0	-2 907
Impôts sur les bénéfices différés	-11	-76	13	353	1	1	-	-	0	49	19	0	349
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-248	-	-	5	-	-	-	-	0	-243
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	641	349	121	2 957	15	551	0	4 507	34	-73	-81	-9	9 013
Résultat des sociétés mises en équivalence	716	50	-277	-3 111	4	472	1	-	87	-481	1	0	-2 538
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	1 357	399	-156	-154	19	1 023	1	4 507	120	-553	-80	-9	6 474
Intérêts minoritaires	-1	0	-23	-308	0	-8	-	-	-	-	0	0	-339
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 356	399	-178	-462	19	1 015	1	4 507	120	-553	-80	-9	6 135

Comptes combinés

Bilan actif au 31 décembre 2013	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier	Services	BPI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Emprunt obligataire	-	33 629	14 615	40 332	-	5 925	-	-	99	-	100	922	95 623
Emprunts auprès des établissements de crédit	59	4 647	2 371	3 966	66	10	-	0	6	-	-	-	11 126
Autres emprunts et dettes	0	6 660	591	3 382	-	159	-	-	1	-	33	281	11 106
Soldes créditeurs de banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	31	7	-	-	-	-	-	3	-	-	-	41
Dettes sur location financement	-	3	1 213	-	-	44	-	-	-	-	-	-	1 261
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Comptes courants créditeurs	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Avances conditionnées	11	-	-	2	-	-	-	-	5	-	3	-	22
Dépôts et cautionnements reçus	0	120	9	0	-	26	-	-	0	-	0	-	155
Participations des salariés	4	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	4
Titres participatifs	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	1 675	411	853	-	-	-	-	-	11 616	-	-	14 555
Total actifs non courants	91	46 766	19 221	48 537	66	6 165	-	0	115	11 616	136	1 203	133 916
Emprunt obligataire	0	3 940	1 470	6 881	-	316	-	-	3	-	18	22	12 651
Emprunts auprès des établissements de crédit	7	639	117	1 486	2	10	2	-	20	-	0	-	2 284
Autres emprunts et dettes	2	2 059	1 437	2 643	-	265	83	-	1	-	7	8	6 505
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	-	1	435	-	-	21	-	-	-	-	-	-	456
Dettes rattachées à des participations	-	264	-	22	-	-	-	-	-	-	-	-	286
Dépôts et cautionnements reçus	2	85	191	0	1	368	-	-	0	2 547	0	-	3 193
Participations des salariés	-	-	-	2	-	0	-	-	-	-	-	-	2
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	5	7	1 058	-	-	-	-	0	167	-	-	1 238
Total actifs courants	11	6 992	3 657	12 093	3	980	86	-	24	2 714	25	30	26 615
ENDETTEMENT BRUT	102	53 758	22 877	60 629	69	7 145	86	0	139	14 330	161	1 233	160 530
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	854	855	1 133	-	-	-	-	-	7 671	-	-	10 512
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-	10
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	87	-	-	-	-	-	-	87
Total actifs financiers non courants	-	854	855	1 133	-	97	-	-	-	7 671	-	-	10 610
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	58	32	636	-	-	-	-	-	110	-	-	836
Total actifs financiers courants	-	58	32	636	-	-	-	-	-	110	-	-	836
ACTIFS FINANCIERS	-	912	887	1 769	-	97	-	-	-	7 781	-	-	11 446
TRÉSORERIE	1 532	5 456	4 612	6 502	105	3 686	117	223	201	1 944	242	-	24 620
Créances SNCF	-	-	1 684	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 684
Créances CNA	-	7 590	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 590
ENDETTEMENT NET	-1 429	39 801	15 694	52 358	-36	3 362	-31	-223	-62	4 605	-81	1 233	115 190

Bilan actif au 31 décembre 2012 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Ecart d'acquisition	12	25	1 539	14 411	0	1 566	0	0	13	0	3	0	17 569
Licences Marques et bases d'abonnés	2	119	405	1 373	0	391	0	0	10	0	53	0	2 353
Autres immobilisations incorporelles	0	38	1 420	8 806	0	504	0	0	4	0	147	0	10 919
Immobilisations corporelles do	0	3 421	0	54 403	0	0	0	0	96	0	0	0	57 920
Immobilisations corporelles DP	321	59 337	24 330	76 159	86	6 202	0	0	242	0	798	0	167 475
Immeubles de placement	7	799	0	42	0	0	0	0	0	0	0	0	848
Titres mis en équivalence	4 766	1 248	1 787	30 245	27	5 751	8 852	0	3 716	0	21	0	56 413
Actifs financiers non courants	37	1 582	6 136	35 675	4	1 379	0	2	9	8	16	-1 653	43 195
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	54 281	0	0	0	0	0	0	54 281
Impôts différés actifs	63	3 780	970	4 450	0	113	0	0	12	0	1	0	9 389
Autres actifs non courants	9	149	3 382	680	0	0	0	0	6	0	0	0	4 226
Total actifs non courants	5 217	70 498	39 970	226 244	117	70 187	8 852	2	4 107	8	1 040	-1 653	424 587
Stocks	175	29	1 158	16 821	21	210	0	8	245	0	966	0	19 633
Créances d'exploitation	385	4 119	8 649	32 434	7	2 738	0	10	108	0	525	-2 153	46 822
Créances diverses	32	346	49	1 851	2	383	0	0	28	0	82	0	2 773
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	132 481	0	0	0	0	0	0	132 481
Actifs financiers courants	181	11 197	3 663	18 213	45	1 487	0	0	52	0	241	0	35 079
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	5 113	0	0	0	0	0	0	5 113
Trésorerie et équivalent de trésorerie	982	2 844	6 364	6 158	126	3 063	0	491	90	41	114	0	20 273
Total actifs courants	1 754	18 535	19 884	75 477	201	145 476	0	510	523	41	1 928	-2 153	262 175
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	11	22	466	0	104	0	0	0	0	0	0	604
TOTAL ACTIF	6 971	89 044	59 875	302 187	318	215 767	8 852	512	4 630	49	2 967	-3 807	687 366

Bilan passif au 31 décembre 2012 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	2 279	10 745	5 404	2 381	145	3 476	0	18 399	235	1	381	0	43 447
Primes liées au capital	39	543	251	1 148	0	700	0	0	0	121	0	0	2 802
Réserves et report à nouveau	2 376	-7 271	4 101	46 519	84	6 431	9 859	-22 606	3 622	-36	224	29	43 332
Résultat combiné	915	503	469	3 756	9	713	-1 007	-2	312	-38	11	-7	5 635
Capitaux Propres	5 608	4 520	10 225	53 804	238	11 321	8 852	-4 210	4 169	49	617	22	95 215
Intérêts minoritaires	7	0	118	5 236	0	66	0	0	0	0	1	0	5 428
Capitaux Propres de l'ensemble combiné	5 615	4 520	10 343	59 040	238	11 387	8 852	-4 210	4 169	49	618	22	100 643
Provisions non courantes	166	463	839	59 232	0	90	0	0	28	0	4	0	60 823
Avantages au personnel non courant	50	548	2 682	21 145	0	1 843	0	0	21	0	166	0	26 454
Passifs financiers non courants	83	47 562	20 626	52 457	68	6 270	0	4 482	65	0	156	-1 203	130 566
Autres passifs non courants	0	1 623	0	31 973	0	0	0	0	96	0	0	0	33 693
Impôts différés passifs	1	261	236	5 623	0	158	0	0	0	0	21	0	6 300
Passifs non courants	300	50 457	24 383	170 431	68	8 361	0	4 482	210	0	347	-1 203	257 836
Provisions courantes	67	362	343	5 532	4	1 408	0	97	20	0	101	-14	7 920
Avantages au personnel courant	0	47	149	900	0	622	0	0	2	0	0	0	1 721
Passifs financiers courants	33	6 875	7 260	17 787	3	1 589	0	113	53	0	78	-451	33 341
Dettes d'exploitation	902	1 993	10 714	36 558	3	5 069	0	29	161	0	1 413	-642	56 200
Autres passifs courants	55	24 790	6 660	11 817	1	449	0	0	14	0	411	-1 520	42 677
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	186 883	0	0	0	0	0	0	186 883
Passifs courants	1 055	34 067	25 126	72 595	12	196 019	0	239	251	0	2 002	-2 626	328 741
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	24	122	0	0	0	0	0	0	0	0	146
TOTAL PASSIF	6 971	89 044	59 875	302 187	318	215 767	8 852	512	4 630	49	2 967	-3 807	687 366

Comptes combinés

Résultat au 31 décembre 2012 retraité	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	5 519	-	-	-	-	-	0	5 519
Chiffre d'affaires	1 176	9 835	37 049	78 547	13	17 919	-	0	783	-	4 178	-6 849	142 650
Autres produits des activités ordinaires	47	475	40	9 781	2	155	-	-	113	-	254	0	10 868
Achats et charges externes	-750	-5 058	-16 549	-53 789	-9	-8 425	-	-15	-572	-0	-2 250	6 849	-80 569
Achats consommés	-518	-3 632	-3 021	-34 020	-7	-708	-	-0	-393	-	-1 574	3 607	-40 267
Charges externes	-231	-1 427	-13 528	-19 769	-2	-7 717	-	-15	-179	-0	-676	3 242	-40 302
Charges de personnel	-365	-1 291	-15 631	-15 372	-3	-11 788	-	-0	-195	-	-1 509	0	-46 154
Impôts et taxes	-31	-339	-1 375	-3 223	-1	-1 060	-	-0	-27	-	-267	0	-6 321
Autres produits et charges opérationnels	68	-1 296	-1 879	-7 480	3	-1 335	-	23	-59	-	-387	-0	-12 342
Autres produits et charges d'exploitation	47	62	-2	655	1	-117	-	-2	1	-	-187	0	458
Autres produits et charges opérationnels	33	641	754	-296	-0	32	-	16	-1	-	7	0	1 186
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-12	-1 999	-2 630	-7 840	3	-1 250	-	10	-59	-	-207	-0	-13 986
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	146	2 325	1 654	8 465	6	985	-	8	43	-0	20	-0	13 651
RÉSULTAT FINANCIER	-2	-1 478	-677	-3 652	2	-258	-	-8	-2	-38	1	-	-6 113
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	144	847	977	4 813	8	727	-	-0	42	-38	20	-0	7 539
Impôts sur les bénéfices exigibles	-26	-388	-451	-1 787	-2	-323	-	-2	-3	-	-4	0	-2 986
Impôts sur les bénéfices différés	6	3	101	367	-	18	-	-	4	-	-7	0	492
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-5	-	-226	-	-	-	-	-	-	-	0	-231
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	124	457	627	3 167	6	421	-	-2	43	-38	9	-0	4 813
Résultat des sociétés mises en équivalence	792	46	-134	854	3	294	-1 007	-	269	-	2	-7	1 113
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	916	503	493	4 021	9	715	-1 007	-2	311	-38	11	-7	5 926
Intérêts minoritaires	-1	0	-25	-265	-	-2	-	-	0	-	0	0	-292
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	915	503	469	3 756	9	713	-1 007	-2	312	-38	11	-7	5 635

Endettement net au 31 décembre 2012	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaillance	Autres	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Emprunt obligataire	-	32 807	15 060	45 129	-	5 968	-	-	50	-	113	924	100 049
Emprunts auprès des établissements de crédit	51	4 770	2 385	3 416	68	15	-	4 482	6	-	0	-	15 192
Autres emprunts et dettes	2	5 540	620	2 807	-	185	-	-	1	-	40	279	9 474
Soldes créditeurs de banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	30	10	-	-	-	-	-	3	-	-	-	43
Dettes sur location financement	2	4	1 577	-	-	58	-	-	-	-	-	-	1 641
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	-	15	-	-	-	-	-	-	-	51
Comptes courants créditeurs	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Avances conditionnées	6	-	-	2	-	-	-	-	5	-	3	-	17
Dépôts et cautionnements reçus	0	125	9	0	-	25	-	-	0	-	0	-	159
Participations des salariés	4	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	5
Titres participatifs	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	1 929	320	1 089	-	-	-	-	-	-	-	-	3 339
<i>Total Passifs financiers non courants</i>	<i>83</i>	<i>45 205</i>	<i>19 982</i>	<i>52 457</i>	<i>68</i>	<i>6 251</i>	<i>-</i>	<i>4 482</i>	<i>65</i>	<i>-</i>	<i>156</i>	<i>1 203</i>	<i>129 951</i>
Emprunt obligataire	0	2 643	2 565	4 971	-	838	-	-	1	-	16	443	11 478
Emprunts auprès des établissements de crédit	23	796	131	2 099	2	17	-	-	44	-	1	-	3 114
Autres emprunts et dettes	3	1 805	1 398	6 220	-	112	-	1	2	-	6	8	9 555
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	0	1	62	-	-	6	-	-	-	-	-	-	70
Dettes rattachées à des participations	-	-	321	-	8	-	-	-	-	-	-	-	329
Dépôts et cautionnements reçus	1	210	212	0	1	486	-	-	0	-	0	-	911
Participations des salariés	0	-	-	4	-	0	-	-	-	-	-	-	4
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	0	18	1 225	-	-	-	-	1	-	-	-	1 244
<i>Total Passifs financiers courants</i>	<i>28</i>	<i>5 776</i>	<i>4 387</i>	<i>14 527</i>	<i>3</i>	<i>1 460</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>48</i>	<i>-</i>	<i>24</i>	<i>451</i>	<i>26 704</i>
ENDETTEMENT BRUT	110	50 981	24 369	66 984	71	7 711	-	4 483	114	-	179	1 653	156 656
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	1 389	936	1 627	-	-	-	-	-	-	-	-	3 952
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	78	-	-	-	-	-	-	78
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	62	-	-	-	-	-	-	62
<i>Total actifs financiers non courants</i>	<i>-</i>	<i>1 389</i>	<i>936</i>	<i>1 627</i>	<i>-</i>	<i>140</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4 093</i>
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	37	39	838	-	-	-	-	-	-	-	-	915
<i>Total actifs financiers courants</i>	<i>-</i>	<i>37</i>	<i>39</i>	<i>838</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>915</i>
ACTIFS FINANCIERS	-	1 426	975	2 466	-	140	-	-	-	-	-	-	5 007
Comptes courants : plac, trésor. (débit)	-	39	-	216	123	0	-	-	51	-	80	-	509
Valeurs remises à l'encaissement	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Titres de créances	0	1 247	-	-	-	106	-	-	-	-	0	-	1 353
Banques	38	269	791	3 359	3	1 145	-	490	7	41	17	-	6 159
Caisse	0	1	-	0	-	726	-	-	0	-	0	-	728
Autres VMP, billets trésor. - Disponibilités	944	1 288	5 573	2 583	-	1 086	-	1	31	-	17	-	11 524
<i>Trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>982</i>	<i>2 844</i>	<i>6 364</i>	<i>6 158</i>	<i>126</i>	<i>3 063</i>	<i>-</i>	<i>491</i>	<i>90</i>	<i>41</i>	<i>114</i>	<i>-</i>	<i>20 273</i>

Comptes combinés

Endettement net au 31 décembre 2012	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaillance	Autres	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Titres de créances	-	-	-	-	-	129	-	-	-	-	-	-	129
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	-	808	-	-	-	-	-	-	-	-	135	-	942
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	97	-	-	-	-	-	-	-	51	-	-	-	148
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	129	-	-	-	-	-	-	129
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	0	31	-	-	-	-	-	-	-	32
Actions - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres VMP, billets trésor. - Actifs détenus à des fins de transaction	54	880	-	1 259	-	-	-	-	-	-	99	-	2 291
Autres VMP, billets trésor. - Actifs disponibles à la vente	28	16	610	-	-	1 070	-	-	-	-	-	-	1 724
<i>Total actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)</i>	<i>179</i>	<i>1 708</i>	<i>610</i>	<i>1 260</i>	<i>31</i>	<i>1 327</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>51</i>	<i>-</i>	<i>233</i>	<i>-</i>	<i>5 399</i>
Comptes courants créditeurs	-	0	2 518	56	-	-	-	-	-	-	-	-	2 574
Soldes créditeurs de banques	5	8	256	914	-	44	-	111	5	-	54	-	1 398
<i>Total passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)</i>	<i>5</i>	<i>8</i>	<i>2 774</i>	<i>971</i>	<i>-</i>	<i>44</i>	<i>-</i>	<i>111</i>	<i>5</i>	<i>-</i>	<i>54</i>	<i>-</i>	<i>3 972</i>
TRESORERIE	1 156	4 544	4 200	6 447	157	4 347	-	380	136	41	293	-	21 700
Créances SNCF			2 861										2 861
Créances CNA		9 202											9 202
ENDETTEMENT NET	-1 045	35 809	16 334	58 072	-86	3 223	-	4 103	-22	-41	-114	1 653	117 886

NOTE 32 : PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON 2013**INDUSTRIES DE DÉFENSE***Intégration globale*

DCI
GIAT INDUSTRIES NEXTER
SOGEPA
TSA
ODAS

Mise en équivalence

DCNS (63,84 %)
AIRBUS Group (12,03 %)
SAFRAN (22,44 %)
THALES (26,96 %)

MÉDIAS*Intégration globale*

ARTE FRANCE
FRANCE MEDIAS MONDE
FRANCE TELEVISIONS
RADIO FRANCE

ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ - DÉFAISANCE*Intégration globale*

CHARBONNAGE DE FRANCE (CDF)
EPFR
SGGP

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT*Intégration globale*

AÉROPORT DE BORDEAUX-MERIGNAC
AÉROPORT DE LA CÔTE D'AZUR
AÉROPORT DE LYON
AÉROPORT DE MONTPELLIER-MEDITERRANEE
AÉROPORT DE PARIS (ADP)
AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC
AÉROPORT DE STRASBOURG ENTZHEIM
AÉROPORT DE LA REUNION
AÉROPORT DE LA MARTINIQUE
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES
FDPITMA
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE
GRAND PORT MARITIME DE NANTES-SAINT NAZAIRE
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN
PORT AUTONOME DE PARIS
PORT AUTONOME DE LAROCHELLE
GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE
GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION
PORT AUTONOME DE GUADELOUPE
RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF)

Mise en équivalence

AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE (50 %)

ÉNERGIE*Intégration globale*

AREVA
EDF

Mise en équivalence

GDF SUEZ (37,53 %)

TRANSPORTS*Intégration globale*

RATP
SNCF

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM (16,10 %)

SERVICES*Intégration globale*

LA POSTE
LA FRANÇAISE DES JEUX

Mise en équivalence

ORANGE (13,57 %)

AUTRES INDUSTRIES*Intégration globale*

IMPRIMERIE NATIONALE
LFB
MONNAIE DE PARIS

Mise en équivalence

RENAULT (15,20 %)

IMMOBILIER*Intégration globale*

SOVAFIM

Mise en équivalence

SEMMARIS (33,34 %)

SERVICES FINANCIERS*Intégration globale*

SPPE
SFIL

Mise en équivalence

DEXIA (44,4 %)

BPI*Intégration globale*

EPIC BPI-GROUPE

ANNEXES

1. Présidents des conseils d'administration - Présidents des conseils de surveillance et du directoire	170
2. Commissaires aux comptes	171
3. Composition des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE	172
4. Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration)	181
5. Rémunération 2013 des présidents et directeurs généraux des entreprises cotées du périmètre de l'APE	182
6. Rémunérations des dirigeants des entreprises publiques	184
7. Principales opérations conduites par l'APE - Recettes de cession de titres et leur utilisation (depuis 2005)	186
8. Effectifs par entreprise et par secteur (en ETP)	188

1. PRESIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION - PRESIDENTS DES CONSEILS DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

(CS : Conseil de surveillance)

ENTREPRISE	PRÉSIDENT	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT	ENTREPRISE	PRÉSIDENT	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT
Adit	Philippe CADUC	AG 2017	Grand port maritime de Dunkerque	François SOULET DE BRUGIERE	21/01/19
Aéroport de Bâle-Mulhouse	Jean-Pierre LAVIELLE	27/11/18	(CS)	Nomination en cours	
	Jürg RAMI	Indéterminé	Grand port maritime de la Guadeloupe	Jocelyn MIRRE	01/10/14
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	Genevieve CHAUX-DEBRY	19/07/16	(CS)	Yves SALAÛN	15/04/18
(CS)	Pascal PERSONNE	AG 2017	Grand port maritime de la Guyane	Brigitte PETERSEN	08/03/18
Aéroport de la Réunion-Roland Garros	Nomination en cours		(CS)	Philippe LEMOINE	15/04/18
(CS)	Jean-Paul NOEL	AG 2017	Grand port maritime de la Martinique	Jean-Marc AMPIGNY	21/02/18
Aéroport de Montpellier-Méditerranée	Joël RAULT	23/08/15	(CS)	Jean-Rémy VILLAGEOIS	15/04/18
(CS)	Cyril REBOUL	29/03/15	Grand port maritime de La Réunion	Alain GAUDIN	28/02/18
Aéroport de Strasbourg-Entzheim	Claude LIEBERMANN	AG 2017	(CS)	Stéphane RAISON	15/04/18
(CS)	Thomas DUBUS	AG 2016	Grand port maritime de La Rochelle	Xavier BEULIN	03/01/19
Aéroport de Toulouse-Blagnac	Emmanuel DURET	10/07/16	(CS)	Michel PUYRAZAT	20/02/19
(CS)	Jean-Michel VERNHES	AG 2017	Grand port maritime de Marseille	Jean-Marc FORNERI	13/01/19
Aéroport Martinique Aimé Césaire	Manuel BAUDOUIN	AG 2015	(CS)	Christine CABAU WOEHLER	12/03/19
(CS)	Frantz THODIARD	AG 2017	Grand port maritime de Nantes-	Francis BERTOLOTI	15/01/19
Aéroports de la Côte d'Azur	Nomination en cours		Saint Nazaire (CS)	Jean-Pierre CHALUS	27/03/19
(CS)	Dominique THILLAUD	28/09/17	Grand port maritime de Rouen	Frédéric HENRY	10/02/19
Aéroports de Lyon	Claire DREYFUS-CLOAREC	10/12/15	(CS)	Philippe DEISS	12/03/19
(CS)	Philippe BERNAND	05/03/17	Grand port maritime du Havre	Emmanuèle PERRON	20/01/19
Aéroports de Paris	Augustin DE ROMANET DE BEAUNE	15/07/14	(CS)	Hervé MARTEL	12/03/19
Air France-KLM	Alexandre DE JUNIAC	AG 2015	Imprimerie Nationale	Didier TRUTT	23/08/14
Airbus Group (1)	Denis RANQUE	AG 2016	La Française des Jeux	Christophe BLANCHARD-DIGNAC	21/10/14
	Tom ENDERS	AG 2016	La Monnaie de Paris	Christophe BEAUX	29/03/17
Areva	Pierre BLAYAU	AG 2016	La Poste	Philippe WAHL	20/12/15
(CS)	Luc OURSEL	AG 2016	LFB	Christian BECHON	24/11/16
Arte France	Bernard-Henry LEVY	AG 2019	ODAS	Edouard GUILLAUD	30/06/14
(CS)	Véronique CAYLA	01/03/16	Orange	Stéphane RICHARD	26/05/18
ATMB (1)	François DROUIN	07/06/18	Port autonome de Paris (1)	Jean-François DALAISE	26/01/15
	Philippe REDOULEZ	27/12/16		Alexis ROUQUE	
Epic BPI-Groupe	François AUVIGNE (2)	30/06/14	PSA Peugeot Citroën	Louis GALLOIS	AG 2018
BPI-Groupe SA	Nomination en cours		(CS)	Carlos TAVARES	02/04/17
CGMF	Pierre VIEU	AG 2018	Radio France	Mathieu GALLET	12/05/19
Civipol Conseil	Rémi THUAU	AG 2016	RATP	Pierre MONGIN	23/07/14
CNA	Christophe SAINTILLAN	11/12/16	Renault	Carlos GHOSN	AG 2018
CNP Assurances	Jean-Paul FAUGERE	AG 2017	RFF	Jacques RAPOPORT	02/12/17
Compagnie nationale du Rhône	Michel MARGNES	AG 2018	Safran	Jean-Paul HERTEMAN	AG 2015
(CS)	Elisabeth AYRAULT	AG 2018	Semmaris	Stéphane LAYANI	AG 2016
DCI	Jean-Michel PALAGOS	AG 2017	SFIL	Philippe MILLS	AG 2018
DCNS	Patrick BOISSIER (3)	23/07/14	SGGP	Didier FLOQUET	18/04/16
Dexia	Robert DE METZ	AG 2018	SNCF	Guillaume PEPY	07/03/18
EDF	Henri PROGLIO	22/11/14	Sogepa	Thierry DISSAUX	Indéterminé
EPFR	Christophe BAULINET	29/02/2015	Sovafim	Olivier DEBAINS	AG 2016
Eramet	Patrick BUFFET	AG 2015	SFTRF (1)	François DROUIN	AG 2019
FDPITMA	Anne BOLLINET	01/06/15		Didier SIMMONNET	
France Médias Monde	Marie-Christine SARAGOSSE	05/10/17	SNCM	Gérard COUTURIER	31/12/18
France Télévisions	Remy PFLIMLIN	22/08/15	(CS)	Olivier DIEHL	AG 2019
GDF Suez	Gérard MESTRALLET	AG 2016	SPPE	Antoine MERIEUX	31/01/19
Giat Industries - Nexter systems	Philippe BURTIN	07/10/15	STX France	Su-Jou KIM	AG 2015
Grand port maritime de Bordeaux	Pascal LEFEVRE	15/05/19	Thales	Jean-Bernard LEVY	AG 2018
(CS)	Christophe MASSON	12/03/19	TSA	Thierry DISSAUX	AG 2018

(1) Conseil d'administration avec Directeur général dissocié.

(2) Fonction exercée par intérim conformément à la décision du 31 décembre 2013.

(3) Le remplacement de Patrick Boissier par Hervé Guillou sera examiné au conseil d'administration de DCNS le 23 juillet 2014.

2. COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENTREPRISES	CABINETS	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVEL- LEMENT
Participations BPI			
BPI France	Mazars PWC	14/05/2014 12/07/2013	2020 2019
Énergie			
GDF Suez	Ernst & Young / Deloitte	28/04/2014	2020
EDF	Deloitte / KPMG	24/05/2011	2017
RTE	Mazars Deloitte	02/05/2011 19/05/2009	2017 2015
ERDF	Deloitte KPMG	05/06/2014 05/06/2014	2020 2020
Areva	Mazars / Ernst & Young	07/05/2013	2019
Areva NC	KPMG Mazars	24/04/2012 16/04/2013	2018 2019
Eramet	Ernst & Young / Deloitte	13/05/2009	2015
Industries de défense			
Airbus Group	KPMG	27/05/2014	2015
Thales	Ernst & Young / Deloitte Mazars	19/05/2009 24/05/2013	2015 2019
Safran	Mazars / Ernst & Young	27/05/2010	2016
DCNS	Ernst & Young Mazars	25/04/2014 26/06/2009	2020 2015
Giat Industries - Nexter	KPMG / PWC	18/03/2013	2019
SNPE	KPMG / PWC	11/03/2014	2020
DCI	PWC / Ernst & Young	24/06/2004	2016
Sogead Gérance	Ernst & Young	21/06/2012	2018
Sogepa	Deloitte / Constantin	30/06/2004	2016
TSA	Ernst & Young / Mazars	29/06/2012	2018
Odas	Expertise et Audit KPMG	25/06/2010 26/06/2014	2016 2020
Services			
Orange	Ernst & Young / Deloitte	26/05/2009	2015
La Poste	KPMG / Mazars	29/06/2009	2015
La Française des jeux	Deloitte Grant Thornton	30/06/2009 23/06/2010	2015 2016
Transports			
Air France - KLM	Deloitte KPMG	15/09/2004 20/05/2014	2016 2020
RATP	PWC / Ernst & Young	22/04/2009	2015
SNCF	PWC / Ernst & Young	18/04/2014	2020
SNCF Participations	Mazars	01/05/2004	2016
SNCM	Ernst & Young / KPMG	30/06/2005	2017
Autres industries			
Renault	Ernst & Young / KPMG	30/04/2014	2020
LFB	Cailliau Dedouit / PWC	04/05/2012	2018
La Monnaie de Paris	KPMG	10/04/2013	2019
Imprimerie Nationale	Deloitte KPMG	25/04/2014 24/06/2010	2020 2016
STX France	KPMG	04/11/2009	2015
Infrastructures de transports			
Ferroviaire			
RFF	PWC / Mazars	04/06/2009	2015
Aéroportuaire			
Aéroports de Paris	Ernst & Young / KPMG	28/05/2009	2015
Aéroports de la Côte d'Azur	Mazars / PWC	07/06/2013	2019
Aéroports de Lyon	Grant Thornton / PWC	04/05/2012	2018
Aéroport de Toulouse-Blagnac	Ernst & Young / Exco Fiduciaire Sud Ouest	21/06/2013	2019
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	KPMG	25/04/2012	2018
Aéroport de La Réunion - Roland Garros	Exa	01/01/2011	2017

ENTREPRISES	CABINETS	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVEL- LEMENT
Aéroport de Montpellier-Méditerranée	Mazars	12/06/2014	2020
Aéroport de Strasbourg-Entzheim	Ernst & Young	01/12/2010	2016
Aéroport de Bâle-Mulhouse	Grant Thornton	11/05/2012	2018
Aéroport de Martinique Aimé Césaire	KPMG	27/06/2012	2018
Portuaire			
Grand port maritime du Havre	Scacchi et associés / KPMG	24/07/2012	2018
Grand port maritime de Marseille	Deloitte / Mazars	24/07/2012	2018
Port autonome de Paris	Deloitte / Mazars	24/07/2012	2018
Grand port maritime de Dunkerque	Deloitte / Alliance Experts	24/07/2012	2018
Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire	PWC / Mazars	02/11/2012	2018
Grand port maritime de Rouen	KPMG / Mazars	24/07/2012	2018
Grand port maritime de Bordeaux	BRG Audit Associés	24/07/2012	2018
Grand port maritime de La Guadeloupe	Deloitte	02/11/2012	2018
Grand port maritime de La Rochelle	Mazars	24/07/2012	2018
Grand port maritime de La Guyane	KPMG	20/11/2013	2019
Grand port maritime de La Martinique	Mazars	18/12/2013	2019
Grand port maritime de La Réunion	KPMG	9/10/2013	2019
Routier			
ATMB	KPMG	26/04/2013	2019
SFTRF	Ekyllis	09/06/2011	2017
FDPITMA	KPMG / Ekyllis	20/06/2013	2019
Caisse nationale des autoroutes	NA		
Médias			
France Télévisions	PWC / Ernst & Young	23/07/2012	2018
Radio France	PWC / Ernst & Young	14/06/2012	2018
France Médias Monde	PWC / Ernst & Young	30/12/2009	2015
Arte France	KPMG PWC	20/06/2011 27/06/2005	2017 2017
Services financiers			
Société de financement local (SFIL)	Deloitte / Mazars	NC	2017
CNP Assurances	PWC / Mazars	08/06/2004	2016
Immobilier-Autres			
Semmaris	KPMG Cailliau Dedouit	27/06/2013 30/05/2012	2019 2018
Sovafim	Corevise / PWC	28/06/2012	2018
Adit	Cailliau Dedouit	27/05/2009	2015
CGMF	KPMG	29/06/2010	2016
Civipol Conseil	KPMG	11/06/2013	2019
Sofired	Deloitte	2011	2017
SPPE	Ernst & Young	30/06/2014	2020
Dexia	Deloitte	14/05/2014	2017
Entités en fin d'activité-Défaillance			
EPFR	PWC / Deloitte	06/09/2012	2018
SGGP	Mazars	30/06/2003	2015

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l'APE). Le nombre d'administrateurs indiqué ne représente pas la taille théorique du Conseil mais l'effectif en fonction.

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
Adit Conseil d'administration Président : Philippe CADUC (7 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Hubert VIRLET Administrateurs élus en AG : Walter BUTLER, Philippe CADUC, Pierre COSTES, Emeric d'ARCIMOLES, Laurent PARQUET Autres administrateurs : Lionel MESTRE	
Aéroport de Bâle-Mulhouse Conseil d'administration Président : Jean-Pierre LAVIELLE (16 membres au sein du conseil)	Autres administrateurs : Pierre-Yves BISSAUGE, Jean-Marie BOCKEL, Vincent BOUVIER, Christophe BRUTSCHIN, Andreas BUTTIKER, Charles BUTTNER, Francis GISSINGER, Jean-Claude JOUFFROY, Manuel KELLER, Thomas KNOPF, Jean-Pierre LAVIELLE, Guy MORIN, Sabine PEGORARO, Thomas SIEBER, Jean-Marie ZOELLE, Marcel G. ZUCKSCHWERDT	Mission de contrôle économique et financier : Caroline MONTALCINO
Aéroport de Bordeaux-Mérignac Conseil de surveillance Président : Genevieve CHAUX-DEBRY (17 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Emmanuelle BAUDOIN, Guilhem BLONDY, Genevieve CHAUX-DEBRY, Jean-Denis DE VOYER D'ARGENSON, Michel DELPUECH, Michelle DESJARDINS, Michel DUVERTE, Patricia LOUIN, Aude SIMMER-HORSINGA Administrateurs élus en AG : Dominique BABIN, Laurent COURBU, Pierre GOGUET, Nicole PIZZAMIGLIA Élus locaux : Virginie CALMELS, Ludovic FREYGEFOND, Serge LAMAISON, Josy REIFFERS	Mission de contrôle économique et financier : Denis VILAIN Censeur : Pascal REVEL
Aéroport de La Réunion - Roland Garros Conseil de surveillance Président : nomination en cours (15 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Marie-Jeanne AMABLE, Jean-Luc CHEVALLIER, Claire DREYFUS-CLOAREC, Daniel FAUVRE, Philippe MARSEILLE , Christian MARTY, Jean-Luc MARX, Joël RAULT Administrateurs élus en AG : Yves-Claude HOARAU, Joël MONGIN, Théophile NARAYANIN, Ibrahim PATEL Élus locaux : Yolaine COSTE, Jean-Louis LAGOURGUE, Didier ROBERT	Mission de contrôle économique et financier : Iris RABENJA
Aéroport de Montpellier-Méditerranée Conseil de surveillance Président : Joël RAULT (15 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Henry BAYOL, Jean-Yves BELOTTE, Pierre BOUSQUET DE FLORIAN, Nadine CHAUVIERE, Claire DREYFUS-CLOAREC, Didier KRUGER, Joël RAULT, Pierre VIEU Administrateurs élus en AG : André DELJARRY, Eric DEMON, Michel FROMONT, Gérard LANNELONGUE Élus locaux : Robert NAVARRO, Stephan ROSSIGNOL, André VEZINHET	Mission de contrôle économique et financier : Denis VILAIN
Aéroport de Strasbourg-Entzheim Conseil de surveillance Président : Claude LIEBERMANN (15 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Stéphane BOUILLON, Marc HOELTZEL, Gregory HUNTZINGER, Gérard LEFEVRE, Claude LIEBERMANN, Jeanne-Marie PROST, Georges REGNAUD, Philippe RIQUER Administrateurs élus en AG : Philippe COLSON, Jean-Louis HEIMBURGER, Bernard STIRNWEISS, Fabrice URBAN Élus locaux : Jacques BIGOT, Guy-Dominique KENNEL, André REICHARDT	Mission de contrôle économique et financier : Iris RABENJA
Aéroport de Toulouse-Blagnac Conseil de surveillance Président : Emmanuel DURET (15 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Jean-Michel AUBAS, Marie-Anne BACOT, Alain CHANTEREAU, Maxime COFFIN, Henri-Michel COMET, André CROCHERIE, Emmanuel DURET, Philippe MARSEILLE Administrateurs élus en AG : Patrice COHADE, Alain DI CRESCENZO, André GUIRAUD, Bernard OURMIERES Élus locaux : Bernard KELLER, François PERALDI, Thierry SUAUD	Mission de contrôle économique et financier : Denis VILAIN
Aéroport Martinique Aimé Césaire Conseil de surveillance Président : Manuel BAUDOUIN (15 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Danielle BENADON, Jean-Didier BLANCHET, René BRUN, Clarisse COLONNA , Eric LEGRIGEOIS, Laurent PREVOST, Olivier TAILLARDAT, Claude VAUCHOT Administrateurs élus en AG : Manuel BAUDOUIN, Jean-Claude BOULANGER, Bertrand CLERC, Roland LAMEYNARDIE Élus locaux : Daniel CHOMET, Justin LERIGAB, Karine ROY-CAMILLE	Mission de contrôle économique et financier : Olivier VASSEROT Censeur : Christian ALEXIA
Aéroports de la Côte d'Azur Conseil de surveillance Président : nomination en cours (15 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Hervé BRUNELLOT, Adolphe COLRAT, Yves COUSQUER, Aymeric DUCROCO , Laurent FAYEIN, Florence INZERILLI, Claude SUIRE-REISMAN, Pierre VIEU Administrateurs élus en AG : Bernard BRINGAT, Anny COURTADE, Dominique ESTEVE, Bernard KLEYNHOFF Élus locaux : Patrick ALLEMAND, Christian ESTROSI, Jean-Pierre MASCARELLI	Mission de contrôle économique et financier : Denis VILAIN Censeur : Christian TORDO, Philippe GUIVARC'H, Pascale VAILLANT, Jacques BERTHELOT

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l'APE)

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
Aéroports de Lyon Conseil de surveillance Président : Claire DREYFUS-CLOAREC (15 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Danielle BENADON, Jean-François CARENCO, Claire DREYFUS-CLOAREC, Aymeric DUCROCO , Jean-Philippe DURANTHON, Hervé LE FLOC'H LOUBOUTIN, Guy LEVI, Françoise NOARS Administrateurs élus en AG : Emmanuel IMBERTON, Pierre MOSSAZ, Yves POMMIER, François TURCAS Élus locaux : Gérard COLLOMB, Michel MERCIER, Jean-Jack QUEYRANNE	Mission de contrôle économique et financier : Denis VILAIN
Aéroports de Paris Conseil d'administration Président : Augustin DE ROMANET DE BEAUNE (18 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Dominique BUREAU, Hélène CROCQUEVIEILLE EYSSARTIER, Solenne LEPAGE , Michel MASSONI, Frédéric PERRIN, Jean-Claude RUYSSCHAERT Administrateurs élus en AG : Els DE GROOT, Augustin DE ROMANET DE BEAUNE, Jacques GOUNON, Françoise MALRIEU, Jos NIJHUIS, Géraldine PICAUD Représentants des salariés : Marie-Anne DONSIMONI, Arnaud FRAMERY, Serge GENTILI, Nicolas GOLIAS, Jean-Paul JOUVENT, Frédéric MOUGIN	Commissaire du gouvernement : Patrick GANDIL Mission de contrôle économique et financier : Caroline MONTALCINO Censeur : Bernard IRION
Air France-KLM Conseil d'administration Président : Alexandre DE JUNIAC (14 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Régine BREHIER, Jean-Dominique COMOLLI, Solenne LEPAGE Administrateurs élus en AG : Maryse AULAGNON, Isabelle BOUILLOT, Jaap DE HOOP SCHEFFER, Alexandre DE JUNIAC, Jean-François DEHECO, Peter F. HARTMAN, Isabelle PARIZE, Cornelis J.A. VAN LEDE, Léo VAN WIJK Représentants des salariés : Louis JOBARD, Christian MAGNE	
Airbus Group Conseil d'administration Président : Denis RANQUE (12 membres au sein du conseil)	Administrateurs élus en AG : Manfred BISCHOFF, Ralph D. CROSBY, Thomas ENDERS, Hans Peter KEITEL, Hermann-Josef LAMBERTI, Anne LAUVERGEON, Lakshmi N. MITTAL, John PARKER, Michel PEBEREAU, Josep PIQUE I CAMPS, Denis RANQUE, Jean-Claude TRICHET	
Areva Conseil de surveillance Président : Pierre BLAYAU (15 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Claire CHEREMETINSKI , Laurence DUBOIS DESTRIZAIS, Pascal FAURE, Pierre SELLAL Administrateurs élus en AG : Christophe BEHAR, Bernard BIGOT, Pierre BLAYAU, Sophie BOISSARD, François DAVID, Christophe GEGOUT, Agnès LEMARCHAND, Guylaine SAUCIER Représentants des salariés : Jean-Michel LANG, Françoise PIERI, Philippe PINSON	Commissaire du gouvernement : Laurent MICHEL Mission de contrôle économique et financier : Christian BODIN
Areva Mines Conseil d'administration Président : Olivier WANTZ (13 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : François ENGEL , Bertrand LE MEUR, Claire RAULIN Administrateurs élus en AG : Pascale CAMINADE, Marc DELPECH, Hélène DERRIEN, Pierre FOURRIER, Christophe GEGOUT, Jacques PEYTHIEU, Olivier WANTZ Représentants des salariés : Cécile HABAY, Pierre HUBERT, Jean-Marc LE BOURGEOIS	Commissaire du gouvernement : Olivier DAVID Mission de contrôle économique et financier : Christian BODIN
Areva NC Conseil d'administration Président : Luc OURSEL (18 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Bernard BIGOT, François ENGEL , Bertrand LE MEUR, Claire RAULIN Administrateurs élus en AG : Anne-Marie CHOHO, Carolle FOISSAUD, Christophe GEGOUT, Pierre-Noël GIRAUD, Philippe KNOCHE, Luc OURSEL, Thomas ROSER, Véronique ROUZAUD Représentants des salariés : Jérôme CORDIER, Frédéric LECLERC, Philippe PINSON, Gisèle ROUSSIN, Hervé SAMSON, André TASSIN	Commissaire du gouvernement : Laurent MICHEL Mission de contrôle économique et financier : Christian BODIN
Arte France Conseil de surveillance Président : Bernard-Henry LEVY (11 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Frédérique BREDIN, Laurence FRANCESCHINI, Gustave GAUQUELIN Autres administrateurs : Mathieu GALLET, Remy PFLIMLIN, Agnès SAAL Personnalités qualifiées : Jean-Dominique GIULIANI, Bernard-Henry LEVY, Nicolas SEYDOUX Représentants des salariés : Cédric HAZARD, Malika LAROUÏ	
ATMB Conseil d'administration Président : François DROUIN (12 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : François CHAMPARNAUD , Christine DEFFAYET, Anne PREDOUR, Gérard SAUZET, Pascal VAGOGNE Administrateurs élus en AG : Jean-Philippe DEMAEL, Claude HAEGI, Christian MONTEIL, Jacques MORET, Bernard POTTIER, Jean-Marc SIMON Autres administrateurs : François DROUIN	Commissaire du gouvernement : Christophe SAINTILLAN Mission de contrôle économique et financier : Marc BERAUD-CHAULET

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l'APE)

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
Epic BPI-Groupe Conseil d'administration Président : François AUVIGNE (6 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Juliette D'ABOVILLE , Delphine D'AMARZIT, Benjamin GALLEZOT, Laurence HARTMANN, Vincent MOREAU Autres administrateurs : François AUVIGNE	
BPI-Groupe SA Conseil d'administration (14 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : David AZEMA , Maud BAILLY-TURCHI, Delphine D'AMARZIT, Louis SCHWEITZER Autres administrateurs : Aline MORANCHO, Agnès PANNIER-RUNACHER, Franck SILVENT Personnalités qualifiées : Nicolas DUFOURCQ, Amélie FAURE, Nicolas THERY Élus locaux : Marie-Guite DUFAY ; Jean-Paul HUCHON Représentants des salariés : Elisabeth HENRY-PEREZ, Eric VERKANT	
Bpifrance investissements Président : Nicolas DUFOURCQ (10 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Maya ATIG, David AZEMA , Pascal FAURE Administrateurs élus en AG : Laurence DEBROUX, Florence PARLY, Frédéric SAINT-GEOURS Autres administrateurs : Antoine COLAS, Catherine MAYENOBE, Franck SILVENT Personnalités qualifiées : Nicolas DUFOURCQ	
Bpifrance participations Président : Nicolas DUFOURCQ (10 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Maya ATIG, David AZEMA , Pascal FAURE Administrateurs élus en AG : Laurence DEBROUX, Florence PARLY, Frédéric SAINT-GEOURS Autres administrateurs : Antoine COLAS, Catherine MAYENOBE, Franck SILVENT Personnalités qualifiées : Nicolas DUFOURCQ	
CGMF Conseil d'administration Président : Pierre VIEU (9 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Noél CHAMBODUC DE SAINT PULGENT, Christian DECHARRIERE, Jean-François JOUFFRAY, Marie-France SIMON-ROVETTO, Tanguy STEHELIN , Nicolas TRIMBOUR Administrateurs élus en AG : Pierre VIEU Personnalités qualifiées : Jean CHARMOIS, Joseph MOULIN	Commissaire du gouvernement : BREHIER Régine Mission de contrôle économique et financier : ABALLEA Loïc
Civipol Conseil Conseil d'administration Président : Rémi THUAU (11 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Denis LE FERS, Julien MENDEZ , Emile PEREZ, Michel ROUZEAU Autres administrateurs : Philippe BOURGUIGNON, Samuel FRINGANT, Lionel LE CLEI, Emmanuel LE GAC, Gérard MOISSELIN, Rémi THUAU	Commissaire du gouvernement : Henry GENTILHOMME Mission de contrôle économique et financier : Patrick AVERLANT Censeur : Michel PAPAUD, Bernard FRAHI
CNA Conseil d'administration Président : Christophe SAINTILLAN (7 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Dominique AUVERLOT, Eric AZOULAY, François CHAMPARNAUD , Marko MAKSIMOVIC, Gilles ORZONI, Christophe SAINTILLAN Administrateurs élus en AG : Nathalie GILLY	
CNP Assurances Conseil d'administration Président : Jean-Paul FAUGERE (18 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Ramon FERNANDEZ Administrateurs élus en AG : Marcia CAMPBELL, Virginie CHAPRON DU JEU, Jean-Paul FAUGERE, Marc-André FEFFER, Jean-Yves FOREL, Anne-Sophie GRAVE, Frédéric LAVENIR, Pierre-René LEMAS, Olivier MAREUSE, Stéphane PALLEZ, François PEROL, Odile RENAUD BASSO, Franck SILVENT, Rose-Marie VAN LERBERGHE, Philippe WAHL, Rémy WEBER Représentants des salariés : Philippe BAUMLIN	Censeur : Pierre GARCIN, Jean-Louis DAVET, Alain QUINET
Compagnie nationale du Rhône Conseil de surveillance Président : Michel MARGNES (18 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : François ENGEL , Jean-Bernard KOVARIK Administrateurs élus en AG : Denis BARTHELEMY, Bruno BENSASSON, Stéphane BRIMONT, Patrick FRANCOIS, Emmanuel LEGRAND, Michel MARGNES, Catherine MAYENOBE, Pierre MEFFRE, Christian MONTEIL, Jean-Jack QUEYRANNE, Jean-Baptiste SEJOURNE, Françoise TAUZINAT, Kathleen WANTZ-O'ROURKE Représentants des salariés : Eric CHALAYE, Laurent TONINI, Sophie VASSEAUX	
DCI Conseil d'administration Président : Jean-Michel PALAGOS (12 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Jean-Séverin DECKERS , Elisabeth KHAN, Denis LE FERS, Jean MAURIN, Stéphane REB, Thierry ROUFFET Administrateurs élus en AG : Patrick BONNET, Philippe ESPER, Laurent GIOVACHINI, Guillaume GISCARD D'ESTAING, Jean-Michel PALAGOS, Daniel THUILLIER	Commissaire du gouvernement : Jean-Paul LABARTHE Mission de contrôle économique et financier : Jacques PAULTRE DE LAMOTTE

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l'APE)

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
<p>DCNS Conseil d'administration Président : Patrick BOISSIER (18 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Hugues BIED CHARRETON, Eric DAVID, Bertrand LE MEUR, Astrid MILSAN, Arnaud PHELEP, Bernard RÉtat Administrateurs élus en AG : Patrick BOISSIER, Pascal BOUCHIAT, Gilles DENOYEL, Gabrielle GAUTHEY, Jean-Bernard LEVY, Nathalie RAVILLY Représentants des salariés : Jacques ANDRE, Thierry BARBARIN, Gérard BARBEREAU, Yves MICHAUD, Yannick PERONNET, Joël RICAUD</p>	<p>Commissaire du gouvernement : Jean-Paul LABARTHE Mission de contrôle économique et financier : Jacques PAULTRE DE LAMOTTE</p>
<p>Dexia Conseil d'administration Président : Robert DE METZ (9 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Delphine D'AMARZIT, Thierry FRANCO Administrateurs élus en AG : Paul BODART, Bart BRONSELAER, Karel DE BOECK, Alexandre DE GEEST, Robert DE METZ, Koen VAN LOO, Pierre VERGNES</p>	
<p>EDF Conseil d'administration Président : Henri PROGLIO (18 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Olivier APPERT, David AZEMA, Bruno LECHEVIN, Marie-Christine LEPETIT, Denis MORIN, Pierre SELLAL Administrateurs élus en AG : Philippe CROUZET, Michael JAY, Bruno LAFONT, Colette LEWINER, Pierre MARIANI, Henri PROGLIO Représentants des salariés : Christine CHABAUTY, Sidonie DELALANDE, Alexandre GRILLAT, Marie-Hélène MEYLING, Jean-Paul RIGNAC, Maxime VILLOTA</p>	<p>Commissaire du gouvernement : Pierre-Marie ABADIE Mission de contrôle économique et financier : Bruno ROSSI</p>
<p>EPFR Conseil d'Administration Président : Christophe BAULINET (5 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Mélanie JODER, Astrid MILSAN Désignés par le Parlement : Dominique BAERT, Jean-Claude FRECON Personnalités qualifiées : Christophe BAULINET</p>	
<p>Eramet Conseil d'administration Président : Patrick BUFFET (17 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Claire CHEREMETINSKI Administrateurs élus en AG : Michel ANTSELEVE, Patrick BUFFET, Cyrille DUVAL, Edouard DUVAL, Georges DUVAL, Patrick DUVAL, Jean-Yves GILET, Caroline GREGOIRE SAINTE-MARIE, Thierry LE HENAFF, Manoelle LEPOUTRE, Louis MAPOU, Michel QUINTARD, Michel SOMMOLET, Claude TENDIL, Frédéric TONA, Antoine TREUILLE</p>	
<p>ERDF Conseil de surveillance Président : Christian NADAL (15 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Claire CHEREMETINSKI, Pierre FONTAINE Administrateurs élus en AG : Marc ESPALIEU, Corinne FAU, Olivier FAUQUEUX, Marianne LAIGNEAU, Christian NADAL, Thomas PIQUEMAL, Bernard SALHA, Alain TCHERNONOG Représentants des salariés : Luc BOURDUGE, Brigitte GAJAN, Jean-Luc HOURDILLE, Sophie PORTE, Hervé QUATRELIVRE</p>	<p>Mission de contrôle économique et financier : Toni CAVATORTA</p>
<p>FDPITMA Conseil d'administration Président : Anne BOLLIET (18 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Thierry ALEXANDRE, Jean-Jacques BECKER, Pascal BERNIER, Anne BOLLIET, Jean-François CARENCO, François CHAMPARNAUD, Thierry LOUIS, Christophe SAINTILLAN, Benoît WEYMULLER Personnalités qualifiées : François DROUIN, Anne LASSMANN-TRAPPIER Élus locaux : Daniel BENASSY, Michel BOUVARD, Jean-Luc DE PASSANO, Eliane GIRAUD, Christian MONTEIL, Didier RAMBAUD, Edouard SIMONIAN</p>	
<p>France Médias Monde Conseil d'administration Président : Marie-Christine SARAGOSSE (15 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Nathalie COPPINGER, Laurence FRANCESCHINI, Alexandre GROSSE, Roch-Olivier MAISTRE, Pierre SELLAL Autres administrateurs : Francis BALLE, Soumia BELAIDI MALINBAUM, Brigitte LEFEVRE, Claudine LEPAGE, Martine MARTINEL, Bernard MIYET, Marie-Christine SARAGOSSE, Hélène ZOURABICHVILI Représentants des salariés : Joël COSTI, Catherine ROLLAND</p>	<p>Mission de contrôle économique et financier : CAZALA Anne</p>
<p>France Télévisions Conseil d'administration Président : Remy PFLIMLIN (15 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Frédérique BREDIN, Jean-Dominique COMOLLI, Thomas DEGOS, Laurence FRANCESCHINI, Alexandre GROSSE Autres administrateurs : Didier BANQUY, Christophe BEAUX, Patrick BLOCHE, Chantal JANNET, Jean-Pierre LELEUX, Remy PFLIMLIN, Martine VIALLET, Dominique WOLTON Représentants des salariés : Laurent BIGNOLAS, Rony GADET</p>	<p>Mission de contrôle économique et financier : Jean-Charles AUBERON</p>

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l'APE)

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
GDF Suez Conseil d'administration Président : Gérard MESTRALLET (17 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Ramon FERNANDEZ, Astrid MILSAN , Pierre MONGIN, Stéphane PALLEZ Administrateurs élus en AG : Anne-Kristin ACHLEITNER, Edmond ALPHANDERY, Jean-Louis BEFFA, Aldo CARDOSO, Jean-François CIRELLI, Albert FRERE, Françoise MALRIEU, Gérard MESTRALLET, David SIMON of HIGHBURY Autres administrateurs : Caroline SIMON Représentants des salariés : Alain BEULLIER, Philippe LEPAGE, Anne-Marie MOURER	Commissaire du gouvernement : Laurent MICHEL, Florence TORDJMAN Censeur : Gérard LAMARCHE
Giat Industries - Nexter systems Conseil d'administration Président : Philippe BURTIN (18 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Jean-Séverin DECKERS , Eric GISSLER, Vincent IMBERT, Bertrand LE MEUR, Didier TRUTT, Blandine VINSON-ROUCHON Personnalités qualifiées : Philippe BURTIN, Jean CEDELLE, Pascale GRASSET, Martine GRIFFON-FOUCO, Matthieu LOUVOT, Bernard PLANCHAIS Représentants des salariés : André GOLLIARD, Patrick GOUIGOUX, François LEPAIN, Christian OSETE, Jean-Michel QUENECAN, Noëlle VAN HEERDEN	Commissaire du gouvernement : Emeric CONSTANS
Grand port maritime de Bordeaux Conseil de surveillance Président : Pascal LEFEVRE (17 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Emmanuelle BAUDOIN, Michel DELPUECH, Jacques ORTET, Jean-Louis ROUQUETTE, Jean-Luc VIALLA Personnalités qualifiées : Alain AUTRUFFE, Jean-François BROU, Pascal LEFEVRE, Nicole PIZZAMIGLIA, Stéphane TOUATI Élus locaux : Nathalie DELATTRE, Philippe DORTHE, Jean TOUZEAU, Jean-Pierre TURON Représentants des salariés : Sandrine LAVERGNE, Michel LE VAN KIEM, Alain TOUGERON	Commissaire du gouvernement : Yves MORIN Mission de contrôle économique et financier : Guynot DU CHEYRON D'ABZAC
Grand port maritime de Dunkerque Conseil de surveillance Président : François SOULET DE BRUGIERE (17 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Jean-Yves BELOTTE, Dominique BUR, Aymeric DUCROcq , Michel PASCAL, Antoine SEILLAN Personnalités qualifiées : Michel DUPUIS, Alain LEDAGUENEL, Jean-Marc PUISSESSEAU, François SCHLUMBERGER, François SOULET DE BRUGIERE Élus locaux : Wulfran DESPICH, Jean-Yves FREMONT, Bertrand RINGOT, Patrice VERGRIETE Représentants des salariés : Pascal GREGOIRE, Sylviane NATIEZ, Grégory SCHARRE	Commissaire du gouvernement : Gérard PATEY Mission de contrôle économique et financier : Iris RABENJA
Grand port maritime de La Guadeloupe Conseil de surveillance Président : Jocelyn MIRRE (17 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Daniel NICOLAS, Guillaume PERRIN, Marcelle PIERROT, Pascal ROTHE Personnalités qualifiées : Bruno BLANDIN, Philippe KALIL, Maud LUREL, Jean-Michel PENCHARD, Gil THEMINE Élus locaux : Jacques BANGOU, Georges BREDENT, Ary CHALUS, Lucette MICHAUX-CHEVRY, Jocelyn MIRRE Représentants des salariés : Raymond BOCAGE, Brigitte CHADRU, Patrick MANNE	Commissaire du gouvernement : Bernard BUISSON Mission de contrôle économique et financier : Olivier VASSEROT
Grand port maritime de La Guyane Conseil de surveillance Président : Brigitte PETERSEN (17 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Anne BOLLINET, Eric DE BOUTECHOUX DE CHAVANES, Denis GIROU, Eric SPITZ Personnalités qualifiées : Jean-Luc DAVIDAS, Jean-Yves HO YOU FAT, Ronald LEDRON, Alex MADELEINE, Brigitte PETERSEN Élus locaux : Serge BAFU, Jocelyn HO TIN NOE, William LAZZAROTTO, Claude PLENET, Myriam TOMBA Représentants des salariés : Auriette CHANDELY, Denis LAVISSE, Jocelyn MANGATALLE	Commissaire du gouvernement : Patrick LABIA Mission de contrôle économique et financier : François FAYOL
Grand port maritime de La Martinique Conseil de surveillance Président : Jean-Marc AMPIGNY (17 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Jean-Didier BLANCHET, Eric LEGRIGEIS, Olivier MORNET, Laurent PREVOST Personnalités qualifiées : Jean-Marc AMPIGNY, Sandra CASANOVA, Richard CRESTOR, Louis-Antoine ELOI-BLEZES, Philippe JOCK Élus locaux : Manuel BAUDOUIN, Luc DE GRANDMAISON, Karine ROY-CAMILLE, Frantz THODIARD, David ZOBDA Représentants des salariés : Benoit DESCHAMP, Robert HON, Dominique LOUIS-MARIE	Commissaire du gouvernement : Gilles LEBLANC Mission de contrôle économique et financier : Olivier VASSEROT

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l'APE)

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
<p>Grand port maritime de La Réunion Conseil de surveillance Président : Alain GAUDIN (17 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Pascal BOLOT, Daniel FAUVRE, Michel LAFFITTE, Jean-Luc MARX Personnalités qualifiées : Shenaz BAGOT, Alain GAUDIN, Anita GERMOND MASSON, Ibrahim PATEL, Cyrille RICKMOUNIE, Cyrille SERAPHIN Élus locaux : Yolaine COSTE, Olivier HOARAU, Henri HYPPOLYTE, Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE Représentants des salariés : Simon DIJOUX, Christian MARIVAN, Michel SAINT-JACQUES</p>	<p>Commissaire du gouvernement : Bernard BUISSON Mission de contrôle économique et financier : Iris RABENJA</p>
<p>Grand port maritime de La Rochelle Conseil de surveillance Président : Xavier BEULIN (17 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Christiane BARRET, Jean-Claude LE CLECH, Anne-Emmanuelle OUVRARD, Dominique SUDRET, Bruno VINCENT Personnalités qualifiées : Xavier BEULIN, Thierry HAUTIER, Philippe JOUSSEMET, Jean-Michel LEONARD, Alain POCHON Élus locaux : Jean-François FOUNTAINE, Jean-Louis FROT, Maryline SIMONE, un poste reste à pourvoir Représentants des salariés : Christophe BERTAUD, Séverine BRIER, Pascal COURTHEOUX</p>	<p>Commissaire du gouvernement : Yves MORIN, Patrick BOURVEN (adj.) Mission de contrôle économique et financier : Guynot DU CHEYRON D'ABZAC</p>
<p>Grand port maritime de Marseille Conseil de surveillance Président : Jean-Marc FORNERI (17 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Michel CADOT, Yves COUSQUER, Anne-France DIDIER, Aymeric DUCROCO, Antoine SEILLAN Personnalités qualifiées : Delphine ANDRE, Elisabeth AYRAULT, Christian COCHET, Jean-Marc FORNERI, Jacques PFISTER Élus locaux : Roland BLUM, Loïc GACHON, Bernard MOREL, René RAIMONDI Représentants des salariés : Alexandre ANTONAKAS, Julien GALLARDO, Valérie LUCANI</p>	<p>Commissaire du gouvernement : Daniel BURSAUX Mission de contrôle économique et financier : Clara CARRIER</p>
<p>Grand port maritime de Nantes - Saint Nazaire Conseil de surveillance Président : Francis BERTOLOTTI (17 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Henri-Michel COMET, Hubert FERRY-WILCZEK, Jean-Claude LE CLECH, Françoise LOMBARD, Bernard PINEAU Personnalités qualifiées : Joël BATTEUX, Francis BERTOLOTTI, Vincent DUGUAY, Jean-François GENDRON, Yann TAINGUY Élus locaux : Jacques AUXIETTE, Philippe GROSVALET, Johanna ROLLAND, David SAMZUN Représentants des salariés : Jean-Louis DOLLO, Bertrand HERRERO, Albert LE BORGNE</p>	<p>Commissaire du gouvernement : Yves MORIN, Patrick BOURVEN Mission de contrôle économique et financier : Guynot DU CHEYRON D'ABZAC</p>
<p>Grand port maritime de Rouen Conseil de surveillance Président : Frédéric HENRY (17 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Patrick BERG, Jean-Jacques LE ROUX, Pierre-Henry MACCIONI, Nicolas RIEDINGER, Thierry TUOT Personnalités qualifiées : Philippe DEHAYS, Frédéric HENRY, Christian HERAIL, Anne LARPIN-POURDIEU, Marc PAPINUTTI Élus locaux : Valérie FOURNEYRON, Didier MARIE, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Frédéric SANCHEZ Représentants des salariés : Dany GUINIOT, Marie-Laure MOULIN, Patrice TOURNIER</p>	<p>Commissaire du gouvernement : Thierry GUIMBAUD, Gérard PATEY Mission de contrôle économique et financier : François FAYOL</p>
<p>Grand port maritime du Havre Conseil de surveillance Président : Emmanuèle PERRON (17 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Patrick BERG, Pierre-Henry MACCIONI, Antoine SEILLAN, Aude SIMMER-HORSINGA, Thierry TUOT Personnalités qualifiées : Matthieu CHABANEL, Vianney DE CHALUS, Jean-Michel GENESTIER, Pascal MORIN, Emmanuèle PERRON Élus locaux : Daniel FIDELIN, Jean-Louis JEGADEN, Laurent LOGIOU, Edouard PHILIPPE Représentants des salariés : Franck HERMIER, Delphine LEPARMENTIER, Baptiste TABOUILLOT</p>	<p>Commissaire du gouvernement : Gérard PATEY Mission de contrôle économique et financier : François FAYOL</p>
<p>Imprimerie Nationale Conseil d'administration Président : Didier TRUTT (16 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Cyril BOUYEURE, Mireille CAMPANA, Philippe KASPI, Jacques MAIRE, Henri SERRES, Bruno VINCENT Personnalités qualifiées : Philippe BURTIN, Didier FLOQUET, Michel GONNET, Dominique THILLAUD, Didier TRUTT, André VIAU Représentants des salariés : Maurice BOUVET, Dominique DELIMELE, Jean-Michel LOCUFIER, Bruno SALVINO</p>	

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l'APE)

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
<p>La Française des Jeux Conseil d'administration Président : Christophe BLANCHARD-DIGNAC (18 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Francis BONNET, Marc DANDELLOT, Catherine DELMAS-COMOLLI, Danièle LAJOURMARD, Françoise LOMBARD, Sophie MANTEL, Omar SENHAJI, Henri SERRES, Didier TRUTT Administrateurs élus en AG : Christophe BLANCHARD-DIGNAC, Maurice GAMBERT, Olivier ROUSSEL Représentants des salariés : Marie-Line CALABRESE, Jean DORMOND, Michel DURAND, Arnaud JOURDAN, Luc PARE, Philippe PIRANI</p>	<p>Mission de contrôle économique et financier : Jean-Paul HOLTZ</p>
<p>La Monnaie de Paris Conseil d'administration Président : Christophe BEAUX (21 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : François BOLARD, Guillaume BOUDY, Isabelle BUI, Emmanuel CONSTANS, Michèle FEJOZ, Fabien LANG, Bruno VINCENT Personnalités qualifiées : Christophe BEAUX, Sylvain DE FORGES LEMOYNE, Constance DE POLIGNAC, Dominique HOLLARD, Henri JULLIEN, François LEMASSON, Lucie MUNIESA Représentants des salariés : Olivier CREPIN, Franck LUDGER, Françoise MOUTEL, Drazan PAVASOVIC, Lionel REBY, Christophe ROBIEUX, Julien SABOURET</p>	
<p>La Poste Conseil d'administration Président : Philippe WAHL (21 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Marie-Caroline BONNET-GALZY, Laurence FRANCESCHINI, Jean-Michel HUBERT, Philippe LEMOINE, Françoise MALRIEU, Sophie MANTEL, Christian MARTIN, Antoine SAINTOYANT Administrateurs élus en AG : Pierre-René LEMAS, Odile RENAUD BASSO, Franck SILVENT, Philippe WAHL Autres administrateurs : Elyane ZARINE Élus locaux : Jacques PELISSARD Représentants des salariés : Régis BLANCHOT, Florence DEROUARD, Bernard DUPIN, Sylvie FEOLA, Michel LERSY, Marie-Pierre LIBOUTET, Michel PESNEL</p>	<p>Commissaire du gouvernement : Pascal FAURE Mission de contrôle économique et financier : Jacques BATAIL</p>
<p>LFB Conseil d'administration Président : Christian BECHON (18 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Pierre ANGOT, François AUVIGNE, Marie-Christine FAVROT, Thomas GOSSET, Jean-Michel HEARD, Cécile THARAUD Personnalités qualifiées : René ABATE, Christian BECHON, Elisabeth HUBERT, Manuela LEONE, Francis MER, Jean-Marie ZACHARIE Représentants des salariés : Vincent DENOIS, Frédéric DHAINAUT, Nicolas HERMAN, Marc LASCOMBES, Hervé MARCILY, Dominique SAINT-PICQ</p>	
<p>ODAS Conseil d'administration Président : Edouard GUILLAUD (12 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Hugues BIED CHARRETON, Eric DAVID, Stéphane REB, Antoine SAINTOYANT Administrateurs élus en AG : Jean-Patrick BAILLET, Emmanuel BOUVIER D'YVOIRE, Benoît DUSSAUGEY, Edouard GUILLAUD, Jean-Luc LAMOTHE, Philippe SAUVAGEOT, Pascale SOURISSE, Jean-Pierre TALAMONI</p>	
<p>Orange Conseil d'administration Président : Stéphane RICHARD (15 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Antoine SAINTOYANT, Henri SERRES Administrateurs élus en AG : Bernard DUFAU, José Luis DURAN, Charles-Henri FILIPPI, Jean-Yves GILET, Claudie HAIGNERE, Helle KRISTOFFERSEN, Muriel PENICAUD, Stéphane RICHARD, Jean-Michel SEVERINO Autres administrateurs : Jean-Luc BURGAIN Représentants des salariés : Daniel BERTHO, Ghislaine COINAUD, Daniel GUILLOT</p>	
<p>Port autonome de Paris Conseil d'administration Président : Jean-François DALAISE (32 membres au sein du conseil)</p>	<p>Représentants de l'État : Clarisse COLONNA, Laurent FISCUS, Gilles LEBLANC, Marc PAPINUTTI, Franck TARRIER, Thierry TUOT Personnalités qualifiées : Jean-François DALAISE, Philippe DONIOL, Michel DOURELLENT, Jean FAUSSURIER, Jean-Claude HANUS, Jean-Robert JACQUEMARD, Jean-François LEGARET, Gérard PERRIN, André POIRET, Jacques TRORIAL, Michel VALACHE Élus locaux : Alain-Bernard BOULANGER, Colombe BROSSEL, Francis CHOUAT, Patrick DOUET, Gérard FELDZER, Roland GUICHARD, Jean-Jacques MARION, Roland MUZEAU, Christophe NADJOVSKI, Maurice SOLIGNAC, Corinne VALLS Représentants des salariés : René COLICCHIO, Olivier COUTON, Patricia DHEILLY, Hervé LEMAIRE</p>	

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l'APE)

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
PSA Peugeot Citroën Conseil de surveillance Président : Louis GALLOIS (14 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Bruno BEZARD Administrateurs élus en AG : Patricia BARBIZET, Louis GALLOIS, Pamela KNAPP, Weidong LIU, Robert PEUGEOT, Thierry PEUGEOT, Henri-Philippe REICHSTUL, Dominique REINICHE, Geoffroy ROUX DE BEZIEUX, Florence VERZELEN, Ping XU Représentants des salariés : Jean-François KONDRATIUK, Anne VALLERON	Censeur : Jean-Philippe PEUGEOT
Radio France Conseil d'administration Président : Mathieu GALLET (13 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Laurence FRANCESCHINI, Alexandre GROSSE, Michel ORIER, François SENERS Autres administrateurs : Michel FRANCAIX, Mathieu GALLET, Bernard LATARJET, Muriel MAYETTE, Frédérique PFRUNDER, Alain TRAMPOGLIERI, Maurice VINCENT Représentants des salariés : Véronique BARNET, Lionel THOMPSON	Mission de contrôle économique et financier : Anne CAZALA
RATP Conseil d'administration Président : Pierre MONGIN (26 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Catherine BERGAL, Denis CHARISSOUX, Jean DAUBIGNY, Christian DE FENOYL, Emmanuel DURET, Pierre GRAFF, Solenne LEPAGE , Pierre MONGIN Personnalités qualifiées : Stéphane BERNARDELLI, Yves BOUTRY, Alain BUGAT, Danielle DERUY, Xavier GIRRE, Patrice RAULIN, Denis SAMUEL-LAJEUNESSE Élus locaux : Gilles CARREZ, Isabelle DEBRE Représentants des salariés : Daniel GAUDOT, François GILLARD, Nathalie GONDARD, Pascal LEJAILT, Claude MARIUS, Philippe RICHAUD, Jean-Louis RINGUEDE, Michel RIZZI, Alain TERNOIS	Commissaire du gouvernement : Daniel BURSAUX Mission de contrôle économique et financier : Noël DE SAINT PULGENT
Renault Conseil d'administration Président : Carlos GHOSN (19 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : David AZEMA , Pascal FAURE Administrateurs élus en AG : Alain Juan BELDA FERNANDEZ, Charles DE CROISSET, Dominique DE LA GARANDERIE, Thierry DESMAREST, Jean-Pierre GARNIER, Carlos GHOSN, Yuriko KOIKE, Marc LADREIT DE LACHARRIERE, Philippe LAGAYETTE, Franck RIBOUD, Hiroto SAIKAWA, Pascale SOURISSE, Patrick THOMAS Représentants des salariés : Richard GENTIL, Benoit OSTERTAG, Eric PERSONNE, Mariette RIH	
RFF Conseil d'administration Président : Jacques RAPOPORT (18 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Marie-Anne BACOT, Denis CHARISSOUX, Eric DELZANT, Solenne LEPAGE , Dominique MAILLARD, François PESNEAU, Jacques RAPOPORT Personnalités qualifiées : Jacques AUXIETTE, Patricia LACOSTE, Luc LALLEMAND, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Jean LENOIR Représentants des salariés : Audrey DELAUNAY, Laurent GANGBES, Joseph GIORDANO, Frédéric KACZOWKA, Bernard MALGOUYRES, Céline PIERRE	
RTE Conseil de surveillance Président : Didier MATHUS (12 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Gilles BELLEC, Pierre FONTAINE, Thomas GOSSET , Cécile PENDARIES Autres administrateurs : Marc ESPALIEU, Didier MATHUS, Thomas PIQUEMAL, Nicole VERDIER-NAVES Représentants des salariés : Christophe AIME, Patrick LARRADET, Dominique LORET, Patrice SEBILLE	
Safran Conseil d'administration Président : Jean-Paul HERTEMAN (17 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Patrick GANDIL, Vincent IMBERT, Astrid MILSAN , Laure REINHART Administrateurs élus en AG : Giovanni BISIGNANI, Jean-Lou CHAMEAU, Monique COHEN, Odile DESFORGES, Jean-Marc FORNERI, Jean-Paul HERTEMAN, Xavier LAGARDE, Elisabeth LULIN, Christian STREIFF Autres administrateurs : Marc AUBRY, Christian HALARY Représentants des salariés : Isabelle BESSON, Nabil GRINE	Commissaire du gouvernement : Louis-Alain ROCHE Censeur : Caroline GREGOIRE-SAINTE MARIE
Semmaris Conseil d'administration Président : Stéphane LAYANI (17 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Martine BONNY, Eric GIRY, Thomas GOSSET , Jeanne-Marie PROST Administrateurs élus en AG : Gilles BOISSONNET, Bruno BORREL, Eric DUMAS, Jean-François FAVRE, Jacques GALVANI, Marc HERVOUET, Stéphane LAYANI, Christian PEPINEAU, Sylvie PLANET, Alain TARAVELLA Élus locaux : Mireille FLAM, Christian HERVY Représentants des salariés : Michel BOUDIGNON	Censeur : Philippe SOLIGNAC, Hervé BILLET

3. COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les administrateurs issus de l'APE)

ENTREPRISES	ADMINISTRATEURS	AUTRES PARTICIPANTS
SFIL Conseil d'administration Président : Philippe MILLS (14 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Corso BAVAGNOLI, Serge MORVAN, Antoine SAINTOYANT Autres administrateurs : Delphine DE CHAISEMARTIN, Rémy WEBER Personnalités qualifiées : Jean-Pierre BALLIGAND, Françoise DE PANAFIEU, Catherine KOPP, Chantal LORY, Philippe MILLS Représentants des salariés : Catherine BOYVAL, Pascal CARDINEAUD, Lorraine COUDEL, Antoine DE MIEULLE, Sandrine VION	
SGGP Président : Didier FLOQUET (8 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Régis BAUDOIN, Juliette D'ABOVILLE , Olivier JONGLEZ, Françoise LOMBARD, Emmanuel SUSSET Administrateurs élus en AG : Didier FLOQUET, Patrick JEANJEAN, Roger LUYTEN	
SNCF Conseil d'administration Président : Guillaume PEPY (18 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Jean BASSERES, Jean DAUBIGNY, Solenne LEPAGE , Marie-Line MEAUX, Denis MORIN, Jean-Paul OURLIAC, Guillaume PEPY Personnalités qualifiées : Jean-Paul CHANTEGUET, Marc DEBRINCAT, Anne LASSMANN-TRAPPIER, Muriel PENICAUD, Roland RIES Représentants des salariés : Alain CAMBI, Pascal LANZILLOTTI, Véronique MARTIN, Thierry MARTY, Alain PROUVENQ, Guy ZIMA	Mission de contrôle économique et financier : Christian BODIN Commissaire du gouvernement : Daniel BURSAUX Mission de contrôle économique et financier : Noël DE SAINT PULGENT
Sovafim Conseil d'administration Président : Olivier DEBAINS (9 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Claude D'HARCOURT, Nadia FAURE , Mélanie JODER, Joëlle LE MOUËL, Nathalie MORIN, Thierry WAHL Administrateurs élus en AG : Olivier DEBAINS Personnalités qualifiées : Jean-Paul DUMORTIER, Bernard YONCOURT	Mission de contrôle économique et financier : Henry ALEXANDRE
SFTRF Conseil d'administration Président : François DROUIN (17 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : François CHAMPARNAUD , Christine DEFFAYET, Guy FITZER, Jean-Paul OURLIAC, Pascal VAGOGNE Autres administrateurs : Anne BOLLIET, François DROUIN, Georges LOUIS, Jean-Roger REGNIER, Jean VAYLET Personnalités qualifiées : Pierre RIMATTEI, Gérard SAUZET Élus locaux : Michel BOUVARD, Michel DANTIN, Albéric DE LAVERNEE, Bernard PERAZIO, Jean-Claude RAFFIN	Commissaire du gouvernement : Christophe SAINTILLAN Mission de contrôle économique et financier : Marc BERAUD-CHAULET
SPPE Président : Antoine MERIEUX (3 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Jérôme BARON , Yann POUÉZAT Administrateurs élus en AG : Antoine MERIEUX	
SNCM Conseil de surveillance Président : Gérard COUTURIER (14 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Régine BREHIER, Christian DECHARRIERE, Pierre VIEU Autres administrateurs : Jean BORDEAUX MONTRIEUX, Gérard COUTURIER, Patrice FONLLADOSA, Nicolas GERMOND, Francis GRASS, Jean-Marc JANAILLAC, Pierre MARTY Représentants des salariés : Frédéric ALPOZZO, Pierre MAUPOINT DE VANDEUIL, Maurice PERRIN, Jean-François SIMMARANO	
STX France Conseil d'administration Président : Su-Jou KIM (7 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Aymeric DUCROQ Administrateurs élus en AG : Laurent CASTAING, Bernard CHAMBON, Su-Jou KIM, Joong Sik OH, Honam YI Autres administrateurs : Si Hyung LEE	
Thales Conseil d'administration Président : Jean-Bernard LEVY (16 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : David AZEMA , Laurence BROSETA, Jean-Bernard LEVY, Bruno PARENT, Jeanne-Marie PROST Administrateurs élus en AG : Charles EDELSTENNE, Eric TRAPPIER, Marie-Françoise WALBAUM Personnalités qualifiées : Yannick D'ESCATHA, Steve GENTILI, Loïc SEGALÉN, Anne-Claire TAITTINGER, Winifred Ann TAYLOR Représentants des salariés : Dominique FLOCH, Philippe LEPINAY, Martine SAUNIER	Commissaire du gouvernement : GATIN Marc
TSA Conseil d'administration Président : Thierry DISSAUX (9 membres au sein du conseil)	Représentants de l'État : Clara CARRIOT, Michel COLIN, Juliette D'ABOVILLE , Jean-Séverin DECKERS, Bertrand LE MEUR, Charles SARRAZIN Administrateurs élus en AG : Frank DEMAILLE, Lucie MUNIESA Autres administrateurs : Thierry DISSAUX	Commissaire du gouvernement : GATIN Marc Mission de contrôle économique et financier : CARRIOT Clara

4. CESSIONS PAR LES ENTREPRISES DE LEURS PARTICIPATIONS (opérations dites de respiration)

GRUPE VENDEUR	ACTIF CÉDÉ	ACQUÉREUR	CHIFFRE D'AFFAIRES	EFFECTIFS	DATE D'AUTORISATION	FORME D'AUTORISATION (Loi n° 86-912 du 6 août 1986)
EDF Energy et EDF Energies Nouvelles	Fallago Rig	HGPE FRWL Holdco Limited	0 en 2012	0	18/12/13	Déclaration a posteriori
EDF Renewable Energy	Shiloh IV	Marubeni	0 € en 2012 et 20 M€ en 2013	0	13/12/13	Déclaration préalable
EDF EN France	Centrale Photovoltaïque de Labouheyre	Third Step	-2 700 € en 2012	0	18/12/13	Déclaration a posteriori
EDF EN France	Centrale Photovoltaïque de Berroute	Third Step	-2 691 € en 2012	0	18/12/13	Déclaration a posteriori
EDF Renewable Energy	Eoliatec Del Pacifico (EDP)	Mitsui in Japan	0 en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	Centrale Photovoltaïque de Signes	Belectric France	0 en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	Centrale Photovoltaïque d'Aramon	Belectric France	1€ en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	Centrale Photovoltaïque de Estouniac Bielh	Belectric France	1 € en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	Centrale Photovoltaïque de Lagofun	Belectric France	0 en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	Centrale Photovoltaïque de Daumazan sur Arize	Arkolia Energies	0 en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	Centrale Photovoltaïque de Mison	Arkolia Energies	1 € en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	Centrale Photovoltaïque de Saint Paul de Tartas	Arkolia Energies	1 € en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	Centrale Photovoltaïque de Parc de Tronquières	Arkolia Energies	1 € en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF EN France	Centrale Photovoltaïque de Renhares	Arkolia Energies	0 en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF EN Outre Mer	Créol'EX	Créole S.N.C.	0 en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF Energies Nouvelles	Hydroélectrique du Canal Saint-Louis	Force Hydraulique Antillaise	57 513 € en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF Energies Nouvelles et EDF EN France	S.A.R.L TREE	Force Hydraulique Antillaise	216 667 € en 2012	0	18/03/14	Déclaration a posteriori
EDF Polska SA	PEC Tarnobrzeg	ECO SA	6,2 M€	82	30/09/13	Déclaration préalable
EDISON S.p.A.	Centrale Porcari	DS Smith PLC	70 M€	15	19/12/13	Déclaration préalable
SNPE	Eurenco Vihtavuori	Groupe Nammo	12,4 M€	99	30/12/13	Approbation tacite
VSC Groupe	Findworks Technologies	Lyparis (société appartenant au groupe Odigeo)	7 166 810 €	42	02/10/13	Déclaration a posteriori
SNCF Participations	Ecomobilité Ventures	Air Liquide Investissements d'Avenir et de Démonstration	236 000 €	0	31/01/14	Déclaration a posteriori

5. RÉMUNÉRATION 2013 DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ENTREPRISES COTÉES DU PÉRIMÈTRE DE L'APE

Le décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 plafonne la rémunération annuelle d'activité des dirigeants d'entreprises publiques à 450 000 €.

(Montants bruts en euros) (NA : non applicable)	Capital détenu par l'État et le secteur public au 31 décembre 2013	Rémunération fixe au titre de l'exercice 2013	Rémunération variable au titre de l'exercice 2013			Indemnité de départ Situation au 31 décembre 2013
			Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution	
AÉROPORTS DE PARIS (ADP) Augustin de Romanet, président directeur général	50,6 %	350 000	100 000 (1)	100 000 (1)	Objectifs quantitatifs (55 %) et qualitatifs (45 %)	Non
AIRBUS GROUP (Société de droit néerlandais) Thomas Enders, président exécutif	11,0 %	1 400 004	2 800 008	1 470 000	Objectifs collectifs (50 %) et individuels (50 %)	Oui
Denis Ranque, président du conseil d'administration (non exécutif)		135 000	NA	NA	NA	Non
AIR FRANCE-KLM Alexandre de Juniac, président directeur général depuis le 1 ^{er} juillet 2013	15,9 %	300 000	300 000	75 000 (2)	Objectifs quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %)	Non
Jean-Cyril Spinetta, président directeur général jusqu'au 30 juin 2013		100 000	NA	NA	NA	Non
AREVA Luc Oursel, président du directoire		445 488	NA	NA	NA	Oui
Pierre Blayau, président du conseil de surveillance depuis le 24 juin 2013	88,8 %	62 234	NA	NA	NA	Non
Jean-Cyril Spinetta, président du conseil de surveillance jusqu'au 24 juin 2013		112 500	NA	NA	NA	Non
CNP ASSURANCES Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration	78,2 %	250 000	NA	NA	NA	Non
Frédéric Lavenir, directeur général		400 000	50 000	48 471	Objectifs quantitatifs (2/3) et qualitatifs (1/3)	Non
DEXIA (société de droit belge) Robert de Metz, président du conseil d'administration	44,4 %	250 000	NA	NA	NA	Non
Karel de Boeck, directeur général		600 000	NA	0 (4)	NA	Oui, conforme aux recommandations belges
EDF Henri Proglio, président directeur général	84,5 %	450 000	NA	NA	NA	Non
GDF-SUEZ Gérard Mestrallet, président-directeur général	39,6 %	1 309 531 (5)	2 100 000	815 000 (6)	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Non
ORANGE Stéphane Richard, président-directeur général	27,0 %	900 000	900 000	284 026 (9)	Objectifs financiers (50 %) et non financiers (50 %)	Non
RENAULT Carlos Ghosn, président-directeur général	15,0 %	1 230 000	1 845 000	1 384 980 (10)	Objectifs quantitatifs (60 %) et qualitatifs (40 %)	Non
SAFRAN Jean-Paul Herteman, président-directeur général	22,4 %	730 000	949 000	803 000	Objectifs économiques (2/3) et personnels (1/3)	Non (12)
THALES Jean-Bernard Lévy, président directeur général	26,6 %	450 000	713 750	558 039	Objectifs quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %)	Oui

(1) Pour la période du 29 novembre 2012 au 31 décembre 2013.

(2) Le conseil d'administration d'Air France-Klm a attribué au président directeur général une rémunération variable de 150 000 euros. M. de Juniac a renoncé à percevoir la moitié de cette somme afin de s'associer aux efforts de redressement du groupe.

(3) Ce régime n'admet plus aucun bénéficiaire ; seules continuent à en bénéficier les personnes éligibles à cette date et bénéficiaires potentielles de droits, soit à titre indicatif, 25 cadres au 31 décembre 2013.

(4) La partie différée de la rémunération variable 2010 en espèces, ainsi que la partie de la rémunération variable différée sous la forme d'instruments avec une période de rétention d'un an (octroi en 2013 et paiement en 2014) n'ont pas été octroyées en 2013.

(5) Rémunération fixe effectivement versée. Le contrat de travail suspendu de M. Mestrallet ayant été résilié à sa demande lors de son renouvellement dans ses fonctions le 23 avril 2012, c'Élui-ci a sollicité la liquidation de ses droits à retraite. À sa demande, le montant de ses droits à retraite au titre des régimes CNAV, ARRCO et AGIRC, soit 90 469 euros en 2013, s'impute sur sa rémunération fixe de 1 400 000 euros.

(6) Le conseil d'administration a fixé à 1 630 174 euros le montant de la rémunération variable. Compte tenu de la situation difficile du secteur de l'énergie en Europe et des impacts sur le groupe et ses actionnaires, M. Mestrallet a renoncé à 50 % de sa rémunération variable au titre de 2013.

Complément de retraite Situation au 31 décembre 2013	Conformité aux recommandations AFEP/MEDEF	Options d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice 2013	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2013	Jetons de présence au titre de l'exercice 2013
Non	Oui	Non	Non	Non
Oui pour tous les cadres dirigeants et plafonné	NA	Non	30 300 « Performance Units »	Non
Non	NA	Non	Non	60 000
Non	Oui	Non	Non	Non
Oui pour tous les cadres dirigeants jusqu'au 1 ^{er} juillet 2013, sous certaines conditions et plafonné (3)	Oui	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Non	NA	Non	Non	Non
Oui, par capitalisation	NA	Non	Non	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Oui, régime de retraite collectifs de l'ex-groupe Suez (7)	Oui	Non	75 000 Unités de performance (8)	Non
Non	Oui	Non	Non	Non
Oui, pour les membres du comité exécutif et plafonné	Oui	150 000 options d'achat (11)	Non	48 000
Oui, dans les conditions applicables aux cadres du groupe	Oui	Non	Non	40 657
Oui, dans les conditions applicables aux cadres du groupe	Oui	Non	Non	38 500

(7) M. Mestrallet a liquidé ses droits à retraite mais a renoncé, pour la durée de ses fonctions actuelles, à percevoir tous arrérages de rente résultant des régimes collectifs de retraites supplémentaires de l'ex-groupe Suez.

(8) Le conseil d'administration a décidé l'attribution de 150 000 unités de performance. Compte tenu des éléments décrits au (6), M. Mestrallet a également renoncé à 50 % de sa rémunération différée au titre de 2013. Ces 75 000 unités de performance sont valorisées à 630 000 euros.

(9) M. Richard a décidé de ne pas faire supporter à Orange le coût de la taxe de 75 % sur les salaires supérieurs à 1 million d'euros. Le conseil a ainsi attribué au président directeur général une part variable représentant 31,56 % de sa rémunération fixe (elle était, avant sa décision, de 47,93 %).

(10) La part variable est versée en numéraire (25 %) et sous forme d'actions de façon différée.

(11) Options d'achat d'actions soumises à conditions de performance, attribuées par le conseil d'administration du 13 décembre 2012, au titre de 2013.

(12) M. Herteman a renoncé au bénéfice d'une indemnité de départ en contrepartie du régime de retraite à prestations définies dont la mise en œuvre a été décidée par le conseil.

6. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Décisions prises en application de l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953, modifié par décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012

NA = non applicable

Rémunération au titre de l'année 2014 (en année pleine, en euros)				
Entreprise	Nom et fonction	Fixe	Variable maximal	Montant total maximal
AÉROPORT DE BORDEAUX MÉRIGNAC	Pascal Personne, président du directoire	147 810	51 734	199 544
	Geneviève Chaux-Debry, présidente du conseil de surveillance	12 000	NA	12 000
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR	Dominique Thillaud, président du directoire	210 000	50 000	260 000
	Frédéric Gozlan, membre du directoire	133 307	46 657	179 964
	Didier Monges, membre du directoire	141 246	49 436	190 682
	Bernard Kleinhoff, président du conseil de surveillance	12 000	NA	12 000
AÉROPORT DE LYON	Philippe Bernard, président du directoire	191 034	66 862	257 896
	Didier Le Blan, membre du directoire	120 000	42 000	162 000
	Xavier Mary, membre du directoire	130 000	45 500	175 500
AÉROPORT MARTINIQUE AIMÉ CÉSAIRE	Claire Dreyfus-Cloarec, présidente du conseil de surveillance	12 000	NA	12 000
	Frantz Thodiard, président du directoire	130 900	39 270	170 170
AÉROPORT DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE	Serge Cyrille, membre du directoire	95 708	11 964	107 672
	Cyril Reboul, président du directoire	130 000	45 500	175 500
	Emmanuel Brehmer, membre du directoire	93 660	32 781	126 441
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)	Philippe Colavitti, membre du directoire	64 137	22 448	86 585
	Joël Rault, président du conseil de surveillance	12 000	NA	12 000
	Augustin de Romanet, président directeur général	350 000	100 000	450 000
	Patrick Jeantet, directeur général délégué	330 000	100 000	430 000
AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM	Thomas Dubus, président du directoire	123 000	43 050	166 050
	Sandrine Ostrowsky, membre du directoire	75 000	26 250	101 250
	Claude Liebermann, président du conseil de surveillance	12 000	NA	12 000
AÉROPORT DE TOULOUSE BLAGNAC	Jean-Michel Verhnes, président du directoire	182 776	63 972	246 748
	Thierry Bonnevalle, membre du directoire	119 184	41 714	160 898
	Alain de la Meslière, membre du directoire	137 499	48 125	185 624
	Emmanuel Duret, président du conseil de surveillance	12 000	NA	12 000
AREVA	Luc Ourseil, président du directoire	450 000	NA	450 000
	Philippe Knoche, membre du directoire	420 000	NA	420 000
	Pierre Aubouin, membre du directoire	300 000	120 000	420 000
	Olivier Wantz, membre du directoire	360 000	60 000	420 000
	Pierre Blayau, président du conseil de surveillance	120 000	NA	120 000
ARTE FRANCE	Véronique Cayla, présidente du directoire	227 666	31 447	259 113 (1)
	Anne Durupt, directrice générale	121 000	18 800	139 800 (1)
BPIFRANCE	Nicolas Dufourcq, directeur général	400 000	50 000	450 000
CGMF	Pierre Vieu, président	56 000	NA	56 000
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	Élisabeth Ayrault, présidente du directoire	207 500	93 375	300 875
	Mathieu Bonnet, membre du directoire	152 250	60 900	213 150
	Julien Français, membre du directoire	150 000	60 000	210 000
	Michel Margnes, président du conseil de surveillance	79 870 (2)	NA	79 870
DCNS	Patrick Boissier, président directeur général	303 600	146 400	450 000
EDF	Henri Progllo, président directeur général	450 000	NA	450 000
	Antoine Cahuzac, directeur général	400 000	20 000	420 000
	Yvon André, directeur général délégué jusqu'au 30 juin 2014	306 000	114 000	420 000
EDF ÉNERGIES NOUVELLES (EDF EN)	Olivier Paquier, directeur général délégué	215 358	95 619	310 977
EDF DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENT (EDEV)	Mathieu Poisson, directeur général	167 450	52 244	219 694
ERDF	Philippe Mouloubou, président du directoire	370 000	50 000	420 000
	Michel Derdevet, membre du directoire	182 000	72 800	254 800
	Laurent Ferrari, membre du directoire	268 980	107 592	376 572
	Gilles Galléan, membre du directoire depuis le 6 février 2014	207 197	82 879	290 076
	Aymeric Le Chatelier, membre du directoire depuis le 6 février 2014	236 250	94 500	330 750

(1) décision antérieure au décret du 26 juillet 2012

(2) dont 15.006,7 € en tant que président du comité d'audit

(3) Au titre de 2013. La rémunération 2014 est en cours d'approbation suite au renouvellement du mandat.

(4) Rémunération en cours d'approbation.

(5) Décision antérieure au décret du 26 juillet 2012. La rémunération 2014 est en cours d'approbation suite au renouvellement du mandat.

6. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Décisions prises en application de l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953, modifié par décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012

Rémunération au titre de l'année 2014 (en année pleine, en euros)				
Entreprise	Nom et fonction	Fixe	Variable maximal	Montant total maximal
RTE	Dominique Maillard, président du directoire	284 631	113 852	398 483
	Philippe Dupuis, membre du directoire	191 505	76 602	268 107
	Hervé Laffaye, membre du directoire	187 396	74 958	262 354
LA FRANÇAISE DES JEUX	Christophe Blanchard-Dignac, président directeur général	198 264	49 566	247 830
	Charles Lantieri, directeur général délégué	186 960	41 131	228 091
FRANCE MÉDIAS MONDE	Marie-Christine Sarragosse, présidente directrice générale	228 000	32 000	260 000
FRANCE TÉLÉVISIONS	Rémy Pflimlin, président directeur général	322 000	78 000	400 000 (1)
FRANCE TÉLÉVISION PUBLICITÉ	Daniel Saada, président directeur général	180 000	135 000	315 000
GIAT INDUSTRIES	Philippe Burtin, président directeur général	240 000	40 000	280 000
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX	Christophe Masson, président du directoire	118 950	17 843	136 793 (3)
	Christine Cabau-Woehrel, présidente du directoire	128 266	19 240	147 506
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE	jusqu'au 12 mars 2014			
	Jean-Frédéric Laurent, président du directoire par intérim			(4)
GRAND PORT MARITIME DE LA GUADELOUPE	Laurent Martens, président du directoire	124 000	18 600	142 600
	jusqu'au 25 février 2014			
GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE	Yves Salaün, président du directoire depuis le 26 février 2014			(4)
	Philippe Lemoine, président du directoire	124 000	17 100	141 100
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE	Hervé Martel, président du directoire	151 937	22 791	174 728 (3)
GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE	Jean-Rémy Villageois, président du directoire	136 000	18 600	154 600
	Jean-Claude Terrier, président du directoire	151 937	22 791	174 728 (1)
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE	jusqu'au 12 mars 2014			
	Christine Cabau-Woehrel, présidente du directoire			(4)
GRAND PORT MARITIME DE NANTES-SAINTE NAZAIRE	depuis le 13 mars 2014			
	Jean-Pierre Chalus, président du directoire	124 010	18 602	142 612 (5)
PORT AUTONOME DE PARIS	Alexis Rouque, président du directoire	124 010	18 602	142 612 (3)
GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION	Stéphane Raison, président du directoire	124 000	18 600	142 600
GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE	Michel Puyrazat, président du directoire	118 950	17 843	136 793 (3)
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN	Philippe Deiss, président du directoire	124 010	18 602	142 612 (3)
IMPRIMERIE NATIONALE	Didier Trutt, président directeur général	263 120	156 820	419 940
LABORATOIRE FRANÇAIS DU FRACTIONNEMENT ET DES BIOTECHNOLOGIES (LFB)	Christian Béchon, président directeur général	196 321	88 344	284 665
LA MONNAIE DE PARIS	Christophe Beaux, président directeur général	210 000	47 000	257 000
LA POSTE	Philippe Wahl, président directeur général	450 000	NA	450 000
	Paul-Marie Chavanne, président directeur général	250 000	62 500	312 500
GEOPOST	Rémy Weber, président du directoire	360 000	NA	360 000
	Marc Batave, membre du directoire	265 000	92 750	357 750
LA BANQUE POSTALE	Yves Brassart, membre du directoire	245 000	85 750	330 750
	Jean-Luc Hees, président directeur général	185 000	32 638	217 638
RADIO FRANCE	jusqu'au 11 mai 2014			
	Mathieu Gallet, président directeur général			(4)
RATP	depuis le 12 mai 2014			
	Pierre Mongin, président directeur général	300 000	100 000	400 000 (1)
RFF	Jacques Rapoport, président directeur général	300 000	60 000	360 000
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT LOCAL (SFIL)	Philippe Mills, président directeur général	320 000	NA	320 000
SNCF	Guillaume Pépy, président directeur général	450 000	NA	450 000
	Marie-Christine Lombard, présidente du directoire	450 000	NA	450 000
GEODIS SA	Alain Picard, président du conseil de surveillance	50 000	NA	50 000
	Jean-Pierre Farandou, président du directoire	350 000	99 996	449 996
GROUPE KEOLIS SAS	Joël Lebreton, président du conseil de surveillance	150 000	NA	150 000
	Thierry Dissaux, directeur général délégué	25 000	NA	25 000
SOGEPA	Thierry Dissaux, directeur général délégué	25 000	NA	25 000
SOVAFIM	Olivier Debains, président directeur général	143 424	43 027	186 451
TSA	Thierry Dissaux, président directeur général	25 000	NA	25 000

(1) décision antérieure au décret du 26 juillet 2012

(2) dont 15.006,7 € en tant que président du comité d'audit

(3) Au titre de 2013. La rémunération 2014 est en cours d'approbation suite au renouvellement du mandat.

(4) Rémunération en cours d'approbation.

(5) Décision antérieure au décret du 26 juillet 2012. La rémunération 2014 est en cours d'approbation suite au renouvellement du mandat.

7. PRINCIPALES OPÉRATIONS CONDUITES PAR L'APE DEPUIS 2005 (1)

	CESSIONS PAR L'ÉTAT	PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET PRISES DE PARTICIPATION	FUSIONS
2005	<ul style="list-style-type: none"> ■ Solde de la participation dans Bull (mars). ■ 6 % de France Télécom (juin). ■ Ouverture du capital de Gaz de France (juillet). ■ Ouverture du capital d'EDF (novembre). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sanef (mars). ■ Gaz de France (juillet). ■ EDF (novembre). ■ France Télécom refinancement de l'acquisition d'Amena (septembre). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion Snecma-Sagem (mai) pour former Safran, après le succès de l'OPE-OPA de Sagem sur Snecma (janvier-février).
2006	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'intégralité de la participation dans Sanef, APRR et ASF (février et mars). ■ Cession de la participation dans Alstom (avril). ■ Ouverture du capital d'Aéroports de Paris (juin). ■ Cession de la majorité du capital de la SNCM (juin). ■ Cession de la participation dans Sofréavia (décembre). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aéroports de Paris (juin). 	
2007	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée de Thales au capital de DCN (25 %) dans le cadre d'un partenariat industriel et du regroupement des activités navales françaises des 2 groupes ■ 5 % de France Télécom (juin) ■ 33,34 % du capital de la Semmaris (gestionnaire du marché de Rungis) pour 17 M€ (novembre) ■ 2,5 % d'EDF (décembre) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la participation d'Alcatel Lucent dans Thales par apport d'actifs (transport, sécurité), dans le cadre d'un nouveau partenariat industriel (janvier). 	
2008	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégralité de la participation dans Dagris (64,7 %) : 51 % à Geocoton (février) et 13,7 % à l'AFd (mai). ■ 8 % d'Aéroports de Paris pour sceller l'alliance de ce dernier avec Schiphol Group, gestionnaire de l'aéroport d'Amsterdam (décembre) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télévisions (août). ■ Société de prise de participation de l'État (SPPE) (octobre). ■ Dexia via la SPPE (octobre). ■ STX France (novembre). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion GDF Suez (juillet).
2009	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apport de l'État au FSI, pour une valeur de 6,86 Md€, de : <ul style="list-style-type: none"> • 13,5 % de France Télécom ; • 8 % d'ADP ; • 33,34 % de STX France (ex-Chantiers de l'Atlantique). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation de capital de RFI pour 16,9 M€ (février). ■ FSI : augmentation de capital de 1 Md€, dont 490 M€ pour l'État (février). ■ Souscription « d'Océane » émises par Air France-KLM (juin). 	
2010		<ul style="list-style-type: none"> ■ Renault/Daimler : achat d'actions d'autocontrôle dans le cadre d'une alliance stratégique pour 60 M€ (avril). ■ Augmentation de capital d'Areva pour 900 M€, dont 300 M€ pour l'État et 600 M€ pour KIA (décembre). 	
2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ 66 % d'Adit pour 13 M€ (février). ■ Intégralité de la participation dans TNAB, soit 100 %, pour 3 M€ (mars). ■ 13,59 % de DCNS (décembre). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Libération de la première tranche de l'augmentation de capital de La Poste, réalisée conjointement avec la CDC pour 1,05 Md€, dont 466 M€ pour l'État (avril). 	
2012	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégralité de la participation dans Semapa, soit 5 %, pour 0,3 M€ (mars). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Libération de la deuxième tranche de l'augmentation de capital de La Poste pour 1,05 Md€, dont 466 M€ pour l'État (avril). ■ 4,2 % d'Areva auprès du CEA pour 214 M€ (décembre). ■ Augmentation de capital de Dexia dont 2,6 Md€ pour l'État (décembre). 	
2013	<ul style="list-style-type: none"> ■ 7,82 % de Safran pour 1 351 M€ (mars puis novembre). ■ 3,7 % d'EADS, via Sogepa, pour 1 193 M€ dont 874 M€ sur le CAS (avril). ■ 0,06 % d'EADS pour 21 M€ à Sogepa (mai). ■ 100 % des titres SAPHIR détenus par l'AFD pour le compte de l'État pour 90 k€ (mai). ■ 9,5 % d'Aéroports de Paris dont 3,9 % en provenance de l'État et 5,6 % du FSI pour 738 M€ dont 303 M€ pour l'État (juin). ■ apport à Bpifrance de 49 % du FSI et de 100 % de la Sofired (juillet). ■ 100 % des titres GARDEL détenus par l'AFD pour le compte de l'État pour 2,5 M€ (novembre). ■ Intégralité de la participation de SNPE à Giat Nexter pour 3 M€ (décembre). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prise de participation de l'État dans la SFIL à hauteur de 75 % pour 0,75 € (janvier). ■ Achat d'1 action Astrium Holding France pour 1 € (mars) ■ Souscription « d'Océane » pour 87 M€ émises par Air France-KLM (mars). ■ Achat d'une action Dassault Aviation pour 897 € (avril). ■ Libération de la dernière tranche de l'augmentation de capital de La Poste pour 600 M€, dont 267 M€ pour l'État (avril). ■ Augmentation de capital de BPI-Groupe SA de 3,066 Md€ à parité par l'État et la CDC, et libérée pour le quart soit 767 M€ dont 383 M€ pour l'État (juillet). ■ Achat de 18 actions Sogepa portant la participation de l'État à 99,99 % pour 1 071 € (juillet et septembre). ■ 7,4 % d'Areva auprès du CEA pour 357 M€ (septembre). 	
2014	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 % d'Airbus, via Sogepa, pour 451 M€ (janvier). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Achat d'une action SNCM pour 23,2 € (janvier). ■ Achat de 2 actions Sogepa pour 6 € portant la participation de l'État à 100 % (mars). ■ 14,1 % de PSA Peugeot Citroën, via Sogepa, pour 800 M€ (mai). ■ Prise de participation dans « CDG Express Etudes » à hauteur de 33 % pour 3 k€ (mai). ■ 60 % de l'aéroport Marseille Provence pour 89 k€ (juin). 	

(1) Le projet annuel de performance (PAP) du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (CAS PFE) constitue le document de référence détaillant l'utilisation du « support budgétaire » de l'État actionnaire.

L'ensemble des documents budgétaires sont consultables sur le site <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr> Le PAP détaille les actions de chacun des programmes. Ils sont également accessibles via le site internet de l'APE à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/agence-participations-État/État-actionnaire-et-lol>.

RECETTES DE CESSION DE TITRES ET LEUR UTILISATION DEPUIS 2005 (en milliards d'euros)

ANNÉES	PRODUITS DE CESSIONS	AUGMENTATIONS DE CAPITAL, DOTATIONS EN FONDS PROPRES	DÉSENETTEMENT DE L'ÉTAT ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT
2005	3,3	1,8	0,3
2006	12	0,9	16,8
2007	6,9	0,5	3,5
2008	0,6	1,6	0,1
2009	0	1,7	0
2010	0,1	6,2	0
2011	0,3	0,7	0
2012	0	3,5	0
2013	1,7	2,4	0
2014*	0	0,3	0
TOTAL	24,90	19,60	20,70

(*) Situation au 10 juin 2014.

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation ni de conversion en euros constants ; ils n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (coût historique du capital, etc.).

Le tableau ci-dessus met l'accent sur les produits de cessions d'une part, et l'ensemble des dépenses du CAS PFE liées aux augmentations de capital, dotations en fonds propres ou désendettement de l'État et d'établissements publics d'autre part. Le delta entre dépenses et recettes s'explique pour l'essentiel par des versements du budget général. Il est également à noter que des recettes en année N peuvent être reportées sur l'exercice suivant et mobilisées en N+1.

Pour mémoire, conformément à sa doctrine d'emploi détaillé à l'article 48 de la loi de finances pour 2006, le CAS PFE retrace :

1° En recettes :

- a) Tout produit des cessions par l'État de titres, parts ou droits de sociétés qu'il détient directement ;
- b) Les produits des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État qui lui sont reversés ;
- c) Les versements de dotations en capital, produits de réduction de capital ou de liquidation ;
- d) Les remboursements des avances d'actionnaires et créances assimilées ;
- e) Les remboursements de créances résultant d'autres interventions financières de nature patrimoniale de l'État ;
- f) Des versements du budget général.

2° En dépenses :

- Les dotations à la Caisse de la dette publique et celles contribuant au désendettement d'établissements publics de l'État ;
- b) Les dotations au Fonds de réserve pour les retraites ;
 - c) Les augmentations de capital, les avances d'actionnaire et prêts assimilés, ainsi que les autres investissements financiers de nature patrimoniale de l'État ;
 - d) Les achats et souscriptions de titres, parts ou droits de société ;
 - e) Les commissions bancaires, frais juridiques et autres frais qui sont directement liés aux opérations mentionnées au a) du 1°, ainsi qu'aux c) et d) du présent 2°.

8. EFFECTIFS PAR ENTREPRISE ET PAR SECTEUR (EN ETP)

		2011	2012	2013
BPI Groupe				
		55	1916	1971
Énergie				
GDF Suez	(a)	218 905	219 253	178 577
EDF		151 804	154 730	154 941
Dont RTE			8 843	8 910
Dont ERDF			38 212	38 666
Areva	(b)	47 541	46 513	45 340
Aéronautique - Défense				
Airbus Group	(b)	133 115	140 405	144 061
Thales		66 979	65 138	65 192
Safran		59 805	62 558	66 289
DCNS		12 657	12 994	13 456
Giat Industries - Nexter		2 921	2 809	3 795
SNPE (fusion avec Giat Nexter le 13/12/13)		1 265	1 021	0
DCI		682	737	820
Sogeade			0	0
TSA			0	0
Services				
Orange		165 533	163 545	159 515
La Poste		268 822	266 618	266 369
La Française des Jeux		1 443	1 549	1 686
Adit			119	103
Civipol conseil			52	45
Transport				
Air France-KLM		102 014	100 744	95 961
RATP	(b)	54 422	53 767	56 278
SNCF	(b)	245 090	249 343	244 570
Autres industries				
Renault	(b)	128 322	127 086	121 807
LFB		1 931	1 887	1 950
La Monnaie de Paris	(b)	468	481	473
Imprimerie Nationale	(b)	578	584	591
Infrastructures de transport				
Ferroviaire				
RFF	(b)	1 410	1 495	1 600
Aéroportuaire				
Aéroports de Paris		9 092	9 035	9 026
Aéroports de la Côte d'Azur		580	586	589
Aéroports de Lyon		505	496	498
Aéroport de Toulouse-Blagnac		297	293	306
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	(b)	198	196	195
Aéroport de la Réunion-Roland Garros		254	275	284
Aéroport de Montpellier-Méditerranée		91	90	89
Aéroport de la Strasbourg-Entzheim		83	86	84
Aéroport de Bâle-Mulhouse			285	310
Aéroport Martinique-Aimé Césaire			126	147

a - Effectifs en moyenne annuelle.

b - Effectifs fin de période..

c - Effectifs payés.

	2011	2012	2013
Portuaire			
Grand port maritime du Havre	1 241	1 171	1 193
Grand port maritime de Marseille	1 379	1 051	1 082
Port autonome de Paris	239	241	241
Grand port maritime de Dunkerque	404	396	393
Grand port maritime de Nantes - St Nazaire	662	561	545
Grand port maritime de Rouen	494	467	475
Grand port maritime de Bordeaux	372	357	349
Grand port maritime de La Rochelle (c)	106	97	100
Grand port maritime de La Guadeloupe	151	150	154
Grand port maritime de la Guyane			46
Grand port maritime de la Martinique			111
Grand port maritime de la Réunion			261
Routier			
ATMB	446	442	443
SFTRF	296	297	298
Caisse Nationale des Autoroutes		0	0
Médias	17 105	17 044	16 694
France Médias Monde	1 415	1 253	1 266
France Télévisions	10 925	11 031	10 657
Radio France	4 199	4 188	4 199
Arte	566	572	572
Services financiers	22 461	8 215	6 519
Dexia (b)	22 461	3 373	1 405
CNP Assurances		4 842	4 809
SPPE	0	0	0
SFIL			305
Immobilier - Autres	232	237	232
Semmaris	209	207	211
Sofired-apporté à la BPI le 12 juillet 2013		5	0
Sovafim	14	14	12
Sogepa	3	3	1
Entités en fin d'activité - Défaillance	3	4	4
SGGP		1	1
EPFR		0	0
Entreprise minière et chimique (EMC)		0	0
Charbonnages de France	3	3	3
TOTAL	1 722 453	1 717 542	1 666 058

a - Effectifs en moyenne annuelle.

b - Effectifs fin de période..

c - Effectifs payés.

EFFECTIFS FRANCE DES PRINCIPALES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE (EN ETP)

		2011	2012	2013
GDF Suez	a	108 319	109 022	74 124
EDF		67 184	69 122	71 088
Areva	b	27 000	26 620	26 586
Airbus group		48 394	52 147	54 510
Thales	b	36 509	36 723	35 045
Safran		36 426	37 978	39 567
DCNS		12 548	12 828	12 924
Giat Industries - Nexter		2 573	2 608	3 145
Orange		98 804	98 265	95 498
La Poste		249 827	245 378	243 241
Air France-KLM		61 592	61 451	57 404
RATP	b	44 819	44 016	44 556
SNCF (EPIC)	b	150 455	150 562	150 070
Renault	b	51 346	49 891	46 835
LFB		1 628	1 585	1 606
Aéroports de Paris	a	7 124	7 101	6 994
TOTAL		1 004 548	1 005 297	963 193

a - Effectifs en moyenne annuelle.

b - Effectifs fin de période..

Contacts :

Agence des participations de l'État

Ministère des Finances et des Comptes publics
Ministère de l'Économie, du Redressement productif
et du Numérique

Télédoc 228 – 139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

■ **David Azéma**

Commissaire aux participations de l'État

david.azema@ape.finances.gouv.fr

■ **Jérôme Baron**

Secrétaire général

Tél. : 01 44 87 71 73

jerome.baron@ape.finances.gouv.fr

■ **Charlotte Neuvy**

Responsable de la communication

Tél. : 01 44 87 70 42

charlotte.neuvy@ape.finances.gouv.fr

■ **Suivre l'activité de l'Agence**

des participations de l'État :

www.economie.gouv.fr/agence-participations-Etat

■ **Nous contacter :**

secretariat-general.ape@ape.finances.gouv.fr

Ce rapport a été réalisé par les équipes
de l'Agence des participations de l'État.

Sa rédaction a été achevée en juin 2014.

Conception graphique :

Studio graphique du Service de la communication
du ministère des Finances et des Comptes publics
et du ministère de l'Économie, du Redressement
productif et du Numérique.

Impression :

Imprimerie Jouve

ISSN : 1776-128X

DCNS

Rumidis
MARINE INTERNATIONALE

FDJ

CNP
RESSOURCES

AÉROPORTS
DE LA CÔTE D'AZUR

AÉROPORT
TOULOUSE
BLAGNAC
www.toulouse.aeroports.fr

AREVA

RATP

AÉROPORTS de LYON

nexTER

AIRBUS
GROUP

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

SNCF

PSA PEUGEOT CITROËN



LE GROUPE LA POSTE



THALES

AÉROPORTS DE PARIS
Le monde entier est notre invité



LA BANQUE
POSTALE

Dunkerque
AÉROPORT METROPOLITAIN DE NORD-PAS DE CALAIS

orange™

AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT

RENAULT

bpi**france**

GDF SUEZ

AIRFRANCE KLM

SAFRAN
AEROSPACE - DEFENSE - SECURITY

Rte
Réseau de transport d'électricité

edf

DEXIA

SEI
Société de Financement Local

ERAMET

ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Marseille Fos
Le port de tous les horizons

france télévisions

MONNAIE
DE PARIS

GROUP
Imprimerie Nationale

LFB
L'ENGAGEMENT ÉTHIQUE

LE HAVRE
port

APE
AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT



* A compter de juin 2014
Agence des participations de l'État / 2014